REFLEXIONS MILITAIRES ET POLITIQUES,

TRADUITES DE L'ESPAGNOL

De M. le Marquis de

SANTA-CRUZ, DE MARZENADO.

Par M. de VERGY.

TOME PREMIER.



A LA HAYE,

Chez JAQUES VAN DEN KIEBOOM.

M. DCC. XXXIX.



PREFACE
DU
TRADUCTEUR.

LE dessein de l'Auteur est d'instruire un nouveau Général d'armée, & sous ce nom tous ceux, qui commencent à commander. Il donne des regles sur tout ce qui regarde l'Art de la Guerre, & il autorise ces regles par la conduite des plus fameux Capitaines; de sorte qu'il est survenu peu d'évenemens Militaires, dignes de quelque remarque, qui ne soient rappellés dans cet Ouvrage; & dans tous les cas il propose des expédiens à prendre, approuvés par l'expérience, & fondés sur des exemples, qui ne varient pas dans la moindre circonstance. Voilà en peu de mots tout le plan de l'Ouvrage.

M. de Santa Cruz avouë, qu'il a quelquefois tiré des autres Livres ce qu'il y a trouvé de bon. " Je suis, dit-il, un Architecte, qui ai ramassé des matériaux

„ de divers endroits. J'ai pris d'autrui la
„ pierre & le bois ; mais la forme de
„ l'édifice eſt toute de moi: & l'ouvrage
„ des Araignées n'eſt pas plus eſtimable,
„ parce qu'elles produiſent d'elles mêmes
„ leur toile ; ni le mien n'eſt pas plus
„ mépriſable, parce qu'à l'exemple des
„ Abeilles, je tire le ſuc des fleurs étran-
„ geres „. M. de Santa Cruz ne prétend pas pour cela, qu'on doive l'accuſer de larcin ; puiſqu'il cite toûjours le nom de ceux, dont il a emprunté quelque choſe. D'ailleurs les exemples, qu'il rapporte ſur les mêmes ſujets, font voir, qu'il n'a pas eû beſoin des Ecrivains, qui peuvent avoir donné des regles ſemblables à celles, qu'il propoſe.

Cet Ouvrage eſt le fruit de ſon expèrience dans les armées, & de ſes réflexions ſur le grand Art de la Guerre. On y admirera une érudition peu commune, une mémoire prodigieuſe, & un raiſonnement toûjours juſte & ſolide, ſoit qu'il parle en Guerrier ou en Politique: auſſi n'y a-t-il pas à s'étonner, ſi cet Ouvrage a mérité l'approbation de tant de Rois, de Princes & de Généraux d'armée, qui lui ont donné tous les éloges, qui ſe trouvent imprimés au commencement du dixiéme volume de l'original Eſpagnol. Quoi-

Quoique M. de Santa Cruz traite généralement de tout ce qui regarde la profession Militaire, il ne parle pourtant pas de la subordination & de la police des troupes, que les ordonnances de tous les Princes prescrivent; & comme tout Officier est nécessairement obligé d'en être instruit, la répétition lui en a paru inutile.

Il n'a pas crû aussi devoir traiter de tout ce qui regarde les ingénieurs, les Officiers de l'Artillerie, & les Mineurs; parce qu'un Général ne doit pas entrer dans tout ce détail. Il parle pourtant de ce qu'un Commandant de troupes doit en sçavoir; & il le fait avec beaucoup de clarté dans tous les endroits de cet Ouvrage, qui y ont rapport.

Si certains avis, que l'Auteur donne, paroissent inutiles à quelques-uns des Lecteurs; parce que ces avis leur seront déjà connus, ils ne doivent pas les regarder comme superflus; puisqu'il se peut, que quelques autres les ignorent: sur-tout ceux qui commencent à commander, & qui sont ceux principalement pour qui l'Auteur a écrit.

Dans plusieurs occasions M. de Santa Cruz fait le Général arbitre de certaines résolutions, qu'il n'appartient qu'au Prin-

ce de prendre: mais c'eſt en ſuppoſant, que le Souverain lui permet d'agir, comme il jugera convenable pour ſon ſervice; afin, dit-il, de profiter des conjonctures favorables, qui échapent en attendant qu'on reçoive les déterminations, que la Cour aura priſes dans un Conſeil.

Dans quelques autres rencontres l'Auteur entretient le Prince de ce qui regarde le Général: mais c'eſt dans la ſuppoſition, que le Souverain à la tête de ſon armée fait la fonction de Commandant.

M. de Santa Cruz rapporte un très-grand nombre d'autorités en Latin. Ces paſſages Latins, ſans être traduits, font preſque tous avec les paroles Eſpagnoles, qui précédent, une ſuite & une liaiſon du diſcours. Comme pluſieurs Officiers & autres perſonnes, qui liront cet Ouvrage, ne ſçauront peut-être pas le Latin, j'ai traduit ces paſſages en François; afin d'être entendu de tout le monde, & de ne parler qu'une même langue; & les ayant retranchés du corps de l'ouvrage, je les ai tranſportés au bas de chaque page.

Pour diſtinguer d'un coup d'œil les maximes, que l'Auteur établit, des exemples, qui les autoriſent, on trouvera cette marque ☞ au commencement de chaque

que exemple; afin que ceux, qui ne voudroient pas s'arrêter à les lire, puiſſent ſans embarras & ſans confuſion paſſer à la lecture de l'Ouvrage en omettant celle des exemples.

J'ai encore retranché les trop fréquentes citations des divers endroits de cet Ouvrage, que l'Auteur rappelle inceſſament ſur chaque matiere. Il m'a paru, que la lecture ſeroit bien ennuieuſe en François, ſi elle étoit continuellement coupée par ces citations. J'ai tranſporté aux marges toutes celles, que j'ai crû néceſſaires: ce qui ſignifie que ſur la même matiere on peut encore voir l'endroit cité à la marge.

Lorſque la citation ne contient, que le numero du Chapitre ſans titre d'aucun traité, on doit entendre, que c'eſt le Chapitre du même traité, qu'on lit.

Par des raiſons, qui ne me ſont point perſonnelles, & dont je ne ſçaurois rendre compte au Public, je n'ai pû donner aux divers traités de cet Ouvrage le même ordre & la même ſuite qu'ils ont en Eſpagnol: mais il paroîtra ſans doute indifférent, que je faſſe précéder, par exemple, le traité des *Batailles* à celui des *Siéges*, ou le traité des *Siéges* à celui des *Batailles*.

Aprés avoir parlé dans le premier volume des *Qualités d'un Général d'armée*, & des *Dispositions avant de commencer la Guerre*, je traite d'abord dans le second, des *Surprises*; parce que la matiere m'a paru importante & interessante; puisque les surprises exposent aux plus grands échecs. L'Auteur a joint au traité des *Surprises* celui des *Embuscades*, & des *Passages des Riviéres*: J'y ai ajoûté celui des *Espions*; parce que c'est sur-tout par de bons Espions bien païés, qu'on peut réussir à surprendre l'ennemi, & éviter d'en être surpris.

Je donnerai successivement les autres traités avant de parler des *Batailles* & des *Siéges*; qui sont les principaux sujets de l'art Militaire, & sur lesquels l'Auteur s'est étendu davantage. Je traiterai enfin de la guerre deffensive.

C'est cette derniere partie de l'Ouvrage, que M. de Santa Crux croit, qu'on trouvera la plus curieuse; puisqu'en supposant vos troupes inférieures à celles des ennemis en fortune, en courage & en nombre; dégoûtées par la cherté des vivres, par la rareté de l'argent, & par la maladie; effraïées par quelque présage ou par quelque superstition; votre armée battuë; vos Places assiégées; votre païs tout ouvert,

vert, mis à contribution, & expofé au pillage; il donne néanmoins des moïens pour foûtenir la gloire de vos armes, pour conferver les terres de votre Prince, & même pour finir en Conquerant une guerre, pendant laquelle c'étoit beaucoup pour vous de vous tenir fur la deffenfive. Malgré tant de fatales circonftances, l'Auteur y obferve toutes les conjonctures poffibles, dont on peut profiter pour affoiblir l'armée des ennemis par la rufe ou par la force.

C'eft là l'idée, que M. de Santa Cruz donne lui-même de cette derniere partie de fon Ouvrage; moins dans la vûë de faire fon éloge, que pour fe difculper un peu, fi les expédiens, qu'il propofera, ne répondoient pas à la grandeur des difficultés, qui fe rencontrent.

Il paroîtra peut-être extraordinaire, qu'au lieu de conferver le titre fimple de *Réflexions Militaires*, que l'Ouvrage porte en Efpagnol, je lui ai donné en François le titre plus étendu de *Réflexions Militaires & Politiques*. Pour ma juftification il fuffira de dire, que M. de Santa Cruz, que j'ai eu l'honneur de connoître particulierement, l'avoit ainfi fouhaité. On en peut voir la preuve dans la Préface, qu'il a mife à la tête de fes *Calculs Militaires*.

D'ailleurs ce nouveau titre répond beaucoup mieux à un ouvrage, qui eſt preſque toûjours mêlé de politique, & qui contient même des Traités entiers; qui ſont purement de politique, tel par exemple eſt celui, qui eſt intitulé *des Motifs*, *qui doivent déterminer à la guerre ou à la paix.*



TA-

TABLE DES CHAPITRES

de ce premier Volume.

DES QUALITE'S

d'un Général d'armée.

chent

TABLE DES CHAPITRES du second Volume.

DES SURPRISES.

DES EMBUSCADES.

DES DISPOSITIONS avant de commencer la Guerre.

DES PASSAGES
des Riviéres.

DES ESPIONS.

Fin de la Table des Chapitres du second Volume.

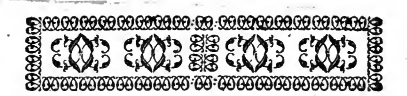
RE-

CHAP.

Fin de la Table des Chapitres du premier Volume.



RE-



REFLEXIONS MILITAIRES ET POLITIQUES.

DES QUALITE'S D'UN GE'NE'RAL D'ARME'E.

CHAPITRE PREMIER.

Qualités, que divers Ecrivains demandent dans un Général.

LE Comte Galeaz Gualdo dans son *Guerrier Prudent*, veut, qu'un Général ait pratiqué diverses Nations, & particuliérement celle à qui il a dessein de faire la guerre. Cependant les fonctions Militaires, ne permettent pas toûjours de voïager. Quinte- §. I.

Curce nous apprend, qu'une guerre prochaine & très-importante avoit détourné Alexandre d'un long voïage, qu'il avoit projetté (1). Ainsi il me paroit, qu'un Général pourra se contenter de connoître le génie de ces Nations, ou par quelques personnes éclairées, qui les auront pratiquées, ou par certains livres nouveaux, qui donnent une description fidèlle de leurs mœurs, de leurs bonnes qualités & de leurs défauts.

M. de Langé Lieutenant Général dans sa *Discipline Militaire* veut, qu'un Général ne soit, ni trop jeune, ni trop vieux; afin qu'il ne manque ni de sagesse & d'expérience pour délibérer, ni de vigueur pour exécuter; qu'il ne soit pas extrêmement riche, de peur qu'à force de dons il ne se forme un parti contre le Prince; & croit que s'il a des enfans, il ne pensera pas à remuer contre son Souverain, pour ne pas les laisser dans la misére.

Le Chevalier de la Valiere dans sa *Pratique & Maximes de la Guerre* souhaite, qu'un Général ait une prestance, qui à l'abord le rende recommandable à ses troupes.

Don Diegue de Alava dans son *Parfait Capitaine* demande, qu'il soit heureux. L'Empereur Leon en ses *Maximes de Guerre* exige, qu'il soit d'une naissance illustre; parce que, dit-il, les Officiers n'obéïssent qu'à regret

(1) *Sed imminens bellum, cujus multò major supererat moles otiosa peregrinationi tempora exemerat.* Quinte-Curce, vie d'Alexandre.

gret à un Chef, qui eſt d'une qualité inférieure.

Toutes ces qualités conviennent certainement à un Général; cependant je ne m'arrêterai pas à en traiter; parce qu'il n'eſt pas en ſon pouvoir d'avoir de la preſtance, d'être d'un moïen âge, médiocrement riche, noble, heureux, &c. Ainſi ſans parler des Qualités, qu'on ne doit, qu'à une faveur de la Nature, ou de la Fortune, qui n'admettent d'autres préceptes, que les divins, je ne traiterai que de celles, qu'on peut acquerir par ſes ſoins. §. II.

La valeur eſt une qualité ſi néceſſaire à un Général, que je croirois mal répondre à l'idée que chacun s'en forme, ſi je m'arrêtois à le prouver. Je penſe donc, que vous devez dire avec Marius, „ Je crains „ qu'une honteuſe réputation „ (1); ou „ avec Alcibiade, Je ne voudrois pas même vivre, ſi j'étois timide (2); parce „ que, ſelon Strada (3), il n'y a rien „ qu'un Chef d'armée doive tant craindre, „ que de faire connoître, qu'il craint. „ §. III.

(1) *Nihil metuere niſi turpem famam.* Salluſte, bel. Jugurth.

(2) *Ne vivere quidem vellem, ſi timidus eſſem.* Plat. L. 5. Alcib. 1.

(3) *Belli Dux nihil magis timere debet, quam timere videatur.* Famianus Strad. de Bello Belgico, l. 7.



CHAPITRE II.

Un Commandant doit tâcher, de se rendre maître de ses passions.

§. I. L'Instruction qu'Isocrate (1) donne à Nicocle, de ne pas se laisser dominer par des plaisirs criminels, & de se rendre plus maître de ses passions que de ses peuples, sera mon premier avis.

Selon Platon (2) la victoire qu'on remporte sur ses passions est digne de louange & d'applaudissement; & rien n'est plus honteux que d'en être subjugué. S'abstenir des crimes est la premiere qualité, que S. Tho-
§. II. mas (3) exige des gens de guerre: mais comme vous pourrez connoître les vices que vous avez à fuir, par les vertus que je vous conseillerai de pratiquer, je spécifie seulement trois vices, qui ont un rapport plus éloigné aux vertus, qui leur sont opposées, sçavoir l'impudicité, l'yvrognerie,
§. III. & la colere; & laissant aux Ecrivains mystiques le soin de faire voir les ravages, que ces passions font dans l'ame, je prouverai par les exemples suivans quelles suites funestes elles peuvent avoir dans un Commandant.

☞ Alexandre adoré de ses Peuples se fit en-

(1) Isocr. de administ. Regni.
(2) Platon Dial. 1. des Loix.
(3) S. Thomas, Com. sur la Polit. d'Arist.

enſuite détester par les ſiens & par les étrangers; parce que pour complaire à l'infâme Thaïs, il fit brûler la grande ville de Perſepolis, dont les flâmes lui firent voir trop tard l'indignité de ſon action, & l'aveuglement de ſa paſſion (1).

☞ L'Amour dont Charles VIII. Roi de France étoit épris pour une femme de Paris, ne contribua pas peu à ruiner ſes progrès dans le Royaume de Naples; puiſqu'il s'en retourna de Lyon pour la venir retrouver, retardant par ce caprice le ſecours qu'il avoit promis aux ſiens, qui avoient plus de beſoin de le voir guerrier en Italie, qu'amoureux en France (2).

☞ Chacun ſçait que l'incontinence des Commandans a été la cauſe de la perte de pluſieurs Royaumes. Le Duc de Guiſe pourroit ſur la perte de Naples en avoir dit quelque choſe dans ſes Mémoires, puiſque ſes amours pour certaines femmes de cette ville rendirent les hommes ſes ennemis irréconciliables, ainſi que quelques Ecrivains l'en accuſent.

☞ L'action de Don Rodrigue à l'égard de la fille du Comte Don Julien, qui cauſa la perte de l'Eſpagne; & la violence, que Monuſa fit à la ſœur de Don Pelage, qui donna lieu au rétabliſſement de cette Monarchie, ſont auſſi connus (3), que l'affront fait à Lucrece, qui fit chaſ-

(1) Quinte Curce, vie d'Alex.
(2) Guichardin, hiſt. d'Italie.
(2) Saavedra, Cour Goth.

chasser les Tarquins de Rome, dont ils étoient Rois (1). Nous lisons au contraire, que la vertu de Scipion l'Africain, qui rendit une jeune fille prisonniere à ses parens sans la toucher, lui facilita ses conquêtes en Espagne (2).

☞ Combien Marc-Antoine ne dégénérat-il pas de son ancienne valeur, dès qu'il fut épris de l'amour de Cleopatre? La fameuse bataille d'Actium en est une preuve mémorable. Le vainqueur des Armées s'y laissa vaincre indignement par l'exemple d'une femme qui prenant sans sujet la fuite lors du combat, fit que Marc-Antoine pour la suivre oublia son honneur & son devoir (3).

☞ Alexandre devoit la vie à Cliton, qui la perdit par la main de ce Prince dans un moment, que sa raison étoit troublée par le vin, dans lequel il s'étoit plongé (4).

☞ Dans la pénultiéme guerre d'Espagne un Général envoïa ses troupes à l'assaut d'une place, qui n'avoit d'autre brêche que celle, que le vin, dont il étoit pris, lui faisoit imaginer: plus propre en cet état d'aller en étourdi au danger, que d'y conduire sagement ses soldats.

§. IV. Si vous ne pouvez vous empêcher de vous laisser aller à des emportemens de colere, passion née avec vous plus ou moins forte gardez-vous du moins de prendre aucune ré-

(1) Tite-Live, hist. Rom.
(2) Pineda, Monarchie Eccl.
(3) Plut. vie de Marc Ant.
(4) Q. Curce, vie d'Alex.

résolution pendant que vous en êtes agité, & que vous n'êtes pas encore à vous-même; & laissant passer ces premiers mouvemens, faites que ce que vous ordonnerez ne soit pas dicté par la colere, mais par la raison.

☞ La Loi, que l'Empereur Théodose fit à la persuasion de S. Ambroise, défendoit de ne mettre à exécution aucune sentence de mort, que trente jours après qu'elle avoit été renduë; afin que si la passion y avoit eu part, la raison eût le tems de la corriger (1).

☞ Un Esclave ayant fait quelque chose, qui déplut beaucoup à Platon: „ Ah que je „ te châtierois bien, lui dit-il, si je n'étois „ pas trop en colere (2). "



CHAPITRE III.

Suites pernicieuses du mauvais exemple que donne un Chef, dont les mœurs sont dépravées.

IL seroit ridicule de punir dans les autres un vice, dont vous n'auriez sçû vous-même vous corriger. Si vous menez une vie dereglée, vos vices s'introduiront bien-tôt parmi les troupes, qui croiront vous flater en vous imitant, ou ne pas commettre de fau- §. I.

(1) Dolce, vie de Theod.
(2) Vie de Platon.

§. II. faute en ſuivant votre exemple. „ Si vous „ voulez, dit Platon, bien gouverner une „ ville, faites que vos citoïens ſoient per- „ ſuadez de votre vertu (1). "

„ S. Thomas nous apprend que les habi- „ tans ſeront tels que ſera le Gouverneur „ d'une ville (2); & ſuivant Ciceron, le „ Chef fait plus de mal par l'exemple, que „ par la faute qu'il commet (3). "

☞ Tacite rapporte que ce fut un grand ſujet de riſée à Rome de voir l'Empereur Claude ſevir contre Junie Calvine accuſée d'un commerce inceſtueux avec ſon frere Lucius Silanus; tandis que lui-même avoit commis un pareil crime avec Agripine ſa très-proche parente (4).

☞ Les courtiſans d'Alexandre l'imitoient juſques dans le défaut qu'il avoit de porter la tête un peu de panchée ſur l'épaule gauche (5).

☞ Selon Tite-Live ce fut au préjudice des bonnes mœurs & de la diſcipline Militaire, que l'armée d'Antiochus Roi de Syrie imita les deſordres de ce Prince, qui paſſa un hiver en Calcide, s'abandonnant au vin & à tous les autres excès (6).

(1) *Si rectè civitatem gubernaturus eſt, virtute imbuendi ſunt cives: nam dare quis poteſt aliis, quod ipſe non habet?* Plat. l. 5. Alcib.

(2) *Qualis eſt rector civitatis, tales & inhabitantes in ea.* S. Thom. de Reg. Princ. l. 2. c. 10.

(3) Ciceron, de Leg.

(4) Tacite, Ann. l. 2.

(5) Quinte-Curce, vie d'Alex.

(6) Tite-Live, hiſt. Rom.

CHA-



CHAPITRE IV.

Avantages, même pour le temporel qu'un Commandant peut retirer d'être homme de bien.

LA vertu, qui vous promet une récompenſe éternelle, peut encore vous procurer des avantages temporels: car lorſqu'il paroîtra, que vous êtes aſſiſté d'une main ſupérieure, ceux qui vous ſont ſoûmis vous obéïront avec plus de promptitude, & vos concurrens & vos envieux ſeront moins animez à vous calomnier. §. I.

Cette penſée, qui eſt d'Ariſtote (1), eſt confirmée par Frachetta dans ſon *Seminaire des Gouvernemens.*

La reflexion politique de Pline (2) eſt, que pluſieurs ſont vertueux par oſtentation, & peu par conſcience. C'eſt un précepte de Seneque de ne rien faire, qui ne ſoit conforme à ce que nous dicte la conſcience, qui toûjours nous avertit, & dont on ne mépriſe que trop ſouvent les avertiſſemens. „ Que tout ſe faſſe par conſcience, dit „ Seneque, & rien en vûë de la réputa- „ tion (3). „ §. II.

Quand vous ne voudriez pas agir par ce prin- §. III.

(1) Polit. d'Ariſt. l. 5.

(2) Pline, Epiſt. 22.

(3) *Nihil opinionis causâ, omnia conſcientiâ faciant.* Senec. ap. Maſcardi de Art. Hiſt.

principe de religion, vous devriez pour votre propre réputation éviter les vices, dont vous ne vous faites pas un ſcrupule de conſcience : car en commençant ainſi par le chemin de la gloire, on arrive inſenſiblement au terme de la juſtice. " Ce qui
„ portoit les Rois d'Egypte à bien vivre,
„ étoit la crainte qu'après leur mort ils ne
„ tombaſſent dans le mépris du peuple,
„ & dans une haine éternelle (1). „

CHAPITRE V.

Il eſt plus néceſſaire au Général qu'au ſoldat de s'accoûtumer au travail & à la fatigue.

§. I. VOUS devez vous endurcir à la fatigue & aux veilles : car le travail eſt ſouvent plus neceſſaire au Général, qu'au ſoldat ; parce que le ſoldat n'eſt uniquement obligé qu'à penſer à ſa perſonne, lorſqu'il eſt en marche ; & à ſon poſte, lorſqu'il eſt en faction, où d'autres le viennent relever. Le Général au contraire ne doit pas ſeulement penſer à lui-même ; mais encore à pluſieurs milliers d'hommes, & à pluſieurs lieuës de terrain, qu'occupe ſon armée, ſoit en marchant, ſoit en campant. Seneque parlant d'un Prince dit. " Que ſa vigilan-
„ ce

(1) *Is timor coegit Ægypti reges juſtè vivere, veritos futuram poſt mortem plebis iram, atque odium ſempiternum.*

„ ce assûre le sommeil des autres ; son „ travail, leur repos ; ses soins leurs plaisirs ; & que son application leur permet „ de vaquer à tout ce qu'ils veulent (1) ; „ à plus forte raison que ne devra point faire un Général ? Bonini appuïant l'opinion de Seneque raisonne ainsi : " Si le „ Chef, dit-il, cueille plus de lauriers que „ les autres ; pourquoi ne supportera-t-il „ pas aussi plus de sueur & plus de fatigues ? (2) „

„ Tite-Live parlant d'Annibal dit, que „ son corps ni son esprit n'étoient jamais „ abattus par la fatigue ; qu'il supportoit „ également le chaud & le froid ; que le seul „ besoin de la Nature regloit son boire & „ son manger ; que pour dormir & pour veiller il ne mettoit aucune difference entre „ la nuit & le jour, & ne donnoit au repos, „ que le tems, que ses occupations lui laissoient ; que pour dormir il ne cherchoit ni „ la délicatesse du lit, ni le silence ; & qu'on „ l'avoit vû plusieurs fois reposer dans les „ corps-de-garde avec les soldats, couvert „ d'un capot militaire (3). „

☞ Atila Roi de Suede, même dans la paix, se couvroit souvent d'un casque, & endossoit la cuirasse, se promenant de cette maniere pendant quelque tems, pour ne pas se desacoûtumer de la fatigue (4).

On

(1) *Omnium somnos illius vigilantia defendit ; omnium otium, illius labor ; omnium delicias, illius industria ; omnium vacationem, illius occupatio.* Senec de consol. ad Polyb.

(2) Cir. Polit. (3) Hist. Rom.

(4) Supplement de Foresti.

☞ On rapporte, que Charles, dernier Roi de Suede, n'avoit jamais d'autre lit en campagne, que la peau d'un ours.

§. II. Quand vos importantes occupations vous permettent de prendre le plaisir de la chasse, cet exercice ne contribuë pas peu à vous conserver sain & robuste : divertissement d'autant plus utile, qu'il délasse l'esprit des soins que le commandement traîne après lui; & qui se trouveroit trop fatigué, si on ne lui donnoit de tems en tems quelque relâche.

☞ C'est la chasse si fort récommandée par Xenophon (1), qui conserve le Roi mon maître aussi fort & robuste qu'il l'est, pour avoir resisté à toutes les incommodités qu'il a souffertes dans les campagnes passées.

☞ Plutarque dit, que c'est par de forts exercices, que Caton d'Utique accoûtuma son corps à souffrir le chaud & le froid, & à marcher à pied (2).

CHAPITRE VI.

Des habits, des armes & des chevaux d'un Commandant.

§. I. DANS votre habillement gardez un juste milieu entre trop de magnificence, & trop de simplicité. Vous devez (pour me ser-

(1) Xenoph. Pœdia.
(2) Vie de Caton d'Utique.

ſervir des termes de M. le Noble) (1) ne vous montrer ni Philoſophe ni Comedien; puiſque ce n'eſt pas par votre dépenſe en habits, mais par votre vertu & votre conduite, que vous devez vous faire diſtinguer. Quel mépris ne faiſoit point d'Alexandre de ces ornemens ſuperflus? Quinte-Curce rapporte qu'il avoit coûtume de dire, " Qu'il ne convenoit qu'aux femmes „ d'être occupées du ſoin de leur beauté, „ elles qui n'ont rien autre, qui les rende „ recommandables: mais que pour lui, il „ ſe croiroit aſſez beau, s'il acqueroit les „ vertus, qui lui étoient néceſſaires (2).„ Caton Cenſorinus diſoit, " Que le trop „ de ſoin qu'on avoit pour la parure, „ marquoit le peu qu'on en avoit pour la „ vertu „ (3). Solis paroît du même ſentiment, lorſque parlant de la magnificence de l'Empereur Motezuma dans ſes vêtemens, il dit, " Qu'il faiſoit voir par ces ornemens „ extérieurs le beſoin qu'il en avoit pour „ s'attirer le reſpect; ayant recours à la „ pourpre & à l'or, pour relever ſon peu de „ majeſté (4). Tite-Live rapporte du Conſul Marc Porcie Caton, que rien ne le diſtinguoit qu'un certain air grand & majeſtueux (5). Il

(1) Ecole du Monde.

(2) *Anxiam formæ curam fæminis convenire dictitans, quæ nullâ aliâ dote æquè commendarentur: ſi virtutes potiri contigiſſet, ſatis ſe ſpecioſum fore.* Vie d'Alex.

(3) *Cultus magna cura tibi, magna virtutis incuria.* Ammien. l. 16.

(4) Conquêtes de la Nouvelle Eſpagne.

(5) Tite-Live, hiſt. Rom.

§. II. Il n'en eſt pas des armes & des chevaux, comme de habits. On doit s'attacher à avoir de bonnes armes, & de bons chevaux; parce que leur bonté eſt utile dans le combat; & comme, ſi vous affectiez d'avoir des livrées pompeuſes, vous ſeriez cauſe, que les Officiers, qui voudroient vous imiter, dépenſeroient beaucoup inutilement: quand ils verront au contraire, que vous vous piquez ſeulement d'avoir de bonnes armes, & de bons chevaux, ils feront leurs efforts pour en avoir auſſi, & ſe trouveront par ce moien mieux en état d'attaquer & de ſe défendre.

☞ Tite-Live continuant à parler d'Annibal dit, qu'en vêtemens il ne l'emportoit pas ſur ſes égaux; mais qu'il ſe diſtinguoit d'eux par ſes chevaux & par ſes armes (1).

CHAPITRE VII.

Des dangers de la flaterie.

§. I. AUTANT que vous le pourrez, fuïez les flateurs, gens qui rendent la vertu méconnoiſſable, & qui profanant ſon nom en le donnant au vice, empêchent de connoître le mal pour l'éviter. Les hommes ſont flatés, tandis que la Fortune leur laiſſe le maniment des grandes affaires: mais ſa rouë tourne-t-elle, auſſi-tôt les flateurs diſparoiſſent. ☞ Si

(1) Tite-Live Hiſt. Rom.

☞ Si Alexandre n'eût pas trouvé des flateurs, qui approuvassent la manie qu'il avoit de se faire adorer, comme un Dieu, il auroit sans doute étouffé une si folle ambition, qui lui fit perdre l'affection des principaux Seigneurs de Macedoine ; & c'est avec raison que Quinte-Curce appelle la flaterie, „ le malheur continuel des Rois, souvent „ plus capable de les déthroner que l'en„ nemi même (1).

☞ Neron ne manqua pas de gens, qui applaudirent à toutes ses cruautés : cependant dès qu'on eut appris le soûlevement des légions, ce malheureux Prince ne trouva plus personne, qui voulût lui donner le moindre secours ; il ne put pas même pour finir sa triste destinée, obtenir d'un Gladiateur, qu'il lui donnât la mort (2).

☞ M. le Noble dit, que lorsque le flateur voit que la fortune de celui qu'il flatoit a changé ; au lieu de continuer à lui donner de l'encens, il lui donne de l'encensoir (3).

La raison pour laquelle les flateurs sont inconstans, c'est qu'ils ne sont pas amis de celui qu'ils flatent, mais seulement du rang qu'il tient, ou des emplois qu'il possede : ainsi dès que la faveur finit, la flaterie cesse. Socrate interrogé pourquoi il étoit resté seul ami d'Alcibiade, " C'est, dit-il, *parlant à Alcibia*„ *de*, que je n'aimois que vous même, & que „ les §. II.

(1) *Perpetuum malum Regum, quorum opes sæpius assentatio, quam hostis evertit.* Q. Curce, vie d'Alex.

(2) Commazzi M. des Prin.

(3) Ecole du Monde.

„ les autres n'aimoient que votre rang &
„ vos faveurs (1) „.

Le plus sûr est donc d'éloigner cette sorte de gens, qu'il faut fuïr, comme une peste, qui peut s'insinuer aisément, & qui traîne après elle des maux contre lesquels on ne sçauroit trop se précautionner.

☞ Caton d'Utique entroit dans une espece de fureur contre ceux qui osoient le flater (2). Suanton Stur, Gouverneur & Protecteur de la Suede, ne témoigna pas moins d'horreur pour eux. Jean Basile II. grand Duc de Moscovie, rompit sa canne sur George Borantisque, qui lui disoit pour le flater, que le Roi de Pologne, aïant peur de la guerre, cherchoit quelque endroit où se cacher des Moscovites. Chenet III. Roi d'Ecosse chassa de sa Cour tous les flateurs, & David I. aussi Roi d'Ecosse, les chassa de tout son Royaume. Canut I. Roi d'Angleterre se moqua d'une maniere fort plaisante de certains flateurs, qui lui disoient, qu'il appartenoit à lui seul de donner des loix aux hommes & aux élemens. Il fut au bord de la mer, & pour tourner en ridicule la flaterie de ses Courtisans, il se mit à dire en élevant la voix de toutes ses forces: " Ondes, qui
„ êtes soûmises à mon sceptre, gardez-vous
„ de moüiller le manteau de votre Roi. "
En même tems un coup de mer l'ayant tout moüillé, il se tourna vers eux, & leur dit:

Voyez

(1) *Quoniam hæc procul dubio causa quoniam amator tui solus eram; cæteri verè tuorum.* Plat. l. 5. Alcib. 1.

(2) Plutarq. Vie de Caton d'Utiq.

„ Voyez quel fondement a le titre de maſ-
„ tre des élémens, que vous n'avez pas
„ honte de me donner (1). „

CHAPITRE VIII.

Avantages, qu'on peut tirer de ceux qui nous détrompent.

HAÏSSEZ les flateurs, & eſtimez d'une maniere ſinguliere ceux, qui avec une innocente franchiſe tâchent de vous détromper: car vous devez les regarder comme autant d'appuis de votre vertû, qui ſera ſoûtenuë par leurs avis, dès qu'ils la verront chancelante. „ Un avertiſſement qu'on ne „ craint pas de donner, dit Salomon, vaut „ mieux qu'un amour caché „ (2). Le même Prince préférant l'avis d'un ami à la flaterie de celui qui ne l'eſt pas, cherchoit quelqu'un, qui voulût l'avertir de ſes défauts: " De peur, diſoit-il, que je ne tombe en préſence de mes adverſaires, & que „ mon ennemi ne ſe réjoüiſſe de ma chûte „ (3). §. I.

☞ Le Roi Lyſimaque aimoit beaucoup Philippide, parce qu'il ne le flatoit jamais; quoique ce favori l'approchât plus familierement

(1) *Foreſti Mapam. hiſt. & Suppl.*

(2) *Melior eſt manifeſta correctio, quam amor abſconditus.* Prov. c. 27. V. 5.

(3) *Ne incidam, in conſpectu adverſariorum meorum & gaudeat inimicus meus.* Eccleſiaſtique. 23.

ment que tout autre (1). Perſonne ne fut plus cheri de Dagobert I. Roi de France, que S. Amand Evêque de Maſtricht, & l'Abbé S. Ricaire, qui continuellement le portoient à la vertu, deſapprouvant tout ce qu'il faiſoit de contraire à la juſtice. Yagelon Uladiſlas, Roi XVIII. de Pologne, fit beaucoup plus d'eſtime de Sbignie, Archevêque de Cracovie, depuis que ce Prélat l'eût averti de certains vices, qui obſcurciſſoient pluſieurs éminentes qualités de ce Prince. Nicolas, Roi de Dannemarc avoit par le conſeil de ſes flateurs fait arrêter Uratiſlas, Duc des Slabes, contre la foi qu'il lui avoit promiſe: le Prince Canut ſon voiſin vint lui repréſenter l'injuſtice de cette action, & ce bon Roi, aïant entendu raiſon, donna la liberté à Uratiſlas, & remercia Canut de lui avoir dit ſans flaterie ſon ſentiment (2).

§. II. J'ai dit au commencement de ce chapitre, qu'il faut faire cas de celui qui vous avertit de vos défauts avec une *innocente franchiſe*; parce qu'il y a des hipocrites malins, qui affectant de prendre le parti de la vertu releveront d'un ton de compaſſion les fautes des autres; moins dans la vûë, qu'ils s'en corrigent, que pour avoir le plaiſir de les divulguer. De tels hommes ne ſont certainement pas fort aimables; ils peuvent pourtant vous être utiles, en vous en ſervant comme un voïageur ſe ſert d'un reveil-matin, qui, quoique très-deſagréable à l'oreille, ne laiſſe pas de

(1) Plutarq. Vies des Hom. Illuſtres.

(2) For. Vies de Dagobert, d'Yagelon, & de Nicolas Roi de Dannemark.

de l'éveiller, & de le rendre diligent : ou comme un Chymiſte ſe ſert des animaux les plus venimeux, pour en tirer la meilleure theriaque. Vous pourrez ainſi devoir à ſes murmures & à ſon hipocriſie le fruit de votre amandement : ce qui ſera non-ſeulement avantageux pour vous, mais auſſi très-mortifiant pour votre ennemi ; lorſqu'il verra, que ſes paroles ont eu un effet tout contraire à celui, que ſa malice lui promettoit ; puiſque voulant vous faire paſſer pour méchant, il vous a donné occaſion de devenir bon.

☞ Antiſtene diſoit, que les ennemis étoient plus néceſſaires, que les amis, parce que les premiers vous corrigent, & que les ſeconds vous flatent.

☞ Une Dame de Gaſcogne étant allée demander juſtice à Gui de Luſignan Roi de Chypre, d'un outrage que les ſujets de ce Prince lui avoient fait à ſon retour de Jeruſalem, fut avertie, qu'elle n'en auroit aucune ſatisfaction ; puiſqu'il ne vangeoit pas même les injures, qu'on faiſoit à ſa perſonne. La Dame à ce diſcours entra encore plus en fureur, & toute éplorée, dit au Roi : " Je ne ,, ne viens pas à vous, Sire, pour avoir ven- ,, geance de l'injure que j'ai reçûë ſur vos ,, terres ; mais uniquement pour ſçavoir de ,, vous, comment vous ſupportez celles, ,, qu'on vous fait chaque jour ; parce que ,, par la j'apprendrai à ſouffrir l'affront qu'on ,, m'a fait. ,, Le Roi, qui juſqu'alors avoit vêcu dans une honteuſe ſtupidité, fit réflexion ſur ſa conduite paſſée, & l'ayant

trouvée digne de blâme, rendit justice à la Dame, & tint la main à ce que les loix fussent observées, & que le respect dû à la Majesté Roïale, ne fût plus violé impunément (1). C'est ainsi que ce Prince sçut se faire un mérite d'une faute, qu'on lui reprochoit.

CHAPITRE IX.

Utilité, que peut tirer un Général de la connoissance de plusieurs langues, & principalement de celle des ennemis.

§. I. Il vous sera très-avantageux de sçavoir plusieurs langues, pour pouvoir parler aux troupes de diverses Nations, qui seront dans votre armée, & aux différents peuples avec qui vous aurez à traiter; pour examiner par vous-même les prisonniers & les déserteurs des ennemis; & pour lire les lettres, qui seront interceptées par vos partis, ou celles que pourront vous écrire ceux, avec qui vous êtes en intelligence dans le pays ennemi; sans que pour tout cela vous ayez besoin d'interpretes, en qui vous ne trouverez jamais tant de secret qu'en vous-même, ni les raisonnemens aussi justes, qu'ils le sont dans l'original.

Des Siéges, c. 17.

☞ Tite-Live dit, que lorsque les Romains étoient en guerre avec les Toscans, ils faisoient apprendre la langue Toscane à la jeunesse

(1) Foresti Mapam. Hist.

nesse de Rome (1). Solis, croit qu'il eût été impossible à Hernan Cortez sans le secours de Dona Marina, & de Jerôme d'Aquilar, qui lui servoient de bons & fidelles interpretes, de faire la conquête d'un païs aussi vaste, dont il conquit la plus grande partie par la persuasion de ses paroles, plûtôt que par la force de ses armes (2). Le même Cortez laissa un de ses Pages à Zempoala, pour y apprendre la langue des provinces, qu'il méditoit de conquerir.

☞ Suarez rapporte, que le Grand Visir Ibraïn Général des armées de Soliman II. possedoit plusieurs langues, dont il se servit utilement dans plusieurs occasions (3).

☞ Mithridate le Grand, Roi de Pont, parloit celles de 22. différentes Nations, qui lui étoient soumises (4).

☞ Le Continuateur de Foresti raconte que Jean III. Roi de Suede sçavoit plusieurs langues, & qu'il pouvoit répondre à divers Ambassadeurs de différentes Nations sans avoir besoin d'interprete (5).

☞ Le Roi d'Espagne mon maître, outre sa langue naturelle, parle parfaitement l'Espagnole, l'Italienne, & la Latine.

L'intelligence de plusieurs langues vous donnera encore l'avantage de pouvoir lire en original les livres des meilleurs Auteurs, qui dans leur traduction perdent toûjours de §. II.

(1) Hist. Rom.
(2) Conq. de la Nouv. Esp.
(3) Vie des Califs & Emp. Ottom.
(4) Foresti, Vie de Mithrid.
(5) Vie de Jean III. Roi de Suede.

de leur force, & souvent de leur verité, comme le dit Juste-Lipse (1). Puisque je suis insensiblement venu à parler de la lecture, j'en traiterai dans les cinq Chapitres suivans.

CHAPITRE X.

De l'importance de la lecture pour un Général.

§. I. RIEN ne vous instruira tant que de lire les bons livres. Alexandre appelloit les Oeuvres d'Homere, qu'il portoit toûjours avec lui, "le recueil de toute la discipline „ militaire, & des actions de valeur „ (2). En particulier on peut tirer un très-grand profit des Histoires, qui parlent des fameux Capitaines, dont les actions vous instruiront mieux en peu de mois, que l'expérience ne sçauroit faire en plusieurs années: car quand vous serviriez dès votre plus tendre enfance, à peine arrivera-t-il, que vous vous rencontriez dans cinquante occasions dignes de remarque. Au lieu que dans les livres vous trouverez des milliers d'exemples, qui par un succès heureux ou malheureux, par les mesures bien ou mal concertées, & par le jugement, que des hommes sages en ont por-

(1) *Nec versiones vim illam ac indolem semper habent.* Doc. civ. L. 1.

(2) *Viaticum militiæ suæ, & institutionem bellicæ virtutis.* Q. Curce L. 1. Vie d'Alexandre.

porté, vous font voir le parti, que dans un ſemblable cas vous devez prendre, ou qu'il n'eſt pas à propos de ſuivre. " Il vous ,, eſt fort avantageux, dit Tite-Live, de ,, voir dans des perſonnes illuſtres des ,, exemples de toute façon, qui vous ap- ,, prennent à imiter ce qui peut vous être ,, utile, & à la Republique; ou à éviter ce ,, qui n'a eu qu'un commencement & un ,, ſuccès honteux ,, (1).

Le livre de la ſageſſe nous apprend, " Que ,, par la connoiſſance qu'on a des choſes paſ- ,, ſées, on peut juger des choſes à venir ,, (2). Ariſtote expliquant cette même penſée dit, " Que l'hiſtoire ſert infiniment dans ,, les délibérations; parce que pour l'ordi- ,, naire les choſes futures ſont fort ſembla- ,, bles aux choſes paſſées (3). ,, §. II.

Les cas imprévûs de la guerre obligent ſouvent à des déterminations ſi promptes, qu'on n'a ni le tems d'une longue réflexion, ni celui de pouvoir aſſembler le conſeil de guerre. Alors les expédiens, qu'en ce peu d'inſtans la mémoire peut fournir, & que d'autres Généraux dans ſemblables occaſions ont pris, pourront ſervir tout d'un coup à fixer votre détermination; parce que cette maxi- §. III.

(1) *Hoc præcipuè ſalubre ac frugiferum omnis te exempli documenta in illuſtri poſita intueri, ut inde tibi, tuaque Reip. quod imiteris capias: inde fœdum inœptu, fœdum exitu quod vites.* Tit. Liv.

(2) *Qui ſcit præterita, de futuris æſtimat.* Liv. de la ſageſſe. c. 8. v. 8.

(3) *Ad conſultationem utiliſſima hiſtoria eſt, ut plurimùm enim futura præteritis ſimillima ſunt.*

maxime, *Pensez à loisir, & exécutez avec promptitude*, se doit entendre, quand le tems de la délibération n'est pas contraire à l'exécution. " Il n'est pas besoin de délibérer, *dit* „ *Tacite*, où la lenteur est plus nuisible que „ la témérité (1). „

☞ Lucius Lucullus, qui triompha du grand Mithridate, & du Roi Tigrane son gendre, n'avoit que peu ou point de pratique de la guerre, quand on lui donna le commandement des troupes, pour aller à cette expédition. Il apprit pourtant la maniere de la faire en lisant seulement les Histoires dans son voïage de Rome en Asie (2). Charles V. Duc de Lorraine, fut aussi appliqué à l'histoire, que glorieux dans les armes (3). Plutarque parlant de Marcus Brutus dit, "Que quand les soins de son armée „ ne le détournoient pas, il passoit, même „ dans le camp, les jours entiers à lire (4). „ Foresti rapporte que Philippe IV. Roi de France, & Spitignie II. Roi de Boheme étoient extrêmement adonnés à la lecture. Son Continuateur nous apprend la même chose d'Alfred Roi VI. d'Angleterre, & de Suenon III. Roi de Dannemarc. Le Marquis Suarez en dit autant des Empereurs Ottomans Mahomet II. Soliman II. & Selim I. qui se rendirent si formidables à leurs ennemis (5).

(1) *Nec cunctatione opus, ubi perniciosior sit quies, quam temeritas.* Ann. L. 1.

(2) Monarch. Eccl. de Pineda.

(3) Vie de Charles V. Duc de Loraine.

(4) Vie de Marcus Brutus.

(5) Hist. des Emp. Ottom.

CHA-

CHAPITRE XI.

Suite du même sujet.

LES conseils, qu'on trouve dans les livres, font plus de plaisir, que ceux, que les hommes donnent; parce qu'en réüssissant dans une action par les regles, que vous avez puisées dans les livres, personne ne pourra prétendre en partager avec vous la gloire, pour vous avoir donné conseil. A quoi on peut ajoûter, que les livres reprennent, & ne mortifient pas: car, comme dit Hyacinthe Apollo, *Les livres blâment le vice, & il paroit que les hommes accusent le vicieux* (1). §. I.

Les conseils, que les livres donnent, sont non-seulement plus agréables, mais encore plus sûrs; parce qu'ils ne sont pas susceptibles de colere, d'interêt, de flaterie & d'autres passions ausquelles les Hommes, qui donnent conseil ont coûtume d'être sujets.

La raison, qu'Aristote apporte pour faire voir, qu'on trouve plus de justice dans le commandement des loix, que dans celui des Hommes, est, que les loix sont exemptes des passions, qui peuvent maîtriser les Hommes; & S. Thomas commentant ce passage, dit, " Que puisque la loi est sans passion, „ & qu'elle est selon la raison, il suit, qu'elle „ est §. II.

(1) Gouv. Mor. à Lelius.

„ eſt purement intellectuelle, ſans que l'ap-
„ petit ſenſitif y ait part : c'eſt pourquoi
„ il eſt mieux, que la loi gouverne, que
„ l'homme (1). „

§. III. Vous ne trouverez en aucun homme la ſûreté que vous rencontrez dans un livre ; car ne découvrant pas le ſujet ſur lequel vous le conſultez, il ne donne pas lieu à faire pénétrer votre deſſein, comme je le prouverai en traitant du conſeil & du ſecret.

CHAPITRE XII.

Autres avantages de la lecture. Utilité de l'Hiſtoire ancienne pour la guerre moderne.

§. I. UN autre avantage de la lecture des livres, eſt de vous porter à la gloire en vous rappellant les actions heroïques de pluſieurs Généraux, & les dignes récompenſes, qui en ont été les ſuites : car pour me ſervir des termes de Solis, *Le deſir du triomphe vous fera commencer à triompher* (2).

☞ Tamerlan Roi des Parthes, ſur le point de combattre à la tête de ſes troupes, & de celles de l'Empereur Manuël Paleologue ſon Allié, contre Bajazet Empereur Ottoman, fit

(1) *Cum igitur lex ſit ſine paſſione, & ſit ſecundum rationem, relinquitur illam eſſe intellectum ſine appetitu ſenſitivo ; quare melius eſt legem principari, quàm hominem.* Comm. ſur la Polit. d'Ariſt.

(2) Conq. de la Nouv. Eſp.

fit venir Alhacent son Historien, & se fit lire quelques actions de ses Prédécesseurs; afin que ce souvenir soûtint mieux sa vigueur dans le combat, où Bajazet fut fait prisonnier (1). Boleslas III. Roi VI. de Pologne, portoit toûjours à son col une Medaille, où étoit gravée l'image de son pere, sur laquelle il jettoit frequemment les yeux, pour se rappeller les vertus & le sage gouvernement d'un Prince, que Boleslas tâchoit d'imiter (2). Miltiade Capitaine Athenien aiant gagné la bataille de Marathon, Themistocle son concitoïen étoit dans un chagrin extrême de n'avoir pas lui-même remporté cette victoire. Un de ses amis lui aïant demandé le sujet d'une si grande tristesse. " Les trophées de Miltiade, répondit Themistocle, ne me permettent pas de dormir (3). "

§. II. Le grand Gustave Adolphe, Roi de Suede, qui aimoit passionnement l'histoire, perdoit le sommeil pendant des nuits entieres, ou pour mieux dire, passoit utilement ce tems de repos, à considérer les actions des anciens Conquerans, dont le souvenir lui donnoit de l'émulation. Il avoit coûtume de dire, que quoique les armes à feu, & l'art moderne de fortifier les Places eussent mis de la différence dans l'ancienne maniere de faire la guerre, cependant celui, qui avoit le courage de ces anciens Héros, pouvoit comme eux faire des actions aussi grandes & aussi

(1) Suarez, Hist. des Emp. Ottom.

(2) Vie de Boleslas III.

(3) *Trophæa Miltiadis me dormire non sinunt.* For. Mapam. Hist.

auſſi illuſtres (1). Je vous cite les paroles du fameux Guſtave ; afin que ſuivant l'opinion ridicule de la plûpart des gens, vous ne m'oppoſiez pas, que les Hiſtoires anciennes ſervent bien peu pour la guerre d'aujourd'hui ; vû que la maniere d'attaquer & de défendre, qui s'obſervoit alors, eſt bien différente de celle qui ſe pratique à preſent.

§. III. On peut ajoûter au ſentiment de Guſtave, que la moindre ſcience d'un Général, eſt de ſçavoir ce qui regarde les armes & les fortifications ; & que ce qu'il lui importe le plus de ne pas ignorer, eſt la politique Militaire & Civile, qui certainement n'a pas changé ; & vous trouverez dans tout le cours de cet Ouvrage, que celle des anciens eſt conforme à celle des Modernes, avec cette ſeule différence, que ceux-là ont inventé, & que ceux-ci les imitent ou les pillent ; que renverſant l'ordre des matiéres, uſant d'autres paroles, prenant un peu, & laiſſant le reſte de ce que chacun de ces grands Hommes de l'antiquité a fait ou a écrit ; ils veulent nous vendre pour quelque choſe de nouveau les maximes & les actions des ſiécles les plus reculés ; au lieu de ſe contenter de la gloire qui leur reviendroit d'avoir ſçû faire un bon choix dans une matiére ſi vaſte, & d'emploïer ſeulement la lime pour perfectionner un ouvrage, qui ayant déja été forgé n'a plus beſoin de marteau.

§. IV. Juſte Lipſe n'a pas eu honte d'avoüer, qu'il avoit inſeré dans ſa *Doctrine civile*, dix-ſept cha-

(1) Contin. de Foreſt. Vie de Guſtave Adolphe.

chapitres qui étoient de l'Empereur Leon ; & Hipocrate n'a pas crû se faire tort en confessant, qu'il avoit ramassé toutes les tables, que les Païens attachoient dans les temples de leurs Dieux tutelaires, & sur lesquelles étoient marqués les remédes, qui les avoient guéris de leurs maladies ; & quoique le plus grand travail d'Hipocrate fût borné à tirer de ces tables les remédes les plus utiles, & d'y donner un ordre, il ne laissa pas d'acquerir la réputation de premier Medecin (1).

Euclide parut avec le nom d'Aueurdes Elémens ou principes de Mathematique, qu'il recueillit d'Eudoxe & de Teetete, n'y ajoûtant presque que les démonstrations. Sur quoi Pierre Ramus approuvant les applaudissemens, que cet Ouvrage lui attira parle ainsi : " C'est un grand sujet de loüange d'achever ce qui a été commencé, & de rendre certain ce qui ne l'étoit pas : mais surtout de donner un ordre & un arrangement à ce qui n'en avoit pas encore eû (2). "

CHAPITRE XIII.

Motifs, qui doivent engager à joindre la Théorie à la Pratique. Quelles heures il ne faut pas

(1) *Fôresti Mapam. Hist.*

(2) *Magna laus est inchoata perficere, & ex incertis certa facere. sed maximè omnium indigesta componere.* For. Mapam. Hist.

pas donner aux livres. Pour quelle raison un Commandant ne doit employer le tems qu'à ce qui le mene à l'art de gouverner; ni s'appliquer à rien, qui n'ait rapport à cette fin.

§. I. LEs livres seuls pourroient vous acquerir assés de gloire, si vous n'étiez pas chargé du commandement; puisqu'ils suffiroient à vous acquerir le nom de sage; titre dont, entr'autres Princes, se sont contentés Alphonse X. Roi de Castille (1), & Eric III. Roi de Suede (2). Il y auroit cependant de la folie à vous conseiller de vous fier uniquement sur la théorie, sans regarder la pratique comme nécessaire; puisqu'il est certain qu'on ne sçauroit mieux être éclairci, que par l'expérience. Platon pour prouver que la pratique est nécessaire dit, " Que celui, „ qui fait la trompette, n'en sçait pas si bien „ connoître les défauts ou la bonté, comme „ celui qui en sonne (3). „ On peut ajoûter, que dans aucune profession l'expérience n'est si nécessaire que dans la guerre, dont les perils ont coûtume de faire oublier dans le champ de bataille, ce qu'on a appris dans le cabinet. C'est ce dont nous instruit Plutarque en parlant de Demosthene dans la bataille de Cheronée (4).

Le Colonel Thomassoni dit: " Qu'il n'est „ pas aisé de décider, si un Capitaine reti-

„ re

(1) Foresti, Vie d'Alph. Roi de Castille.

(2) Sup. de Foresti, Vie d'Eric III. Roi de Suede.

(3) Platon de Rep. Dial. 10.

(4) Plutarq. Vie de Demosthene.

„ re plus d'avantage de la théorie que de „ la pratique, toutes les deux étant extrê- „ mement importantes; l'une n'étant qu'im- „ parfaite, sans le secours de l'autre: ce qui „ arrive lorsque la science de l'acte prati- „ que manque dans l'exécution, ou que „ la pratique de l'acte habituel n'est pas „ jointe à la connoissance des regles, „ des loix & des exemples, qui peuvent „ dans les cas imprévûs fournir des ex- „ pediens (1). „

§. II. Par ce que je viens de dire, je ne prétends pas, que l'amour des livres vous dérobe les heures, que vous devez donner aux devoirs importans de votre emploi: car on sent bien, qu'il seroit ridicule de vous voir une histoire à la main, quand vous devriez être occupé à reconnoître un camp, à ranger une armée en bataille, ou à quelques autres fonctions nécessaires; & dans les paroles de Plutarque, que j'ai déjà rappor- *C.* 10. tées pour exemple du tems que Marcus Brutus emploïoit à la lecture, vous avez pû remarquer, que cet Ecrivain dit: Quand les soins importans de son armée ne le détournoient pas.

☞ Dolce parlant de l'Empereur Alexandre Severe dit, que ses heures étoient si bien partagées, qu'il ne perdoit pas un moment, & qu'il emploïoit le tems qu'il avoit de reste à lire les meilleurs livres (2).

§. III. Je ne crois pas qu'il soit permis à un Général

(1) Disc. Milit.

(2) Vie d'Alexandre Severe.

néral d'emploïer une heure de l'année à quelque autre art ou ſcience, qu'à celle qui regarde le gouvernement politique, militaire, & économique d'une armée ou d'une Province; qui apprend à ſe retrancher dans un camp; à attaquer & défendre un camp, ou une Place; à ranger une armée en bataille ſur divers terrains; à la faire ſubſiſter; à connoître la ſituation & les défilés des païs, les interêts des Princes, &c. parce qu'il vous reſtera bien peu de tems au-delà de ce qu'exigent les obligations & les ſoins de votre emploi: ainſi prenez garde, qu'aïant trop de goût pour la muſique, pour la poëſie, ou autre choſe de cette ſorte, vous ne vous y attachiez avec paſſion; car ce ſeroit ou trop tard, ou avec trop peu d'application, que vous reviendriez à vos devoirs eſſentiels. La vie de l'homme eſt courte; qui veut ſçavoir de tout, ne parvient qu'à ne ſçavoir rien à fond; & il eſt heureux pour un homme chargé par ſon Prince des affaires les plus conſidérables, d'ignorer ces bagatelles, qui dérobent un tems précieux, deſtiné à des choſes d'importance. " Il ne „ m'appartient pas, dit Euripide, parlant „ d'un Prince, de ſçavoir ce qu'il y a de „ plus ſpécieux & de plus relevé; ce qui „ fait l'objet des Philoſophes: mais ſeulement ce qui eſt le plus néceſſaire pour „ le bon gouvernement de la Ville (1).„

Le

(1) *Non ad me pertinet ſcire quæ ſpecioſa ſunt & alta, quæ ſcilicet Philoſophi conſiderant; ſed ea quorum opus eſt ad regimen civitatis.* S. Thom. Comm. ſur la Polit. d'Ariſt. l. 3. lec. 3.

Le raisonnement suivant, qui est de Platon, pour être enjoüé ne prouve pas moins ma proposition. " S'il vient, dit-il dans no-
,, tre Ville quelqu'un, qui par l'étenduë de
,, son génie se puisse transformer en toute
,, sorte de maniere & tout imiter, & qui
,, veüille nous montrer avec ostentation ses
,, poëmes, nous le révérerons comme un
,, homme divin, admirable, amusant; &
,, nous dirons, que ne se trouvant pas son
,, semblable dans notre République, il ne
,, lui doit pas être permis d'y entrer, &
,, nous le renverons dans une autre Vil-
,, le (1). ,,

☞ Eric XIV. Roi de Suede, oublioit les maximes de regner, qu'il avoit même en horreur, pour se donner tout entier à l'Astrologie: aussi cessa-t-il d'être Roi, & ne fut qu'Astrologue; car Jean Duc de Fislande son frere le chassa du thrône (2).

☞ Pyrrhus fit bien voir le peu de cas qu'il faisoit de toutes les autres sciences, excepté l'art de regner; lorsqu'interrogé lequel de deux joueurs de flûte, qui avoient joué devant lui, étoit le meilleur; il répondit, que Polipercon étoit le plus vaillant Capitaine (3). L'Em-

(1) *Si quis ergo in nostram urbem venerit, qui animi sapientiâ in omnes possit se vertere formas, & omnia imitari, volueritque poëmata sua ostentare; venerabimur quidem ipsum ut sacrum, admirabilem & jucundum: dicemus autem non esse ejusmodi hominem in Republica nostra, nec fas esse ut insistat: mittemusque in aliam urbem.* De Rep. Dial. 3.

(2) Supl. de Foresti.

(3) M. de la Motte Polit. du Prince.

☞ L'Empereur Alexandre Severe, qui possédoit la musique dans la perfection, & qui étant particulier en faisoit une de ses plus agréables occupations, ne toucha plus aucun instrument depuis qu'il eut été élû Empereur (1).

☞ Philippe Roi de Macédoine fâché de voir, qu'Alexandre son fils s'appliquoit trop à la musique, lui demanda un jour s'il n'avoit pas honte de toucher si bien des instruments? " ce qui fit qu'Alexandre commen„ ça à negliger ce divertissement comme „ peu convenable à la majesté d'un Prin„ ce (2). „

CHAPITRE XIV.

Comment on peut tirer des Livres le fruit, qu'on doit en espérer pour la pratique de la guerre.

§. I. JE commence par vous dire d'avance avec le Chevalier Borri (3), qu'il ne faut pas sans nécessité exécuter le conseil que les livres de Politique vous donneront, ou que l'histoire vous apprendra avoir été pratiqué; sans auparavant

(1) Dolce, vie d'Alexandre Severe.

(2) *Velut artem suæ majestati indecoram negligentius tractare cœpit.* Freinshemius in Curtio.

(3) Instr. Polit.

vant examiner les raiſons de ce ſentiment, ou de cette conduite, & ſans en confronter les circonſtances avec celles du cas préſent.

Ariſtote remarque, qu'il n'eſt pas poſſible, que les livres aïent prévû toutes les circonſtances, & fait la différence de tous les cas, qui peuvent s'offrir. Le même Ariſtote obſerve, qu'il y avoit une loi en Egypte, qui ordonnoit, que ſi un Médecin faiſoit des remédes au malade, avant que trois jours fuſſent paſſés depuis le commencement de la maladie, il répondoit des évenemens, qui en pourroient arriver; parce qu'on croïoit, que ce tems au moins étoit néceſſaire, pour pouvoir bien accorder les ſymptômes de la maladie avec les préceptes de l'art (1).

Il arrive par rapport à la lecture ce qui arrive à l'égard du manger; car l'une étant la nourriture de l'eſprit, & l'autre l'aliment du corps, tous les deux ont beſoin de tems pour ſe digerer; & comme un peu de quinteſſence vaut mieux, qu'une quantité d'autre aliment; vous tirerez plus de fruit d'un bon livre, que de pluſieurs médiocres. J'ai pris cette penſée & cette comparaiſon des paroles ſuivantes de Laërce, qui dit, "Que „ comme ce ne ſont pas ceux, qui mangent le plus, qui ſe portent le mieux: mais „ ceux qui mangent médiocrement: on ne „ doit pas auſſi eſtimer pour plus ſçavans, „ & plus ſtudieux ceux, qui liſent davan- „ tage §. II.

(1) Polit. l. 3. leç. 14.

„ tage: mais ceux qui lisent de meilleures
„ choses (1).

§ III. Les Historiens n'expliquent pas toûjours bien les matieres, ni tous les Ecrivains militaires & politiques ne conseillent pas toûjours ce qu'il y auroit de plus à propos. Dans toute sorte de sciences vous lirez des propositions, qui à la premiere vûë vous paroîtront honnêtes & profitables: mais si vous les examinez de plus près, vous les trouverez souvent injustes ou inutiles. En ne vous servant que d'Auteurs choisis, vous éviterez en partie de ces perils, & celui de vous nourrir des idées basses des autres; car, comme dit Platon, " celui qui imitera quel-
„ que chose de vil, ne fera rien que de
„ vil. (2).

§. IV. Pour sçavoir quelles sont les bonnes histoires, je vous dirai avec Tacite, que ce sont celles, " qui non seulement vous ap-
„ prennent les circonstances des évenemens;
„ mais qui vous en donnent encore la rai-
„ son & les motifs (3). „ Ce que je viens de dire ne doit pas vous porter à faire choix de ces histoires, qui, pour trop entrer dans les détails, sont pleines de circonstances peu importantes, & qui, par le peu d'instruction, qu'on en peut tirer, ne méritent

(1) *Non ii qui plurimùm comedunt meliùs valent iis qui modicè; sed qui utilissima legerent docti censendi & studiosi sunt.* Laert. in Aristippo.

(2) *Imitandi facultas vili cuidam se commiscens, vilia procreat*, De Rep. Dial. 10.

(3) *Non modo casus, eventusque rerum, sed ratio etiam causæque noscantur.* Tac. hist. 1.

tent pas le tems qu'on perd à les lire : car comme l'enseigne Mascardi, après Ammien Marcellin, " rien ne convient moins à l'Hif-
„ toire, que de la remplir de basses minu- §. V.
„ ties (1).

Vous me direz peut-être, que suivant le passage d'Aristote rapporté au commencement de ce Chapitre, l'histoire est inutile à un Général, parce que les cas de la guerre sont infinis, & obligent à de promptes résolutions, qu'il faut prendre suivant les circonstances, qui les accompagnent. Je réponds, que le même Aristote, qui a dit, qu'il est impossible, que les loix puissent prévoir tous les cas, qui peuvent survenir, ne laisse pas de regarder les loix comme necessaires : ainsi quoique les livres dans certaines occurrences, ne donnent pas une instruction déterminée, ils vous fourniront dans un nombre d'occasions un expédient sûr à suivre, & il y a moins de mal à ne pouvoir pas profiter de quelques-uns, que de les ignorer tous.

CHAPITRE XV.

De l'Eloquence. Chacun peut l'acquerir.

L'ELOQUENCE sert beaucoup pour inspirer aux troupes l'ardeur de combattre, §. I.

(1) *Nec historiam producere per minucias ignobiles decet.* Mascardi de art. hist. Tract. 1.

tre; pour appaiser certains murmures, ou certains mouvemens; pour relever leur courage abattu par quelque succès malheureux, &.pour une infinité d'autres occasions, comme vous le verrez en divers endroits de cet ouvrage. " Que ne peut point un Général
„ dans une armée, dit l'Empereur Leon,
„ qui sçait joindre l'éloquence à la pru-
„ dence (1). „

L'élégance des paroles est à l'oreille, ce que les lunettes à longue vûë sont aux yeux; présentées par un côté elles diminuent l'objet, & le grossissent de l'autre. C'est pour cela qu'Isocrate, dit, que l'é-
„ loquence s'étend à faire de grandes cho-
„ ses des petites, & de petites des gran-
„ des (2).

☞ Foresti donne à Thimotée capitaine Athenien la qualité de bon Orateur, & dit de Demetrius Phaleréen, que qûoiqu'il ne se fût distingué ni par sa valeur, ni par son habileté pendant qu'il commandoit les armées, on lui érigea pourtant trois cens six statuës, à cause que par sa grande éloquence il avoit sçû cacher ses défauts, & donner du lustre à ses actions (3).

☞ Carneade aïant parlé éloquemment à Rome sur les affaires d'Athenes sa patrie, Marcus Caton avertit ses Collegues de se pré-

(1) *Imperator qui eloquentiam cum prudentiâ conjunxerit, quid in exercitu præstare non potest?* De Apparatu Bellico.

(2) *De parvis magna, & de magnis parva facere* Foresti Mapam. hist.

(3) *Ibid.*

précautionner contre un homme, qui ſelon le jugement qu'il en portoit, étoit capable par ſa langue d'obtenir des Romains tout ce qu'il pourroit demander (1). Pyrrhus diſoit, que c'étoit à l'éloquence de Cineas ſon Ambaſſadeur, plus qu'à l'épée de ſes guerriers, qu'il devoit les Villes qu'il avoit conquiſes (2).

☞ Dolce loüe l'éloquence de l'Empereur Valentinien (3). Richard I. Roi d'Angleterre ne ſe délivra de la priſon, où l'Empereur Henri, & Leopold Duc d'Autriche le détenoient, que parce qu'aïant répondu avec une admirable éloquence aux accuſations, dont l'Empereur le chargea publiquement, l'aſſemblée fut convaincuë que ſa priſon étoit injuſte (4).

Le talent de la parole n'eſt pas ſeulement un don de la nature, comme quelques-uns le croïent; mais encore le fruit du ſoin, qu'on ſe donne pour l'acquerir. Je le dis, afin que ſi vous avez été dans cette premiere opinion, vous ne vous abandonniez pas à un ſtyle irrégulier, auquel vous vous ſerez peut être habitué; quoique peu de gens ignorent qu'on devient Orateur, & que l'on nait Poëte (5). §. II.

☞ Plutarque dit, que ce ne fut qu'à force de ſoins, que Démoſthene acquit ſon éloquence; car au commencement il étoit groſſier

(1) *Ibid.* (2) *Ibid.*
(3) Vie de Valentinien.
(4) Foreſti Mapam. hiſt.
(5) *Orator fit, Poeta naſcitur.*

grossier dans ses expressions, & avoit la langue embarrassée; mais il travailla si bien à vaincre l'un & l'autre de ces défauts, que sa façon de parler coûta plus de sang aux Macedoniens, que ne leur en coûta une grande partie de la Grece; parce qu'il leur suscita autant d'ennemis, qu'il emploïa de raisonnemens (1).

CHAPITRE XVI.

Il est plus nécessaire à un Chef de se faire aimer, que de se faire craindre. Exception à cette maxime.

§. I. QUAND vous serez aimé de vos troupes, vous en serez bien servi; & si vous en êtes haï, elles n'exécuteront qu'avec peine ce qui est de leur devoir; afin que rien ne succedant heureusement sous vos ordres, vous ne receviez ni applaudissement ni récompense.

☞ Une des raisons, qu'Annibal donna pour déclarer Pyrrhus le second Capitaine du monde, fut que Pyrrhus sçavoit parfaitement l'art de se gagner l'affection de la Nation, avec laquelle il traitoit (2).

☞ Les Sabins en Erete & les Eques en Algide vainquirent les Romains; parce que ceux-

(1) Vie de Démosthene.
(2) Monarch. Eccl. de Pin.

ceux-ci haïſſant les Decemvirs, qui les commandoient, ſe laiſſérent mettre en déroute (1).

☞ Lucius Papirius Dictateur Romain aïant vû, que ſes propres troupes, qui le haïſſoient à cauſe de ſa grande ſévérité, l'empechoient de remporter la victoire dans un combat contre les Samnites, connut dès lors qu'il lui étoit néceſſaire de gagner l'affection de ſon armée; & il changea ſi fort de conduite, qu'allant de baraque en baraque il viſitoit les ſoldats bleſſés, & traitoit chacun avec tant de familiarité, qu'il s'attira l'amour de tous: ce qui cauſa la perte entiere de l'armée des Samnites, qui dans une ſeconde bataille fut entierement défaite par ce Dictateur (2).

Il ne manque pas d'Ecrivains, qui prétendent fonder toute l'obéiſſance des troupes dans la crainte, qu'elles ont pour leur Chef, & qui ſuppoſent que leur amour pour lui eſt fort inutile. „ Qu'on me haïſſe, pourvû „ qu'on me craigne (3)"; c'étoit la maxime d'un Tyran, à laquelle je réponds avec ſaint Thomas, „ que la crainte eſt un foible „ fondement de l'obéiſſance des ſujets; car „ ſi ceux, qui ne ſont ſoumis que par la „ crainte trouvent une occaſion, où ils puiſſent eſpérer l'impunité, ils s'élevent con- „ tre les Chefs avec d'autant plus d'ardeur, „ que contre leur volonté ils étoient rete- „ nus par la ſeule crainte; ainſi que l'eau „ arrê- §. II.

(1) Monarch. Eccl. de Pin.
(2) Tite-Live, Hiſt. Rom.
(3) *Oderint, dum metuant.*

„ arrêtée par violence coule avec plus d'im-
„ pétuosité, lorsqu'elle trouve une issuë.
„ Cette crainte même n'est pas sans dan-
„ ger; puisque portée à un certain excès,
„ elle en a précipité plusieurs dans le de-
„ sespoir (1) „.

Solis explique une partie de cette même pensée, lorsqu'en rapportant combien l'Empereur Motezuma étoit haï & craint de ses sujets, il dit: „ La crainte & la haine vont „ ordinairement ensemble (2) „.

☞ Aïant été représenté à l'Empereur Alexandre Severe, que par sa trop grande douceur son Empire auroit peu de majesté. „ Cela „ est vrai, répondit-il, mais il sera de lon- „ gue durée (3) „.

§. III. c. 54. Je traiterai plus bas des bornes, qu'il faut donner à l'affabilité; & pour conclure ici l'examen de la proposition, s'il convient de se faire craindre, je pose pour regle générale, qu'il ne faut rechercher d'être craint, que de ses ennemis, & des coupables; & n'exiger des autres, que cette sorte de respect compatible avec l'amour; éloignant une crainte insupportable, qui nous fait haïr celui,

(1) *Timor autem est debile fundamentum: nam qui timore subduntur, si occurrat occasio, quâ possint impunitatem sperare, contra præsidentes insurgunt eò ardentius, quò magis contra voluntatem, ex solo timore cohibentur: sicut si aqua per violentiam includatur, cum aditum invenerit, impetuosius fluit; sed ne ipse timor caret periculo, cum ex nimio timore plerique in desperationem inciderunt.* De Regim. Princ. l. 1. c. 10.

(2) Conquête de la nouvelle Espagne.

(3) Dolce, Vie d'Alexandre Severe.

lui, qui veut nous l'imposer. Divers Auteurs, qui la trouvent essentielle au commandement, veulent établir des préceptes, qui approchent de la tyrannie. S. Paul nous enseigne, „ que les Princes ne sont pas à „ craindre, lorsqu'on ne fait que de bonnes „ actions (1); „ & Tacite instruit un Prince „ à se faire aimer de ses peuples, & crain- „ dre de ses ennemis (2). „

Le génie extraordinaire des peuples doit pourtant servir d'exception à la maxime, qui veut qu'on use de douceur pour s'attirer l'amour. §. IV. *V.* c. 1.

Il manqueroit quelque chose au conseil que je donne à un Général de se faire aimer, si en même-tems je ne lui fournissois les moïens pour y parvenir.

CHAPITRE XVII.

De la liberalité convenable à un Général.

LA libéralité envers les troupes vous gagnera leur affection. C'est par là que César & plusieurs autres s'attirérent l'amour des soldats (3). §. I.

Si vous m'opposez, que pour vous faire des §. II.

(1) *Principes non sunt timori boni operis, sed mali.* Aux Rom. c. 13. v. 3.

(2) *Amorem apud populares, metum apud hostes quærat.* Ann. l. 11.

(3) Pierre Mexia, Vie des Emp. Romains.

des amis comme César, il vous faudroit avoir les richesses de César. Je réponds, qu'à proportion de vos facultez on estimera également vos dons; dans lesquels suivant l'opinion commune on considere trois choses, celui qui donne, celui à qui on donne, & en quelle occasion on donne; mais selon moi une seule est requise, qui est la maniere gracieuse de donner.

☞ Solis rapporte, qu'Hernand Cortez commença à s'attirer l'affection des soldats de Pamphile de Narvaez son ennemi, lorsqu'ils virent que Narvaez resserroit avec avarice les présens des Indiens, que Cortez faisoit généreusement distribuer à ses troupes (1).

☞ Plutarque dit, que Caton d'Utique & Marcus Fabonius son Collegue entretenoient les jeux publics avec peu d'ostentation, tandis qu'en même-tems Curion y faisoit éclater beaucoup de pompe & de dépense: cependant il y eut aux Jeux des premiers plus de concours & d'applaudissemens, qu'à ceux du dernier. La raison que Caton lui-même en donne; c'est, dit-il, parce qu'on n'estime pas tant la valeur du don, que la maniere gracieuse avec laquelle on donne (2).

☞ Cimon Capitaine Athenien, qui pour être trop désintereffé, fut toûjours pauvre; ne laissa pas de donner à connoître, combien son ame étoit libérale, en faisant abattre les murailles de ses jardins; afin que chacun pût li-

(1) Conquêtes de la Nouvelle Espagne.
(2) Vie de Caton d'Utique.

librement en venir prendre les fruits ; & lorsqu'il les offroit lui-même aux passans ; la petitesse du don ne faisoit pas moins voir la grandeur de sa libéralité (1).

§. III. Je vous donne pourtant pour conseil de regler votre liberalité suivant votre pouvoir : car comme disent Ciceron (2) & Juste Lipse (3), „ quand vous aurez „ dépensé tout votre bien, vous tâche„ rez d'étendre vos mains sur celui des „ autres. " Expérience qu'on a vû en Neron, que ses extravagantes prodigalités portérent à lever tant d'injustes tributs sur son peuple (4). Comme l'on ne se fait pas tant aimer en donnant aux uns, qu'on se fait haïr en ôtant aux autres, vous feriez moins d'amis que de mécontens ; car comme dit Strada, „ il y a souvent plus à craindre d'un, „ que vous aurez offensé ; qu'il n'y a à es„ pérer de plusieurs, à qui vous aurez fait „ du bien (5) ", ou comme dit Ciceron, „ vous ne vous attirerez jamais tant de „ bienveillance de ceux à qui vous donne„ rez, que de haine de ceux à qui vous ôterez. (6)

☞ Horace Spanorchi dans son discours sur l'in-

(1) Foresti, Vie de Cimon.
(2) *Alienis bonis manus inferre cogeris.* Cic. 2. de Off.
(3) Juste Lipse, Doct. Civ. l. 4.
(4) Suetone, Vie de Neron.
(5) *Plus plerumque timendum ab uno quem læseris, quàm sperandum à multis, quorum commodo inservieris.* Strada, de bello Belgico.
(6) *Nec unquam tanta studia assequeris eorum quibus dederis, quanta odia eorum quibus ademeris.* Cic. 2. de Off.

l'interregne de Pologne, dit que ce qui empêcha Laski Comte Palatin d'avoir cette couronne, fut d'avoir fait des dépenses excessives, & de se trouver par conséquent peu agréable à un nombre de personnes à qui il devoit de l'argent.

☞ Solis rapporte, que l'excessive libéralité de Motezuma fut plus nuisible qu'avantageuse à cet Empereur; parce qu'il se vit forcé ensuite de charger ses Provinces d'impôts, qui lui attirérent la haine de ses sujets (1).

CHAPITRE XVIII.

Il est bon d'affecter de marcher sur les traces de son prédecesseur, s'il a été aimé; de suivre une conduite toute opposée, s'il s'étoit rendu odieux; & de ne pas se décharger ouvertement d'une partie de ses soins sur un subalterne, qui est généralement haï.

§. I. SI quelqu'un de vos prédécesseurs dans le commandement n'a pas sçû plaire aux troupes, ou au peuple, tâchez de découvrir ce qu'ils trouvoient de mauvais en lui, & évitez, s'il se peut, ce qui l'avoit rendu
§. II. odieux. Imitez au contraire ce qui a fait estimer & aimer les autres. Par l'un & l'autre de ces moïens vous pourrez gagner l'affection de

(2) Conq. de la Nouv. Esp. l. 4. c. 15.

de ceux, qui vous sont soumis; & vous mettrez votre successeur dans une sorte de nécessité d'honorer votre mémoire: ce qui fut le but, selon Amelot (1), que se proposa Tibere dans les honneurs, qu'il rendit aux cendres d'Auguste. §. III.

☞ Antaire, troisiéme Roi des Lombards en Italie, pour faire connoître, qu'il ne vouloit pas imiter ceux de ses prédécesseurs, qui avoient été cruels, mais suivre l'exemple de Flavius Vespasien, qui avoit été extrêmement chéri des Italiens, changea son nom *d'Antaire* en celui de *Flavius*, ce qui fut imité de ses successeurs (2).

☞ Boleslas II. surnommé le Pieux, & Duc XVII. de Bohême, se garda bien de suivre la conduite de Boleslas I. son pere, qui dans les premieres années de son régne, s'étoit fait extrêmement haïr: mais il imita son pere, lorsque par un changement de coûtumes & de mœurs, il se fut acquis autant d'amour, qu'il s'étoit attiré de haine; & par là Boleslas II. fut généralement estimé de ses sujets (3).

☞ Cette maxime d'affecter une conduite opposée à celle d'un prédécesseur, qui avoit été en horreur, a été aussi pratiquée avec beaucoup de succès par Henri I. Roi d'Angleterre, successeur de Guillaume II. (4); par Cocceïus Nerva, successeur de Domitien

(1) Amelot, comm. sur les Ann. de Tac. l. 1.
(2) Foresti, Vie de Flavius Antaire.
(3) *Idem*, Vie de Boleslas II.
(4) Hist. des Rois d'Angleterre.

tien à l'Empire Romain (1); par Théodore, Duc de Moscovie, successeur de Jean Basile (2); par Pepin le Gros, successeur dans le ministére de France, d'Ebroyn, favori du Roi Childebert III. (3) par Uratislas I. Roi de Bohême, & successeur de son frere Spitignie (4); par Edgare Roi XII. d'Angleterre, successeur d'Edouin (5); par Henri VII. Roi d'Angleterre, successeur du tyran Richard III. (6); par Malcolme III. Roi d'Ecosse, successeur du tyran Macabet (7). Je ne rapporte pas les circonstances de tous ces exemples pour ne pas ennuier; parce que le nombre en est trop grand. J'en userai ainsi toutes les fois, que les exemples, sur un même sujet, se présenteront en foule.

☞ L'Empereur Trajan voïant, que Nerva, son prédécesseur, avoit été extrêmement aimé, imita ses coûtumes, confirma ses loix, & continua les ouvrages que Nerva avoit commencés (8).

☞ La même conduite fut heureusemen observée par Harald II. Roi d'Angleterre, qui régna après Edouard III. (9); par Alexandre Roi d'Ecosse, héritier de la Couronne

(1) Dolce, Vie de Cocceius Nerva.
(2) César Campana, hist. du Monde.
(3) Foresti, hist. des Rois de France.
(4) Foresti, hist. des Ducs & Rois de Bohême.
(5) Suppl. de For. hist. des Rois d'Angleterre.
(6) *Idem*, hist. des Rois d'Angleterre.
(7) *Idem*, hist. des Rois d'Ecosse.
(8) Dolce, Vie de Trajan.
(9) Cont. de Foresti, hist. des Rois d'Angl.

ronne par la mort de Guillaume son pere (1); & par Eric III. Roi de Dannemarc, surnommé *Le Bon*, successeur de Canut (2).

Marie de Medicis, Regente de France, dans la minorité de Louis XIII. son fils, conserva pendant quatre ans la paix, & s'acquit l'estime de tout le Roïaume, en se reglant sur les maximes du Roi Henri IV. qui avoit été adoré des François (3).

§. IV. En cas que la haine, que les peuples ou les troupes avoient contre votre prédécesseur, vint de ce qu'il confioit le maniement des affaires à une personne généralement haïe, vous ne devez pas vous en servir sans une nécessité indispensable; puisqu'alors, vos ordres, quoique bons & justes, venant à passer par ce canal, seront trouvés déraisonnables & tyranniques. Comme l'eau mise dans un verre de couleur paroit avoir pris cette couleur; de la même maniere: " Les affai-,, res, dit Strada, n'auront jamais un bon ,, succès, quand on s'appercevra, qu'on en ,, fait arbitre un homme que l'on hait (4). ,, Cette regle a pourtant ses exceptions.

§. V. *Des Révoltes c. 6. & 65.* ☞ Les habitans de la ville d'Antioche ouvrirent leurs portes à Demetrius Nicanor, ennemi d'Alexandre Valez leur Roi, sans autre motif dans cette résolution, que celui de n'ai-

(1) *Idem.* Hist. des Rois d'Ecosse.

(2) *Idem.* Hist. des Rois de Dannemarc.

(3) Foresti, hist. des Rois de France.

(4) *Nusquam felicem exitum habitura sunt negotia quorum arbitrum homines animadvertant esse illum, quem oderunt.* Strada de Bel.Belg. l. 3. Dec. 1.

n'aimer pas Alexandre, parce qu'il confioit les affaires importantes à Ammonius son Ministre, que ceux d'Antioche avoient en horreur (1). Edouard V. Roi d'Angleterre, perdit la couronne & la vie, pour s'être obstiné à laisser le maniement des affaires du Roïaume à Pierre Gaveston, & ensuite aux deux freres Spensers, l'un & l'autre l'horreur du peuple; qui pour ce sujet se souleva contre Edouard: péril que son pere Edouard IV. avoit prévû; ce sage Roi, aïant à l'heure de sa mort conseillé à son fils de ne pas rappeller Gaveston de l'exil où il l'avoit envoïé; connoissant déja, que son fils l'aimoit autant que la nation l'abhorroit (2).

☞ L'empereur Othon I. voïant que Galba son prédécesseur, s'étoit rendu odieux par l'étroite amitié, qu'il portoit à Tigellin, gagna l'affection du peuple en disgraciant ce Ministre (3).

☞ Henri III. Roi d'Angleterre, se voïant haï, parce qu'il se reposoit du soin du gouvernement sur l'Evêque de Winchestre, lui fit défense de se mêler davantage des affaires du Roïaume (4).

(1) Josephe, Antiquités Judaïques.
(2) Cont. de Foresti, hist. des Rois d'Angl.
(3) Plutarque, Vie d'Othon I.
(4) Cont. de Foresti, hist. des Rois d'Angl.



CHA-

CHAPITRE XIX.

Raisons pour lesquelles il faut laisser aux Tribunaux les châtimens, & vous réserver seulement le pouvoir de les modérer, & d'accorder des graces.

SOYEZ vous seul le distributeur des bienfaits, sans donner à connoître qu'une main étrangere y ait part; & quoique vous ordonniez les châtimens, faites qu'ils paroissent venir de la Justice, du Conseil de Guerre, ou d'un autre Tribunal. §. I.

☞ Agesilas, Roi de Sparthe, voïant, que tous ceux, qui vouloient quelque grace de lui, s'addressoient à Lysandre son Général, n'en accorda plus aucune, qu'à ceux, qui venoient la demander directement à lui-même, de peur qu'ils ne crussent devoir à Lysandre le bienfait, qu'ils recevoient d'Agesilas (1).

☞ On admire la clémence de Louis XIV. qui n'a jamais fait mourir personne de sa propre autorité: cependant dans ce Roïaume si bien gouverné, la justice ne laissoit pas d'être exercée par les Tribunaux, sans donner lieu au Prince de perdre la réputation, qu'il avoit d'être clément.

☞ Dolce rapporte du bon Empereur Alexandre Sévére, ce qui vient d'être obser-vé

(1) Foresti, Vie d'Agesilas.

vé sur Louis XIV. (1); & il paroit que la même loüange est dûë à Pericles d'Olimpe ou d'Athénes, qui disoit: " Je n'ai jamais été cause que personne ait pris l'habit noir (2). „

☞ Uladislas II. Roi de Bohême, voulant châtier les Ecclésiastiques de son Roïaume, qui vivoient peu religieusement, convint avec le Pape Eugene III. de faire courir le bruit, que les condamnés par sentence du Nonce Apostolique, qui résidoit à Prague, ne pourroient pas appeller au Roi; ou bien le Roi le concerta ainsi avec le Nonce, pour se voir dispensé de détourner des exécutions, qui déplaisoient à plusieurs de ses sujets (3).

☞ Le Marquis Suarez rapporte, que le motif, qu'eut Amurat, pour établir la charge de Grand Visir, fut de vouloir jetter sur ce Ministre la haine des châtimens, & des supplices, pour se réserver l'applaudissement des bienfaits, & des graces qu'il vouloit accorder (4).

§. II. ☞ Mecéne conseilloit à Auguste de laisser à ses Tribunaux le soin de punir les crimes, & de se réserver la liberté de modérer la peine portée par leurs jugemens (5). La maxime de Mecéne est conforme au

§. III. sentiment de Tacite, qui disoit: " Que si „ l'on

(1) Dolce, Vie d'Alexandre Sévére.

(2) *Nemo mea opera pullam vestem sumpsit.* Juste Lipse l. 1. Exemp. Polit.

(3) Foresti, hist. des Rois de Bohême.

(4) Suarez, hist. des Emp. Ottom.

(5) Dion, hist, l. 52.

„ l'on doit ſouvent punir, il faut encore „ plus ſouvent ſe contenter du repentir (1). Du moins il eſt certain, qu'il y a plus d'habileté à faire d'un méchant homme, un homme de bien, par un châtiment moderé; qu'à faire d'un homme vivant un mort, par l'exécution d'une ſentence ſévére.

☞ Les Capitaines Diegue de Ordax, Pierre Eſcuder, & Jean Velaſquez de Leon, avoient voulu ſouſtraire les troupes Eſpagnoles de l'obéiſſance de Hernan Cortez. Celui-ci les tint en priſon, & leur fit craindre le dernier ſupplice, juſqu'à ce qu'aïant trouvé un prétexte plauſible, il leur accorda une amniſtie; parce que, dit Solis, " il aimoit plus leur amandement, que leur punition (2). „ Par ce moïen il fit de ces ſujets, qui étoient les plus remuans & les plus à craindre, des Chefs qui furent les plus utiles & les plus fidéles.

☞ Lipoman, dans ſa relation après ſon retour de l'ambaſſade de Savoye, parle ainſi: „ Emanuel Philibert de Savoye eſt naturel„ lement vif; il agit neanmoins très-lente„ ment, quand il faut condamner à mort „ les malfaiteurs, & il aime mieux les pu„ nir pour un certain tems ſeulement: imi„ tant en cela un habile muſicien, qui con„ noiſſant, que les cordes de ſon inſtru„ ment ne ſont pas d'accord, ne les caſſe „ pas en les tendant extraordinairement; „ mais

(1) *Nec pœna ſemper, ſed ſæpius pœnitentia contentus*, in Agricola.

(2) Conq. de la nouv. Eſpagne, l. 2. c. 7.

„ mais les montant & les baiſſant peu-à-„ peu, il les réduit au ton qu'elles doivent „ avoir pour y trouver de l'harmonie. „

§. IV. Ne pouvant vous diſpenſer d'ordonner de juſtes châtimens, témoignez en être fâché; afin que chacun voye, que c'eſt la force de la loi, & non pas la cruauté de votre génie, qui a condamné le criminel; car quoiqu'alors la compaſſion ſoit inutile, vous éprouverez néanmoins, qu'elle ſervira à votre réputation.

☞ Tibére pourſuivoit avec empreſſement une Sentence contre Libon accuſé d'attenter à la ſouveraineté: mais quand il ſçut, que Libon deſeſpérant de ſa cauſe, s'étoit donné la mort; il proteſta, qu'il auroit démandé ſa grace au Senat, ſi Libon ne s'étoit pas ſi fort preſſé de s'ôter la vie (1).

CHAPITRE XX.

De quels châtimens un Chef doit paroître être Auteur. Ce n'eſt pas aſſés que ſa Clémence ſoit apparente, elle doit être réelle.

§. I. Il y a des exécutions en juſtice ſi généralement ſouhaitées, que bien loin, que celui qui les ordonne en ſoit blâmé, il en eſt au contraire loüé. Telles ſont celles, qui ſe font pour des faits atroces, qui n'excitant aucune compaſſion envers le coupable,

(1) Tacite, Ann. liv. 2.

ble, donnent lieu de se plaindre moins de sa mort, que du rétardement de son suplice.

☞ Juste Lipse rapporte, que sur la plainte, que porta à Charles le Hardi Duc de Bourgogne, une femme, que le Gouverneur d'une Place avoit forcée, & dont il avoit fait tuer le mari; ce Prince proposa à la veuve, si elle seroit contente, que ce Gouverneur l'épousât, & lui fît donnation de tous ses biens, supposé qu'il vînt à mourir avant elle. La veuve en fut satisfaite & le contrat fut passé. Peu après le Duc lui redemanda, si elle étoit contente; elle répondit qu'oüi; & moi je ne le suis pas, répliqua le Duc, qui ordonna qu'on fit mourir ce Gouverneur, de la même mort, qu'il avoit fait souffrir au mari (1). Juste Lipse qui dans sa doctrine civile est du sentiment, qu'un Prince doit laisser les condamnations aux Tribunaux, sans les ordonner lui-même, ajoute que le jugement du Duc Charles fut généralement applaudi; parce que l'énormité du crime faisoit, que personne ne portoit compassion au coupable.

Ne pensez pas au reste, que mon intention soit de persuader, qu'une feinte clémence suffit; car à cette maxime d'un écrivain impie, qui ne fait consister les vertus & les crimes, que dans l'extérieur, s'oppose un meilleur maître, qui nous apprend que nulle dissimulation humaine ne peut nous délivrer du jugement de Dieu; parce que selon §. II.

(1) Exemp. Polit.

selon les paroles de l'Ecclesiastique " les
„ voyes des hommes sont toûjours devant
„ lui, & ne sont point cachées à ses yeux
„ (1).

Juste Lipse veut que la seconde vertu d'un Commandant soit la clémence: mais pour sçavoir quelles sont les bornes de cette vertu, voïez comme il la définit: " Une „ vertu de l'ame, qui de la punition, ou „ de la vengeance se porte avec prudence „ à la douceur „ (2). Cet Auteur admirable appelle la clémence *la Lune des vertus:* car quoiqu'elle s'écarte un peu de la justice, qui est le soleil de ces mêmes vertus, elle ne l'abandonne pas entiérement. L'Empereur Antonin (3), & plusieurs autres Princes illustres se faisant une gloire de prendre le nom de *débonnaire*, n'ont-ils pas voulu par là nous montrer, que la Clémence est la vertu des grands Hommes? C'est ce que le même Juste Lipse prouve par l'exemple de Néron, qui après plusieurs excuses se voïant forcé de signer une Sentence de mort: *Que je voudrois bien*, dit-il, *ne pas sçavoir écrire* (4)! Remarquez que Néron fut un très-bon Prince pendant les cinq premieres années de son regne. Juste Lipse fait aussi mention de ce que Suetone rapporte de Vespasien: " Qu'il ne s'est jamais „ réjoüi

(1) *Viæ illorum coram ipso sunt semper, non sunt absconsæ ab oculis illius.* Eccl. c. 17. v. 13.

(2) *Virtus animi à pœna aut vindicta ad lenitatem cum judicio declinans.* Doct. civ. l. 2.

(3) Dolce, Vies des Emp. Rom.

(4) Exemp. Polit. l. 8.

„ réjoüi de la mort de perſonne, & que „ les plus juſtes chatimens lui tiroient des „ larmes (1)? La miſéricorde & la verité „ gardent le Roi, *dit Salomon*, & ſon thrône „ eſt ſoutenu par la clémence (2). "

CHAPITRE XXI.

Précautions dans les bienfaits du Prince, & avertiſſemens ſur les graces qu'un Chef refuſe, ou accorde.

§. I.

AYANT parlé des châtimens, diſons un mot des bienfaits. Vous aurez pû connoître par l'exemple d'Ageſilas, que comme vous ne devez pas permettre, qu'aucun de vos inférieurs s'attribuë le merite des dons & des faveurs, que vous faites; vous ne devez pas auſſi dérober à votre Prince la réconnoiſſance dûë à ſes bienfaits; qui exige au moins que vous en uſiez à ſon égard, comme vous voulez que ceux, qui ſont ſous vos ordres, en uſent envers vous: autrement ce ſeroit vous rendre ſuſpect, & faire voir que vous penſez à vous attacher par la réconnoiſſance un nombre de perſonnes, que vous rendez ingrates envers leur Prince. *C. 19.*

☞ Tibére ſe trouva griévement offenſé de

(1) *Nec cæde cujuſque unquam lætatus eſt, juſtis ſuppliciis illacrimavit etiam & ingemuit.*

(2) *Miſericordia & veritas cuſtodiunt regem, & roboratur clementiâ thronus ejus.* Eccl. c. 18. v. 16.

de ce que Junius Gallus proposa d'accorder aux soldats Pretoriens, qui auroient rempli le tems de leur service, le privilege de s'asseoir au quatorziéme rang de l'Amphithéatre: car Tibére extrémement piqué demanda; " Qu'est-ce que Junius avoit à „ demêler avec les soldats, qui ne recevant l'ordre que du Prince, devoient „ recevoir de lui seul la recompense (1)?

§. II. Ce que je viens de dire regarde les bienfaits, que le Prince accorde à ceux, qui servent sous vos ordres: cependant comme il peut y avoir plusieurs faveurs, qui dépendent uniquement de vous, cherchons la maniére de faire, qu'on vous en sçache gré.

Si l'on vous demande quelque grace, que vous ne pouvez, ou que vous ne devez pas accorder, usez, en la réfusant, de paroles, qui bien loin d'offenser celui, qui vous la demande, le portent au contraire à en conserver de la reconnoissance; parce qu'il y a une façon de refuser qui oblige, comme il y a une maniére de donner qui offense. Si vous accordez ce qu'on vous demande, que ce soit avec une grace, qui fasse estimer votre réponse: " car les paro„ les qui accompagnent un bienfait, *dit l'Ec„ clesiastique*, valent mieux que le bienfait „ même (2). „

☞ Henri III. Roi de France, demandant par quel moïen le Duc de Guise se faisoit

(1) Tacite, Ann. l. 6.
(2) *Verbum melius, quàm datum.* Eccl. c. 18. v. 16.

ſoit ſi fort aimer de tout le monde, un Courtiſan lui répondit: " Sire, il donne à pleines mains; & quand il ne peut pas accorder ce qu'on lui demande, il y ſupplée par les paroles (1). "

☞ Le Continuateur de Foreſti parlant d'Eric VII. Roi de Dannemarc, dit; que " ſa ſévérité tenoit de la ferocité; enſorte qu'il déſobligeoit même en accordant des graces (2). "

☞ Plutarque écrit au contraire d'Alexandre, qu'il obligeoit davantage par la maniére de donner, que par le don qu'il faiſoit (3).

§. III. Gardez-vous bien, pour ne pas renvoïer mécontent celui, qui vous demande quelque grace, de lui promettre ce que vous ne pouvez pas lui tenir; puiſque par là vous vous attireriez la réputation de menteur, plûtôt que celle d'affable. " Un homme vain, qui n'accomplit pas ſes promeſſes, eſt comparé par Salomon aux vents & aux pluïes, qui n'ont rien de ſtable (4). " Pluſieurs Auteurs blâment l'Empereur Tite, de ce que pour être trop attaché à cette maxime qui lui étoit familiere; *qu'il ne convenoit pas, que quelqu'un ſortît de ſa préſence mécontent*; il promettoit ſouvent ce qui lui étoit impoſſible d'accomplir. Quand

(1) Amelot, Com. ſur les Ann. de Tacite.

(2) Supl. de Foreſti, hiſt. des Rois de Dannemarc.

(3) Plutar. Vie d'Alex.

(4) *Nubes & ventus, & pluviæ non ſequentes, vir glorioſus & promiſſa non complens.* Prov. c. 25. v. 14.

§. IV. Quand vous refusez une grace, consolez celui, qui la demande, en lui persuadant, qu'elle ne lui seroit pas avantageuse, parce qu'elle pourroit être un obstacle à une plus grande. Enfin faites si bien qu'on se sente obligé du conseil, au lieu de vous sçavoir mauvais gré du refus.

☞ Tibére ne voulant pas accorder à Sejan la permission d'épouser Livie, lui représentoit; que cette union lui seroit pernicieuse par les envieux & les ennemis, qu'elle lui susciteroit (1).

CHAPITRE XXII.

Suite du même sujet.

§. I. GRACIEN donne pour conseil de differer de dire *non*; parce que, cette premiére ardeur de ce qu'on demande passée, on est moins sensible au refus (2). Tacite parlant de Tibére, qui refusa à Sejan d'épouser Livie, dit: *Qu'il demanda du tems pour y penser.* Amelot commentant ce passage avertit, qu'une grace, qu'on rejette d'abord, fait soupçonner une mauvaise volonté de la part de celui, qui la refuse: au lieu qu'en différant ce refus, on donne lieu de croire, que quelques forts empêchemens sont cause, qu'on ne l'a pas obtenuë (3).

Au

(1) Tacite, Ann. l. 4.

(2) Amelot, Com. sur l'homme de Cour. de Balt. Gracien.

(3) Amelot de la Houssaye Comment. sur Tacite.

Au contraire du *Non*, dites promptement *Oüi*; afin que celui, qui pretend au bienfait, soit d'abord content sans faire languir son espérance. " Ne dites pas à votre ami, *dit* ,, *Salomon*, allez, & revenez, & demain je ,, vous donnerai, quand vous pouvez don- ,, ner sur le champ (1). ,, Je dirai pourtant quelque chose de plus sur ce sujet en parlant des avantages de la prompte expédition. §. II.

CHAPITRE XXIII.

Motifs pour ne pas accorder tous les bienfaits à la fois; pour ne pas les prodiguer à plusieurs en commun; & pour ne jamais paroître s'en répentir.

,, QUELQUES-UNS, dit Strada, ne re- ,, gardent les bienfaits, que comme ,, les fleurs, qu'on n'estime pas, si elles ne ,, sont nouvellement cueillies (2). ,, Ainsi il sera bon de reserver quelques-uns de vos dons; de peur qu'on n'en fît pas assez de cas, si vous les répandiez tous à la fois. §. I.

,, Il y a des personnes qu'on tient plus for- ,, tement dans la dépendance par l'espéran- ,, ce d'un bienfait, que par la possession de ,, plusieurs; ,, c'est la pensée de Strada (3). Ne

(1) *Nec dicas amico tuo vade & revertere, & cras dabo tibi, cum statim possis dare.* Prov. c. 3.

(2) *Beneficiis aliqui utuntur ceu floribus, tandiù gratis quamdiù recentibus.* Str. de Bello Belg. D. 1. liv. 1.

(3) *Animi aliquorum arctius tenentur beneficio vel accipiendo, quàm acceptis multis.* Str. de Bello Belg. D. 1. l. 1.

Ne les accordez donc pas tous à la fois, pour tirer plus de services de ceux, qui espérent encore des graces.

☞ Tacite rapporte, que les Provinces de Grece & de Macedoine aïant demandé de n'être plus gouvernées par les Proconsuls; mais par un Président: Tibére répondit, qu'il vouloit bien pour un tems leur accorder cette grace (1). Surquoi Amelot dans son Commentaire fait la même réflexion que j'ai déjà touchée, & qui dans Saluste se trouve soutenuë par l'exemple de Bocchus, qui défait par Marius demanda pardon au Senat de la guerre passée, le priant de lui accorder son alliance & son amitié: à quoi le Senat répondit en ces termes: „ le Senat & le „ peuple Romain a coûtume de se souvenir „ du bienfait & de l'injure: mais puisque „ Bocchus se repent de sa faute, il lui fait gra- „ ce, & lui accordera son amitié, quand il „ s'en sera rendu digne. „ Sila fut renvoïé avec cette réponse à Bocchus, à qui il fit entendre que puisque le Senat ne lui avoit accordé que le pardon, & non pas son alliance & son amitié, il devoit chercher le moïen de remettre aux Romains le Roi Jugurtha son allié prisonnier; afin que par ce nouveau mérite, il pût obtenir du Senat les deux autres graces, qu'il ne lui avoit pas accordées, & ce fut à ce prix que Bocchus livra Jugurtha (2). Un

(1) Tacite. Ann. l. 1.

(2) S. *P. Q. R. beneficii & injuriæ memor esse solet; cæterum Boccho, quoniam pœnitet delicti, gratiam facit: fœdus & amicitiam dabunt, cum meruerit.* Sallust. Bellum Jugurthinum,

Un second motif, pour ne pas faire tout d'un coup des bienfaits trop considérables, est que par là vous forcez presque ceux qui les reçoivent à être ingrats: car comme dit Tacite," les bienfaits ne sont plaisir, qu'autant que celui, qui les reçoit, se voit en „ état de pouvoir les reconnoître; mais „ quand ils excédent son pouvoir, on doit „ plûtôt s'attendre à un éloignement pour „ son bienfaiteur, qu'à une reconnoissance „ (1). „ Les bienfaits ne sont souvent paiés que d'ingratitude, ce qui est aussi ordinaire, qu'il étoit familier à Bias, un des sept Sages de la Grece, de repeter cette sentence: " Si vous prêtez de l'argent à votre „ ami, vous perdrez l'ami & l'argent (2). „

☞ Le Continuateur de Foresti remarque, que Richard de Neville Comte de Berwick fut odieux à Edouard VII. Roi d'Angleterre; parce que Richard de Neville avoit ôté la couronne à la maison de Lancastre pour la mettre sur la tête de ce Prince, qui étoit de la maison d'Yorck; & qu'Edouard, chargé du poids d'une trop grande reconnoissance, crut se soulager de ce fardeau en disgraciant son bienfaiteur (3). Si un Prince a été capable d'une aussi basse politique, que n'y auroit-il pas à craindre d'un sujet?

☞ S'il vous paroît, que dans l'exemple que je viens de citer, il y a de l'équivoque dans la

(1) Tacite, Ann. l. 4.

(2) *Amico à te mutuante pecuniam, & ipsum & pecuniam perdes.* Apud S. Thom. de Reg. Princ. lib. 2. c. 7.

(3) Hist. des Rois d'Ang.

la chronologie, observez qu'Edouard que je nomme VII. est appellé par quelques autres Edouard IV. parce qu'ils ne content pas les trois Edouards, qui regnérent avant que la couronne d'Angleterre entra dans la maison des Comtes d'Anjou.

§. II. Vous trouverez plus de reconnoissance en un particulier, à qui vous aurez accordé une seule grace, que vous n'en rencontrerez en une multitude, que vous aurez comblée de bienfaits; parce que chacun ne regardant que la petite portion, qui lui revient de ces bienfaits, laisse aux autres la charge de toute la reconnoissance qui est dûë; & comme dit Strada, " un bienfait répandu sur plu-
„ sieurs est reçu de tous, & n'est rendu par
„ personne (1). „

Il peut arriver, que vous aïez lieu de vous repentir du plaisir, que vous aurez fait: mais n'en temoignez jamais rien; parce que donnant ainsi à celui qui l'a reçu, un prétexte de ne pas vous en sçavoir gré, vous perdriez avec raison le droit, que vous aviez d'en attendre de la reconnoissance: au lieu que cet ingrat se couvre d'autant plus d'infamie, que vous paroissez être bien aise de la faveur, que vous lui avez faite.

☞ Amelot remarque, qu'Auguste tomba dans cette faute, quand après avoir declaré Tibére pour son successeur, il témoigna au jeune Aggrippa un repentir de l'avoir exclu du thrône, dans un tems, qu'il n'étoit pas

(1) *Sparsa in communi gratia ab omnibus accipitur, redditur à nemine.* Str. de Bello Belg. D. 1. l. 1.

pas aisé de pouvoir ôter la succession à Tibére (1).

CHAPITRE XXIV.

Moïens proposés par Xénophon, afin qu'un Chef se fasse aimer. Avis sur l'attention que ceux, qui composent sa maison, doivent avoir avec ceux, qui la fréquentent.

AYANT assez parlé des châtimens & des bienfaits, dont des livres entiers traitent, suivons notre prémiére vûë, & cherchons quels sont les moïens les plus efficaces pour vous faire aimer des troupes & des peuples. Pour y parvenir Xénophon conseille, que vous vous réjoüissiez du bien, qui arrive à ceux, qui sont sous vos ordres; que vous vous attristiez avec eux, lorsqu'il leur survient quelque mal, & que vous les secouriez promptement dans leurs adversités. Le même Xénophon veut, qu'un Général parlant à ses Officiers, appelle chacun par son nom; parce que, dit-il, cela leur donne lieu de croire qu'il pense à eux; & que se voïant connus du Chef, ils seront plus sur leurs gardes, pour ne pas tomber dans quelque faute. Cet Auteur dit encore, que comme un médecin sçait le nom des remédes, & chaque ouvrier le nom des instrumens de son métier; le Général doit aussi se re- §. I.

(1) Com. sur les Ann. de Tacite.

resouvenir de celui de ses Officiers (1).

☞ L'Empereur Antonin le Pieux fut extrêmement aimé de ses sujets, parce qu'il secouroit promptement par des sommes d'argent ceux, qui éprouvoient quelque revers de la Fortune. A Antioche, à Rome & à Carthage il fit de grandes liberalités pour le rétablissement des maisons ruinées par les incendies (2).

☞ Loüis XIII. Roi de France, sçavoit le nom de tous les soldats de son armée, qui l'accompagnérent dans l'entreprise de la Rochelle (3).

§. II. Ceux, qui composent votre maison, principalement le Secretaire, les Aides de camps, & tous ceux qui ont quelque emploi auprès de votre personne, doivent traiter avec beaucoup de circonspection, ceux qui auront à leur parler, ou qui entreront chez vous: car il arrive souvent, que l'incivilité d'un domestique fait des ennemis au maître. „ Rarement voit-on, dit Strada, que ceux, „ qui haïssent vos domestiques, vous ai- „ ment (4). „ Au contraire leurs bonnes manieres donnent à connoitre, que c'est du maître, qu'ils les tiennent.

☞ En la campagne de 1707. j'ai vû tous les Officiers Espagnols déserter la Cour de Mr. le Duc d'Orleans, à cause de certaines manieres fort extraordinaires de quelques-uns

(1) Xénoph. Idée d'un Prince parfait.

(2) Dolce, Vie d'Antonin le Pieux.

(3) Bonini Cir. Polit.

(4) *Rarò qui tuos oderunt, te amabunt.* Str. de Bello Belg. l. 9.

uns de ſes Pages; à quoi S. A. R. mit ordre, dès qu'elle en eût connoiſſance; & alors les Officiers revinrent lui faire leur cour, comme un ſi grand & ſi aimable Prince le méritoit.

☞ Tacite parlant de la bonne conduite de Tibére, lorſqu'il commença de gouverner, dit à ſa loüange, " qu'il n'avoit point de „ domeſtiques inſolens (1). „ Dolce rapporte d'Alexandre Sévére, qu'il ne recevoit à ſon ſervice, que des perſonnes vertueuſes, de bonne réputation & de mœurs integres (2).

☞ Un des principaux ſoins d'Agricola, pendant qu'il gouverna l'Angleterre, fut de prendre garde, que ſes domeſtiques n'offenſaſſent perſonne (3).

CHAPITRE XXV.

Précaution ſur le déſintéreſſement de vos amis & de vos domeſtiques. Inconveniens qu'il y a d'établir, qu'on obéïſſe aux ordres ſignés ſeulement de votre Secretaire.

VOus prendrez garde auſſi, que quelques-uns de ceux, qui vous environnent, ne tirent quelque récompenſe pour une grace, que vous accorderez à leur demande ou à leur recommandation; parce §. I.

que

(1) Ann. l. 4.
(2) Vie d'Alex. Sévére.
(3) Tacite dans Agricola.

que non seulement le bienfait seroit moins estimé de celui, qui le recevroit; mais il se persuaderoit encore avec raison, que vous vous entendez avec ce domestique ou cet ami, qui se charge de la négociation pour vous rendre la grace utile: car ils vous attireroient ainsi la réputation d'un homme intéressé, par l'endroit même que vous devriez passer pour bon & affable.

☞ Caton d'Utique aïant rendu certain service au Roi Déjotare, ce Roi voulut en récompense lui faire des dons considérables. Caton les aïant réfusés, Déjotare tâcha de les faire accepter aux amis de Caton, qui ne le souffrit pas, afin que le service, qu'il avoit rendu, ne fût pas regardé comme intéressé; car lorsqu'un domestique ou un ami tire quelque profit, on soupçonne que le maître, ou le chef y a part (1).

☞ On rapporte de l'Empereur Antonin le Pieux, qu'il ne permit jamais, que pour quelque grace qu'il auroit accordée, aucun de ses courtisans reçût des présens, quand même ils lui auroient été offerts volontairement (2).

☞ La raison pourquoi Don Ferrant Gonzague, après avoir rendu un signalé service à Charles V. perdit la faveur de ce Prince, c'est que les parens de Don Ferrant & son Secretaire Jean Maona vendoient la justice dans plusieurs affaires à l'insçû de Don Ferrant, à qui ils ne demandoient un decret favorable, que comme une grace (3).

Je

(1) Plut. Vie de Caton d'Utique.
(2) Dolce, Vie d'Antonin le Pieux.
(3) Comin Ventura, Relat. de l'Etat de Milan.

Je voudrois, que vous prissiez la précaution de declarer de nulle valeur les expéditions, les passeports & autres piéces lorsqu'elles seroient seulement signées par votre Secretaire; n'y aïant pas une grande fatigue à mettre votre nom sur chacune de ces piéces. Il n'y a que peu d'années, que nous avons vû certains Secretaires faire de grandes injustices & des vols considérables au préjudice de l'honneur de leurs maîtres, surtout dans un païs de la couronne d'Aragon nouvellement conquis, où un Secretaire accordoit aux païsans, à l'insçû de son maître, autant de permissions de porter les armes, qu'on lui donnoit de pistoles. §. II.

☞ Mecene conseilloit à Auguste de ne pas donner trop de pouvoir à ceux, qui étoient à son service; parce qu'ils pourroient, en abusant de ses faveurs, le rendre odieux: car, poursuit Mecene, " on a coûtume d'at-,, tribuer au Prince toutes les actions de ,, ceux, dont il se sert (1). ,,

Vous me direz peut-être, que vous prendrez un Secretaire si devoüé à votre service, qu'il n'y aura pas lieu de craindre, qu'il use mal de l'autorité, que vous lui confierez. Je vous réponds avec Don Scipion de Castro, qu'il suffit à un Commandant pour faire voir son peu de conduite, qu'il laisse à son favori le pouvoir de lui nuire, quand il voudra; parce que, c'est se mettre à sa discretion (2).

Strada explique cette même pensée par les paroles suivantes: " Il est, dit-il, de la ,, pru-

(1) Dion, hist. l. 52.
(2) Scipion de Castro, instr. au Prince.

„ prudence du Prince de faire que ce que sa
„ modération n'a pas voulu permettre une
„ fois, ne puisse jamais être permis (1). „
J'ajoute qu'il en est des hommes, comme des fruits: celui qui a la plus belle apparence, a quelquefois le cœur le plus gâté. Don Ferrant Gonzague avoit toute confiance en Jean Maona, quand il le fit son Secretaire: cependant il ne laissa pas, comme vous avez vû, de se comporter fort mal, tant pour lui, que pour son maître. En traitant des Espions, j'avertis de quelques autres précaution à prendre touchant le Secretaire.

Des Espions, c. 10.

☞ Pendant qu'Agricola eut le gouvernement d'Angleterre, il ne permit jamais à ses domestiques de se mêler des affaires publiques (2).

Salomon ne pouvant souffrir, qu'un domestique s'érige en maître, dit que trois choses font soulever la terre, & la premiere qu'il nomme, est: " Le serviteur, qui regne
„ au lieu du maître (3).

CHAPITRE XXVI.

Avis sur la table, qu'il convient à un Général de donner à ses Officiers.

§. I. UNE table honnête, que vous tiendrez, ne laissera pas de vous faire beaucoup d'a-

(1) *Spectat ad prudentiam Principis efficere, ut quod moderatio semel noluit, nunquam possit.* De Bel. Belg.

(2) Tacite dans Agricola.

(3) *Per servum, cum regnaverit.* Prov. c. 30. v. 21. & 22.

d'amis; parce qu'elle vous donnera occasion d'entrer avec les Officiers dans une familiarité convenable, qui sans préjudicier au respect, servira à vous gagner leur affection. Telle est celle que Xénophon suppose, que son Cyrus avoit (1). Vous pourrez aussi connoître le talent de chacun, par les discours qu'ils tiendront; étant naturel qu'ils s'efforcent en votre présence de faire voir ce qu'il sçavent.

Cette dépense me paroît sur-tout indispensable, quand on commande aux nations du Nord, qui n'ont point d'estime pour un Général, qui ne donne pas à manger: ce qui ne vient pas de la misere de ces nations; mais d'une ancienne coûtume, qu'elles souhaitent, que leurs Commandans conservent.

☞ Le Maréchal de Montluc dit avoir toûjours observé, que la table fait une partie de l'attachement & de l'estime, qu'on a pour les Commandans (2). C'est par cette voye, qu'Artaxerxe Longuemain s'acquit la bienveillance de ses sujets (3).

J'ai touché en passant le conseil, que Xénophon donne à un Général, d'être gai & agréable à table. Je l'avertis pourtant de se renfermer dans une honnête raillerie; car outre qu'on doit se souvenir, que pour un bon mot on perd un ami; une maniere de railler outrée ne convient pas à la circonspection & à la modestie nécessaire à un Gé- §. II.

né-

(1) Vie de Cyrus le Grand.
(2) Com. de Montluc.
(3) Foresti Mapam. Hist.

néral, qui ne doit pas non plus souffrir, que les autres tiennent en sa présence des discours, qui puissent offenser quelqu'un; parce que par cette tolérance, ce seroit, en quelque sorte, vous rendre responsable de ces discours, & vouloir que le ressentiment de l'offensé rejaillît sur vous. Pour rompre une telle conversation, il suffira de montrer par votre contenance, que vous la désapprouvez, sans user de paroles, qui aïent l'air de réprimande & d'avis. " Le vent d'Aquilon, ,, dit Salomon, fait cesser les pluies, & le ,, visage sévére fait taire la langue du mé- ,, disant (1). ,,

☞ Plutarque condamne aigrement le Consul Cicéron, de ce qu'il se faisoit des ennemis par ses mots piquans (2). Fabius Albergati, qui dit, que les bons mots ne doivent servir que d'assaisonnement & non pas de nourriture (3), rapporte l'exemple de Caton, qui donne à ce même Cicéron le nom de *Consul ridicule*; parce qu'il usoit très-souvent d'équivoques & de plaisanteries offensantes (4).

§. III. ☞ Marcus Tullius Cicéro, étant Proconsul de Sicile, avoit toûjours à sa table les principaux de la Province; mais il ne la chargea pas de païer de semblables repas, comme l'avoient pratiqué les Proconsuls précédens.

(1) *Ventus Aquilo dissipat pluvias, & facies tristis linguam detrahentem.* Prov. c. 25. v. 23.

(2) Vies des Hommes illustres.

(3) *I motti si devono pigliare per condimento, & non per cibo.* Disc. al. Card. S. Sixto.

(4) *Idem.*

dens. Sa table ne fut pas fort magnifique; mais il la tint à ses dépens (1).

☞ Nehemias rapporte, que dans son Gouvernement, il donnoit la table aux Magistrats, & à ceux des environs, pour laquelle on étoit obligé de lui donner un bœuf, six moutons, & une quantité de volaille choisie; mais connoissant la pauvreté de ce païs, il l'exempta de ce tribut (2).

On peut conclure des exemples, que je viens de citer, que pour avoir une table somptueuse, il ne vous est pas permis d'y emploïer l'argent des peuples ou des troupes; parce que c'est voler, pour vouloir être magnifique; & quand même la dépense que vous feriez seroit de vos propres deniers, si elle est excessive, on y trouvera autant de folie, que de liberalité.

CHAPITRE XXVII.

Un Général ne doit pas usurper à ceux, qui sont sous ses ordres, la gloire de leurs actions, ou de leurs conseils.

LORSQU'UN Officier s'acquiert quelque gloire, ne la lui usurpez pas, en vous attribuant, pour en avoir donné les ordres, Au contraire, publiez qu'elle lui est dûë, pour faire voir, que vous rendez justice, & pour §. I.

(1) Plut. Vie de M. Tul. Ciceron.
(2) Esdras, c. 5. v. 17. 18. & 19.

pour exciter dans les autres le desir de se distinguer, sans craindre qu'on leur enléve le mérite de leurs actions, & qu'on les prive par conséquent de la récompense du Prince. „ Je n'établirai pas ma gloire aux dépens de „ leurs travaux, „ disoit Marius, parlant de ses troupes (1).

☞ Dans la bataille de Delta, l'aîle droite, que commandoit Mithridate, Roi de Pergame, étoit presque entierement défaite; lorsqu'Antipater, pere d'Herode le Grand, qui commandoit l'aîle gauche, après avoir battu les ennemis de son côté, vint au secours de Mithridate, qui par ce moïen remporta la victoire. Mithridate bien loin de s'en attribuer tout l'honneur, écrivit à César, que non-seulement on devoit à Antipater, Gouverneur de Judée, le bon succès de la bataille; mais encore la liberté de Mithridate, & celle de ses troupes (2).

☞ L'Empereur Frederic Barberousse, ne déroba point à Uladislas II. Roi de Bohême, & Chef de son armée, les applaudissemens qu'il méritoit; car s'ôtant la couronne de dessus la téte, il la mit sur celle d'Uladislas, en disant publiquement, que dans l'entreprise de Milan, il avoit été la tête & les pieds de la victoire (3).

§. II. Lorsque le tems vous le permettra, vous ferez connoître l'auteur d'un bon conseil, qui

(1) *Nec gloriam meam laborum illorum faciam.* Saluft. Bel. Jugurth.

(2) Josephe, guerre des Juifs.

(3) Forcati Mapam. Hist.

qui vous aura été donné. Quelques Ecrivains font d'un sentiment contraire, & prétendent, que si l'on vous propose quelque expédient convenable, vous laissiez passer quelques jours sans le mettre en pratique, pour l'exécuter ensuite, comme l'aïant pris de vous-même, afin que le Prince vous en attribuë toute la gloire. C'est-là, selon moi, un larcin des plus préjudiciables, que vous puissiez faire; parce que vous ôtez à un subalterne, sa gloire & son avancement, ce que vous ne pourrez réparer aussi aisément, que si c'étoient des effets volez, ou de l'argent, qu'il fallut lui restituer. §. III.

Le fameux Hernan Cortez étoit bien éloigné de suivre cette maxime; car Solis rapporte, que dans certaine occasion, il attribuoit à un conseil étranger, ce qu'il avoit résolu par lui-même (1).

Leon Zambeli (2) est du sentiment contraire au mien: mais je crois, qu'il est plus beau d'imiter Moïse, qui, aïant reçu de Raguel un avis salutaire pour le gouvernement de son armée, le mit en pratique, donnant tout l'honneur de ce conseil à Raguel, se reservant seulement pour lui le mérite d'en avoir connu la bonté (3); en quoi il y a beaucoup de gloire; " car s'il est glorieux ,, de tout prévoir, il est aussi très-loüable ,, de sçavoir suivre un bon conseil (4). ,,

Ta-

(1) Solis, hist. de la nouv. Espagne.

(2) Globe céleste & politique.

(3) Joseph. Ant. Jud.

(4) *Laudatissimus est ipse qui cuncta videbit,*
Sed laudandus & is, qui paret recta monenti. Hesiod. oper. 1.

☞ Tacite parlant de la déroute de Sacrovir, dit: " Que Tibére écrivit au Sénat le
„ commencement & la fin de cette guerre,
„ sans rien diminuer ni ajoûter à la vérité,
„ disant seulement, que ses Lieutenans
„ avoient contribué à cet heureux succès par
„ leur fidélité & leur valeur, & lui par sa
„ prudence (1).„

Il y a encore une autre raison, qui doit vous porter à ne pas vous faire honneur du conseil d'autrui; c'est qu'au préjudice de votre ambition, l'artifice peut être découvert dans la suite; " parce qu'il n'y a rien de si
„ caché, que le tems ne découvre (2), „
& quelle confusion ne seroit-ce pas pour vous, si on venoit à sçavoir, que vous avez voulu voler avec des plumes étrangeres, donnant à connoître par-là, que vous n'avez pas un mérite suffisant par vous-même?

☞ Alexandre jetta dans l'Hydaspe, l'histoire de la bataille, qu'il avoit gagnée sur Porus, en disant: " Que l'Auteur de ce li-
„ vre étoit bien téméraire, d'y avoir osé met-
„ tre un nombre de grandes actions fausses,
„ comme si Alexandre n'en avoit pas fait as-
„ sez de véritables, pour pouvoir être loüé
„ sans mensonge (3).„

(1) Tacite, ann. l. 3.
(2) *Nihil occultum, quod non reveletur.*
(3) Amelot, com. de Tac. l. 3.



CHA-

CHAPITRE XXVIII.

Un Général ne doit pas se mêler des fonctions, qui regardent directement les Subalternes.

RIEN ne choque davantage les Officiers d'une armée, que de voir continuellement un Général se mêler de l'emploi & des fonctions des subalternes; parce qu'ils soupçonnent, qu'il se défie de leur attention, & qu'ils sentent, qu'il diminue par-là leur autorité; ainsi, laissez-les exercer librement leurs fonctions, & contentez-vous de prendre garde, qu'ils n'y commettent quelque faute, dont il faille les avertir, les reprimander, & même les châtier. §. I.

Platon demande, " Si une Ville ne paroîtra pas bien réglée, lorsque chacun s'y appliquera avec soin à ce qui le regarde (1)? ,, Peu après il conclud: " Qu'il lui paroit, que ,, la société parmi les hommes, consiste en ,, ce que chacun y fasse ce qui est de son devoir (2). ,,

Don Sanche de Londogno en son Traité de la *Discipline Militaire* croit, " que la desobéissance & le desordre se sont introduits ,, dans les troupes; parce que les Officiers ,, supérieurs ont ôté l'autorité aux inférieurs: ,, d'où

(1) *Non ergo tunc civitates optime instituuntur, cum singuli operibus suis incumbunt?* Plat. liv. 5. Alcib. 1.

(2) *Atqui mihi videtur ob hoc inter homines consistere amicitiam, quod quisque suum officium exequatur.* ibid.

„ d'où il arrive, que ces derniers n'aïant point „ de pouvoir pour le bien ni le mal, ne se „ font ni craindre ni aimer du soldat „. Par cette considération les Inspecteurs Don Joseph d'Armendaris Marquis de Navalmascuende, Comte de Charny, & Don Jerôme de Solis proposérent d'établir la coûtume, qui s'étoit perduë; sçavoir, que les Capitaines présenteroient aux Lieutenances & sous-Lieutenances vacantes. Le Roi l'aïant ainsi ordonné, l'expérience fit voir que les Cadets & les Sergens avoient pour leurs Capitaines plus de respect qu'auparavant.

Afin qu'un Général n'entre pas à tout moment dans le détail de ces bagatelles qui regardent les subalternes, j'ajoûte qu'un Commandant fait une figure aussi ridicule en se mêlant des fonctions du Sergent, que le feroit le Sergent qui s'érigeroit en Commandant; & que s'il donne son tems à des soins peu importans, ce tems lui manquera pour des devoirs plus essentiels. " Un homme, „ dit Platon, peut se rendre habile en une „ chose, mais il ne sçauroit réussir en plusieurs; & il fera chacune si défectueuse- „ ment, qu'il n'excellera en rien (1). „ Saint Thomas est du même sentiment: " Si „ un homme, dit-il, veut faire plusieurs „ métiers, nécessairement il ne réussira pas „ dans

(1) *Singuli singula rectè conficere possunt, plura verò minimè: quod si quis plura tractare aggrediatur, in singulis ita deficiet, ut in nullo evadat egregius.* De rep. dial. 3.

„ dans quelqu'un, ou peut-être dans aucun (1). „

☞ Moyse pratiqua avec beaucoup de satisfaction le conseil que lui donna Jetro de penser uniquement aux devoirs importans de l'armée, & de se décharger des moindres sur les subalternes. Quand Moïse fit la division des troupes, laissant à chaque Officier le soin de ce qui le regardoit, il s'emploïa tout entier à ce qu'il y avoit de plus essentiel, & de plus important (2). " Aïant choisi, „ dit l'Ecriture sainte, dans tout Israël des „ hommes intelligens, il les établit Princes „ du peuple, Tribuns & Centurions. Il les „ plaça parmi les cinquante & les dix; afin „ qu'ils jugeassent le peuple en tout tems. „ Mais il les obligeoit de lui rapporter tou„ tes les affaires de consequence, leur lais„ sant juger seulement les plus aisées (3). „ Nous lisons encore, que Jetro " trai„ ta de folie le travail, que Moïse se don„ noit de s'embarrasser de toute sorte de „ choses, sans excepter les plus petites (4). „

(1) *Si autem unus homo debeat plura exercere opera, necesse est quod impediatur in altero, vel in utroque.* Com. Arist. Polit. l. 2.

(2) Josephe, antiquités des Juifs.

(3) *Electis viris strenuis de cuncto Israël, constituit eos principes populi, Tribunos, Centuriones, & quinquagenarios, & decanos, qui judicabant plebem omni tempore: quidquid autem gravius erat referebant ad eum, faciliora tantummodò judicantes.* Exod. c. 18. v. 25. & 26.

(4) *Non bonam rem facis. Stulto labore consumeris, & tu, & populus iste qui tecum est: ultrà vires tuas est negotium.* Exod. c. 18. v. 17. & 18.

CHA-

CHAPITRE XXIX.

Il est du devoir du Général de s'interesser à la Cour pour le bien des troupes, & l'avancement de ceux qui ont bien servi. Avantages qu'il en revient pour le service du Prince. Inconvenient qu'il y a, que les Capitaines Généraux ne donnent pas leurs avis touchant les proposés pour remplir les emplois vacans des Régimens.

§. I. VOus remplirez les devoirs de votre charge, & vous vous attirerez l'affection des troupes, si vous vous interessez à la Cour pour les soldats, par rapport à leurs prêts, leurs quartiers, leurs lits, leurs habits, & leurs Hôpitaux ; & pour les Officiers de mérite, par rapport à leur avancement.

☞ Une des maximes que Xenophon suppose, que Cambyse avoit donné à Cyrus, étoit que pour se faire aimer de ses troupes, il devoit se montrer zelé pour leur procurer leurs commodités (1).

☞ Le Maréchal de Montluc disoit, que ceux qui servoient sous le Maréchal de Brissac étoient heureux à cause de l'excellente qualité qu'il loue en lui, de faire valoir auprès du Roi toutes les actions de quelque Officier que ce fût, dès qu'il s'étoit distingué (2).

Plus

(1) Xenoph. Pœdia.
(2) Com. de Montluc.

Plus les hommes de mérite feront élevés, & mieux ils vous aideront à foutenir le poids du commandement. A mefure que leurs fonctions feront plus étenduës, ils fe rendront plus expérimentez & plus habiles qu'ils ne l'étoient, lorfqu'un moindre emploi ne leur fourniffoit, que peu d'occafions. " Don- ,, nez une occafion au fage, dit Salomon, & ,, fa fageffe augmentera (1). ,, §. II.

Chacun fçait, que la récompenfe donnée à celui qui s'en eft rendu digne, eft un aiguillon aux autres pour la mériter. Saint Thomas nous enfeigne que la fage diftribution de la juftice renferme un abregé de toutes les vertus (2). §. III.

Je prouverai dans la fuite, qu'un Commandant, qui demande pour fon armée non feulement le néceffaire, mais encore ce qui peut fervir à une raifonnable commodité des troupes, épargne les finances du Prince au lieu de les diffiper, comme quelques-uns le prétendent; & qu'il n'eft pas poffible de faire obferver la difcipline à des troupes, qui ne font pas païées ponctuellement. Je ferai voir auffi de quelle maniere on doit recompenfer les particuliers, les compagnies, ou les régimens entiers, qui dans une action fe font extrêmement diftinguez, & avancer les foldats de fortune, fans faire tort aux Cadets. Com- §. IV.

Des difpofitions avant de commencer la guerre, c. 13.

Des premieres démarches d'un Général, c. 28.

(1) *Da fapienti occafionem, & addetur ei fapientia.* Prov. c. 9. v. 9.

(2) *Qui habet unam virtutem perfectè, habet omnes; juftitia eft virtus perfecta: ergò qui habet juftitiam, habet omnes.* Com. fur la polit. d'Arift.

De la guerre offensive, c. 15. Des dispositions avant une bataille, c. 17. Des Révoltes, c. 63. Comment on doit diſtribuer le butin dans le pillage d'une ville, à proportion de la gloire que chacun s'eſt acquiſe dans l'action ; & avec quel diſcernement il faut donner les recompenſes honorifiques ou lucratives, ſuivant que, ceux qui doivent les recevoir, préferent l'interêt ou la gloire.

§. V. Aujourd'hui les preſentations des Capitaines & des Colonels pour les emplois vacans des régimens paſſent en droiture de l'Inſpecteur à la Cour, ſans que les Commandans des armées, ou les Gouverneurs des Provinces y aïent part : ce qui fait, qu'ils ne peuvent pas contribuer à l'avancement des Officiers de mérite. Le reſpect que j'ai pour les Ordonnances m'oblige de croire, que cela a paru avantageux pour le Roi : cependant je ne vois pas où ſeroit l'inconvenient, que comme le Colonel donne ſon avis ſur la preſentation du Capitaine, & l'Inſpecteur ſur celle du Colonel, on prit auſſi le ſentiment du Capitaine Général après celui de l'Inſpecteur, le Général aïant également l'état des ſervices, des bonnes & mauvaiſes qualités de tous les Officiers, comme les Inſpecteurs l'ont.

Il ſemble même que la Cour ſeroit plus ſûre dans le choix des propoſés ; parce que l'Inſpecteur ſçachant, que ſon avis doit être communiqué au Capitaine Général, il tâchechera de le donner avec juſtice, de peur de perdre dans la ſuite ſon autorité, & de voir le ſentiment du Général préferé au ſien. Je parle contre mon propre interêt, puiſqu'il y a quelques années, que j'ai l'honneur d'être du nombre des Inſpecteurs, & que mon

peu

peu de mérite ne me donne pas lieu de prétendre à celui des Capitaines Généraux. Cependant il me paroît étrange, que tandis qu'on met absolument entre leurs mains le sort des Couronnes, on ne leur laisse pas le pouvoir de donner leur avis pour avancer seulement un Enseigne. Je veux que les Inspecteurs soient parfaitement dignes de cet emploi, & tels, que le Prince peut les souhaiter; le Capitaine Général, qui par des services plus considérables est parvenu à un rang plus élevé, ne mérite pas moins de confiance, & dans l'union de tous les deux on seroit plus assûré du mérite des proposés.

Ce n'est pas la faute des Ministres d'aujourd'hui, qui suivent une coûtume, qu'ils ont trouvée établie: mais je crois, que les premiers, qui conseillerent au Prince de faire l'Ordonnance, qui veut que les presentations des proposés pour les emplois vacans des régimens ne passent pas par les mains des Capitaines Généraux, n'avoient pour fin, que de se conserver plus de pouvoir sur ces emplois; en étant beaucoup plus les maitres sur les presentations des Inspecteurs, qu'ils ne l'auroient été sur celles des Capitaines Généraux.

CHAPITRE XXX.

Avec qui un Commandant doit être en plus grande liaison, & à qui il doit montrer plus d'amitié.

§. I. AYANT traité de la recompense, il ne doit pas paroître étranger, que je par-

 le

le ici de l'amitié du Commandant pour ceux, qui ſont ſous ſes ordres, laquelle dans les ames nobles paſſe pour une ſorte de recompenſe. C'eſt ce que Mr. le Duc de Vendôme dernier mort fit ſentir à un Général, qui voïant une lettre pleine d'expreſſions honorables, que Louis XIV. avoit écrite à M. de Vendôme, lui dit, que le Roi devoit païer S. A. d'une autre monnoie: à quoi le Duc répliqua généreuſement: " Les hommes com-
„ me moi ne ſe païent qu'en paroles & en
„ papiers. „

Vous courez riſque en témoignant plus d'amitié à certains Officiers d'un rang égal qu'à d'autres, de dégouter ceux, qui connoîtront n'avoir pas la même part dans vos bonnes graces Il y auroit pourtant encore plus d'inconvenient à les traiter tous également; parce que ceux, qui ont plus de mérite, s'attendent à quelque diſtinction: ſur
§. II. quoi je renvoïe au Chapitre LIV. Je dis ſeulement à preſent, que ſi vous formez une liaiſon plus étroite avec quelques-uns de vos Officiers, que ce ſoit avec ceux, dont la converſation pourra vous être utile, dont les mœurs ſeront pour vous d'un bon exemple, & dont les ſentimens héroïques porteront votre ame à de glorieuſes entrepriſes. Faites attention à ces paroles de Saavedra,
„ Si le Hibou, dit-il, donnoit des leçons
„ à l'aigle, il ne lui apprendroit pas à aller
„ par ſa vûë défier les raïons du Soleil, ni
„ à s'élever au-deſſus des plus hauts cedres:
„ mais au contraire à choiſir les ténébres de
„ la nuit, & à ſe cacher dans les vils creux
„ des

„ des troncs des arbres. (1) „ Celui, dit „ Salomon, qui marche en compagnie des „ ſages ſera ſage, & l'ami des fous leur de- „ viendra ſemblable (2).

Amelot dans ſon Commentaire ſur l'homme de Cour dit: " Que l'étude augmente les „ talens de la nature; mais que la conver- „ ſation les polit & les met en œuvre. „ Gracien donne pour conſeil " que celui qui „ ne peut pas avoir la ſageſſe pour eſclave, „ la doit avoir pour compagne. „ Longtems auparavant Platon avoit fait connoître par l'exemple de Periclés, combien le commerce avec les Sçavans étoit utile; puiſqu'en adreſſant la parole à Socrate, il lui dit: " Que „ ce n'étoit pas par hazard, que ce grand „ homme étoit parvenu à ce haut point de „ ſcience; mais par ſes liaiſons avec un nom- „ bre de gens de Lettres (3). „ Il y a encore une autorité de plus grand poids, qui eſt celle de l'Eccléſiaſtique: " Si vous voïez, „ dit-il, un homme ſenſé, hâtez-vous d'al- „ ler vers lui, & de fréquenter ſa maiſon (4). „

☞ Foreſti parlant de François I. Roi de France dit, qu'il avoit auprès de lui un nombre de ſçavans, & que dans ſes heures de loiſir, il prenoit plaiſir à les entendre diſcourir;

(1) Entrepriſes polit.

(2) *Qui cum ſapientibus graditur, ſapiens erit: amicus ſtultorum ſimilis efficietur.* Prov. c. 13. v. 20.

(3) *Fertur, ô Socrates, non caſu quodam ſapientem evaſiſſe Periclem, ſed multis ac ſapientibus viris uſus cum ſit.* L. 5. Alcibiad 1.

(4) *Si videris Senſatum, evigila ad eum, & gradus oſtiorum illius exterat pes tuus.* Eccl. c. 6. v. 36.

rir ; & il en tira tant de profit, que quoiqu'il ne ſe fût pas adonné aux Lettres, il ne laiſſa pas de devenir par là très-habile (1).

☞ Arum Reſſit Calife XXVI. des Mahometans menoit avec lui dans toutes ſes expéditions cent hommes de Lettres. Mamun Abdala Calife XXVIII. offrit une groſſe quantité d'or à l'Empereur Théophile, pour qu'il lui envoïât le fameux Mathematicien Leon (2). L'Empereur Theodoſe ſéjourna long-tems à Milan uniquement pour joüir de la compagnie de S. Ambroiſe, qui étoit Evêque de cette Egliſe (3). Alcibiade étoit inſolent, débauché, & ſans retenuë, & il devint, en converſant avec Socrate civil, modeſte & prudent. Les diſcours de Xenocrate, que Polemon l'Athenien, alloit entendre, firent le même effet ſur lui (4).

CHAPITRE XXXI.

Suite des avantages, que tire un Général en ſe montrant ami des perſonnes de vertu & de ſçavoir.

§. I. QUAND même un fréquent commerce avec quelques perſonnes que ce puiſſe être ne feroit pas capable de rendre vos mœurs

(1) Hiſt. des Rois de France.
(2) Suarez, hiſt. des Calif. Othom.
(3) Dolce, vie de Theodoſe.
(4) Foreſti Mapam. hiſt.

mœurs meilleures ou plus mauvaiſes, ni d'acroître ou diminuer votre ſçavoir, vous devez vous choiſir une bonne ſocieté, ſi vous ne voulez pas courir riſque de vous attirer une mauvaiſe réputation ; car comme les hommes n'examinent ordinairement que les dehors, vous paſſerez pour être du génie de de ceux, que vous fréquenterez le plus. "
,, Un Prince, dit Comines, ne ſçauroit don-
,, ner une meilleure preuve de ſon bon ſens,
,, qu'en s'attachant par l'amitié & la fami-
,, liarité, des hommes célébres par leur ver-
,, tu & leur réputation: car dabord chacun
,, jugera que vous êtes tel, que ſont ceux,
,, qui vous approchent ſi familierement
,, (1),,.

Ne penſez pas que ce ſoit à ce que je viens de dire, que ſe termine l'utilité qu'on retire de ſe gagner l affection des gens de lettres; puiſque ſuivant les bonnes regles vous devez vous attirer l'eſtime de ceux, qui par leur eſprit ſupérieur peuvent dans leurs diſcours ou dans leurs écrits peindre votre mérite avec de telles couleurs ſur le tableau de la renommée, que votre mémoire ſe conſerve plus illuſtre, que vos actions ne l'auront été: car quelle récompenſe tirerez-vous de vos grandes actions, ſi les livres ne les tranſmettent pas à la poſtérité (2), dit Horace, faiſant réflexion, que Scipion étoit devenu plus fameux par les Poëſies d'Ennius, que par la défaite d'Annibal. Ces §. II.

(1) Comines, c. 33.

(2) *Nec, ſi chartæ ſileant, quod benefeceris, mercedem tuleris.* Maſcardi, tract. de arte hiſt.

Ces mêmes perſonnes, qui en qualité d'amis vous donnent cette marque de reconnoiſſance, pourroient par un eſprit de vengeance, s'ils devenoient vos ennemis, donner un tel tour à votre conduite par un coup de langue ou un trait de plume, qu'ils la feroient paroître injuſte & déraiſonnable, & que votre vie, quelque éclatante qu'elle fût, perdroit la gloire d'être applaudie de la poſtérité. Une maxime de ceux de Sparte étoit de ſe garder d'irriter les Poëtes; parce que, diſoient-ils, leur plume coupe ſouvent mieux, que l'épée la mieux afilée (1).

☞ Foreſti parlant d'Alexandre rapporte, que dans la priſe de Thebes, il n'épargna dans le ſac de cette Ville, que la ſeule maiſon du célébre Poëte Pindare: " Je crois, ,, dit-il, que ce fut pour ne pas ſe rendre ,, les Muſes ennemies, ſans la voix deſquel- ,, les ſes trompettes de guerre n'auroient pas ,, été ſuffiſantes pour publier ſes grandes ,, actions ,, Le même Auteur commence la vie de Louis XI. Roi de France par ces paroles: " L'averſion qu'il avoit pour les Let- ,, tres a fait beaucoup de tort à ſa réputa- ,, tion; car il paroît, que les Ecrivains muets ,, ſur ſes vertus, n'ont ſçû parler que de ,, ſes défauts (2).

§. III. Ce n'eſt pas ſeulement en pratiquant les gens de Lettres, que vous perſuaderez, que vous leur reſſemblés: vous y réuſſirez encore mieux en les protegeant, à l'exemple de Ro-

(1) Foreſti Mapam. hiſt.
(2) Foreſti, *ibidem.*

Robert II. Roi d'Ecoſſe, de Jean III. Roi de Suede (1), & même des Princes barbares, les Califes Abdala, Abulcaſſin, Moſtader, & pricipalement de Medz Abulaba, qui fut ſur le point de déclarer la guerre à Mamud Sultan des Gadnebides pour la défenſe de l'Hiſtorien Ferduſſe (2).

CHAPITRE XXXII.

Courtes inſtructions ſur l'amitié qu'un Général d'armée doit tâcher de lier avec le favori du Prince.

AYANT traité des amitiés convenables, diſons un mot des néceſſaires & des dangereuſes. §. I.

Perſonne n'ignore, combien eſt eſtimable l'amitié, qu'on lie avec le favori du Prince, & avec les amis de ce favori; combien eſt périlleuſe celle, qu'on a avec ceux, qui leur ſont odieux; & de quel malheur certain eſt menacé celui, qui même dans un poſte élevé, s'aviſe de critiquer la conduite des dépoſitaires de l'autorité. C'eſt pourquoi en ſuppoſant, que cela eſt connu, ce ſera plûtôt pour garder quelque méthode, que pour ſervir de preuve que je rapporterai les trois exemples ſuivans. J'examinerai enſuite en paſ-

(1) Cont. de Foreſti, hiſt. des Rois d'Ecoſſe, & hiſt. des Rois de Suéde.

(2) Suarez, vie des Calif. Oth.

paſſant les exceptions à cette regle, qui me paroîtront néceſſaires.

☞ Don Jean Manuel, quoiqu'ennemi du Cardinal Ximenés fréquenta ſa Cour dès qu'il le vit en faveur auprès du Roi Philippe le-Bel (1).

☞ Tacite dans ſes Annales vous fournira de triſtes exemples de ceux, qui étoient attachez à Agrippine haïe de Tibere, à qui elle étoit devenuë ſuſpecte.

„ Ne parlez pas mal du riche dans le ſe-
„ cret de votre chambre, dit l'Eccléſiaſte;
„ parce que les oiſeaux du ciel porteront
„ votre voix, & ce qui a des aîles décou-
„ vrira votre ſecret (2).

Si vous appercevez par la conduite du Miniſtre, que ſa chute eſt prochaine, ne paroiſſez pas être ſon intime ami; parce que la diſgrace d'un favori eſt un mal contagieux, qui ſe communique à ceux, avec qui il étoit en étroite liaiſon. Il feroit donc d'une bonne politique de ne pas vous montrer trop contraire au Miniſtre, de peur qu'il ne vous nuiſe pendant qu'il ſe maintient dans ſon miniſtere, ni d'affecter de paroître ſon intime ami, pour n'être pas envelopé dans ſa diſgrace, lorſqu'il viendra à perdre la faveur du Prince. Ainſi en uſe un ſage pilote, qui découvrant des ſignes

(1) Foreſti, hiſt. des Rois d'Eſpagne.

(2) *In ſecreto cubiculi tui, ne maledixeris diviti; quia & aves cœli portabunt vocem tuam, & qui habet pennas annuntiabit ſententiam.* Eccl. c. 10.

ſignes de bouraſque, plie une partie de ſes voiles, & n'en laiſſe que quelques-unes pour ne pas interompre entierement ſon voïage, en attendant que la tempête approche.

☞ Dans les mêmes Annales de Tacite vous ne verrez rien de plus fréquent, que des hommes illuſtres condamnés à une mort honteuſe ſous divers prétextes: mais pourtant ſans autre motif que l'inimitié, que Séjan avoit contre eux; & après ſon juſte chatiment, vous trouverez preſque autant d'innocens, qui ont été les compagnons de ſa perte, pour avoir eû le malheur d'être ſes intimes amis.

Lorſque vous aurez lieu de juger par la bonne & fidelle conduite du Miniſtre, qu'il ſe maintiendra dans la haute faveur du Prince; ou que s'il tombe, ſa chûte ſera petite; ce n'eſt pas aſſés d'affecter d'être ſon ami, il eſt même néceſſaire de paroître dépendre de lui.

☞ Les Princes & les Miniſtres, dit Amelot (1), ſont pour la plûpart de l'humeur de Louis XI. qui ſelon Comines étoit ennemi de tous les Grands, qui marquoient pouvoir ſe paſſer de ſa protection.

Je trouve ſur cette matiére beaucoup plus d'écrivains, que ſur une autre, qui de deſſein formé la traitent avec beaucoup d'habileté, & entre un très-grand nombre, Amelot de la Houſſaye, & Gracien dans tout ſon livre de l'*Homme de Cour:* mais je remarque en même tems, que celui, qui n'a pas §. II.

(1) Com. ſur les Ann. de Tacite.

pas parlé ſelon le goût de ceux, qui ſont craintifs, paſſe dans leur eſprit pour un impie; & que celui, qui a écrit avec une plume plus réſervée n'eſt regardé par pluſieurs autres, que comme un ignorant. Pour éviter ces deux écueils, qu'il me ſoit permis de laiſſer ce ſujet pour continuer à parler du devoir d'un Général par rapport au païs ou à l'armée qu'il commande.

§. III. En traitant de la guerre offenſive je donne des regles, afin que dans un païs on aime à vivre ſous vos ordres & ſous la domination de votre ſouverain. Ce dernier point, qui ſe réduit à gagner à votre Prince, l'affection des peuples eſt traité au long en parlant de la guerre défenſive: j'en avertis ici, afin qu'on ne croïe pas que j'aïe ômis cette matiére, & qu'on ne me blâme pas ſi juſqu'à preſent je n'ai recherché toute cette affection plûtôt pour le Chef, que pour le Souverain.

De la guerre offenſive, c. 27. & ſuiv. De la guerre défenſive, c. 25. & ſuiv.

CHAPITRE XXXIII.

Le Commandant d'un Prince juſte ne riſque rien auprès de lui par les ſoins, qu'il ſe donne pour ſe faire aimer des troupes & des peuples du païs où il commande.

VOus m'oppoſerez, que tant de ſoins pour gagner l'affection des troupes vous rendront ſuſpect au Prince, ſuivant la cruelle maxime de quelques écrivains qui pré-

prétendent, qu'il doit abaiſſer non-ſeulement celui, qui tente de lui nuire; mais celui-là même, qui peut le faire; & vous me citerez l'exemple des Venitiens, qui condamnérent un de leurs Nobles à mort; parce qu'il trouva le moïen d'appaiſer à Veniſe un tumulte, qui mettoit toute la Ville & le Senat en danger. Vous ajouterez, que les Miniſtres de ce châtiment alleguérent pour raiſon, que celui, qui avoit eû aſſés d'authorité pour appaiſer ſi facilement le peuple révolté, auroit pû dans une autre occaſion le ſoulever, & ſe faire Tyran du païs.

Je reponds, que je ne trouve pas ce trait dans des Hiſtoriens fort dignes de foi; & qu'il me paroît être plûtôt une invention de celui qui le rapporte, qu'une de ces réſolutions célébres du Senat de Veniſe; à moins qu'il n'y ait eû d'autres circonſtances, qu'il n'a pas plû à l'Auteur de nous dire; parce que l'exemple alors ne confirmeroit pas ſi bien ſon opinion. Mais en ſuppoſant même, que le cas ſoit vrai; je dis, qu'une Republique a des raiſons pour être extrêmement ſur ſes gardes: car comme pour l'ordinaire ſes domaines n'ont que peu d'étenduë, la moindre ſédition ſe répandroit dans tout l'Etat, & cette dangereuſe maladie des membres gagneroit bientôt le cœur. Ainſi à Genes la ſeule famille des Fieſchis, celle des Adoines, & celle des Fregoſes renverſérent pluſieurs fois & en peu de tems le gouvernement total de cette Republique (1). On

(1) Guichardin, hiſt. d'Italie.

On peut ajouter que dans les Republiques, il y en a plusieurs, qui successivement par l'élection annuelle des premiers Magistrats ont goûté le commandement, qui approche fort de celui des Souverains, & que les autres s'accoutument ainsi à leur obéïr. C'est de cette sorte que, César aspirant à la tyrannie se mit à solliciter pour être continué dans le Consulat, & ensuite dans la Dictature; & quand il vit les Romains assés accoûtumés à la soûmission, il se fit Dictateur perpetuel (1).

Un Royaume au contraire est exempt de tous ces dangers, ou du moins il en est fort éloigné: par conséquent il y a peu à craindre qu'un sujet ose entreprendre contre son Prince; parce que, si quelques Provinces & quelques troupes favorisent un sujet, il en reste toûjours au Prince beaucoup d'autres, qui étant fidelles & éloignées du lieu, où le soulevement se fait, prêtent main-forte contre les Rebelles, qui ordinairement manquent d'artillerie, de munitions, d'argent & de tout ce qui est nécessaire pour conquerir un grand Etat. Nonobstant tout l'artifice de Catilina, toute l'experience de ses Chefs, & tout l'avantage, qu'il pouvoit tirer d'avoir allumé le feu de la révolte dans le terroir & dans la ville de Rome, alors si aguerrie; Sallufte néanmoins nous dépeint les troupes de Catilina très-mal armées, & très-mal fournies de tout ce qui étoit nécessaire pour cette guerre (2).

L'ex-

(1) Plut. vie de Jules César.
(2) Sallust. bel. Catil.

L'expérience nous apprend, que la domination des Princes légitimes est aujourd'hui beaucoup mieux établie, qu'elle ne l'étoit anciennement. Ils n'ont pas beaucoup à craindre des Généraux de leur armée; car on ne voit pas dans ces derniers siécles, qu'aucun en Europe ait usurpé le Roïaume à son Roi, excepté Cromwel en Angleterre; encore y trouva-t-il de la facilité en ce que cet Etat tient de la Republique, & que les Parlemens firent la force de son parti (1).

Une autre raison pour laquelle les Monarchies ne courent pas les mêmes risques que les principaux sujets d'un Roi qui ne sont pas accoûtumés à obéïr à d'autres qu'à lui, ne s'abbaisseront pas jusqu'à baiser la main de celui, qu'ils regardoient peu de jours auparavant comme leur égal, ou qu'ils méprisoient peut-être comme leur inférieur. Jean Giscala aspirant à la tyrannie des Juifs, qui comme lui étoient devenus rebelles, les principaux d'entr'eux s'y opposérent, & firent échouer sa prétention : " Ne pouvant pas, „ dit Josephe, se réduire à reconnoître pour „ Roi celui, qu'ils avoient vû également tri- „ butaire comme eux (2). „

Si vous me repliquez, que ma politique est contraire à celle de plusieurs grands hommes, & à celle que Tacite fait voir en Tibére; peu m'importe; parce qu'à l'égard de Tibére & des autres Tyrans comme lui, je connois le motif de cette politique, qui est qu'une tyran-

(1) Bisaac, hist. des guer. civ. d'Angleterre.
(2) Guerre des Juifs, contre les Romains.

rannie se soutient par d'autres tyrannies : mais comme j'écris pour un Général d'un Prince juste & légitime, je ne prendrai pas en ce point pour exemple, les actions de celui, qui sans droit acquit l'Empire, qui l'administra avec fraude, & qui le laissa avec violence. Je conclus donc, qu'un Général, qui sert son Prince avec un veritable zèle, ne doit pas apprehender de tomber en disgrace pour se faire aimer des troupes ; parce que leur affection tournera à l'avantage du Souverain : car quand un Général sert bien, c'est le Prince qui recueille le fruit de ses fatigues. Entre une infinité d'autres, qui pensent comme moi, je puis citer Don Lelio Brancacio dans son traité des *emplois Militaires* & M. . . en son parfait homme de Cour. Josephe rapporte, qu'étant Gouverneur de la haute & basse Galilée, il emploia ses premiers soins à se gagner l'affection des Galiléens, dans la vûë de pouvoir leur faire rendre de plus grands services au peuple Juif, comme il y réüssit, particuliérement en la fameuse defense de Jotapat (1).

CHAPITRE XXXIV.

Précautions, qu'il faut prendre, quand l'affection des sujets pour le Général est portée à l'excès; lorsque le Prince entre dans une injuste méfiance; ou lorsqu'il paroît être jaloux de

(1) Josephe, guerre des Juifs contre les Romains.

de vos heureux ſuccès. Pour l'ordinaire on ne court ces riſques, qu'avec un Tyran.

LES preuves, que j'ai raportées juſqu'ici en faveur de la maxime de ſe faire aimer, ſe doivent entendre généralement parlant. Voïons à preſent quelles exceptions particulieres & quels avis cette maxime demande. §. I.

En cas, que malgré votre modeſtie, l'amour exceſſif, que les troupes vous portent, les rende aſſez téméraires pour vous préférer au Prince, ne différez pas de les abandonner, & de vous rendre à la Cour; afin que votre perſonne, que vous offrez volontairement, réponde de votre fidélité. Il eſt pourtant peu naturel, que ce cas arrive, ſi ce n'eſt que le Prince ſoit extrêmement haï, ou qu'il ne ſe trouve un concours de ces circonſtances, dont je parlerai dans le chapitre ſuivant.

☞ Iſraël, un des principaux Seigneurs Suedois, ſollicité par les peuples de prendre la Couronne, refuſa non-ſeulement l'offre; mais s'échapant de ceux qui la lui faiſoient, il ſe retira à Riga, d'où il ne voulut plus ſortir. Par cette réſolution il ôta tout lieu de croire, qu'il eût fomenté le parti des mécontens, & tout ſujet d'être ſuſpect à Magnus II. ſon Roi & à Albert ſon ſucceſſeur. (1).

☞ Malvezzi remarque, que ſi Germanicus eût abandonné les troupes qui l'avoient pro-

(1) Cont. de Foreſti, hiſt. des Rois de Suede.

proclamé Empereur, & qu'il fut d'abord allé à Rome, il ne se seroit pas attiré la colere de Tibére, qui ne l'auroit pas fait mourir par le poison (1). Il paroît pourtant, que Germanicus avoit voulu éviter son malheur en suivant cette regle; puisque Tacite rapporte, qu'aïant appris par quelques Rebelles le dessein où l'on étoit de le proclamer Empereur, il descendit aussi-tôt de son tribunal, voulut s'enfuir du camp, & protesta aux siens, qui le retenoient, qu'il se donneroit plûtôt la mort, que d'écouter les discours des Rebelles, qui voulant le conduire au thrône lui ouvrirent un chemin au tombeau (2).

§. II. Vous ne devez pas chercher à vous faire aimer des troupes, si vous remarquez dans votre Prince cette méfiance, qui tourmente quelquefois l'esprit des Grands; car " le „ moindre doute est souvent pour les Rois „ une certitude, qui les fait craindre (3). „ En ce cas vous affecterez non-seulement une conduite sévére; mais vous devrez même ne pas vous hâter à acquerir de la gloire; les applaudissemens, qui la suivent étant souvent funestes à ceux, qui les méritent.

J'en donne deux raisons: la premiere, parce que le Prince, chargé d'une si grosse dette, a du dépit de devoir tant à un sujet, comme l'on a vû, que le Comte de Barwick l'avoit éprouvé de la part d'Edouard VII. Roi d'Angleterre. An-

C. 10.

(1) Discours sur Tacite.
(2) Tacite, Ann. l. 2.
(3) *Dubia pro certis solent timere Reges.*

Antoine Perez observe, que lorsqu'un Prince a de grandes obligations à son sujet, il arrive ce qui survient aux arbres fruitiers, dont les branches rompent, si elles sont trop chargées de fruit (1).

La seconde raison à lieu, lorsqu'un Prince extrêmement jaloux de sa gloire, ne peut souffrir, qu'un autre l'égale. Quinte-Curce expliquant de quelle maniére Antipater avec les troupes d'Alexandre le Grand avoit defait le Roi Agis, dit " qu'Alexandre auroit ,, souhaité, que l'ennemi eût été vaincu, ,, mais qu'il ne laissoit pas en lui-même d'ê- ,, tre fâché, qu'il eût été defait par Anti- ,, pater; croïant, que tout ce qu'un autre ,, acqueroit de gloire étoit autant de retran- ,, ché pour la sienne: ainsi Antipater, qui ,, connoissoit parfaitement son génie, n'osa ,, pousser plus loin sa victoire (2). ,,

En supposant, que vous connoissez le génie méfiant de votre maître, je pense, qu'il n'est pas même à propos de faire paroître une trop grande habileté; parce qu'auprès d'un Prince extrêmement jaloux, l'ignorance est un mérite, & la capacité un crime. Si cette passion regne impérieusement dans votre Prince, le meilleur parti à prendre selon moi, est de vous retirer tout doucement de son service, & de ne vous mêler en aucune

(1) Amelot, Com. sur les Ann. de Tacite.

(2) *Alexander hostes vinci voluerat, Antipatrum vicisse ne tacitus quidem indignabatur: suæ demptum gloriæ existimans, quidquid accessisset alienæ: itaque Antipater, qui probè nosset spiritum ejus, non est ausus ipse agere arbitria victoriæ*, Q. Curce, vie d'Alex.

ne maniére du gouvernement; puiſque la modeſtie ni la politique, le ſçavoir ni l'ignorance ne peuvent vous mettre à couvert des caprices d'un tel Souverain.

☞ Tacite parlant de Tibére s'exprime ainſi: " Il n'aimoit ni les vices ni le vertus; „ jaloux de ſon authorité il craignoit les „ grands hommes (1). „

☞ Fraccheta, " que les Tyrans craignent „ les hommes courageux; parce qu'ils „ croient, que le deſir de la liberté les portera à attenter à leur vie; & les hommes de „ vertu & de mérite, parce qu'ils appréhendent, que la populace ne ſouhaite de paſſer ſous leur domination (2). „

☞ Junius Brutus, connoiſſant le mauvais caractere de Tarquin le ſuperbe feignit d'être hebeté, afin de s'exempter de la magiſtrature, ou du manîment des affaires de Rome (3).

Ce n'eſt point par rapport à un Prince juſte, mais ſeulement par rapport à un Tyran, que Fraccheta fait cette reflexion. Tarquin & Tibére étoient des tyrans, qui ont donné lieu à Tite-Live & à Tacite de faire la même remarque; & je crois, que c'eſt d'un Tyran, dont Antoine Perez a prétendu parler, ou bien il n'a pas parlé juſte, quand il donne pour conſeil de ne pas lui rendre de trop grands ſervices. C'eſt donc uniquement à l'égard d'un Tyran & non pas à l'égard d'un Prin-

(1) Tacite, ann. l. 1.
(2) Semin. des Gouv. d'Etat & de guerre.
(3) Tite-Live, hiſt. Rom.

Prince légitime, que ces précautions sont nécessaires. Je préfére à tout autre sentiment, celui de St. Paul, qui dit: " Voulez-vous ne „ pas craindre la puissance, faites le bien & „ vous en serez loué (1). „

Il me reste seulement un doute sur cette matiére dans un cas semblable à celui que j'ai cité d'Antipater à l'égard d'Alexandre: mais je retoucherai ce point, lorsque je parlerai de la modestie, de la politique & de la constance qu'un Général doit avoir après le gain d'une bataille; & lorsque je traiterai des précautions nécessaires, afin que les ennemis ne vous mettent pas mal dans l'esprit d'un Prince, naturellement soupçonneux.

C. 8. & 9.

Des premieres demarches d'un Général. c. 11.

CHAPITRE XXXV.

Les précautions précedentes sont encore plus nécessaires à un Général, qui est du sans royal.

§ I.

C'Est sur-tout quand on sert un Prince injuste ou méfiant, que les précautions, dont on vient de parler son particuliérement nécessaires à un Chef, qui par sa naissance a quelque ancienne pretention sur les Etats du Prince, dont il commande les troupes; parce qu'alors le Souverain auroit effectivement plus de lieu de s'en défier. Nous voïons, que de-

(1) *Vis autem non timere potestatem, bonum fac, & habebis laudem ex illa.* Aux Romains, c. 3. v. 3.

depuis un très-grand nombre d'années aucun ſimple Marêchal de France ne s'eſt mis en tête la manie de vouloir regner. Il y a eu cependant des Princes de maiſons Royales, qui ſe ſont laiſſé aveugler de cette ambition : principalement ceux, qui joignirent à un ancien prétendu droit, une eſpérance fondée ſur cet amour des peuples & des troupes, qu'ils avoient tâché de s'attirer. Il n'eſt pas contre la politique des Turcs, qu'un Général ſe faſſe aimer des armées qu'il commande ; mais il eſt défendu au fils du Grand Seigneur d'avoir aucune relation étroite avec ceux, qui doivent devenir un jour ſes ſujets, & principalement avec les gens de guerre ; ainſi que Comin Ventura (1) & Bonini (2) l'ont obſervé. Ce qui fait voir clairement, que la maxime de s'attirer l'affection des ſujets n'eſt pas ſi périlleuſe dans un Chef particulier, que dans un Prince du ſang Royal : regle que ſe doit auſſi preſcrire le Prince heritier de la Couronne, s'il vient à reconnoître dans ſon Pére une méfiance extraordinaire.

☞ Jean Roi de Sicile voïant, que les Siciliens demandoient avec beaucoup d'empreſſement Charles ſon fils pour Vice-Roi ; au lieu de leur accorder cette grace, confina Charles dans une Tour ; craignant que ce Prince ſi aimé, qui devoit être ſon heritier, ne voulut avant le temps prendre la domination abſoluë de cette Iſle (3).

☞ Le Prince Alexandre fils d'Herode connoiſ-

(1) Diſcours de l'Empire des Turcs.
(2) Cyrus Polit.
(3) Foreſti, hiſt. des Rois de Sicile.

noiſſant combien ce Tyran auroit de jalouſie, s'il s'appercevoit qu'il fut aimé & applaudi, courboit ſon corps, quand il marchoit avec Herode, pour ne pas paroître ni plus haut, ni de meilleur air que ſon Pere. A la chaſſe il affectoit de mal tirer, pour que cette innocente addreſſe n'excitât pas ſa jalouſie. Enfin il n'épargna rien de ſon côté pour ne pas donner lieu à la méfiance de ſon Pere, qui avec tout cela ne laiſſa pas de le faire mourir, ſans avoir pû lui prouver aucun crime (1).

CHAPITRE XXXVI.

Importance du ſecret. Maniere d'éprouver ſi quelqu'un en eſt capable.

„ LEs Perſes regardoient comme incapable d'une affaire importante celui, qui „ avoit de la peine à garder un ſecret: „ c'eſt Quinte-Curce qui nous l'apprend (2). §. I.

Mr. de St. Evremont parlant des qualités d'un Général dit, " que ceux qui ſervent, ſous ſes ordres ne ſçavent ſes deſſeins, qu'à meſure qu'ils les exécutent; „ & que s'il laiſſe pénétrer quelquefois ſon „ ſecret, c'eſt ſeulement, quand il eſt de „ peu d'importance, & qu'il veut par là é„ prou- §. II.

(1) Joſephe, Antiq. des Juifs.

(2) *Nec magnam rem ſuſtineri poſſe credunt ab eo, cui tacere gravè ſit.* Q. Curce, vie d'Alex. l. 4.

„ prouver la prudence de ceux, à qui dans
„ d'autres occasions il est obligé d'en con-
„ fier de plus considérables (1). „

Alcibiade confirme par son exemple le sentiment de St. Evremont ; car pour connoître, si quelques-uns de ses amis étoient fideles & secrets, il les conduisit dans un appartement obscur, où il leur montra une statuë, qui ressembloit à un cadavre ; en leur disant que c'étoit un homme qu'il avoit tué, & qu'il esperoit qu'ils n'en parleroient pas : mais ils ne purent se taire, & Alcibiade comprit, que ce n'étoient pas là des hommes, à qui l'on pût confier un secret important (2).

☞ Un ami particulier du Consul Quintus Metellus lui aïant demandé à quelle fin il faisoit faire à son armée certains mouvemens opposés. C'étoit pour tomber sur Trebie, quand cette Place fut dégarnie : " Ne m'in-
„ terrogez pas d'avantage, lui répondit Me-
„ tellus ; parce que si je croiois que ma che-
„ mise sçût mon dessein, je la jetterois vi-
„ te dans le feu (3). „

§. III. Pitaque un des sept Sages de la Grece conseilloit à ses amis, de ne s'ouvrir sur leur desseins, qu'après les avoir exécuté ; afin que s'ils venoient à échouer, ils ne fussent pas exposés à la raillerie (4). Cette instruction peut servir à un Général d'armée ; parce que si quelqu'une de ses entreprises vient à ne pas réüssir, il pourra en ôter la con-
noissance

(1) Oeuvres de St. Evremont.
(2) Monarch. de Pineda.
(3) Valer. Max.
(4) Foresti Mapam. Hist.

noiſſance à ſes envieux ; & fera connoître, qu'il a une autre intention, que celle qu'ils s'étoient imaginés, ſuppoſé qu'auparavant il ne l'ait communiqué à perſonne.

CHAPITRE XXXVII.

Précautions, pour ne pas découvrir un ſecret par l'air du viſage, les réponſes, les demandes, & le ſilence même.

FAITES attention, que non ſeulement les levres ne gardent pas le ſecret ; mais qu'au défaut de la langue, l'air du viſage peut le divulguer ; parce que ceux, qui vous environnent, conſidérant ſelon l'état préſent des choſes quelles affaires peuvent vous occuper, pour peu d'ouverture que vous leur donniez, ils liront vos idées ſur votre viſage, laiſſant entrevoir le ſujet de votre joye, de votre triſteſſe, ou de votre empreſſement. Ainſi il faut que les yeux mentent, pendant que la langue ſe tait. §. I.

„ On doit non-ſeulement ſe taire par la „ langue, dit Polybe ; mais encore par ſon „ air & les mouvemens extérieurs du corps : „ car pluſieurs prenant ſoin de cacher leurs „ réſolutions par leurs diſcours, les font „ connoître par leur regard, par leur mine, „ ou quelqu'autre action extérieure (1). „

Salluſte

(1) *Silere autem non linguâ tantùm oportet, ſed multò magis mente : multi enim ſermones quidem celantes, ipſo aſpectu, & vultu, aut factorum aliquo, revelarunt ſua decreta.* Polib. l. 9.

Sallufte parlant de je ne fçai quoi, que le Roi Bocchus n'avoit fçû diffimuler, dit de lui: " Egalement variable dans fon vifage, ,, fa couleur & les mouvemens de fon corps, ,, comme dans fes penfées il découvrit les ,, fecrets, que fa bouche taifoit (1).,,

§. II. On revele auffi un fecret en fe taifant avec un certain air de referve : par exemple, fi quelqu'un pour fonder votre deffein, affectant de vous dire comme par hazard & innocemment, qu'on pourroit entreprendre telle chofe, remarque en vous un filence affecté, il foupçonnera que vous vous taifez pour ne pas donner à connoître, que vous penfez la même chofe. En pareil cas il eft bon de ne pas paroître furpris de la propofition, & de conclure, que la conjoncture ne le permet pas; que les moïens manquent, qu'il n'y a point d'ordre du Prince pour l'exécuter, &c.

Il eft également dangereux de parler trop long-tems d'un fujet, fur lequel vous ne voulez pas qu'on pénétre vos penfées " parce ,, que la bouche parle de l'abondance du ,, cœur (2):,, ou parce que, pour me fervir des paroles d'un de nos Ecrivains " on ,, peut paffer à gué la riviere dans l'endroit ,, où elle parle (3),,

Il vous échapera aifément quelque parole,

(1) *Vultu, colore, ac motu corporis pariter atque animo varius, fcilicet tacente ipfo occulta oris patefecit* Bel. Jugurth.

(2) *Os loquitur ex abundantia cordis.*

(3) *El rio por donde habla, fe badea.*

le, qui fera découvrir votre dessein, sur-tout si vous êtes d'une humeur violente. En ce cas celui, qui voudra vous faire parler clairement, proposera comme impossible une expédition semblable à celle, que vous meditez secretement; afin qu'en vous engageant insensiblement à la défendre, comme l'image de votre projet, vous veniez peu à peu à vous ouvrir sur les moïens, dont vous pretendez vous servir. Il sera alors aussi aisé de conjecturer votre dessein, qu'il est facile de connoître, qu'on va faire un édifice, quand on en voit tous les matériaux prêts. Aïant donc sçû vous taire, évitez encore de trop parler; & tombant d'un discours dans un autre, imitez les musiciens, qui passent avec tant d'art d'un ton à un autre, que sans manquer à l'harmonie, ils rendent ces changemens agréables.

☞ Lipoman, parlant d'Emmanuel Philibert, Duc de Savoye, dit " qu'il connoît „ que dans ces tems où la malice regne, il „ n'est pas moins dangereux de se taire que „ de parler; & que c'est pour cela, que le „ silence a fort souvent exposé les Princes „ à de grands périls (1). „

§. III. On court encore risque de découvrir son secret par certaines demandes, que l'on fait; parce que souvent on peut par les éclaircissemens, qu'on cherche, faire connoître le dessein, que l'on veut cacher.

☞ Solis racontant comment les Ambassadeurs de Motezuma furent à l'armée de Cortez

(1) Relation de la Savoye.

tez ſous prétexte de le complimenter, mais au fond pour ſçavoir quel étoit l'état de la guerre, & pour détourner la paix, que les Thlaſcaltéques négocioient avec les Eſpagnols, dit : " qu'ils ne tardérent guére à dé-
„ couvrir le ſecret de leur inſtruction; par-
„ ce qu'ils diſoient ce qu'ils devoient taire,
„ & faiſoient des demandes avec peu de fi-
„ neſſe : ce qui donnoit à connoître le ſujet
„ de leur ambaſſade (1). „

CHAPITRE XXXVIII.

A qui un Chef ne doit pas confier ſon ſecret.

§. I. Les avis précédens ſont relatifs à vous même : voïons à preſent ceux qui peuvent vous être néceſſaires par rapport aux perſonnes à qui vous aurez à confier votre ſecret. Cliton de Lacédémone un des ſept Sages de la Grece, trouva ſi peu d'hommes capables de le garder, qu'interrogé quelle choſe lui paroiſſoit la plus difficile, la premiere des trois qu'il nomma fut : garder le ſecret (2).

§. II. Si vous êtes obligé de le confier à quelqu'un pour vous aider à prendre des expédiens, que ce ſoit à des perſonnes, qui naturellement parlent peu ; parce que celui, qui a l'habitude de dire tout ce qu'il ſçait, quand il s'agiroit du monde entier, ne garderoit

(1) Conq. de la nouv. Eſpagne.
(2) Foreſti Mapam. Hiſt.

deroit pas long-tems un ſecret : particuliérement s'il eſt du nombre de ceux, qui tout le jour courent après les nouvelles les plus cachées, & qui ne trouveroient pas de ſatisfaction à les ſçavoir, s'ils n'avoient le coupable plaiſir de les divulguer, quand une autre matiére manque à leur converſation (1).„

☞ Parmi les Turcs ceux, qui doivent faire exécuter certains ordres importans du Grand-Seigneur, ſont muets ; parce que par là on eſt plus aſſûré du ſecret (2).

Sur-tout ne dites pas votre ſecret à celui qui n'a point de peine à découvrir les ſiens ; car qui ne peut pas garder ſon ſecret, ne gardera pas celui d'autrui. §. III.

Salluſte parlant de Q. Curius, qui donna avis au Senat Romain de la conſpiration de Catilina, dans laquelle il étoit lui-même mêlé, dit : " qu'il n'y avoit pas moins de „ vanité que d'audace dans cet homme, „ pour ne pouvoir taire ce qu'il avoit oüi, „ ni cacher ſes propres crimes (3). „

Vous ne confierez pas votre ſecret à celui qui a le defaut de boire avec excès ; " parce „ que le vin & le ſecret n'habitent pas un „ même lieu (4). „ §. IV.

En

(1) *Ei qui revelat miſteria, & ambulat fraudulenter, & dilatat labia ſua, ne commiſcearis.* Prov. 6. 20. v. 19.

(2) Suarez, hiſt. des Calif. & Emp. Othom.

(3) *Huic homini non minor vanitas inerat, quam audacia; nec reticere quæ audierat, nec ſuamet ipſa ſcelera occultare.* Bel. Catilin.

(1) *Nullum ſecretum eſt ubi habitat ebrietas.* Prov. c. 31. v. 4.

☞ En 1584. la conſpiration des Svarobiens contre Etienne Roi de Pologne fut découverte par un Muſicien qui en étoit complice, & qui étant yvre la declara, n'aïant ſçû accorder * le talent de boire & celui de ſe taire (1).

* L'Eſpagnol dit la *game* de boire & celle de ſe taire.

☞ Bodagne Chmelnieski, homme des plus incomprehenſibles & des plus faux qu'il y ait jamais eû, perdit dans le vin ce qui pouvoit faire ſa ſûreté; car aïant en 1650. bû avec excès dans un repas, il découvrit en preſence de quelques Seigneurs Polonois ſes ennemis, l'accord qu'il avoit fait avec les Turcs; s'étant échapé de dire, qu'il ruineroit les Nobles de Pologne; qu'il feroit marcher une armée ſur ſes confins, & divulgua ſes ſecrets les plus importants (2).

§. V. Ce ſeroit auſſi une mauvaiſe méthode de dire votre ſecret à celui, qui peut avoir interêt à le découvrir; car ſuivant le proverbe burleſque, "le malade eſt bien mal, lorſ„ qu'il laiſſe ſon Médecin pour heritier. „

☞ Xénophon eut à eſſuïer de grands travaux dans le païs des Sinopéens, pour avoir confié un ſecret à Silan Ambraciote, qui aïant des raiſons pour le découvrir ne tarda guére à le faire; & c'eſt de là que vint le ſoulevement de l'armée de Xénophon (3).

§. VI. Il y a encore plus de danger à le confier à celui, qui dépend d'un autre Prince; parce que la ſupériorité qu'il reconnoît en lui, ſon

(1) Ceſar Campana, hiſt. du monde.
(2) Biſacc. Hiſt. de la guer. civ. de Pologne.
(3) Xenoph. entrepr. de Cyrus le jeune.

son zèle à lui donner des avis, & la retraite sûre qu'il trouve pour éviter le châtiment de sa mauvaise foi, pourroient le porter à declarer votre secret; principalement s'il roule sur une matiére, qui par quelque endroit puisse intéresser son Prince. C'est ce qui a fait dire, à Polybe (1) que "la familiari-
„ té, l'affection & l'amour ne doivent ja-
„ mais porter à communiquer quelque cho-
„ se aux étrangers (2). „

Il faut moins encore faire part aux femmes d'un secret important; car outre qu'ordinairement, elles ne sont pas capables de donner conseil en matiére d'Etat ou de guerre; il est rare d'en trouver, qui sçachent se taire. §. VII.

☞ Le secret, que Samson confia à Dalila sa maîtresse, lui couta bien tôt la liberté & la vie (3).

☞ Homere suppose, que Jupiter se mit en colere contre Junon; parce qu'elle avoit voulu sçavoir son secret touchant le secours, qui devoit être donné aux Troyens (4).

☞ Eric XIV. Roi de Suede confia à sa sœur & à sa maîtresse la résolution, qu'il avoit prise contre Jean, Duc de Finlande, & contre Charles Duc de Sudermanie tous deux freres du Roi: mais à peine la sçûrent-elles, qu'elles

(1) *Sed nec familiaritate inductum, aut affectu & amore quidquam communicare cum exteris oportet.* Polybe, l. 9.

(2) *Coram extraneo ne facias consilium, nescis enim quid pariet.* Eccl. c. 8. v. 21.

(3) Josephe, antiq. des Juifs.

(4) Homere. Iliade.

elles en firent part aux deux Princes : ce qui suscita une guerre à Eric qui perdit la couronne, que le Duc Jean lui enleva quelque tems après (1).

§. VIII. Il y a un autre danger en confiant un secret à une femme ; c'est qu'étant peut-être amoureuse de quelqu'un, elle ne se fasse un mérite d'avoir sçû découvrir avec art, ce qu'elle a la foiblesse de ne pouvoir taire ; n'y aïant pas lieu de s'étonner, que les bras qui serrent étroitement le sein, ouvrent les portes du cœur.

☞ Livie, femme de Drusus, éprise de l'amour illicite de Séjan lui découvrit les plus intimes secrets de son mari, contre qui Séjan conspiroit ; Livie ne l'ignoroit pas ; mais son amour l'emporta sur sa fidélité (2).

§. IX. La même raison doit vous empêcher de communiquer votre secret à des hommes passionnés pour quelque femme, qui par curiosité ou par interêt pourroit vouloir le pénétrer ; parce que personne n'ignore, que dans l'aveuglement d'une passion, on ne voit pas jusques à quelles bornes la complaisance doit s'étendre.

☞ La Maîtresse de Catilina servit beaucoup au Consul Cicéron pour découvrir à propos le secret de sa conjuration (3) ; & il n'y a pas encore plusieurs siécles, qu'une Princesse, qui gouvernoit son Roïaume, se ser-

(1) Contin. de Foresti, hist. des Rois de Suede.
(2) Tacite, ann. l. 4.
(3) Comazzi, mort des Princes.

servoit des charmes de ses Dames pour découvrir les desseins de ses ennemis cachés.

Ne communiquez pas votre secret à celui, que par un excès de vanité vous jugerez capable de le publier, pour donner à entendre, que vous lui en avez fait la confidence; car par un effet de sa présomption il perdra volontiers la réputation d'homme secret pour joüir du renom d'être votre confident. §. X.

Je suppose, que vous ne communiquez pas votre secret à celui, que vous connoissez mal intentionné pour vous; parce qu'il le découvrira dans la vûë que votre projet n'étant pas mis à exécution, vous ne vous attiriez pas les applaudissemens, que vous pourriez attendre de la réussite (1). §. XI.

A l'égard même des hommes qui parlent peu, & qui n'ont aucun des défauts, dont on vient de parler, ne donnez votre secret qu'au plus petit nombre, que vous pourrez; parce qu'il n'y a pas deux choses plus opposées, que la multitude & le secret. §. XII.

☞ Il ne faut pas, dit l'Empereur Leon, pour que les choses soient secrettes, qu'elles soient sçûës de plusieurs (2).

☞ Il paroît que quand les Venitiens traitent de quelque affaire secrette, ils se défient du trop grand nombre, même de leurs principaux Ministres, & Conseillers; puisqu'a-

(1) *Qui ambulat fraudulenter, revelat arcana; qui autem fidelis est animi, celat amici commissum.* Prov. c. 11. v. 13.

(2) De App. Bel.

qu'alors ils ne se servent pas des Procurateurs, des Sages Grands, des Sages de terre ferme, des Sages des ordres, des Chefs des 40. &c. mais seulement de trois Chefs du Conseil des Dix; comme le remarque Comin Ventura dans sa relation de Venise.

§. XIII. Je conclus de ce que je viens de dire, que si les ordres précis de votre Souverain déterminent votre résolution sur quelque entreprise, & s'il ne vous paroît pas nécessaire de consulter sur la maniére de l'exécuter, vous devez vous dispenser d'assembler pour cela le Conseil de guerre.

☞ Le Général Montécuculi observe en ses mémoires, que les Turcs sont fort secrets dans leurs démarches; parce que le Chef de l'armée revêtu d'une authorité entiére exécute ses résolutions sans consulter personne.

Des premieres demarches d'un Général, c. 11. *Des Marches*, c. 1.

§. XIV. Je dirai ailleurs, comment on peut éviter, que le Général ennemi & vos guides ne pénétrent vos desseins; & comment on peut découvrir l'intention & les mouvemens des ennemis, & leur cacher vos pensées.

Des Espions.

CHAPITRE XXXIX.

Nécessité de s'établir la réputation d'homme de bonne foi. Précautions par rapport à celle des ennemis & des alliés.

§. I. TACHEZ de vous établir la réputation d'homme de bonne foi, sans quoi les enne-

ennemis en manqueront aussi; & la guerre entr'eux & vous devenant une guerre de Barbares, il n'y aura plus de sûreté dans les capitulations & les traités, ni par rapport aux Places, ni par rapport aux troupes.

☞ Auguste & Marc-Antoine, s'étant nouvellement raccommodés en Sicile avec Pompée, furent un soir souper ensemble sur un vaisseau de Pompée. Un de ses Corsaires appellé Mena lui vint demander à l'oreille, s'il vouloit qu'on coupa le cable; afin que n'aïant plus rien à craindre de ces deux grands Compétiteurs, il pût se rendre maître non seulement de la Sicile, & de la Sardaigne, mais encore de tout l'Empire de Rome, qu'ils lui usurpoient. Pompée lui repondit: " Il auroit fallu, Mena, que tu l'eûsses „ fait toi-même, sans me consulter: mais à „ present que je le sçais, contentons nous „ de ce que nous tenons; parce que je ne „ violerai jamais ma foi, ni mon serment „ (1). „

☞ Les Turcs aïant en 1596. fait égorger la garnison d'Agria, contre ce qui avoit été stipulé par la capitulation; Mahomet III. pour punir cette perfidie, qui lui déplut extrêmement, fit mourir l'Aga des Janissaires (2).

Un Chef de mauvaise foi fait croire, qu'il veut arracher par la fourberie, ce qu'il ne peut espérer de sa valeur: ainsi outre la réputation de perfide, il acquiert celle de lâche. §. II.

Solis

(1) Plut. vie de M. Antoine.
(2) Foresti Mapam. Hist.

☞ Solis racontant comment Pamphile de Narvaez avoit voulu se saisir de Cortez contre la foi d'un sauf-conduit, qu'il lui avoit donné pour s'aboucher avec lui, parle ainsi: „ Cette derniere trahison de Narvaez au lieu „ d'exciter la colere de Cortez ne fit qu'élever son courage. Il lui parut, qu'un ennemi, qui avoit des sentimens si bas étoit „ indigne de sa crainte; & qu'il falloit, que „ celui-là eût bien peu de confiance en son „ armée & en lui-même, qui tâchoit de s'assûrer la victoire au préjudice de sa réputation (1). „

§. III. Celui, qui manque à la foi publique, qui est la base du commerce des hommes, doit craindre d'en être puni par des disgraces continuelles, que la justice divine lui prépare: verité que les Payens & les Barbares mêmes ont connuë & confessée.

☞ Agesilas avoit coûtume de dire, que „ violer la foi, c'est provoquer le courroux „ divin (2). „

☞ Le Visir Mahomet dissuadoit continuellement le Grand-Seigneur Selim II. de la guerre, qu'il méditoit en 1567. contre les Venitiens; en lui représentant, que les Turcs s'attireroient la vengeance du Ciel en rompant une paix si solemnellement jurée (3).

§. IV. Celui, qui trompe une fois par sa mauvaise foi, n'est plus crû dans la suite, lors même

(1) Conq. de la nouv. Espagne.
(2) Plut. Vie d'Agesilas.
(3) Du Verdier, hist. des Turcs.

me qu'il eſt vrai & ſincere. Il eſt condamné dès lors à ne plus trouver d'amis ; parce que chacun fuira ſon alliance & ſon commerce ; & que le ſouvenir de ſa tromperie paſſée ſera pour tous une certiude de la fourberie, qu'ils auroient à craindre : ainſi qu'il arriva à Perſée à l'égard d'Eumene, depuis que le premier eût manqué de foi à Gencie Roi d'Illyrie.

Des Motifs qui doivent déterminer à la paix ou à la guerre, c. 32.

☞ Tibére qui paſſoit pour fourbe & perfide, ne fut pas crû, quand il parut être touché de la mort de ſon fils Druſus (1).

§. V.

S'il eſt néceſſaire d'avoir de la bonne foi à l'égard des ennemis ; à combien plus forte raiſon n'en devez-vous pas manquer envers les amis, qui comptent ſur la vôtre.

☞ Don Ferdinand II, Roi de Leon, tuteur d'Alfonſe VII. Roi de Caſtille ſon couſin auroit pu aſpirer aux Etats de ſon Pupille : mais au contraire dans le tems preſcrit par le Roi Don Sanche pere d'Alfonſe, il remit à Don Ferdinand le Roïaume, dont il s'étoit rendu maître par les armes pour le mieux aſſûrer au jeune Prince, ainſi que le Roi Don Sanche l'en avoit chargé (2).

☞ Guillaume fils de Robert II. Duc de Normandie reſta ſous la tutelle de Henri I. Roi de France, qui, preſſé par ſes Sujets d'incorporer cette Province à ſa couronne, réjetta glorieuſement ce conſeil ; préférant la bonne foi aux avantages de cette acquiſition (3). ☞ E-

(1) Tacite, Ann. l. 4.
(2) Foreſti, hiſt. des Rois d'Eſpagne.
(3) Foreſti, hiſt. des Rois de France.

☞ Edoüin, Roi de Diera, aima mieux risquer sa vie, que de passer pour homme de mauvaise foi à l'égard de Redouald Roi d'Estanglie son protecteur (1). " Je ne m'étends „ pas sur les circonstances de cet exemple, „ parce que le détail en feroit long. „

§. VI. Quoique votre bonne foi soit inviolable, ce n'est pas une conséquence, que celle de vos ennemis le soit: ainsi vous vous servirez des expressions les plus claires dans les traités, que vous ferez avec eux; afin que rien ne soit sujet à une interprétation, qui ordinairement est le prétexte favorable, dont le plus fort, quoiqu'il ait moins de justice, se sert pour faire la guerre. Confiez-vous donc davantage sur la bonne garde de vos troupes, que sur la parole d'une treve de la part de vos ennemis. Je traiterai ces points avec assez d'étenduë, lorsque par rapport aux *Siéges* des Places, je parlerai des Treves & des capitulations. Faites seulement ici attention à cette sentence: " Tenez-vous sur vos gar„ des, & souvenez-vous de ne pas vous „ fier: ce sont là les nerfs de la prudence „ (2). „

(1) Cont. de For. hist. des Rois d'Angl.

(2) *Vigila & memor sis ne quid credas; nervi ii sunt prudentiæ.* Epichar. apud Lipf. l. 4. doct. civ.



CHA-

CHAPITRE XL.

N'imitez pas vos ennemis, quand ils agiront de mauvaise foi. Tâchez de les surpasser dans le bien.

GARDEZ-vous d'imiter les ennemis en ce qui n'est pas selon la justice; car ce qui va contre la raison ne doit jamais servir d'exemple; ou pour me mieux expliquer en empruntant les paroles de Solis: " la représaille dont vous useriez seroit une nouvelle faute & une rechute (1); „ & au lieu de tirer vengeance, vous fourniriez aux ennemis une excuse pour se disculper. Suivant le conseil de Salomon " ne dites jamais, „ je lui ferai comme il m'a fait (2). „ §. 1.

☞ César sur la foi d'une Tréve s'étant approché pour conférer avec Arioviste son ennemi, se trouva à l'imprevû chargé par les Allemands, qui étoient au service d'Arioviste. César pouvoit dans une si juste occasion se servir de ses armes: mais de peur que les Allemands ne livrassent le combat sur un manque de foi reciproque; il se retira avec son escorte, sans vouloir lui permettre de lancer un trait, & sans faire d'autre offense aux Allemands, que celle de leur donner à connoître, combien leur action étoit barbare (3).

Le

(1) Conq. de la nouv. Esp.
(2) *Nec dicas, quomodo fecit mihi, sic faciam ei.* Prov. c. 24. v. 29.
(3) Com. de César.

☞ Le même César donna près de Lerida une preuve semblable de bonté à l'égard des soldats d'Affranius & de Petreïus, qu'il renvoïa libres à leur camp; tandis que les ennemis avoient fait périr les siens, qui sur une bonne foi reciproque s'étoient trouvez dans le camp ennemi. Par là César fit d'autant plus éclater sa clémence, qu'elle étoit plus éloignée de la cruauté, dont ses ennemis avoient usé (1).

☞ Tissapherne, Satrape Persan, aïant violé la foi d'une Tréve établie pour trois ans avec Agesilas Roi de Sparthe, on conseilla à ce dernier d'user de représaille; ce qu'il refusa de faire, disant que c'étoit en sa faveur, que la perfidie de Tissapherne avoit combattu; parce que sa mauvaise foi souleveroit contre lui les hommes & les dieux (2).

§. II. Tâchez de surpasser vos ennemis en tout ce qui est louable; afin qu'ils n'aïent pas même la gloire de pouvoir se vanter, qu'ils vous ont vaincu par de bonnes maniéres. C'est pour cela que le Roi Bocchus disoit, „ qu'il est moins honteux aux Rois d'être „ vaincus par les armes, que par la noblesse d'ame (3). „

☞ Ptolomée, Roi d'Egypte, rendit à Demetrius Poliorcete tous les prisonniers, qu'il lui avoit fait dans une bataille, sans en exiger aucune rançon. Demetrius voulant ne rien

(1) Com. de César.

(2) Foresti Mapam. Hist.

(3) *Regem armis, quam munificentia, vinci minùs flagitiosum.* Sallust. Bel. Jugurth.

rien devoir à son ennemi dans sa noble maniere d'agir s'addressa avec exclamation aux Dieux qu'il adoroit, & les pria de lui fournir l'occasion de pouvoir s'acquiter envers Ptolomée. Peu après aïant défait Cile, capitaine de Ptolomée, il accomplit son désir en renvoïant sans rançon tous les soldats & Cile lui-même, qui avoient été faits prisonniers (1).

☞ Don Alphonse Roi de Castille (depuis VI. du nom de Castille & de Leon) s'étant refugié à la Cour d'Almenon Roi Maure de Tolede, vint du consentement & avec l'assistance de ce Prince se mettre en possession des Roïaumes de Castille & de Leon, vacans par la mort de Don Sanche II. son frere; aïant pendant son séjour à Tolede promis à Almenon de lui être toûjours allié & ami. Il arriva dans la suite, qu'Alfonse étant venu avec son armée au voisinage de Tolede, Almenon vint sans escorte le visiter dans sa tente. Après les premieres cérémonies Don Alfonse dit à Almenon: quand je vous ai donné à Tolede ma parole d'être toûjours votre ami, je n'étois pas en liberté, & je ne suis pas par conséquent obligé de la tenir; ainsi je la retracte: mais afin que vous aïez des preuves de ma bonne foi & de ma reconnoissance, à présent que je me vois au milieu de mon armée, non-seulement je ratifie la parole, que je vous ai donnée; mais je me remets de nouveau entre vos mains, pour païer l'estime que vous avez faite de moi,

(1) Plut. vie de Demetrius Poliorcete.

moi, en venant désarmé dans mon camp. Dans la suite Don Alphonse fut aussi le voir à Tolede. Ces deux généreux Princes se disputant ainsi à qui l'emporteroit en grandeur d'ame (1).

CHAPITRE XLI.

Dans quelles occasions il est permis d'user de quelque retardement, ou de quelque détour dans l'exécution d'un traité.

§. I. VOus devez juger par ce qui a été dit, que cette regle: " manquez de foi à „ celui qui en manque (2) „ est fausse, si elle est prise dans son sens étendu: cependant il y a un cas, où vous pouvez sans perfidie user de représaille dans l'exécution de ce qui a été stipulé: par exemple quand les ennemis contre la foi du traité retiennent les troupes d'une de vos Places, vous serez le maître de faire la même chose à l'égard des leurs; non pour rendre mauvaise foi pour mauvaise foi: mais pour mettre les ennemis dans la nécessité de tenir leur parole, & de rendre les troupes, qu'ils arrêtent injustement. Donnez alors la liberté aux leurs; tâchez de regler qu'à l'avenir ce bon traitement qui est dû, soit ponctuellement exécuté de part & d'autre,

(1) Saavedra, Coron. Got.
(2) *Frangenti fidem, fides frangatur eidem.*

tre. Vous n'en jouiriez peut-être pas, si vous n'aviez point usé de cette représaille.

☞ Dans la pénultiéme guerre les ennemis agissant de mauvaise foi retinrent prisonnier à Alcoy Don Joseph de Chaves, qui étoit Brigadier. Nos Généraux le demandérent inutilement, jusqu'à ce que la garnison sortant du Château de Lerida qui avoit capitulé, son A. R. M. le Duc d'Oleans fit arrêter un Officier Major de cette garnison, faisant dire au Prince d'Armestat, qui étoit le Commandant, que cet Officier demeureroit prisonnier, jusqu'à ce qu'on eût rendu Don Joseph de Chaves. Le Prince donna parole qu'on lui rendroit incessamment la liberté Son A. R. en usa de la même sorte à l'égard de l'Officier Anglois ou Allemand, & les traités furent dans la suite plus exactement accomplis; la crainte de la représaille étant devenuë comme le garant de la bonne foi.

§. II. Si les ennemis ont oublié de mettre quelque clause essentielle à l'observation entiére du traité; vous pouvez, sans manquer à la foi publique, tirer avantage de cet oubli, en prenant quelque utile détour dans l'exécution du traité; parce qu'on ne doit pas vous imputer à faute ce qui a été l'effet de l'ignorance des ennemis. Je m'expliquerai plus clairement par un exemple.

☞ Huit cens Anglois, qui en 1707. deffendoient Alcira, capitulérent avec les troupes du Roi de rendre la Place à condition, qu'ils seroient escortés jusqu'à Lerida, sans exprimer qu'ils seroient le voïage par le chemin le plus court, clause qui n'est jamais omi-

se

se par celui, qui sçait capituler. Nos Generaux, profitant de la faute des ennemis, les firent effectivement escorter jusqu'à Lerida: mais on leur fit faire tant de détours (aïant pourtant soin de les bien traiter dans tous les lieux par où ils passoient,) qu'en plus de trois mois ils ne finirent pas un voïage qu'ils pouvoient faire par le droit chemin en moins de quinze jours: ce qui fut pour nous d'un avantage très-considérable; parce que les huit cens Anglois arrivérent trop tard pour entrer dans Lerida, avant que notre armée eût attaqué cette Place, qui manquoit d'infanterie.

§. III. Ne pensez pas par ce que je viens de dire, que je croïe qu'il soit permis d'avoir recours à quelque sophistique prétexte pour interpreter un traité en votre faveur: car ce ne seroit là qu'une mauvaise foi palliée, & comme dit Solis, on ne doit pas faire entrer la supercherie au nombre des stratagêmes (1). Cependant cette maniere d'agir, dont j'ai parlé un peu plus haut, ne me paroît pas avoir rien d'injuste; parce que nos Généraux n'étoient pas obligés d'exécuter ce que les Anglois n'avoient pas sçû demander.

§. IV. *Des Revoltes, c. 52.* En traitant des revoltes je parlerai des traités, qui ne se commencent qu'en vûë de surprise, & qu'on a grand soin de ne pas conclure.

(1) Conq. de la nouv. Espagne.

CHA-

CHAPITRE XLII.

De l'activité nécessaire à un Général.

C'Est par l'activité, que vous viendrez promptement à bout de vos entreprises, & que vous réüssirez facilement dans plusieurs expéditions, qui seroient difficiles & souvent même impossibles sans cette activité. Vegece nous aprend que " pour l'ordinaire dans la guerre la célérité sert plus „ que la force (1). En perdant le tems, on „ laisse passer la saison de l'occasion „ C'est l'expression de Solis (2); & les livres sacrés enseignent, " que pour ne pas éprouver le „ malheur, il faut être prompt dans toutes „ vos actions (3). „ §. I.

☞ Quelqu'un aïant demandé à Alexandre, comment en si peu de tems il avoit pû faire tant de conquêtes? il répondit: " En „ ne remettant rien à un autre jour (4). „

☞ Le Continuateur de Foresti dit, que la promptitude avec laquelle Redouald, Roi d'Estanglie, arma contre Adelfrid, & l'attaqua sans lui donner le tems de se préparer, fut l'unique cause, qui lui fit vaincre

(1) Veg. *de re Milit.* l. 4.
(2) Conq. de la nouv. Espagne.
(3) *In omnibus operibus tuis esto velox, & omnis infirmitas non occurret tibi.* Ecclesiastique, c. 31. v. 27.
(4) Q. Curce, vie d'Alex.

cre un ennemi aussi puissant qu'Adelfrid l'étoit alors (1).

§. II. Je ne prétends pas par là, que vous deviez agir en étourdi, & sans conseil: car par activité j'entends avec M. de Balzac (2), cel-„ le qui ne laisse pas passer l'occasion, mais „ qui ne la saisit pas, qu'elle ne découvre au-„ paravant les cheveux pour la prendre: „ Telle selon le même Balzac étoit l'activité de Louis XIII. Roi de France; & moi qui suis Espagnol, je ne puis ignorer ce proverbe de ma nation: Donnez le tems à toutes choses (3). Je connois aussi cette sentence de Tite-Live: " Tout est clair & „ assûré à celui qui ne se hâte pas: la promp-„ titude est aveugle & dénuée de prévoïan-„ ce (4).

§. III. L'activité selon moi est fondée premierement sur la réflexion & secondement sur l'exécution. Elle consiste dans le raisonnement, parce que celui, qui n'est pas paresseux à chercher les partis qui peuvent convenir, tirera avantage de l'un ou de l'autre, & si plusieurs y concourent le fruit de son travail sera plus considérable (5).

L'Activité

(1) Hist. des Rois d'Angl.

(2) Dans le Prince.

(3) *Omnia cum tempore.*

(4) *Omnia non properanti clara, certaque sunt: festinatio improvida est & caca.* Tite-Live, l. 22.

(5) *Manè semina semen tuum, & vesperè non cesset manus tua: quia nescis quid magis oriatur, hoc aut illud; & si utrumque simul, melius erit.* Ecclesiaste, c. 11. v. 6.

L'Activité consiste en second lieu dans l'exécution; parce qu'il importe peu de connoitre les occasions où il faut agir, si l'on ne met pas cette connoissance à exécution: défaut qui peut provenir de deux causes, ou de l'irrésolution dont je traiterai en parlant du conseil; ou de ce qu'abandonné à la fainéantise vous donnez à vos plaisirs ou à vos commodités un tems, que vous devriez emploïer avec soin & application aux devoirs de votre état; mais aïant déjà touché cette matiere, je ne m'arrête pas à vous donner de l'aversion pour un si dangereux caractére. Je vous répéterai seulement qu'en France on disoit communément qu'Henri IV. auroit l'avantage dans la guerre sur le Duc de Mayenne; " ,, parce que ce Duc perdoit plus de tems à ,, table, qu'Henri IV. n'en passoit au lit ,, (1). ,,

C. 46.

C. 5.

Chacun sçait, qu'Aristote & après lui Alexandre pour ne guere dormir tenoit hors du lit un bras avec une boule de fer à la main, & lorsque pendant le sommeil la main s'ouvroit, & que la boule tomboit dans un bassin, ils s'éveilloient au bruit du coup. Ces deux grands hommes connoissoient parfaitement, que dans l'une & l'autre de leurs professions on avance peu, quand on donne au sommeil ou aux passe-tems les heures, qu'il faudroit emploïer aux recherches & aux soins de son emploi (2). Il est d'ailleurs certain qu'en vain on donne avec sagesse & promptitude

(1) Oeuvres de St. Evremont.
(2) Foresti Mapam. Hist.

Des premieres démarches d'un Général, c. 30. de de bons ordres, si on ne veille à leur exécution.

CHAPITRE XLIII.

Il est souvent nécessaire à un Général de prendre conseil de ses Subalternes.

§. I. NE soïez pas si fort prévenu en faveur de votre sentiment, qu'en refusant de prendre celui des autres, cette présomption, que vous avez de votre habileté, ne passe dans leur esprit pour une marque certaine de votre sottise. " La voïe de l'insensé paroît „ droite à ses yeux: mais le sage écoute les „ conseils „ dit Salomon (1).

§. II. Il est naturel, que parmi plusieurs personnes quelqu'une vous fasse prendre garde à ce à quoi peut-être vous n'auriez pas fait attention par vous-même. Selon St. Thomas, „ il y a de la sottise de dire, qu'un homme „ avec deux yeux & deux oreilles prévoit „ mieux toutes choses, que plusieurs avec „ plusieurs yeux & plusieurs oreilles (2). „ La raison est que la providence divine a si bien distribué la sagesse, que pour l'ordinaire chacun en a une portion, ne se trouvant

(1) *Via stulti recta in oculis ejus; qui autem sapiens est audit consilia.* Prov. c. 12. v. 15.

(2) *Inconveniens est dicere, quod unus duobus oculis & duabus auribus meliùs percipiat, quàm multi multis oculis & multis auribus.* Com. sur la polit. d'Aristote, l. 3. leç. 15.

vant pas toute réünie pour orner un ſeul entendement. C'eſt ainſi qu'il paroît, que St. Thomas l'a entendu en commentant un paſſage d'Ariſtote, quand il a dit : " il arrive „ que l'un eſt abondant en ce dont l'autre „ manque (1).

Suppoſant donc comme certain, qu'il y a plus de ſûreté dans le ſentiment de pluſieurs, que dans le vôtre ſeul; conſiderez que ce ne ſera pas par la ſubtilité de vos raiſonnemens, mais par le ſuccès que vos troupes auront, que vous vous rendrez célébre ; parce que la guerre eſt une profeſſion, où ſans faire attention aux moïens dont on s'eſt ſervi, on ne regarde ſouvent que la fin. " Le ſuccès „ décide du merite de l'entrepriſe „ dit Solis (2); & Platon repréſente à Alcibiade, „ que " s'il eſt vaincu, il ne ſera pas même „ eſtimé des Grecs & des Barbares (3). „ §. III.

Vos Officiers penſeront, que vous les prenez pour des ignorans, ſi vous ne leur demandez jamais leurs avis; & ſi quelquefois vous prenez leur conſeil, vous vous ferez des partiſans de tous ceux, dont vous voudrez avoir le ſentiment; parce que chacun s'intereſſe davantage au bon ſuccès de l'expédition à laquelle il a contribué par ſon conſeil. Au contraire ils ſe dégouteront, s'ils vous croïent aſſez ambitieux pour attribuer toûjours à vos ſeules penſées la gloire, qu'ils vous §. IV.

(1) *In quo unus deficit, contingit alterum abundare.* Ibib. lib. 3. lect. 8.

(2) Conq. de la nouvelle Eſpagne, l. 4. c. 10.

(3) Plat. lib. 5. Alcib. 1.

vous donnent la facilité d'acquerir par leurs travaux. Lorſque Cortez méditoit de pourſuivre la guerre de Tavaſque ; " Quoiqu'il ne „ fût pas en balance, (dit Solis,) ſur ce „ qu'il convenoit de faire, il reſolut de le „ demander à ſes Capitaines, & d'agir par „ le conſeil de ceux, qui devoient l'exécu„ ter (1). „

☞ Le Chevalier Comazzi obſervant, que l'Empereur Marc-Aurele demandoit ſouvent conſeil, dit : " Que celui qui regne ſelon le „ conſeil des autres, fait paroître vouloir „ que les autres regnent avec lui ; que par „ cette flaterie, ceux dont Marc-Aurele „ prenoit conſeil étoient contents, & „ qu'il vivoit en ſûreté, & regnoit ſeul, „ tandis qu'ils croioient tous regner avec „ lui (2). „

☞ Jacques I. Roi d'Angleterre s'attira l'affection de ſes Miniſtres, & des Parlementaires en affectant de ſuivre leurs conſeils, & de les conſulter ſouvent en particulier, non ſeulement ſur ce qui regardoit le gouvernement, mais même ſur les affaires particulieres de ſa famille (3).

§. V. Je dis enfin avec Hyacinthe Apollo, que ſi ce n'eſt pas un bonheur d'errer par le conſeil d'autrui, c'eſt du moins une conſolation (4).

☞ Solis a dit de Cortez, " qu'il évitoit „ tou-

(1) Conq. de la nouv. Eſpagne, l. 1. c. 19.
(2) Mor. des Princes.
(3) Cont. de Foreſti, hiſt. des Rois d'Angl.
(4) Gouv. Moral à Lelius.

„ toujours d'agir de ſon pur mouvement
„ dans les occaſions perilleuſes (1). "

Il y a pourtant diverſes occurences où il faut mettre un projet à exécution ſans prendre conſeil. c. 52. & c. 38. §. 13.

CHAPITRE XLIV.

A quel âge on eſt plus propre à donner Conſeil.

§. I.

AYANT prouvé, qu'il eſt utile à un Général de prendre conſeil, voïons quels ſujets ſont les plus propres à le conſeiller.

Les jeunes par la chaleur exceſſive de leur ſang, qui leur fait méconnoître le danger, manquent ordinairement d'expérience, & leurs ſuffrages tiennent ſouvent de la témérité. Les vieillards aïant le ſang moins chaud, & en plus petite quantité, remplis de défiances veulent par les obſervations qu'ils ont faites, qu'il y ait du riſque par tout, & ſont auſſi fertiles en difficultés, que riches en expériences : d'où il ſuit que leur conſeil eſt lent & timide : ce qui a fait dire à Jean Owen " que le vieillard eſt toûjours en balan-
„ ce, toûjours tremblant, toûjours s'annon-
„ çant des malheurs, & que dans ſa folie il
„ ſe craint lui-même (2). „

§. II.

Dans ces deux extrêmités on doit pour le conſeil préférer le vieux au jeune; car comme

(1) Conq. de la nouv. Eſpagne, l. 4. c. 19.

(2) *Stat dubius, tremuluſque ſenex, ſemperque malorum Credulus, & ſtultus quæ facit ipſe timet.*

me dit Juste Lipse, il est nécessaire, que ce nombre d'années, que les vieux ont vêcu, leur ait enseigné quelque chose; & c'est à ce propos, qu'il rapporte cette parole de Solon: „ Je cours vers la vieillesse en apprenant „ chaque jour (1). „ Un texte plus vénérable nous donne la même leçon; car on lit dans le livre de Job: " La sagesse est dans les „ anciens, & la prudence se trouve dans une „ longue vie... Il a le conseil & l'intelligen- „ ce (2). „ Le livre des Rois nous apprend que " Roboam, pour avoir suivi le conseil „ des jeunes, a vû diviser son Royaume (3). „

On peut encore ajoûter cette réflexion d'Aristote, qui dit, que si vous préferez le conseil des jeunes, les anciens auront sujet de se plaindre: au lieu qu'en prenant le conseil de ceux-ci, les jeunes n'en feront pas offensés; parce qu'ils sont persuadés, que cet honneur est dû à l'âge (4).

§. III. Il y en a qui prétendent, que le conseil d'un homme de moïen âge, & d'une expérience proportonnée à cet âge est regulierement plus propre pour le conseil, étant également éloigné des deux extrêmités. Je me conforme à ce sentiment en général, que je trouve autorisé par l'Empereur Adrien, qui vou-

(1) *Assiduè addiscens ad senium propero.* Juste Lipse, doct. civ.

(2) *In antiquis est sapientia, & in multo tempore prudentia.... ipse habet consilium & intelligentiam.* Job. c. 12. v. 12. & 13.

(3) *Roboam juvenum secutus consilium regni patitur divisionem.* Liv. 3. des Rois, c. 12. v. 5.

(4) Arist. Polit. l. 7.

voulant montrer à ses sujets l'avantage qui leur reviendroit de l'adoption d'Antonin leur dit: " Je vous le donne noble, doux, affa-„ ble, prudent, qui est assez jeune pour ne „ pas craindre, & n'est pas assez vieux pour „ rien faire avec négligence (1). „

Platon veut, que ce juste temperament, qui se rencontre dans un homme d'un moïen âge, se trouve aussi dans le nombre total de ceux qu'on admet dans un conseil composé de toute sorte de génies; afin que le sentiment de celui, qui est réservé, modére celui du violent; & que la vivacité de ce dernier corrige la lenteur de l'autre. Suivant cette opinion vous pourriez composer votre conseil d'un mélange de vieux & de jeunes, dont les humeurs différentes produiroient l'effet que Platon demande (2). §. IV.

Ce que l'on vient de dire peut plûtôt servir de matiere pour une dispute, que de regle pour une bonne politique; puisque souvent nous trouvons un jugement mur dans les jeunes, & un esprit plein d'activité dans les vieux. §. V.

☞ Sallufte parlant de Jugurtha en sa jeunesse, dit: " Qu'il étoit très-propre pour le „ combat & pour le conseil (3). „

☞ Dans le conseil que tinrent les Venitiens

(1) *Eumque vobis do nobilem, mitem, mansuetum, prudentem, qui nihil temerè propter juventutem, nihil propter senectutem negligenter potest facere.* Semin. de Jerôme Fraccheta.

(2) Plato, de Regno.

(3) *Sæpe quod difficillimum imprimis est, & prælio strenuus erat, & bonus consilio.* Bell. Jugurth.

tiens après la perte de Nicosie, Jerôme Zani Capitaine général, âgé de soixante & quinze ans, fut celui, qui donna le suffrage le plus hardi; puisque lui seul fut du sentiment de livrer la bataille aux Turcs (1).

CHAPITRE XLV.

Autres qualités plus essentielles dans celui, que vous choisissez pour vous donner Conseil.

§. I. JE suppose, que vous choisissez un homme expérimenté dans la matiere sur laquelle vous voulez lui demander conseil; car tel parleroit fort à propos sur un fait de guerre, qui diroit des extravagances sur un point de politique, & ainsi du contraire.

Le Géometre sçait la Géometrie, & le Pilote la navigation, dit Aristote faisant allusion au même sujet (2). Saint Thomas nous apprend, que " le Medecin juge & re-„ prend en ce qui regarde la Medecine: cha-„ cun fait la même chose en ce qui concerne „ son art (3); " & Platon nous avertit " de „ laisser faire à chacun son métier (4). „

§. II. Afin que celui que vous consultez, puisse don-

(1) Thresor Polit. de Comin Ventura.

(2) Polit. d'Arist. l. 3. leç. 9.

(3) *Sicut enim medicus in medicinalibus judicat, & corrigit, similiter & alii in suis artibus.* In Com. Arist. Ibid.

(4) *Unusquisque suum opus exerceat.* Plat. de Rep. Dial. 4.

donner son avis à propos, Juste Lipse veut „ qu'il connoisse les mœurs & les génies de „ la Province (1). „ J'ajoûte, qu'il seroit bon, qu'il en connût la situation, les défilés, les riviéres, les Places fortes, les commodités pour la retraite, & les autres circonstances, qui peuvent servir à prendre de justes mesures pour l'expédition, sur laquelle vous demandez conseil.

Des dispositions avant de commencer la guerre, c. 5.

§. III. Celui-là est propre à donner un bon conseil, lorsque par dessus l'expérience, qu'il a dans la matiere, sur laquelle on le consulte, il sçait les évenemens de l'histoire. c. 10. & 12.

☞ Quand l'Empereur Alexandre Severe tenoit conseil sur quelque expédition militaire, il y appelloit ceux, qui avoient une grande connoissance de l'histoire, cherchant, dit Lampridius, " ceux, qui sçavoient ce „ qu'en pareils cas les anciens Empereurs „ Romains, ou les Princes des autres nations „ avoient fait (2). „

§. IV. Un autre avis de Juste Lipse, sur le choix des hommes propres à donner conseil, est qu'ils aïent éprouvé la bonne & la mauvaise fortune ; parce que s'ils ne connoissoient que la premiere, ils opineroient en téméraires ; ou avec trop de timidité, s'ils avoient toûjours expérimenté la seconde. Juste Lipse rapporte à ce sujet l'éloge, que fait Tacite

(1) *Morum animorumque Provinciæ gnarus.* Doct. civ. l. 3. c. 4.

(2) *Requirens quid in talibus causis, quales in disceptatione versabantur, veteres imperatores vel Romani, vel exterarum gentium fecissent.* Lampridius, & Dolce, v. d'Alex. Severe.

te du Roi Carattaque, de qui il dit, que plu-
„ fieurs évenemens douteux, & plufieurs
„ favorables l'avoient élevé à un tel point
„ de gloire, qu'il furpaffoit les autres Em-
„ pereurs Bretons (1).„

CHAPITRE XLVI.

Défauts, qui doivent exclure du confeil celui, en qui ils fe rencontrent.

AYANT traité des qualités requifes dans ceux, dont on veut prendre confeil, difons quelque chofe de ceux, qui ne font pas propres à donner confeil.

§. I. Ceux qui ont un génie extrêmement métaphyfique, & fe piquent d'épurer toutes les difficultés, ne font jamais fermes dans leur fentiment, & ne font pas propres à donner confeil. Il en eft d'eux, dit le Cardinal de Richelieu (2), comme de ceux, qui voulant rendre la pointe d'une aiguille toûjours plus pointuë, la rompent enfin. Jufte Lipfe les croit peu propres à être confultés, & fe fert de cette autorité de Thucidide, qui dit: " Que très-fouvent les plus idiots gou-
„ vernent mieux la Republique que ces per-
„ fon-

(1) *Quem multa ambigua, multa profpera extulerant, ut cæteros Britannorum Imperatores præmineret.* Tac. Ann. l. 12.

(2) Teftament politique.

„ ſonnes ſi pénétrantes (1). „ Selon nos livres ſacrés : " Celui qui obſerve le vent „ ne ſeme pas, & celui qui conſidere les „ nuës ne moiſſonnera jamais (2). „

Cette irréſolution peut provenir auſſi d'un défaut contraire à celui, dont on vient de parler; qui eſt de ne pas entendre la matiere ſur laquelle on demande conſeil. Alors non ſeulement ſon trop de Metaphyſique, mais ſa grande ignorance fera, qu'il ne ſe fixera pas à un ſentiment. C'eſt la penſée de Platon, lorſqu'il dit : " Que c'eſt montrer „ clairement ſon ignorance ſur une matiere, „ quand on eſt obligé de répondre des cho„ ſes contraires les unes aux autres (3). „ §. II.

Pour l'ordinaire celui-là eſt peu propre à donner conſeil, qui par ſa faute plûtôt que par malheur n'a pas ſçû le prendre pour lui-même dans ſes propres affaires. C'eſt la déciſion expreſſe d'Iſocrate qui dit : " Quand „ vous demanderez conſeil à quelqu'un dans „ vos affaires, vous obſerverez ſur-tout com„ ment il a gouverné les ſiennes ; car ce„ lui, qui n'a pas pû prendre un bon con„ ſeil pour lui-même, n'en donnera pas un „ meilleur aux autres (4). „ Je §. III.

(1) *Hebetiores quàm acutiores ut plurimùm melius Rempublicam adminiſtrant.* Thucidide, l. 3.

(2) *Qui obſervat ventum non ſeminat, & qui conſiderat nubes nunquam metet.* Eccl. c. 11. v. 4.

(3) *De quibus igitur invitus contraria reſpondes, conſtat illa te ignorare.* Plat. lib. 5. Alcib, 1.

(4) *Cum ab aliquo conſilium in tuis negotiis expetes, conſiderabis in primis, quomodo res ſuas ipſe adminiſtravit; nam qui ſuis in negoitiis inconſultus eſt, nunquam de alienis melius deliberabit.* Orat. ad Dem.

Je dis enfin, que vous ne devez pas vous ſervir de celui, qui pour ſe montrer zelé pour les interêts du Prince, ou pour les vôtres, ſe ravale juſqu'à ſoûtenir des opinions impies. C'eſt ce qui eſt preſcrit par ſaint Cyprien, qui veut, " que la loi de Dieu ſoit la „ regle de vos conſeils (1). „

§. V. Vous me direz peut-être, que ſi je ſuis ſi ſcrupuleux dans le choix de ceux, qui peuvent donner conſeil, j'en trouverai peu ſelon mon goût? Je réponds, que çela eſt vrai; parce que l'Ecriture ſainte m'enſeigne, " que ſur mille on en peut à peine trou„ ver un (2). „

CHAPITRE XLVII.

Précautions dont doit uſer un Général en prenant conſeil de ceux, qui n'étant pas de ſon choix, n'ont pas les qualités requiſes.

§. I. Les avis, que je viens de donner peuvent être en tout tems utiles au Prince, ſoit qu'il ſe trouve à l'armée, ou à la Cour; parce qu'il eſt maître de former ſon conſeil à ſon gré; mais comme un ſimple Général d'armée ſe voit en quelque façon obligé de ſe ſervir des principaux Officiers,

(1) *Conſiliorum gubernaculum lex divina ſit.* Cypr. in Ep. apud Lipſ. doct. civ. l. 3.

(2) *Multi pacifici ſint tibi, & conſiliarius ſit tibi unus de mille.* Eccl. c. 6. v. 6.

ciers, principalement dans les conseils généraux, il me paroît, que nous devons chercher un moïen, pour qu'il ne tombe pas dans quelque mauvais pas par l'avis de ceux, qui composeront le conseil, & qui peut-être n'auront pas les qualités requises, telles que sont l'ingenuité, la droiture, le desinteressement, l'intelligence, &c.

Prenez garde si celui, qui vous donne conseil, vous flâte, en vous proposant comme utile ce qu'il connoît être de votre goût; car comme dit Solis, " sa vûë sera de vous plaire ,, sous prétexte du bien commun (1). ,, §. II.

Pour éviter cet inconvenient, ne découvrez pas votre pensée en demandant celle des autres; & pendant qu'on donne son avis ne paroissez ni l'approuver, ni le desapprouver par vos paroles, ou par vos gestes; parce que vous ôteriez à ceux, qui suivent, la liberté de dire leur sentiment de peur de contredire le vôtre.

☞ Le Roi don Alfonse XI. voulant prendre un expédient contre l'invasion de 470000. Maures, qui avec Albohasen, Roi de Maroc, faisoient le siége de Tarifa, assembla son Conseil; & afin que ceux, qui le composoient, pûssent avec plus de franchise pour donner leur avis, Alfonse sortit de la sale, pendant que chacun disoit son sentiment (2).

☞ Tibére aïant dit, qu'il donneroit sa voix dans le Sénat sur une affaire, Pison lui répondit: " Dans quel rang voulez-vous ,, opi-

(1) Conq. de la nouv. Espag. l. 4. c. 17.
(2) Foresti, hist. des Rois d'Espagne.

„ opiner? car si vous donnez votre avis le „ premier, qu'aurai-je à faire, si ce n'est „ d'être de votre sentiment (1). „

§. III. Par la même raison il faudra que les plus jeunes, & ceux qui ont moins d'autorité, opinent les premiers; afin qu'ils ne se déterminent pas à suivre l'avis de ceux, qui sont plus élevés en charge; parce qu'ils croiroient errer ou les offenser, s'ils étoient d'un sentiment contraire. Regle qui s'observe par tout, même dans nos Conseils de guerre, comme chacun sçait.

§. IV. Vous pourrez néanmoins proposer les difficultés, qui se rencontrent de part & d'autre; ce qui est même souvent nécessaire; afin que votre conseil puisse proposer les expédiens les plus convenables.

☞ Solis dit, qu'après la défaite d'Escalante, Hernan Cortez aïant assemblé ses Capitaines dans le Mexique pour voir quel moïen on devoit prendre; " il leur proposa „ le cas dans toutes ses circonstances; qu'il „ leur rapporta ce que les Indiens, à qui il „ pouvoit se fier, avoient remarqué cette „ nuit; qu'il exaggéra sans découragement „ les malheurs dont il se trouvoit menacé; „ qu'il toucha avec esprit les difficultés, qui „ pouvoient survenir; & que sans faire con„ noître à quoi tendoit son sentiment, il se „ tût pour laisser parler les autres (2). „

§. V. Lorsque, connoissant parfaitement l'expédient le plus convenable, vous avez moins besoin

(1) Tacite, Ann. l. 1.
(2) Conq. de la nouv. Espagne. l. 3.

besoin de conseil, que d'approbation, vous pouvez demander avis, sans découvrir clairement votre intention; ce sera assez alors de relever dans votre discours les avantages, qui reviendroient du projet, que vous tenez caché; tandis que vous vous étendrez sur les inconveniens des partis contraires.

☞ Le même Solis fait observer, qu'Hernan Cortez quittant le Mexique pour se retirer à Tlascala en avoit usé ainsi dans un pareil cas; & il ajoûte, " qu'il avoit un ,, merveilleux talent pour ramener les avis ,, au meilleur parti, sans dire néanmoins ,, son sentiment: avantage dont jouissent ,, ceux qui sçavent l'art d'interroger sans ,, donner lieu aux raisonnemens sur ce que ,, l'on demande (1). ,,

CHAPITRE XLVIII.

Suite du même sujet.

OBSERVEZ, si quelque inclination naturelle ne détermine pas celui, qui vous conseille, à donner son avis en faveur du païs, où se doit faire l'expédition; ou s'il n'est pas irrité contre les peuples de ce même païs pour certains mauvais traitemens, qu'il peut y voir reçûs; ou si quelque autre interêt particulier n'est pas le motif de son §. I.

(1) *Ibid.* l. 4. c. 19.

son opinion : parce que vous ne devez pas faire cas du sentiment de celui, qui vient animé d'une autre passion, que du zele du service de son Prince, & de la gloire de ses armes. C'est pour cela, que César au commencement de son Oraison sur la conjuration de Catilina, disoit au Sénat Romain, „ que tous ceux qui consultent sur les cho„ ses douteuses doivent être exempts de „ haine, d'amour, de colere & de clé„ mence (1). „

☞ Rien ne convenoit mieux à Charles I. Roi d'Angleterre, que de marcher en droiture à Londres, dès qu'il eut gagné la bataille d'Edgehil, comme le Prince Robert le luy conseilloit : cependant quelques Anglois plus mauvais conseillers, que bons serviteurs du Roi lui firent entrevoir cent obstacles imaginaires dans cette entreprise, qui n'étoit pas de leur goût ; parce que si le Roi avoit pris Londres de vive force, il auroit traité le païs en vainqueur, & lui auroit ôté ses privileges : en quoi ces conseillers étoient interessés, comme étant du nombre des Anglois ; car quoiqu'ils voulussent voir leur patrie réduite, ils ne souhaitoient pas qu'elle fut désolée (2).

☞ Fraccheta remarque que Triulce conseilloit à Charles VIII. Roi de France de faire la guerre à Louis Sforce, par une haine

(1) *Omnes homines qui de rebus dubiis consultant ab odio, amicitia, ira, atque misericordia vacuos esse decet.* Sallust. Bel. Jugurth.

(2) Cont. de Foresti, hist. des Rois d'Angl.

ne particuliere, que Triulce avoit contre Sforce (1).

☞ Assuerus ne consentit d'exterminer le peuple Juifs, que sur les artificieuses raisons qu'Aman son favori ne cessoit de lui alleguer, & il connut enfin quoique trop tard, que tout le crime des Juifs consistoit dans la haine, qu'Aman portoit à Mardochée, qui étoit de cette Nation, & ne rendoit pas à Aman tant de respect que les autres, qui par une politique idolâtre fléchissoient le genou devant lui (2).

☞ Les Provinces-Unies des Païs-Bas firent peu d'attention au conseil du Comte Maurice, qui s'opposoit à la négociation de la tréve, qui se proposoit pour douze ans avec l'Archiduc Albert & l'Espagne; parce qu'on ne pouvoit pas ignorer, que Maurice trouvoit mieux son avantage dans la durée de la guerre; ainsi son sentiment parut suspect (3).

☞ David ne suivit pas le conseil, que Joab lui donnoit, qui étoit de ne pas accepter la servitude, à laquelle Abner s'offrit; parce que David étoit instruit, que Joab ne souhaitoit pas de voir Abner dans un poste, où sa bonne conduite entrant en parallele avec la sienne lui attireroit l'estime de David, & le commandement de l'armée, que Joab avoit (4).

Il

(1) Semin. des Gouv. d'Etat & de Guerre.

(2) Esther. c. 3.

(3) Le Cardinal Bentivoglio, hist. des guerres de Flandres.

(4) Josephe, Antiq. des Juifs.

§. II. Il peut arriver, que l'interêt de celui qui donne conseil soit compatible avec l'interêt du Prince. En ce cas ne rejettez pas son avis, puisqu'en faisant l'avantage du Prince, on fait plaisir au particulier.

Quoique le Pilote, qui conduit son vaisseau au port, dit saint Thomas, agisse principalement pour son propre interêt, cet avantage rejaillit sur tous ceux, qui sont dans le vaisseau: mais le bien, que ces derniers reçoivent en arrivant à bon port, n'est considéré par le premier, que comme une utilité, dont les autres joüissent par accident. Le même saint Thomas observe, que le reméde, que le Medecin donne, a coûtume de procurer la santé au malade, & du profit au Medecin (1).

CHAPITRE XLIX.

Autres précautions par rapport à ceux, qui donnent conseil, lorsqu'ils ne sont pas de votre choix.

§. I. VOus observerez avec beaucoup d'exactitude le génie de ceux, qui composent le Conseil; parce que quelques-uns extrêmement lents & timides vous proposeront toûjours des difficultés imaginaires, quand il s'agira de quelque action périlleuse, principalement s'ils doivent être de cette ex-

(1) Comm. sur la Politit. d'Arist. l. 3. leç. 5.

expédition. Fraccheta dit, " que dans un „ Conseil de guerre, ceux qui ont l'ame „ basse & peu de courage s'obstinent à évi- „ ter les dangers, couvrant leur lâcheté „ sous le voile de la prudence (1).

Dion remarque, que le poltron n'a pas le jugement disposé pour les Conseils de guerre (2). Ainsi tenez pour regle générale, qu'il faut regarder l'expédition, sur laquelle un lâche donne son avis, comme un peu moins difficile, qu'il ne la depeint.

§. II. *Des premieres demarches d'un Général, c. 25.*

Il y a au contraire des hommes extrêmement hardis, qui ne trouvent rien qui les arrête, & qui toûjours avides de gloire cherchent à chaque pas les occasions & les dangers sans distinction du tems, ni des circonstances.

☞ Le jeune Maréchal de Biron proposa de sortir des tranchées d'Amiens pour aller livrer le combat aux troupes d'Espagne commandées par l'Archiduc Albert: ce conseil ne fut pas suivi ; parce qu'on connoissoit l'intrépidité de ce Général, qui passant par dessus les résolutions les plus hardies, avoit coûtume de donner dans les téméraires (3).

Des premieres demarches d'un Général, c. 26.

L'expédition, que ces derniers proposent, doit paroître plus difficile, qu'ils ne la représentent.

§. III.

Il y a des avis, qui paroissent fort bons à n'en envisager que les fins; mais ils s'évanoüissent si l'on fait réflexion sur l'impossibilité

(1) Semin. des Gouv. d'Etat & de Guerre. c. 45.

(2) Dion, hist. l. 42.

(3) Cardinal Bentivoglio, hist. de Flandres.

ſibilité des moïens. C'eſt pourquoi, l'Empereur Leon avertit d'examiner ſi le conſeil eſt utile, & s'il peut être mis à exécution (1). "Les conſeils chauds & hardis, dit Tite-Live, font d'abord plaiſir : mais l'exécution en eſt difficile, & les évenemens en font fâcheux (2). „

§ IV. Il peut arriver, que vous ſoïez obligé de demander à quelqu'un ſon avis, à cauſe du rang qu'il tient, quoiqu'il ſoit un de ceux, qui ſont jaloux de votre gloire. En ce cas, vous prendrez garde, que ſous l'apparence d'un homme qui vous donne conſeil, il ne vous traite en ennemi ; & en égale force de raiſons ſuivez l'avis de celui, en qui vous ne courez pas le même riſque.

☞ Les confidens ſecrets de Séjan, faiſant ſemblant d'être attachés à Agrippine, la mettoient par leurs conſeils dans de continuels embarras avec Tibére. Le motif de ces perfides étoit de donner occaſion à Tibére de ſe détacher d'Agrippine, pour mieux faciliter les tyranniques prétentions de Séjan (3).

☞ Cortez balançant ſur le chemin, qu'il prendroit avec ſon armée pour aller au Mexique, le Cazique de Zocothlan lui conſeilla de s'y rendre par le chemin de la ville de Cholula : & les Indiens de Zempoala lui conſeillérent de ſuivre celui de la province de Tlaſcala. Cortez ſe détermina pour ce dernier

(1) Maximes de Guerre.

(2) *Conſilia calida & audacia primâ ſpecie læta ſunt, tractatu dura, eventu triſtia.* Tite-Live 35.

(3) Tacite, Ann. l. 4.

nier avis; parce qu'aïant déjà éprouvé, que les Zempoalens étoient ses amis, il lui parut plus sûr de se fier à leur conseil, qu'à celui de ses ennemis cachés. En effet, il découvrit dans la suite, qu'on lui avoit dressé des embuscades sur le chemin de Cholula (1).

Il y a beaucoup de fanfarons, qui veulent passer pour braves, & sont toûjours du sentiment de livrer la bataille. Il y a aussi des ignorans, que vous serez quelquefois obligé d'appeller à votre conseil, & qui diront la premiere sottise, qui leur viendra en pensée. Les uns & les autres seront ceux, qui commenceront à blâmer votre entreprise, si le succès n'en a pas été heureux, & à donner une nouvelle, interprétation à leur opinion, s'ils ne l'ont pas signée. §. V.

Comin Ventura dit, que la parole fuit; mais que l'écriture reste, & donne souvent à penser: on dit bien, *je n'ai pas parlé ainsi*: mais si cela est écrit, on ne pourra pas dire, *je ne l'ai pas écrit.* On n'excuse pas la faute de la plume, comme celle de la langue (2).

Observez, si l'antipathie que quelqu'un aura contre un autre, ne le porte pas toûjours à être d'un avis contraire; comme on le remarqua dans le Conseil de l'Empereur Leopold, où le Prince Lobkvitz combattoit toûjours l'opinion du Prince Auresberg. §. VI.

Quelques-uns, sans avoir de l'antipathie pour

(1) Solis, Conq. de la nouv. Espag. l. 2. c. 15.
(2) Instr. sur le Card. Montalte.

pour les perſonnes, ne ſont jamais de leur ſentiment, & ſont toûjours d'un avis particulier, comme s'il y avoit du deshonneur à bien penſer avec les autres. " Il ſe trouve „ même des hommes de mérite, dit Tacite „ qui ſont toûjours ennemis de l'opinion, „ qu'ils n'ont pas ouverte (1). „ Ces hommes dominés par leur amour propre, par la haine qu'ils portent aux autres, &c. ne ſont
c. 41. §. 1. guere bons pour le conſeil. Solis dit: " Que „ lorſque les avis ſont différents, cette va- „ rieté de ſentiment ſe termine à des con- „ teſtations; & l'on entend alors plus de „ voix, que l'on ne prend de réſolution (2)., Il paroît donc, que ſi vous vous voïez obligé de prendre l'avis de ces ſortes de perſonnes, vous devez auparavant le demander à chacun ſéparément.

CHAPITRE L.

Quand eſt-ce qu'il eſt indiſpenſable de demander les avis ſecretement.

§. I. JE crois qu'il y a encore un autre cas, où vous devez recueillir ſecretement les avis; c'eſt lorſqu'il s'agit de quelque affaire, dont la déciſion peut tourner au préjudice de quelque perſonne de diſtinction, d'un concitoïen, ou d'un ami de ceux du Conſeil; parce que, s'ils diſoient tout haut leur ſentiment,

(1) *Conſilii quamvis egregii, quod non ipſi afferunt, inimici.* Tacite, h. 1.

(2) Conq. de la nouv. Eſpagne.

ment, ils parleroient avec moins de liberté: c'eſt la réflexion que fait Juſte-Lipſe (1). C'eſt encore le conſeil que Mecene donna à Auguſte, en lui diſant: " Dans les cauſes „ graves vous ne leur demanderez pas tout „ haut leur ſentiment, de peur, que pour „ favoriſer leurs amis, ils n'oſent donner li- „ brement leur avis: mais le leur faiſant écri- „ re ſur des tablettes, ordonnez qu'elles „ vous ſoient apportées, ſans que nul autre „ en ait connoiſſance, & que ce qui a été „ écrit ſoit effacé, dès que vous l'aurez lû: „ car vous connoîtrez véritablement ce que „ chacun penſe, s'ils ſont perſuadés que per- „ ſonne autre n'en ſçaura rien (2). „

Aïant traité de l'utilité du Conſeil; du choix des Conſeillers, quand ce choix eſt laiſſé à votre diſpoſition; de ceux, que pour certains défauts vous ne devez pas choiſir; des précautions néceſſaires à l'égard de ceux, qui ne ſont pas laiſſés à votre diſpoſition, & de quelques avis communs à vous & à ceux qui compoſent votre Conſeil, j'en donnerai quelques-uns, qui regardent uniquement le Chef. Je les diviſerai en trois Chapitres, afin que la lecture en ſoit moins ennuïeuſe, qu'elle ne le ſeroit dans un ſeul, qui ſeroit trop long, & peu proportionné aux autres. §. II.

(1) Doct. Civil. l. 3.

(2) *In cauſis gravioribus ſententias non palam rogabis, ne amicis ſuis faventes, parùm liberè quid ſentiant, pronuncient: ſed in tabellis eas ſcriptas ad te ſolum, ne qui alii innoteſcant, perferri jube, & lectas etiam ſtatim deleri: ita enim verum ſenſum cujuſque maxime cognoſces, ſi eum illi à nemine alio cognitum iri, perſuaſum habebunt.* Dion. l. 52.

CHAPITRE LI.

Avis, qui regardent uniquement le Chef du Conseil.

§. I. PUISQUE vous souhaitez, que celui qui vous donne son avis soit exempt de passions; il sera nécessaire aussi, que vous, qui le recevez, soïez dans la même situation. Pour cela, dépoüillez-vous de toute prévention, qui pourroit empêcher votre raison de préférer ce qu'il y a de plus convenable & de plus juste: autrement vous éprouveriez ce qui arrive aux aveugles, que le soleil éclaire, & qui ne voïent pas.

§. II. L'Empereur Leon (1) dit: "Que si vous „ voulez prendre conseil, vous devez faire „ cas de la franchise, avec laquelle quelqu'un „ donne un avis, qui tend au bien de votre „ conduite, & à celui du service du Prince: „ non seulement lorsque cet avis s'oppose à „ votre sentiment, que vous tenez secret; „ mais même quand il condamne celui pour „ lequel vous vous êtes déclaré; ou qu'il „ n'approuve aucune de vos entreprises. „ Je suppose néanmoins, qu'un homme sage ne vous donnera pas son avis avec un ton, qui choque la bienséance: ce qui n'est pas à présent de mon sujet.

☞ Alexandre remercia Antipater & Parmenion

(1) Maximes de Guerre.

menion de ce qu'ils ne lui conseilloient pas la guerre de Perse, nonobstant qu'il leur eût fait connoître, qu'il étoit déterminé à l'entreprendre; & quoiqu'Alexandre ne déférât pas alors au sentiment de ces deux Chefs, il ne laissa pas de leur demander, que dans la suite ils continuassent à lui communiquer franchement leurs pensées (1).

☞ L'Empereur Gordien, aïant reçû une lettre du Préfet Misithée, qui lui faisoit prendre garde à quelques fautes commises dans le Gouvernement; Gordien le remercia en la forme suivante: " Si les Dieux, qui peu-
„ vent tout, n'étendoient pas leurs bras pour
„ la conservation de l'Empire Romain, cer-
„ tainement j'aurois déja été vendu par les
„ méchans; puisque je comprends, que le
„ commandement des Cohortes ne devoit
„ pas être confié à Felix ni à Serapion, qui
„ commande la quatriéme Legion; & pour
„ avoüer mes fautes, je conviens d'avoir
„ fait plusieurs choses, qu'il n'étoit pas à
„ propos de faire. O! combien, poursuit-il,
„ est malheureux un Prince, qui dans le
„ nombre de ses Sujets, ne trouve pas quel-
„ qu'un, qui lui dise clairement la véri-
„ té (2). „

Je suppose, qu'aïant oüi l'avis de chacun, vous ne publierez pas la résolution que vous prenez; puisque, comme l'enseigne Strada, §. III.
„ Les conseils, & surtout ceux de guer-
„ re, ne sont sûrs, qu'autant qu'ils sont se-
„ crets

(1) Quinte-Curce, vie d'Alexandre.
(2) Dolce, vie de Gordien.

„ crets „ (1). L'Empereur Leon vous avertit, qu'après avoir fait choix de l'avis qui vous paroit le meilleur, il faut le garder en vous-même; afin qu'il ne ſoit pas découvert aux ennemis, qui pourroient ainſi traverſer votre deſſein (1).

§. IV. Lorſque l'entrepriſe même découvre le conſeil que vous avez ſuivi, vous donnerez à entendre, que les autres avis ne laiſſoient pas d'être fondés; & que pour certaines raiſons vous avez pris cet autre parti. De cette maniere vous n'exciterez point de jalouſie parmi ceux, qui ont dit leurs avis, d'où ont coûtume de naître des diviſions préjudiciables; ni vous ne donnerez aucun dégoût à ceux, dont vous n'avez pas ſuivi le conſeil; parce que rien ne fâche tant, & ſurtout les hommes qui ont de la préſomption, que de voir l'opinion des autres préférée à la leur. " L'homme, dit Salomon, ſe réjoüit „ dans l'avis que ſa bouche donne (2). „

☞ Quelques perſonnes conſeillérent à Veſpaſien, alors Général des troupes de l'Empereur Neron, de tomber tout d'un coup ſur Jeruſalem; il ne ſuivit pas ce conſeil; & pour ne pas dégoûter ceux, qui le lui avoient donné, il leur dit, qu'on voïoit bien par leur conſeil leur courage & leur zele: mais qu'il avoit d'autres raiſons pour ne pas embraſſer ſi-tôt ce parti (4).

Quand

(1) *Conſilia omnia, præcipuè bellica tandiu tuta quandiu tecta.* De Bel. Eelg. Dec. 2.

(2) *De apparatu Bellico.*

(3) *Lætatur homo in ſententia oris ſui.* Prov. c. 15. v. 23.

(4) Joſephe, guerre des Juifs contre les Romains.

Quand par la diverſité des avis on ne ſçait à quoi ſe déterminer, la maxime de Solis eſt, " de peſer les difficultés, & de prendre le conſeil, où il paroît qu'il y a moins „ d'inconveniens (1). „ Si dans cet examen vous trouvez la balance égale, je crois qu'il faut prendre le parti, qui peut ſervir davantage à la gloire de vos troupes, & à la réputation de votre conduite. §. V.

☞ Hernan Cortez trouvant dans les raiſons de ceux qu'il conſultoit, un péril égal à demander un paſſe-port à Motezuma, pour ſortir de ſa cour, ou à s'en retirer en cachette, ou à y reſter, prit ce dernier parti, en diſant : " Toutes ces réſolutions ſont également périlleuſes ; mais elles ne ſont pas „ également honorables : & il y auroit du „ malheur de périr par choix, en prenant „ le parti qui peut nous faire plus d'honneur (2). „

Si vous ne trouvez pas plus de raiſon pour ſuivre un ſentiment plûtôt qu'un autre, recommandez votre réſolution à la divine providence : recours qui eſt toûjours convenable, & qui eſt l'unique, lorſque la ſageſſe humaine n'en fournit aucun. " Quand nous ignorons „ ce que nous avons à faire, il ne nous reſte, qu'à élever les yeux vers vous, „ diſoit Joſaphat à Dieu, lorſqu'attaqué par les Ammonites, les Moabites, & les Syriens, il ne ſçavoit quel parti prendre (3). Faites §. VI.

 auſſi

(1) Conq. de la nouv. Eſpagne. l. 4. c. 19.

(2) Conq. de la nouv. Eſpagne. l. 3.

(3) *Cum ignoremus quid agere debeamus, hoc ſolum habemus reſidui, ut oculos noſtros dirigamus ad te.* Paralip. c. 20. v. 12.

auſſi attention à la réponſe, que Dieu fit par la bouche du Prophéte Johaziel au bon Prince, & à ſon peuple, qui imploroient ſon ſouverain ſecours : " Ceſſez de craindre, & „ que cette multitude ne vous épouvante „ pas ; car ce n'eſt pas ici votre combat, „ mais celui de Dieu (1). „

Les payens même, à travers leurs idées obſcures de la Divinité, ont reconnu la néceſſité de recourir au deſtin, quand les ſecours humains manquoient ; puiſque Tacite dit : " Laiſſez au deſtin ce qui ſurpaſſe vos „ forces (2). „

Si un conſeil n'a pas une bonne iſſuë, n'en rejettez point la faute ſur celui qui vous l'a donné : c'eſt la réflexion de Juſte Lipſe (3) ; & les raiſons qu'il en donne ſont ſi bonnes, qu'elles me diſpenſent d'en chercher d'autres. Il dit avec Quinte-Curce (4) : " „ Qu'on ne trouveroit pas qui voulût donner conſeil, s'il étoit périlleux d'avoir „ mal conſeillé. Qu'on ne doit pas regarder pour plus fideles ceux, qui conſeillent „ avec plus de ſageſſe „ ; parce que dit-il, en concluant par cette autorité de Salluſte, „ les mauvais conſeils ſouvent ont un heureux ſuccès, ſelon qu'il plaît au caprice „ de la Fortune de ſe joüer des choſes „ (5). „

Aux

(1) *Nolite timere, nec paveatis hanc multitudinem : non eſt enim veſtra pugna, ſed Dei.* Ibid. c. 2. v. 15.

(2) *Quibus impar eſt, fato permittat.* Ann. l. 6.

(3) Juſte-Lipſe. l. 3.

(4) Quinte Curce. l. 3.

(5) Salluſte à Céſar.

Aux raisons de Juste Lipse, & des Auteurs qu'il cite, nous devons ajoûter, que vous ne sçauriez rejetter la faute d'un conseil, qui a été éprouvé malheureux; sur celui qui vous l'a donné; sans passer vous-même pour injuste, ou pour peu avisé; car si le conseil étoit bon, il n'y a point de crime de vous l'avoir donné; & s'il étoit mauvais, il y a eu au moins bien de l'ignorance de votre part de l'avoir suivi: ce qui fut l'excuse de Periclés, lorsque les Athéniens vouloient lui imputer la faute des maux de la guerre de Lacédémone, qu'ils avoient entreprise par son conseil (1).

CHAPITRE LII.

Afin que les ennemis ne sçachent pas, surquoi vous avez assemblé votre Conseil.

§. I. S'IL est à propos, que les ennemis n'aïent pas connoissance du sujet, pour lequel vous avez assemblé le Conseil, non seulement tenez secrete la résolution qui a été prise: mais encore faites courir le bruit de quelque autre délibération fort différente, sur laquellle, selon la conjoncture présente, il paroisse vraisemblable, qu'on peut avoir tenu conseil. L'exemple qui suit expliquera mieux ma pensée.

☞ Huit mille soldats Romains, s'étant ré-

(1) Thucidide. hist. l. 2.

révoltés ſous prétexte du défaut de païe, Scipion l'Africain leur envoïa dire de ſe rendre à Carthagene, pour y recevoir leur argent. Cependant Scipion aſſembla le Conſeil, pour y faire réſoudre, comment on puniroit ces révoltés, quand ils ſeroient entrés dans la Place; & afin qu'ils ne ſe figuraſſent pas, que le Conſeil eût été tenu ſur cela, Scipion fit courir le bruit, qu'il l'avoit aſſemblé pour y faire délibérer ſur la guerre, qu'il falloit faire à Indibile & à Mandonio, Seigneurs Eſpagnols, qui avoient nouvellement embraſſé le parti des Carthaginois. On fit ſemblant d'envoïer d'abord contre ces deux Eſpagnols, l'armée qui étoit avec Scipion, à Carthagene, & par ce ſtratagême, les ſéditieux ne firent point difficulté d'entrer; & les Auteurs de la révolte aïant été châtiés, le ſoulevement fut appaiſé (1).

§. II. On peut auſſi demander à chacun ſecretement ſon avis, ſans garder la formalité d'aſſembler un Conſeil, qui met toûjours les Eſpions de vos ennemis en curioſité de ſçavoir ce qui s'y paſſe.

§. III. Quelquefois vous tiendrez Conſeil ſur deux ou trois expédiens que l'on pourroit prendre, faiſant ſemblant de douter lequel ſeroit le plus convenable, & vous ne parlerez pas de l'expédition, que vous avez en vûe; ſi ce n'eſt que les ordres du Prince, ou que les moïens ſolides, pour mieux réüſſir dans cette entrepriſe, ne vous obligent d'avoir recours au conſeil d'autrui. En cela, vous avez

(1) Tite-Live, hiſt. Rom.

avez l'avantage, que les ennemis venant à découvrir ce qui a été propofé, fe précautionnent feulement contre les fuites, qu'ils en peuvent craindre; fans prendre des mefures précifes contre une entreprife que vous tenez cachée; car s'ils vous voïoient faire des préparatifs, fans fçavoir pour quel endroit, ils accourroient à tous ceux, qui leur paroîtroient les plus expofés, & ce ne feroit que comme par hazard, qu'ils répareroient le pofte, que vous avez intention d'attaquer. Vous pouvez faire venir à ce Confeil plus d'Officiers que de coûtume; parce qu'il eft prefqu'impoffible, que parmi tant de monde, le fecret ne tranfpire, & par-là, on fçaura plûtôt votre diffimulée propofition. Il paroît, que Vegece a fait allufion à la même chofe, lorfqu'il a dit: " Que le Général „ traite avec plufieurs de ce qu'il doit faire: „ mais qu'il ne confére de ce qu'il doit exécuter qu'avec un très-petit nombre de perfonnes fideles, ou qu'avec lui-même (1).„

☞ L'Archiduc Albert, fe préparant pour faire marcher fon armée contre la province de Frife, occupée par les Alliés des Païs-Bas, fit mine d'en vouloir à plufieurs autres endroits, & pour mieux tromper les ennemis, il n'en donna aucune connoiffance à fes Généraux, ne leur parlant jamais de la province de Frife, les confultant feulement pour fçavoir, s'ils devoient attaquer Berg-opfom, l'Eclufe, Grave ou Breda. L'Archiduc tâcha adroitement, que toutes ces propofitions fuffent

(1) *Vegetius, de Re Militari.*

fussent rapportées aux ennemis ; afin que ne s'appliquant qu'à mettre ces Places dans le meilleur état de deffense, qu'il leur seroit possible, ils ne prissent pas de mesures, pour lui empêcher le passage du Rhin, & l'entrée en Frise (1).

De peur que vos Généraux ne s'offensent de cette dissimulation à leur égard, faites-leur entendre en son tems, que depuis le Conseil tenu, vous avez reçû des ordres du Souverain pour cette entreprise.

CHAPITRE LIII.

De la promptitude nécessaire dans l'exécution, & de la fermeté dans la résolution prise.

§. I. AYANT pris une délibération dans le Conseil, exécutez-la le plus promptement qu'il se peut ; de peur que les ennemis, venant à en avoir connoissance, n'aïent le tems de prendre les moïens pour faire échoüer votre entrepise. " Il faut, dit Demosthene, résoudre lentement : mais il „ faut exécuter à la hâte ce qui a été réso„ lu (2). „ Le Maréchal de Montluc dit la même chose (3) ; & l'Empereur Leon ajoûte,

(1) Le Cardinal Bentivoglio, hist. de la guerre de Flandres.

(2) *Consulere quidem oportet lentè, consulta exequi festinanter.* Exord. 22.

(3) Comm. de Montluc.

te, s'il ne se rencontre point d'empêchement (1).

Après une détermination prise dans le Conseil, ne changez pas légerement de résolution; si vous ne voulez pas passer pour un homme aussi incapable d'en prendre une par vous-même, que lâche, lorsqu'il s'agit de la soûtenir; & par l'un & l'autre endroit vous vous rendriez méprisable. Quand Josué commença de prendre le commandement de l'armée des Israëlites, les dernieres paroles qu'ils lui dirent, furent celles-ci: " Armez-vous seulement de courage, & agissez en homme (2). " §. II.

Le moïen de n'être pas exposé au défaut de changer, est de ne pas prendre des résolutions à la legere, sans bien consulter auparavant, & approfondir les suites, qu'elles peuvent avoir. Je ne prétends pas dire, que pour vous faire une réputation d'homme ferme, vous persistiez dans quelque entreprise, qu'un accident survenu, ou une circonstance oubliée, rend très-difficile; puisque nos plus attentives réflexions, ne sçauroient prévoir les accidens extraordinaires, ni votre esprit borné, pénétrer tout ce qui peut arriver; & ce seroit une double erreur de vouloir poursuivre, au lieu de se corriger. §. III.

☞ Assuerus changeant en faveur des Juifs le décret, qu'Aman avoit surpris contr'eux; l'accompagna des paroles suivantes: " Vous

„ ne

(1) *De Appar. Bell.*

(2) *Tu tantum confortare & viriliter age.* Josué, c. 1. v. 18.

„ ne devez pas penser, si nous donnons des „ ordres différents, que cela vienne de la „ légéreté de notre esprit: mais que selon „ la qualité & la necessité des tems, nous „ ordonnons ce que le bien de la Republi- „ que demande (1). „

CHAPITRE LIV.

Réflexions sur la familiarité dont le Général doit user envers ses Troupes.

§. I. EN examinant la maxime de se faire aimer, je crois avoir assés parlé de cet air de bonté & de familiarité, que vous devez montrer à vos troupes. Cependant ne l'aïant fait, que comme par accident dans divers lieux interposés, & par rapport à d'autres sujets, j'en traiterai ici, & je tâcherai de ne pas repeter ce que j'en ai déjà dit. Je vous avertis donc de ne pas donner si fort dans l'affabilité, qu'elle vous attire le mépris, au lieu de vous gagner la bienveillance.

☞ Xénophon rapporte de Porsene, Capitaine Grec des troupes du jeune Cyrus, qu'il deshonoroit les autres bonnes qualités de Commandant, par l'extrême desir qu'il avoit de plaire à ses soldats; & que dans

(1) *Nec putare debetis, si diversa jubeamus, ex animi nostri venire lenitate; sed pro qualitate & necessitate temporum ut Reipublicæ poscit utilitas, ferre sententiam.* **Esther. c. 16. v. 19.**

dans cette vûë il se laissoit mépriser & souffroit qu'on lui désobéït (1).

☞ Cornelius Nepos, parlant du Preteur Romain Pomponius Atticus, dit " que sa „ douceur n'étoit pas sans sévérité, ni sa „ gravité sans affabilité (2). „

Il est vrai, que si vos mœurs & votre maniere de vivre sont reglées & honnêtes, comme elles doivent l'être, votre trop grande affabilité ne diminuera pas l'estime qu'on a pour vous: c'est le sentiment de Sansovin (3). Domenichi parlant d'Evagoras Prince de Salamine, dit " que ce n'est pas en ridant le front, ni par une extrême gravité, qu'on s'attire le respect, mais par les „ bonnes mœurs (4). „ §. II.

☞ Foresti fait bien voir, que l'affabilité du Chef n'empêche pas le respect de celui qui est sous ses ordres, lorsque parlant d'Arsace I. Roi de Parthes, il dit: " Il fut doux „ & humain envers tous; & cependant il „ fut autant aimé que respecté (5). „

☞ Le même Foresti, rapporte de Zemovite douziéme Prince de Pologne, que les siens avoient pour lui autant de respect que d'amour; & qu'il traitoit les soldats avec la même familiarité, que s'il avoit été un d'eux (6).

Non-seulement vous vous ferez respecter par l'intégrité de vos mœurs, & par la régularité §. III.

(1) Hist. de l'Emp. de Cyrus le jeune.
(2) Vie de Pomponius Atticus.
(3) Concept. polit.
(4) Vie d'Evagoras.
(5) Mapam. Hist.
(6) Hist. des Rois & Princes de Pologne.

rité de votre vie: mais encore par le châtiment, dont vous devez punir ceux, qui désobéïssent à vos ordres, ou qui manquent à la discipline, qui doit s'observer. C'est la pensée de Vegece (1). Don Antoine Solis dit de Hernan Cortez: " Qu'il sçavoit se tourner ,, vers la rigueur, lorsque la modération du ,, châtiment faisoit, que les soldats se refroi- ,, dissoient dans leur devoir (2). ,, Suerus, Roi 53. de Norvege, avoit pour devise autour de son Sceau. " Le grand Roi Suerus, ,, feroce comme un Lion, & doux comme ,, un Agneau (3).,,

§. IV. Sur l'exemple de Suerus & sur celui d'Agricola que je vais rapporter, il me semble, qu'on peut établir pour regle, qu'il faut converser avec douceur & commander avec empire; mais que votre douceur n'ait jamais rien de bas; parce qu'il faut que ceux, qui pour l'ordinaire conversent avec vous comme avec un de leurs camarades, vous regardent quelquefois, comme leur supérieur; & si le commandement n'exige pas des cérémonies, la conversation familiére ne demande pas des sévérités.

L'Ecriture nous apprend, que Dieu se fit voir plusieurs fois pour consoler ou pour conduire son Peuple, sans dire que ce fut dans une apparition propre à effraïer. Au contraire nous lisons " Qu'il parla à Moyse ,, face à face, & comme un homme a coû- ,, tume

(1) *De re Militari.* L. 3. c. 1.

(2) Conq. de la nouvel. Esp. l. 5. c. 19.

(3) *Suerus Rex magnus, ferus ut leo, mitis ut agnus.* Supl. de Foresti.

„ tume de parler à son ami (1). „ Mais lorsqu'il voulut prescrire à ce même Moyse la loi qui se devoit observer, " On commença „ d'entendre le tonnerre, & de voir briller „ les éclairs. Tout le Mont Sinaï fumoit; „ parce que le Seigneur y étoit descendu en „ feu; la fumée en sortoit comme d'une four- „ naise; & tout le Mont étoit terrible (2). „

☞ Tacite rapporte, que quand Agricola étoit assis sur le tribunal, il paroissoit avec beaucoup de fierté: mais que hors de là se dépouillant de son authorité, il montroit en tout sa bonté & son affabilité (3). Personne ne fait voir plus parfaitement, que le Roi mon maître la douceur naturelle de son génie dans les conversations, & la majesté d'un grand Prince par tout où il en faut soutenir le caractere.

Je vous avertis de caresser chacun à proportion de sa naissance, de son rang & de son mérite; parce que les faveurs, que l'on accorde généralement à tous, ne sont estimées d'aucun. §. V.

Dans les lettres, que l'occasion peut vous fournir d'écrire à vos Officiers, servez-vous de différentes expressions pour leur faire honneur & amitié; de peur que venant à les comparer, ils ne trouvent, que tous vos complimens sont les mêmes, qui alors cesseroient d'être estimables en tout ce qu'ils auroient de commun. Ce fut là à-peu-près ce que le Maré-

(1) *Loquebatur autem ad Moysem facie ad faciem, sicut solet loqui homo ad amicum suum.* Exod. c. 33. v. 11.
(2) Exode, c. 19. v. 16. 18.
(3) Vie d'Agricola.

réchal de Montluc recommanda au Prince Henri, qui commandoit les troupes de son frere Charles IX. Roi de France (1). Fabius Albergati écrivant sur un pareil sujet au Cardinal St. Sixte le fait ressouvenir, que les Magistrats Romains avoient autour d'eux, ceux qu'ils appelloient *Nomenclatores*, afin que leur disant, qui étoient ceux qu'ils rencontroient, ils pûssent faire à chacun un accueil, ou un compliment proportionné à sa qualité (2).

☞ Jean Rufe en ses Apophtegmes, dit, „ que traiter tout le monde d'une même „ maniere, c'est boire & manger dans un mê- „ me plat; & couper l'oignon & le pain avec „ le même couteau. „

☞ Les dons de Richard II. Roi d'Angleterre, (dit le Continuateur de Foresti,) n'attachoient pas à son service ceux, qui les recevoient; parce que ce Prince également prodigue envers tous, ne faisoit estimer ses dons de personne en particulier (3).

☞ Solis décrivant la bonté, dont Motezuma usoit envers les Espagnols de l'armée de Cortez, dit, " Qu'il tâchoit de gagner „ leur affection en faisant distribuer des har- „ des & des bijoux, entre les Capitaines & „ les soldats : ce qui n'étoit pas sans choix „ & sans connoissance des personnes; parce „ qu'il faisoit plus de cas de ceux, qui étoient „ les plus distingués, & sçavoit proportion- „ ner les dons au mérite & à l'importance „ des services (4). „ Non-

(1) Com. de Montluc.
(2) Discours du Card. St. Sixte.
(3) Hist. des Rois d'Angl.
(4) Conq. de la nouv. Esp. l. 3. c. 18.

Nonobſtant ce que je viens de dire, j'avertis, que comme perſonne n'aime à paſſer ouvertement pour être moins eſtimé qu'un autre, vous ne devez pas faire une ſorte de reglement connu ſur la différence, avec laquelle vous devez traiter chacun; parce que ſans cette odieuſe comparaiſon du plus ou du moins, vous pourrez donner à tous ce qui leur eſt dû. §. VI.

☞ Comin Ventura dans ſon inſtruction à un Nonce qui alloit à Veniſe, lui dit: „ Vous ferez honneur à tous les Nobles; „ mais beaucoup plus à ceux des anciennes „ familles; non pas en public, ni d'une maniere que les autres y prennent garde, „ mais en particulier, leur parlant ſeul à ſeul. „ Que cette diſtinction des familles anciennes & nouvelles, ſoit toûjours votre ſecret; & avec les Nobles ne faites jamais „ connoître par aucun mot ni par aucun „ ſigne, que vous connoiſſez cette différence (1). „

CHAPITRE LV.

Un Général doit ſe montrer égal, dans l'une & l'autre fortune.

LEs heureux ſuccès ne doivent pas vous enorgueillir, ni les infortunes vous abattre. La négligence dans votre emploi, § I.

(1) Threſor Politique.

ploi, le relâchement dans vos mœurs, & peut-être la haine de vos amis seroient les suites de votre orgueil; & vous feriez voir dans votre abattement un cœur indigne de votre caractére. L'historien de Robert, Roi d'Ecosse, lui donne ce bel éloge: " Il éprou-
„ va l'une & l'autre fortune, & sa vertu fut
„ également supérieure en toutes les deux:
„ la mauvaise ne l'abatit point, & la bonne
„ ne le rendit pas orgueilleux. „ Parlant de Jaçques II. Roi du même Roïaume, il dit,
„ Que sa constance dans les malheurs, & sa
„ modération dans les felicités furent éga-
„ les. „ Le même écrivain loue Eugene II. aussi Roi d'Ecosse, de ce que dans le bonheur de ses armes, il n'avoit pas été superbe, & n'avoit pas perdu l'honnêteté de ses mœurs (1). Guichardin nous représente l'Empereur Charles V. modeste en apprenant la nouvelle de la victoire de Pavie, & celle de la prison de François I. (2).

☞ Le même Guichardin rapporte, que les François sous Charles VIII. devenus plus fiers & sans retenuë dans le Roïaume de Naples, par leur grande prospérité dans la conquête de ce païs, ne traiterent les affaires les plus importantes qu'avec négligence & sans ordre, & que leur orgueil leur attira la haine & la guerre des Venitiens (3).

☞ Les Fabius païérent cherement l'extrême confiance qu'ils fondoient sur la continuation

(1) Cont. de Foresti. Hist. des Rois d'Ecosse.
(2) Hist. d'Italie.
(3) Hist. d'Italie.

tion de leurs victoires, contre les Veyens, qui, en affectant de craindre, firent croître la présomption des Fabius, jusqu'à ce que les faisant tomber dans un mauvais pas, ils exterminérent la petite armée de cette glorieuse famille (1).

☞ Vous verrez dans les Livres saints, un nombre de Rois commencer à regner avec beaucoup de modestie, de religion & de sagesse; & après leurs victoires devenir impies, négligents & si dérangés, qu'en peu de jours dépossedés de leurs États, leurs familles ont été éteintes, & leur memoire est devenuë infame, comme St. Thomas l'a aussi observé (2).

☞ Pour ne pas vous laisser abattre par l'infortune, je ne sçaurois vous rapporter un exemple plus héroïque, que celui de Philippe II. Roi d'Espagne, qui en recevant la nouvelle, que la grande armée navale, qu'il avoit envoïée à la conquête de l'Angleterre avoit été défaite par les mauvais tems, répondit avec un visage tranquille & sans changer: „ Je ne l'avois pas équipée contre les vents.„ Foresti dit, que la réponse de Philippe II. fut celle-ci: " Je rends graces à Dieu de ce „ que j'ai assés de forces pour remettre une „ autre armée sur mer (3).„

☞ On rapporte de Jean Frederic de Saxe, que non-seulement il souffrit avec beaucoup de fermeté la perte de ses Etats & la prison; mais que sa sentence de mort lui aïant été signifiée par l'ordre de l'Empereur Charles V; sans

(1) Tite-Live, hist. Rom.
(2) *De Regimine Principum.* L. 3. c. 8.
(3) Vie de Philippe II.

ſans changer de contenance il demanda au Duc de Brunſwich de finir une partie d'échecs, qu'ils avoient commencée (1).

CHAPITRE LVI.

Conſidérations, qui doivent porter le Général à être modeſte dans la félicité, & conſtant dans les diſgraces.

§. I. CONSIDEREZ dans la fragilité de la fortune la proximité de la diſgrace. „ Ignorez-vous, qu'il faut bien du tems aux „ grands arbres pour croître, & qu'il ne faut „ qu'une heure pour les déraciner (2)?„ Que l'orgueil dans la bonne fortune eſt un acheminement à la mauvaiſe. Dieu eſt le maître du ſort, " il gouverne l'ordre du deſtin „ par un enchaînement éternel, dont la pre- „ miere loi eſt d'obéïr à ſes decrets (3). „ & il s'offenſera, ſi vous vous attribuez la gloire d'un ſuccès heureux, que ſa divine bonté vous a procuré. D'ailleurs divers exemples & principalement celui du Pape Innocent IV. prouvent, que vous devez craindre, que le Prince ne s'offenſe de ce que votre orgueil s'attribuë l'honneur dû à ſes diſpoſitions. J'ai

Des diſpoſitions après une bataille, c. 1. & c. 8.

(1) Guich. hiſt. d'Italie, ou guerre d'Albert Lazari.

(2) *An ignoras magnas arbores diu creſcere, una hora extirpari?* Seneca 2. *de ira.*

(3) *Ordinem fati æterna ſeries regit, cujus hæc prima lex eſt ſtare decreto* Seneca 2. queſt. nat.

J'ai prouvé, que c'eſt une partie de l'hé- §. II.
roïſme de ne pas ſe laiſſer abattre par les diſgraces; j'ajoute que les ſupporter avec modeſtie eſt une preuve de religion. " Le juſte, ,, dit Salomon, ne s'affligera point de tout ,, ce qui peut lui arriver: mais les impies ,, ſeront accablés de maux (1). ,,

Quelles ſont les ſuites d'une bonne fortune qui dure, ſi ce n'eſt l'arrogance, la négligence & quelquefois l'impieté? " C'eſt ,, de la félicité que naît la témérité, ,, dit Strada (2). Ciceron nous apprend, ,, que non-ſeulement la fortune eſt aveugle; mais qu'elle a ſouvent rendu aveu- ,, gles ceux, qu'elle a favoriſés (3). ,, Silius nous fait obſerver " que rarement on ,, voit fumer les Autels de l'encens des heu- ,, reux (4). ,, Ainſi nous pouvons dire, que la fortune eſt comme un breuvage trompeur, qui faiſant ſentir aux levres la ſuavité d'un nectar délicieux, porte dans le cœur les ravages d'un poiſon mortel. Les diſgraces ſont le contraire de la félicité. Iſocrate les appelle un maître efficace, mais rigoureux (5); & il paroît, que celui-là avoit bien connu ſon utilité, qui craignant à cauſe de pluſieurs bonheurs qu'il avoit éprouvés, " demandoit ,, à

(1) *Non contriſtabit juſtum quidquid ei acciderit: impii autem replebuntur malo.* Prov. c. 12. v. 21.

(2) *Felicitate gliſcit temeritas.* De Bello Belg. Dec. 1. l. 9.

(3) *Non ſolum ipſa fortuna cæca eſt: etiam plerumque efficit cæcos, quos amplexa eſt.* Cicer. in Lel.

(4) *Raræ fumant felicibus aræ.*

(5) *Apud Fracch.* C. 20.

„ à Jupiter de le châtier de quelque peine
„ légere (1). „

Isocrate a eu raison d'appeller les disgraces un maître efficace; parce qu'elles enseignent à connoître la faute, qui en a été la cause; & à modérer la présomption, qui naît de sa bonne fortune. Ainsi par opposition nous dirons, que l'infortune a les qualités d'une médecine salutaire; parce qu'elle fait plus de bien par la santé qu'elle procure, que de mal par son amertume.

☞ Une faute commise est dans la suite un grand maître (dit Strada (2).) Demosthéne étant tombé imprudemment dans un mauvais pas en Etolie, où il fut défait, apprit à agir dans l'Isle de Pilo avec plus de précaution contre les Lacédémoniens (3).

Dieu a coûtume de permettre les adversités, pour nous éveiller sur la connoissance de ses biênfaits: c'est la pensée de Solis (4).

Quelquefois, me direz-vous, on n'a pas donné lieu à la disgrace: elle est par conséquent alors un maître inutile, & insupportable de toute façon? Je réponds avec Gneme, que quand vous ne vous seriez pas attiré l'infortune par votre faute, vous ne devez pas pour cela vous en affliger (5). Je vai le prouver.

(1) *Jupiter, aliquâ levi pœnâ me multa.*

(2) *Magister est hodiernus hesternus error.* De Bel. Be'g. Dec. 2.

(3) Thuc. Hist. l. 4.

(4) Conq. de la nouv. Esp. l. 5. c. 23.

(5) Thuc. Hist. l. 2.

CHA-

CHAPITRE LVII.

Raisons, pour ne pas vous laisser abattre dans la mauvaise fortune. Avis pour n'y pas retomber par votre faute.

LA constance dans les disgraces vous fera estimer même des ennemis; parce que comme la gloire du vainqueur se mesure par la valeur du vaincu; le vainqueur ne sçauroit avoir que du mépris pour celui, qui par un vil abattement diminueroit l'honneur de son triomphe. §. I.

Nous en avons un exemple dans Paul Emile, qui, voïant le Roi Persée son prisonnier livré à l'affliction se jetter à ses pieds avec une humilité indécente, lui dit d'un air sévére: " Pourquoi voulez-vous acheter la „ fortune par un crime en vous comportant „ de maniere, que non-seulement il paroisse „ que vous êtes indigne de l'état où vous „ êtes réduit, mais même d'une meilleure „ fortune? Pourquoi deshonorez-vous ma „ victoire, & diminuez-vous la gloire de mes „ actions, en faisant voir que vous dégéné„ rez de vous-même? Faut-il que vous ne „ puissiez en aucune sorte faire voir, que „ vous avez été un digne ennemi des Ro„ mains (1)? „ ☞ Po-

(1) *Quid fortunam crimine liberas, sic te gerens, ut non præsentis, sed superioris fortunæ indignus existimeris? Cur meam deturpas victoriam, & res à me gestas imminuis, ostendens te ipsum degenerem? nec ullo modo tanti, qui adversus Romanos dignus hostis fuisse videaris.* Plutar. in Paulo Emilio.

☞ Porus trouva dans sa constance une récompense différente de celle de Persée dans son abattement; car après s'être deffendu en désespéré, conduit tout couvert de blessures devant Alexandre, qui lui demanda quel traitement il lui paroissoit, que le vainqueur devoit lui faire, il lui repondit courageusement, " celui qui vous sera suggéré par la journée d'aujourd'hui, qui „ vous a fait voir combien la félicité des „ hommes est quelque chose de fragile. „ Alexandre, charmé de ce généreux sentiment, le fit traiter de ses blessures avec grand soin; le reçut au nombre de ses amis; lui rendit plus de païs, qu'il ne lui en avoit ôté; & il croïoit avoir plus acquis de gloire en réduisant un pareil ennemi, qu'en se rendant maître de son Roïaume (1).

Vous devez aussi faire réflexion dans la fortune contraire, que comme toutes les autres choses du monde finissent, elle finira aussi, & fera place à la bonne. " Quand la for„ tune, dit Quinte-Curce, renverse nos pre„ mieres espérances, l'avenir paroît préfé„ rable au present (2). „ Lorsque Joab donna avis à David, qu'une partie de ses troupes avoit été battuë, David répondit à ce Chef: " Que cela ne vous abatte pas; „ car le succès de la guerre n'est pas toû„ jours le même. Le glaive fait périr main„ tenant celui-ci, & peu après celui-là. Ra„ ni-

(1) Quint-Curce, vie d'Alexandre.

(2) *Quum primas spes fortuna destituit, futura præsentibus videntur potiora.* Q. Curce, vie d'Alex, liv. 4.

„ nimez vos guerriers pour attaquer cette „ Ville, afin que vous la détruisiez (1).„

Vous devez particuliérement espérer que la disgrace finira, si avec une foi constante vous recourez à la misericorde divine. Sara disoit à Dieu, dont la main miséricordieuse la soulagea dans son affliction: " Après la tempête vous faites le „ calme, & après les larmes & les gémisse-„ mens, vous repandez la joye (2). „ Écoutez une seconde fois David: " Dans „ ma tribulation, dit-il, j'invoquerai le Sei-„ gneur; j'addresserai mes cris à mon Dieu, „ & il écoutera ma voix de son temple, & „ mes cris parviendront jusqu'à ses oreil-„ les (3).

Enfin vous vous resouviendrez, que Bias un des sept Sages de la Grece croïoit, que celui là seul étoit malheureux, qui ne supportoit pas avec patience la disgrace (4). On doit apporter ses soins pour n'y pas tomber: mais si on ne peut l'éviter, on doit s'y conformer.

☞ David affligé de la maladie de son fils, pour obtenir de Dieu sa santé se prosterna

(1) *Non te frangat ista res: varius enim eventus est belli: nunc hunc & nunc illum consumit gladius: conforta bellatores tuos adversus urbem ut destruas eam.* 2. Reg. c. 11. v. 25.

(2) *Post tempestatem tranquillum facis: & post lacrimationem & fletum, exultationem infundis.* Tobie, c. 3. v. 22. 24. 25.

(3) *In tribulatione mea invocabo Dominum, & ad Deum meum clamabo, & exaudiet de templo suo vocem meam; & clamor meus veniet ad aures ejus.* 2. Reg. c. 22. v. 7.

(4) Foresti Mapam. Hist.

ſterna à terre; s'interdit le commerce des ſiens, & refuſa l'aliment à ſon corps. L'enfant mourut, & d'abord David ſe leva, ſe revêtit de ſes ornemens Roïaux & demanda à manger. Ses domeſtiques étonnés de cette conduite, lui dirent: " Quel diſcours ,, venez-vous de tenir? vous avez jeûné ,, & vous pleuriez pour vôtre fils, lorſqu'il ,, étoit en vie; & après ſa mort vous vous ,, êtes levé, & vous avez mangé du pain ,,? A quoi David répondit: " J'ai jeûné & pleuré pour cet enfant pendant qu'il étoit en ,, vie: car je diſois, qui ſçait, ſi Dieu ne ,, me le donnera pas, & s'il n'ordonnera pas ,, qu'il vive? mais à preſent qu'il eſt mort, ,, pourquoi jeûnerois-je? eſt-ce que je puis ,, encore le rappeller à la vie (1)? ,,

§. II. Un autre danger, qu'il faut éviter dans les diſgraces, eſt de n'y être pas ſi fort ſenſible, que pour chercher à les réparer hors de faiſon, vous ne faſſiez une ſeconde perte plus grande que la première. Par exemple, ſi défait dans une bataille, ou repouſſé dans un aſſaut, vous vous engagez immédiatement après dans le même embarras, ſans avoir les troupes & les autres préparatifs néceſſaires pour pouvoir bien vous en tirer, c'eſt une faute inexcuſable; puiſque la triſte expérience, que vous venez de faire n'a pas ſuffi pour vous corriger; car nous voïons ordinairement, que celui qui veut ſe relever d'une chûte en étourdi, ſe précipite plus rapidement dans une ſeconde.

(1) Samuel, l. 2, c. 12. & ſuivans.

CHA-

CHAPITRE LVIII.

Un Général, doit se laisser voir toutes les fois, que quelqu'un souhaite de lui parler.

CElui, qui accepte le commandement d'un armée ou d'un païs, se met dans l'obligation d'écouter à toute heure ceux, qui souhaitent de lui parler pour avoir quelque soulagement dans leurs affaires. On lit dans le livre de la sagesse: " Ecoutez, vous ,, qui commandez à la multitude, & qui vous ,, plaisez dans les troupes des Nations ,, (1). ,, S'il vous paroît, que l'assujetissement que je vous impose est extrême, & que la familiarité à laquelle je vous condamne est excessive, je vous fais la même réponse, que l'Empereur Trajan fit à celui, qui lui disoit, qu'il se laissoit traiter avec trop de familiarité: " Je veux, lui dit-il, être ,, Empereur avec les autres, comme je sou- ,, haitois qu'ils le fussent avec moi, lorsque ,, j'étois particulier (2). ,, Cette instruction de Trajan est même un précepte dans nos Livres Saints: " Ils vous ont fait leur ,, Chef ne vous en orgueillissez pas: soïez ,, avec eux, comme un d'eux (3). ,, §. I.

☞ Dol-

(1) *Præbete aures vos, qui continetis multitudines, & placetis vobis in turbis nationum.* C. 6. v. 3. *Ita parvum audietis ut magnum.* Deuter. c. 1. v. 17.

(2) Plutar. vie de Trajan.

(3) *Rectorem te posuerunt, noli extolli: esto in illis quasi unus ex ipsis.* Ecclesiastique, c. 32. v. 1.

☞ Dolce dit, que Publius Helvius Pertinax ne refusa jamais dans son Palais audience à personne en quelque tems, qu'on voulut lui parler (1).

☞ Le Roi Demetrius Poliorcete étoit, selon Plutarque, haï des siens, par la difficulté qu'il y avoit à pouvoir l'approcher, jusqu'à ce que refusant un jour d'écouter une pauvre vieille femme, elle lui dit: " Si vous „ ne voulez pas m'entendre, cessez de gou„ verner. „ Ces paroles suffirent pour rendre dans la suite Demetrius d'un accès facile à tout le monde (2).

Je suis très-persuadé, qu'en permettant à chacun, comme je vous le conseille, de pouvoir vous parler librement, il y en aura plusieurs, qui viendront vous ennuïer par des bagatelles, qui ne méritent pas d'être écoutées: cependant il se peut, que la personne, que vous pourriez le moins imaginer, ait un avis important à vous communiquer; avis, dont vous aurez trop tard connoissance, s'il y a de la difficulté à vous approcher. Le Duc de Guise (3) rapporte, que cette considération & les autres que j'ai déja faites, l'avoient porté à ne refuser jamais audience pendant tout le tems, qu'il fut à Naples pour deffendre contre Philippe IV. Roi d'Espagne, la cause où il s'engagea plûtôt par valeur que par justice.

☞ Hugue de Pepoli envoïant demander à M. de Lautrec du secours, pour disputer à Prosper Colona le passage de l'Ade, un valet

(1) Vie de Publius Helvius Pertinax.

(2) Plutar. vie de Demetrius Poliorcete.

(3) Memoires du Duc de Guise.

let de chambre de Lautrec ne voulut pas éveiller si tôt son maître, & pendant que celui qui avoit été dépêché par Pepoli, perdoit son tems à attendre, Colona passa la riviére sans aucun empêchement (1).

CHAPITRE LIX.

De la prompte expédition. Avantages, qu'il en peut revenir.

LE Duc de Guise, peut servir d'exemple sur la ponctualité de l'expédition; puisqu'il dit dans ses memoires, que pour dépêcher promptement les Placets, qui lui étoient présentés dans la ruë ou au Camp (quand c'étoit pour des affaires qui ne demandoient pas du tems pour prendre une résolution,) il faisoit toûjours porter une écritoire par un domestique; & que d'un jour à l'autre, il n'y avoit point de Placet, qui ne fut dépêché; parce qu'avant de se coucher, il les examinoit avec des personnes, qui pouvoient lui donner conseil sur ce qu'il avoit à ordonner, & ensuite les Secretaires travailloient toute la nuit; afin que le lendemain matin les Placets fûssent rendus à ceux, qui le avoient présentés. De là, vous jugerez comment la raison veut, que vous agissiez par rapport aux autres occupations. §. I.

☞ Nous

(1) Porchachi dans ses Notes, sur Guichardin.

☞ Nous apprenons de Josephe le Juif, que ce que le Duc de Guise rapporte de lui-même, avoit été pratiqué par Philippe, Tetrarque de la Traconite, de la Gaulanite & de Bathanée (1). Xénophon dit d'Agesilas, qu'il s'attachoit particuliérement à ce qu'il y eût une prompte expédition (2).

§. II. La prompte expédition a cet avantage, qu'outre la satisfaction, que chacun a de n'être pas obligé de se donner beaucoup de peine pour être dépêché, ceux qui obtiennent au plûtôt ce qu'ils demandent en sont plus réconnoissants; parce que comme dit Sénéque, " Celui-là donne deux fois, qui donne „ promptement (3). „ Ajoutez encore, que par une prompte expédition vous vous délivrez de l'embarras, que vous donneroient les amis des prétendans, si vous leur laissez le tems de vous venir solliciter. „ Celui, dit Solis, qui différe de pourvoir „ aux charges, convie tous les prétendans, „ & veut ce semble augmenter le nombre „ des plaignans (4). „

§. III. En dépêchant chaque jour les Placets, vous vous déchargez d'un pesant fardeau, qui vous fatigueroit, si vous les reserviez tous pendant long-tems, pour une certaine heure; & il vous arriveroit la même chose qu'à celui, qui, pouvant insensiblement paier les interêts d'une dette, les laisseroit par nonchalance accumuler d'une année à l'au-

(1) Antiq. Judaïques.
(2) Xénoph. Oraison à la louange d'Agesilas.
(3) *Qui citò dat, bis dat.*
(4) Conq. de la nouv. Esp.

l'autre, jusqu'à ce que les interêts excédant le capital, il se trouveroit dans l'impossibilité de pouvoir païer.

Comin Ventura dit, que la véritable regle, pour n'être pas accablé par les affaires, est de les dépêcher à mesure, qu'elles viennent (1).

CHAPITRE LX.

Tâchez de sçavoir, quelle idée on a de votre conduite; & que cette connoissance ne serve pas à vous venger, mais à vous corriger.

VOus aïant conseillé de vous instruire des fautes de votre prédécesseur, il n'y aura point de mal, que vous soïez instruit de celles que vous faites. " Mais comme on ne voit pas une poutre dans son œil (2); „ il est nécessaire, que vous aïez dans l'armée & dans les Places, quelques Officiers & quelques habitans, qui sans nommer les personnes observent & vous rapportent ce qu'on dit de votre conduite : & afin que leur rapport ne se change pas en accusation, choisissez des hommes vertueux, qui par là pourront acquerir plus parfaitement le don de conseil. §. I. §. II. §. III.

L'avis, que ces personnes de confiance vous donneront, servira à vous corriger, lorsque ceux qui parlent mal de vous auront raison, comme je l'ai prouvé : ou si leur censure §. IV.

(1) Instruct. sur le Cardin. Montalte.
(2) *Trabem in oculo tuo non vid.s.* S. Math. c. 7. v. 3.

ſure eſt injuſte, vous pourrez les détromper, quand l'occaſion ſe préſentera.

☞ Saül, traitoit David de traître: mais David voulant faire connoître la différence entre la verité & la calomnie, coupa un morceau de la queuë de la robe de Saül; lorſqu'il pouvoit le tuer ſans danger; & une autre fois, il lui prit ſa lance dans la tente où il le trouva endormi (1).

☞ Le Vicomte de Turenne, aſſiégeant Mouſon, entendit dans un petit cercle de ſoldats, que l'un d'eux diſoit, il ne manque au Vicomte pour être un grand Général, que la bravoure du Prince de Condé. Un autre jour le Vicomte aborda ce ſoldat ſous quelque prétexte; le mena en ſe promenant juſques dans un endroit où les bales des aſſiégés paſſoient, & voïant que le ſoldat avoit quelque fraïeur: Hé bien, lui dit-il en riant, ai-je beſoin de la bravoure du Prince de Condé? Ce fut ainſi que la curioſité, qu'avoit Turenne d'aller ſecretement pour ſçavoir les diſcours, qu'on tenoit ſur ſon compte, lui ſervit beaucoup; puiſqu'elle lui fournit l'occaſion de donner une preuve évidente de ſa valeur, par le danger auquel il s'expoſa, & de ſa magnanimité, par le mépris qu'il fit du diſcours d'un ſoldat (2).

§. V. Ne faites pas attention à ce que cenſure en vous celui, qui n'eſt pas capable de juger de la matiere, ſur laquelle il trouve à redire; parce que ſa cenſure, ne ſçauroit vous faire aucun tort. ☞ Ap-

(1) *Regum.* C. 24. 26.
(2) Du Buiſſon, vie de Turenne.

☞ Appelle, ne se fiant pas à lui-même sur l'excellence de sa peinture, exposoit ses tableaux à sa porte, & se cachant derriere, il écoutoit le sentiment de ceux, qui les regardoient. Un Cordonnier qui passoit, dit, que le soulier étoit mal peint. Appelle connoissant, qu'il avoit raison, retira le tableau & corrigea le défaut. Le jour suivant, il exposa la même peinture, & le même Cordonnier venant à repasser, & n'aïant plus rien à dire sur le soulier, trouva quelque défaut à la jambe. Apelle ne put supporter qu'un Cordonnier osât critiquer, ce qu'il n'entendoit pas, & méprisant sa censure, il sortit de derriere le tableau, & lui représenta, que son suffrage ne valoit, qu'en fait de soulier (1).

Il se trouvera même des personnes capables, qui blâmeront votre conduite quelque sage & reglée qu'elle puisse être ; ou parce que la jalousie les rend moins éclairés, ou parce que leur maniére de penser n'est pas conforme à la vôtre, ou parce qu'ils sont naturellement portés à blâmer tout ce que les autres font. " Quelques - uns accusoient S. §. I.
„ Jean d'être possédé du Demon, parce qu'il
„ avoit passé plusieurs jours sans boire ni
„ manger, & quelques autres reprochoient
„ à JESUS-CHRIST d'avoir mangé & d'a-
„ voir bû. (2). „

Leurs

(1) *Ne ultra crepidam sutor.* For. Mapam. Hist.

(2) *Venit enim Joannes neque manducans neque bibens, & dicunt Demonium habet. Venit filius hominis manducans & bibens, & dicunt: Ecce homo vorax & potator vini.* S. Math. c. 11. v. 18.

§. VI. Leurs discours, ne doivent pas vous porter à vous venger; & aïant tâché de vous persuader, que vous devez vous deffendre de

C. 7. la flaterie, il reste à présent à vous faire voir, qu'il faut être insensible à la calomnie. On lit dans le deuxiéme Livre des Rois: " Le „ Seigneur mon Roi, de même que l'Ange „ de Dieu n'est pas émû par le bien ou le „ mal, qu'on dit de lui (1). „ Vous ne jouirez pas d'un moment de tranquillité, si vous prêtez l'oreille aux discours qu'on viendra vous rapporter, qu'on a tenu. Pour y remédier, donnez à connoître, que vous avez en horreur ceux, qui sous prétexte de zèle pour votre réputation, viennent troubler votre repos (2).

☞ Philippe II., Roi d'Espagne, malgré sa grande fierté, fit voir le mépris, que l'on doit faire des mauvais rapports; lorsqu'aïant été averti, qu'un Etranger à qui on ne faisoit pas expédition, avoit dit, qu'il maudissoit Philippe II. & tous les Philippes, il répondit, qu'il ne pouvoit juger lui seul une affaire, qui regardoit tant de Philippes, & ordonna, qu'on mit sur le champ en liberté l'homme, qui avoit mal parlé d'eux (3).

☞ Josephe rapporte, qu'Agrippa le Grand, Roi

(1) *Sicut enim Angelus Dei, sic est Dominus meus Rex, ut nec benedictione nec maledictione moveatur.* 2. Reg. c. 14. v. 17.

(2) *Lingua tertia multos commovit & dispersit illos de gente in gentem. Civitates muratas divitum destruxit, & domos magnatorum effodit ... sepi aures tuas spinis, linguam nequam noli audire.* Eccl. c. 28. v. 16.

(3) Foresti. Hist. des Rois d'Espagne.

Roi de la Traconite avoit usé de la même bonté, quoiqu'avec un peu moins de grace, à l'égard d'un homme qui avoit vomi cent injures contre ce Prince (1). Si nous devons ajoûter foi aux Ecrivains, les Poëtes n'ont eu d'autre motif pour représenter Midas avec des oreilles d'âne, que parce qu'il étoit extrêmement facile à croire les calomnies, & porté d'inclination à écoûter les délateurs, dont il entretenoit un grand nombre, qu'il avoit soin de récompenser (2).

§. VII.

Je suppose, que comme Chrétien vous n'ignorez pas la maxime, qui ne vous permet pas de vous venger de ceux, qui vous ont offensé en parlant mal de vous (3). Comme Gentilhomme il vous sera d'autant plus glorieux de ne pas vous venger, que vous trouverez moins de difficulté à pouvoir le faire, parce que dit Spartien, " on doit moins vouloir ce que l'on „ peut trop aisément (4). „ On regardera toûjours comme quelque chose de peu digne d'un Commandant de se servir de son pouvoir pour venger des injures particulieres.

Aïant été représenté à Louis XII. Roi de France qu'il favorisoit trop ceux, qui s'étoient déclarés ses ennemis pendant qu'il étoit Duc d'Orleans: Ce n'est pas au Roi, répondit-il, à venger les injures du Duc (5).

☞ L'Em-

(1) Antiquités Judaïques.

(2) Foresti, siécle fabuleux,

(3) *Benedicite maledicentibus vobis*, & *orate pro calumniantibus vos*. S. Luc c. 6. v. 28.

(4) *Minimùm decet libere, cui nimium licet*. Spartianus in Anton. Carac.

(5) Foresti, vie de Louis XII. Roi de France.

☞ L'Empereur Adrien, avant que d'être Empereur, avoit été offensé par un de ses sujets, qui vint en tremblant lui demander pardon, quand il eut été élevé sur le thrône, dont il ne se montra digne que par la réponse suivante: " Tu eusses péri, lui dit „ il, si nous eussions combattu d'égal à „ égal; mais aujourd'hui que je te suis su- „ périeur je ne me venge plus, & ne fais „ éclater ma puissance, que par mes bien- „ faits (1). „

CHAPITRE LXI.

Reglez votre façon de commander sur l'humeur des peuples & des troupes, qui sont sous vos ordres.

IL vous sera extrêmement utile de connoître le génie de la nation à laquelle vous devez commander; car la douceur, qui peut beaucoup sur les unes, rend les autres insolentes; & la rigueur, dont il faut user envers celles-ci, irrite les premieres: " Attachez- „ vous à connoître votre troupeau, „ c'est le conseil de Salomon (2).

☞ Saint Thomas parle de quelques Provinces, où à cause de l'indocilité de ses habitans, un gouvernement doux ne convenoit pas alors (3). ☞ Don

(1) *Perieras, si pares contendissemus; nunc potentior omitto, & potentiam meam non nisi beneficiis ostendo.* Juste Lipse, exempl. Polit.

(2) *Diligenter agnosce vultum pecoris tui.* Prov. c. 27. v. 23.

(3) *De Regim. Princ.* l. 3. c. 22.

☞ Don Scipion de Castro conseille de traiter avec rigueur, & peu de familiarité les particuliers d'une des mêmes Provinces, dont parle S. Thomas (1).

☞ Tacite rapporte, que les Parthes, nation accoûtumée à un commandement dur, regardoient dans leur Roi Vanone comme des défauts l'affabilité, & les autres vertus, que ce Prince avoit apprises à Rome ; & qui étoient inconnuës aux Parthes (2).

☞ Foresti parlant des Moscovites dit, que plus celui, qui les gouverne est rude, mieux ils servent (3). " Dieu voïant l'indocilité du „ peuple d'Israël, s'arma de colere contre „ lui, & voulut l'exterminer (4). „

☞ Tacite croit, que les Termestins, peuples de l'Espagne citérieure, contribuérent à la mort violente de Pison, à cause qu'il les traitoit avec une rigueur, que leur fierté ne pouvoit souffrir (5).

☞ De Ville remarque, que les Italiens & les Espagnols ne servent qu'à demi, lorsqu'ils ne sont pas traités avec douceur & affabilité (6).

Il faut encore parmi ceux d'une même nation distinguer dans la maniere de les traiter, le génie de chacun ; parce qu'à l'égard de

(1) Description du génie des...,

(2) Tacite, Ann. l. 2.

(3) Foresti Mapam. hist.

(4) *Cerno quod populus iste duræ cervicis sit.... Dimitte me ut irascatur furor meus contra eos, & deleam eos.* Exod. c. 32. v. 9.

(5) Tacite, Ann. l. 4.

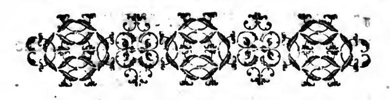
(6) Traité du Gouv. de Place.

de celui qui eſt délicat ſur le point d'honneur, c'eſt aſſez de lui faire connoître qu'il a manqué : & il faut punir le brutal & le négligent, pour que le ſouvenir du châtiment le faſſe repentir de ſa faute. " La correction „ fait plus d'effet ſur l'eſprit de l'homme „ prudent, que cent plaies ſur celui de l'inſenſé (1). „

Je traite ailleurs de la maniere de connoître les inclinations & les talens des ſujets, & de ſe ſervir utilement de cette connoiſſance.

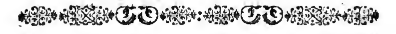
(1) *Plus proficit correctio apud prudentem, quàm centum plagæ apud ſtultum.* Prov. c. 17. v. 10.





REFLEXIONS MILITAIRES ET POLITIQUES.

DES DISPOSITIONS avant de commencer la Guerre.



CHAPITRE PREMIER.

Instructions, que le Géneral nouvellement arrivé au lieu où il doit commander, doit prendre de son Prédécesseur qu'il va relever.

§. I.

J'Ai traité des qualités convenables à un Général d'armée. A present que je le suppose nouvellement arrivé au lieu où il doit commander, je parlerai de ce qu'il doit faire, lors même qu'il ne se prépare pas à une guerre prochaine: après quoi je paf-

passerai aux préparatifs nécessaires pour une guerre, qu'il a résolu d'entreprendre.

§. II. Si le Général, que vous relevez, est homme droit & bien intentionné pour vous, apprenez de lui quels Officiers de cette armée sont les plus propres pour chaque différente expédition; Quels sont les habitans, qui ont marqué plus d'affection pour votre Prince, & qui ont plus de crédit en votre païs & en celui des ennemis, que vous avez soumis, ou que vous avez dessein de conquerir; afin que par leur moïen vous puissiez avoir facilement des avis & des intelligences.

Demandez-lui où parmi les peuples du voisinage on peut trouver des hommes, qui puissent, qui veuillent, ou qui sçachent servir utilement d'espion; & de quelles personnes vous devez vous défier pour être suspectes ou peu secretes: car il est certain que cette connoissance des génies différents vous est absolument nécessaire pour ne pas vous tromper dans le chois des personnes.

☞ Himilcon, envoïé par les Carthaginois pour relever Asdrubal dans le gouvernement des Provinces d'Espagne, commença par s'informer d'Asdrubal de l'état du païs, & de quelle maniere il devoit se comporter (1).

☞ Domenichi, parlant d'Evagoras Prince de Salamine, dit, " qu'il connoissoit si par„ faitement chaque citoien, que les mauvais „ ne pouvoient en aucune maniere le tra„ hir

(1) Tite-Live, Hist. Rom.

„ hir ; & qu'il pouvoit récompenfer les bons „ felon leur mérite (1). „

☞ Augufte peu de tems avant fa mort fit à Tibére fon fucceffeur un portrait fidéle du génie des principaux Seigneurs de Rome ; afin que par là Tibére pût prendre de juftes mefures à leur égard (2).

§. III. Comme il fe peut, que votre prédéceffeur ait eû de l'amitié pour certains Officiers, & de la haine pour quelques autres, il ne feroit pas fur de vous en rapporter à fa feule relation. Il fera donc à propos d'examiner par vous-même, fi la conduite de ces Officiers eft conforme à ce qu'on vous en a dit, parce que fuivant cette maxime, que j'ai établie dans un autre endroit ; "on „ n'eft jamais plus certain d'une chofe, „ que par l'expérience qu'on en a faite „ (3). „

§. IV. Pour découvrir les talens de vos Officiers, vous devez leur propofer adroitement diverfes difficultés, qui regardent leur profeffion, pour connoître ceux qui raifonnent le mieux fur les expédiens à prendre, ainfi que je l'ai déjà dit. J'ajoûte, que dans ces fortes de converfations, voulant examiner les autres, vous pourrez vous inftruire vous-même. *Des qualités d'un Général, c. 26.*

☞ Charles V. Duc de Lorraine dans fon Teftament Politique dit, qu'un Prince deviendra parfait dans l'art de gouverner, fi en établiffant dans fa Cour une Académie de

(1) Vie d'Evagoras.

(2) Tacite, Ann. l. 11.

(3) *Experientiâ fit res clarior.*

de Politiques pensionnés, il leur donne chaque semaine quelque point à discuter; afin qu'entendant raisonner chacun là-dessus, il connoisse quel seroit le meilleur parti à prendre dans un pareil cas.

Des premieres démarches d'un Général, c. 23. & suiv.

Cette connoissance du génie de la Nation à laquelle vous commanderez, & de celui de chaque particulier, vous sera d'un grand usage.

CHAPITRE II.

Un Général doit reconnoître la frontiere, les Places, les troupes, & les magasins.

§. I. JE suppose, que dès que vous serez arrivé au païs, ou à l'armée, que vous devez commander, vous faisant accompagner de quelques Ingénieurs & de quelques Officiers d'Artillerie, de l'Intendant, & des Entrepreneurs des vivres, vous irez reconnoître vos Places, vos magasins, vos Hôpitaux & vos troupes, & que vous vous avancerez le plus que vous pourrez vers la frontiere, pour vous instruire de ses riviéres, de ses défilés, &c. afin que le succès d'une expédition ne dépende pas dans la suite de l'incertitude des passages, que vous avez pû reconnoître par vos propres yeux.

Don Sanche, Roi de Castille, qui sçût mieux l'art de la guerre, que celui de regner, après les obseques de l'Empereur Don

Don Alfonse son pere alla sans perdre un instant reconnoître ses Places, ses frontieres & ses troupes; afin de mettre tout en état pour la guerre qu'il ne tarda pas longtems d'avoir contre le Roi de Navarre (1).

☞ Plusieurs ont cru, que si le Général de Starremberg nouvellement arrivé en Catalogne avoit reconnu le terrain, lorsque M. le Duc d'Orleans conduisit l'armée des deux Couronnes par le scabreux & long défilé appellé le pas *de Asse*, pour aller faire le siége de Tortose, & qu'il fit transporter beaucoup de munitions sur l'Ebre, il auroit pû facilement l'empêcher; quoiqu'il fût fort inférieur en troupes à son Altesse Roïale.

☞ La raison que donna le Vicomte de Turenne pour faire croire, que Don Jean d'Autriche ne viendroit pas secourir Valenciennes, fut, que son Altesse ne faisant que d'arriver en Flandres ne pourroit pas avoir pris assez de connoissance du païs, pour disposer ce secours (2).

Vous passerez l'armée en revûë accompagné des Inspecteurs, mais sans Commissaires. §. II.
En donnant l'ordre pour la revûë, vous ferez avertir qu'elle n'est pas pour la païe, mais pour sçavoir le nombre effectif des troupes: car autrement vous trouveriez les les regimens pleins de passevolans & de soldats, que les Officiers se prêtent les uns aux autres; ou remplis de païsans, de vivandiers, & de valets revêtus de l'habit du Roi; & quoi-

(1) Saavedra Coron. Got.
(2) Du Buisson vie de Turenne.

quoique cet avis que vous faites donner, que la revûë n'eſt pas pour le prêt, ſoit une marque, qu'on tolere en quelque maniere les Places mortes, vous pourrez dans la ſuite découvrir, qui ſont ceux qui commettent cette faute, & les en punir.

Au lieu de cet expédient, vous pouvez demander aux Colonels une liſte des ſoldats, qui ſe trouvent en état de ſervir, & joignant ce nombre à celui des malades, qui ſont dans les Hôpitaux, ne comptez que ſur ces ſoldats: car quoique les Officiers, pour donner lieu aux Places mortes, diſent qu'il y a dans les tentes d'autres ſoldats malades ou convaleſcens, qui n'ont pas été portés à l'Hôpital; à cauſe qu'ils n'ont point de fiévres: ſoïez bien perſuadé, que le nombre en ſera très-petit.

☞ Lorſqu'en 1714. on ſongeoit à attaquer Barcelone, ſans attendre l'arrivée des troupes, que commandoit le Maréchal de Berwick; le Duc de Populi notre Capitaine Général demanda aux Colonels de l'armée un état ſigné du nombre effectif de leurs ſoldats. La plûpart des Colonels croïant, que cela lui étoit ſugéré par l'Intendant pour ſçavoir le nombre des places mortes, & regler le prêt ſur cet état, le donnerent conformément à la précédente revûë du Commiſſaire. Comme je ſçavois ce qui ſe paſſoit, j'eus la curioſité de demander combien il y avoit d'hommes ſuivant l'état de chaque corps; & voïant de quelle conſéquence il étoit d'entreprendre un Siége, en comptant ſur un nombre de ſoldats, qui n'étoit pas réel, j'en aver-

avertis le Marquis de Casafuerte, Mestre de Camp Général pour en parler, s'il le trouvoit à propos, à M. le Duc de Populi; & j'ajoûtois, que si son Excellence demandoit un autre état en avertissant, que ce n'est pas pour la païe, on s'appercevroit de la différence. Le Duc de Populi demanda ce nouvel état; & si ma mémoire ne me trompe, il contenoit 2600. hommes d'infanterie de moins, que les premiers.

J'ai dit, que vous devez reconnoître les magazins: j'ajoûte qu'il faut de tems en tems les faire visiter par des personnes affidées; sans vous fier ni au traité, ni aux états des Entrepreneurs des vivres, des munitions, & autres choses; parce que ces sortes de gens sont dans l'habitude de différer l'exécution des engagemens auxquels ils se sont obligés; dans l'espérance de trouver quelque conjoncture favorable d'acheter à bon marché, & de pouvoir faire passer pour bon ce qui est gâté; ou de manquer à leur traité par malice, ou par nonchalance: en disant toûjours, que tout est prêt: ce qui peut être cause de la perte d'une armée, qui sur cette croïance ce sera mise en campagne. Je ne sçais si celle de Balaguer en 1709. ne peut pas nous servir d'instruction sur ce point. §. III.

☞ La mauvaise qualité des vivres, qui furent envoïés à l'armée Espagnole, qui servit en dernier lieu en Afrique sous les ordres du Marquis de Lede causa toutes ces maladies, dont les troupes furent affligées.

☞ Un des motifs, pour lesquels les Chevaliers de S. Jean perdirent Rhodes, fut

qu'André Amaral Chancelier de la Religion persuada à Philippe de Villers Grand-Maître de ne pas faire de plus grandes provisions de munitions de guerre, sous prétexte que les magazins en étoient suffisamment fournis: ce qui étoit une fausseté, & un effet de la malice d'Amaral, qui outré de n'avoir pas été élû Grand-Maître entretenoit des intelligences secretes avec les Turcs (1).

☞ Guichardin fait observer en plusieurs endroits, que les divers mauvais succès, que les armées de Charles VIII. & de Louis XII. Rois de France eurent en Italie, provenoient de ce que leurs troupes manquoient de l'argent, des vivres & des munitions, que les Ministres, les Trésoriers & autres personnes, qui en avoient la direction, assûroient être prêts; & sur cette croïance les François s'engagérent plus d'une fois dans des lieux, d'où il ne leur fut pas aisé de se retirer. Le même Auteur en rejette presque toute la faute sur les Commissaires Cadome & Corcuti (2).

CHAPITRE III.

Le Général doit demander à la Cour, au-delà du nécessaire, ce qui lui paroîtra convenable pour la commodité des troupes; en quoi il ne doit pas faire un compte trop juste.

§. I. QUAND vous aurez été bien instruit de ce dont on vient de parler, vous aurez

(1) Histoire des Empereurs Ottom.
(2) Guichardin, histoire d'Italie.

rez soin d'envoïer à la Cour les états de tout ce qui manque : non seulement pour la guerre à laquelle je suppose que vous vous disposez : mais encore pour une raisonnable commodité de vos troupes, pour lesquelles votre qualité de leur Général vous oblige de vous interesser. J'ai déjà traité fort au long de la récompense, qui est dûë à leurs services & à leurs fatigues. Je vous rappellerai seulement ici, que Vegece (1) dit, qu'un Général doit avoir soin de toute l'armée, & de chaque soldat en particulier ; & que Platon avertit " Celui, qui commande dans une vil- ,, le de ne rien négliger de ce qui peut con- ,, tribuer au bonheur de ses habitans (2) ,, §. II.

La raison, pour laquelle le Général doit procurer aux troupes ce qui est raisonnable, comme la ponctualité de la païe & du prêt, des habits, des lits, des guerites, des capots dans les Places des païs froids, & surtout qu'elles soient bien soignées dans les Hôpitaux, est, qu'en les traitant de la sorte il les tiendra toujours dans l'obéïssance, & leur fera observer une exacte discipline : ce qui ne seroit peut-être pas, si elles étoient privées de ces soulagemens. C'est ce que Démosthene représentoit aux Athéniens ; & si ma memoire ne me trompe, j'ai lû dans Vegece, que, " le soldat ne se bat bien, ,, que lorsqu'il est bien vêtu, bien chaussé, ,, & §. III.

(1) *De re Militari.*

(2) *Ita dominatur & præsidet civitati, ut nihil prætermittat eorum, quæ, quoad fieri potest, beatam efficient civitatem.* De Regno.

„ & qu'il porte de quoi manger dans son ha-
„ bre-sac (1). „

Enfin le Prince devra faire réflexion, que le plus pauvre homme, de quelque métier que ce puisse être, gagne plus qu'un soldat: & qu'en quelque endroit qu'il se trouve il dort dans son lit, & ne risque pas sa vie. Quoi! le seul soldat & le matelot seront privés de ces avantages, & on les laissera périr de misere? On lit dans l'Ecclésiaste
„ Mon cœur a été pénétré de deux choses,
„ & la troisiéme m'a irrité; un homme de
„ guerre, qui périt de disette (2). „

§. IV. Le compte de ce qui est nécessaire à une armée doit toujours être fort ample; parce que de tems en tems les ennemis enlevent quelque convoi; il arrive souvent, qu'une partie du blé, de la farine, de la viande salée, ou du biscuit se gâte; une quantité de poudre se trouve mouillée, ou quelquefois le feu y prend; les mulets & les chevaux de l'Artillerie pendant la marche ou en allant au fourage sont pris par des détachemens des ennemis; plusieurs périssent par la fatigue; continuellement il faut faire de la dépense pour réparer les ponts; & pour raccommoder & rétablir tout ce qui sert au chariage; par une longue résistance de la part des ennemis, à laquelle on ne s'attendoit pas, ou par

(1) *Miles non pugnat nisi vestitus, calceatus, & habens aliquid in Zonula.*

(2) *In duobus contristatum est cor meum, & in tertio iracundia mihi advenit; vir bellator deficiens per inopiam.* c. 20. v. 21.

par une infinité d'évenemens, que la guerre traîne après elle, on eſt obligé de gâter plus de munitions dans un ſiége, ou de demeurer plus long-tems en campagne, qu'on ne l'avoit penſé. Si alors il n'y a pas des magaſins de réſerve dans les Places voiſines, ou ſi de là on ne peut aiſément faire conduire des munitions à l'armée ; elle ſe trouve réduite à la dangereuſe néceſſité de ne pouvoir pas achever une expédition commencée. Il ſeroit donc important de ſe précautionner par de bons magaſins de réſerve contre les accidens qui ſurviennent : car tout étant double, & une choſe pouvant être remplacée par une autre, il ne manque jamais rien (1).

Ce paſſage me fait faire réflexion, que Dieu quelquefois pour nous inſtruire a pris de doubles précautions dans ſes ouvrages : car quoiqu'il ſuffit à Noé de calfater ſon arche par dehors, de peur que les eaux du déluge n'y entraſſent ; il eut ordre de la calfater auſſi par dedans. Une pluie de peu de jours pouvoit ſuffire pour inonder toute la terre : cependant Dieu la fit durer quarante jours & quarante nuits ; & quoique l'eau pût inonder le monde, ſans qu'elle couvrit les ſommets des montagnes, il voulut qu'elles les ſurpaſſât de quinze coudées (2).

En demandant tout ce qui eſt néceſſaire pour §. V.

(1) *Omnia dulpicia unum contra unum, & non fecit quidquam deeſſe. Eccleſ.* c. 42. v. 25.

(2) *Et bitumine linies intrinſecùs & extrinſecùs... Pluam ſuper terram quadraginta diebus & quadraginta noctibus.... Quindecim cubitis altior fuit aqua ſuper montes, quos operuerat.* Geneſ. c. 6. v. 14. c. 7. v. 4. & 20.

pour l'armée, votre politique court un danger, que votre fidélité doit vous faire mépriser: car si les Ministres ne sont pas au fait de la guerre, ils se scandaliseront de la dépense, que vous voulez exiger; & sous prétexte d'une œconomie mal entenduë, ils vous feront passer auprès du Souverain pour un dissipateur, & retrancheront une partie de ce que vous demandez; sans considérer combien leur ignorance est d'un plus grand préjudice pour le Prince; puisqu'elle retarde les heureux progrès que vous seriez en état de faire. Je crois, qu'on ne sçauroit approuver l'épargne d'un marinier, qui pour ne pas faire de la dépense en voiles & en cordages, jetteroit son vaisseau en mer sans apparaux ni agrez. La sainte Ecriture traite de folles les cinq Vierges, qui prirent les lampes sans huile pour les allumer (1); & Tite-Live dit," que celui, qui dans les occasions „ de la guerre laisse de faire par avarice les „ préparatifs nécessaires, peut être plûtôt „ appellé le gardien de son argent que de „ son Etat. „ Fraccheta qui rapporte cette autorité de Tite-Live est du même sentiment (2).

Le Général d'un Prince, intelligent dans ce qui concerne la guerre, ne se verra pas exposé à ce danger. Il s'attirera au contraire son estime, si dans ce qu'il demande, il fait voir, qu'il sçait son métier. C'est ainsi, que le Marquis de Lede, & Don Patigno, s'acqui-

(1) Evang. S. Matthieu, c. 25. v. 3.
(2) Sem. des Gouv.

quirent celle du Roi, mon Maître, & de toutes les personnes éclairées; lorsqu'en 1718. que l'armée passa en Sicile, on remarqua qu'ils n'avoient pas oublié la moindre des provisions, qui pouvoient être nécessaires.

Une excellente précaution à prendre est de conserver les réponses des Ministres aux lettres, dans lesquelles vous demandez les choses nécessaires à votre armée, & les copies de ces mêmes lettres. *Des premieres démarches d'un Général, c. 30.*

CHAPITRE IV.

Avis par rapport au détail de tout ce qui est nécessaire à une Armée, selon les différentes expéditions qu'elle doit entreprendre; & par rapport aux Armes, aux Armuriers, & aux autres Ouvriers.

§. I.

POUR faire l'état de ce qui sera nécessaire à une armée, selon l'expédition qu'elle doit entreprendre, il faut régulierement parlant, que le Prince accompagné du Commandant des troupes, s'informe du Général de l'Artillerie, & des Ingénieurs, de quel nombre de canons, de mortiers, d'armes d'afuts on aura besoin: quelle quantité il faut de munitions, d'outils pour remuer la terre & pour couper des fascines, de sacs grands & petits, de fusils de réserve, de grenades, de méches, de pierres & bales de fusil, & de pontons; de mulets & de charettes pour transporter ces préparatifs & les autres, dont

on ne fait pas ici un plus grand détail. Combien il faut d'infanterie, de cavalerie, de canonniers, de bombardiers, d'artificiers, de travailleurs; de mineurs, d'Ingénieurs, de guides, &c.

Le Munitionnaire Général des Vivres doit aider à faire le compte du pain, de l'avoine, & du fourrage. Le Directeur & le Premier Medecin de l'Hôpital celui des lits, des remédes, des provisious pour les malades, & des charettes & mulets pour leur transport. L'Intendant doit faire le compte de l'argent nécessaire pour cela, & de concert avec le Commandant, il désignera les endroits pour les magasins. Mais si nous nous en tenons à cette regle, il reste de grands inconveniens, qui sont; que le secret du projet, qu'on a, sera communiqué à trop de personnes; & que le Commandant ne sera, que le témoin de ce que les autres déterminent. Mon Ouvrage seroit fort imparfait, si je n'entrois dans ce détail: ainsi je me réserve à le donner dans les Tables, intitulées: *Calculs Militaires*, & dans les Livres qui les expliquent. On trouvera dans ces calculs un détail de tout ce qui m'a paru le plus avantageux pour les régimens d'infanterie, de cavalerie, & de dragons; pour l'artillerie, pour les compagnies des mineurs, les travailleurs, le Prevôt, & les guides; pour les personnes de chaque profession, pour les provisions de guerre & de bouche, pour l'argent, les tentes, les outils, les pionniers, les Hôpitaux & le chariage, dont une armée de trente mille hommes a besoin; en distin-

diſtinguant lorſqu'elle ſera obligée d'agir en campagne ouverte, de défendre des camps retranchés, ou d'attaquer des Places plus ou moins fortes.

§. II. Dans l'explication de ces *Calculs Militaires*, en traitant en particulier de chaque Officier des régimens, de l'Etat-Major de l'armée, & de l'artillerie; comme auſſi des perſonnes propoſées pour le chariage, les vivres & les Hôpitaux, je dirai quelque choſe de ce qui regarde l'emploi de chacun; & parce que mes *Reflexions Militaires & Politiques*, ſe bornent uniquement au Capitaine-Général, je n'inſere pas ici ces *Calculs Militaires*, qui ſont aſſez gros, & qui pourroient mettre trop de confuſion dans la matiere, que je traite.

§. III. Les continuelles décharges, les chûtes des ſoldats & des chevaux pendant les marches, les pluies, qui dans le camp pénétrent le pavillon des armes, & les bales des ennemis dans le combat, mettent chaque campagne une bonne partie des fuſils, des carrabines, des piſtolets hors d'état de pouvoir ſervir. Comme dans les armées on trouve fort peu d'ouvriers pour raccommoder ces armes, il eſt néceſſaire d'avoir toûjours quantité de ſoldats dans les lieux voiſins, pour les faire réparer; ou bien ces ſoldats continuent la campagne, ſans avoir des armes. Il ſeroit donc à propos, que dans chaque régiment, il y eût des Armuriers; & que le Roi à ſes dépens leur fournit des voitures, pour porter leurs outils. Vegece nous dit, que parmi les ſoldats de ſon tems, il y avoit

des Charpentiers, des Forgerons, & autres ouvriers. Vous me direz peut-être, que les bataillons d'artillerie en ont aussi aujourd'hui? Je répons, que cela ne suffit pas; parce qu'il n'y a pas toûjours des bataillons d'artillerie, là où il y a des régimens d'infanterie, de cavalerie & de dragons; que les ouvriers pour l'artillerie sont presque toûjours occupés à ce qui est nécessaire à cette même artillerie; & s'ils sont quelques jours sans occupation, comme ils sont en petit nombre, & qu'il y a beaucoup de soldats, qui ont recours à eux; ces ouvriers vendent leur travail à un si haut prix, que la modique paie du soldat n'est pas suffisante. On peut dire la même chose des Armuriers des lieux voisins de l'armée.

Lorsque le bois d'une selle se rompt, il arrive; ou que le soldat, qui va pour la faire racommoder, s'absente de l'armée; ou qu'il ne sert pas dans l'Escadron, à cause qu'il mene son cheval par la bride; ou que le cheval s'estropie pour plusieurs jours, si le soldat le monte pendant deux heures. Si alors on cherche un Sellier pour racommoder la selle, il porte le prix de son travail aussi haut, que nous l'avons dit des Armuriers. On éprouve encore la plûpart de ces inconveniens dans les régimens, dans les détachemens, & dans les compagnies de cavalerie & de dragons, où il y a des chevaux malades; lorsqu'il n'y a point de Maréchaux. C'est pourquoi, je proposerai dans mes calculs militaires, qu'il seroit bon, que le Roi paiât dans chaque régiment de cavalerie

valerie un Maréchal & un Sellier, pour enſeigner leur métier à tous les ſoldats, qui voudront l'apprendre; afin que dans chaque compagnie, il y ait quelqu'un, qui ſçache ces profeſſions.

Tous les fuſils devroient être d'un même calibre, auſſi bien que les carrabines, & les piſtolets; & il faudroit avoir ſoin, que les bales fuſſent égales; parce qu'autrement il arrive, que quand on prend à la hâte des munitions; il ſe rencontre des bales, qui à cauſe de leur petiteſſe ne portent pas auſſi loin, qu'il ſeroit néceſſaire; & d'autres, qui pour être trop groſſes ne peuvent pas entrer dans le calibre; de ſorte, que pour s'en ſervir, il faut néceſſairement perdre du tems pour les alonger en forme de petites barres, ou les changer avec d'autres ſoldats, qui ont des fuſils plus gros, & à qui on donne des bales d'une moindre groſſeur. Au lieu que ſi toutes les bales & tous les fuſils étoient d'un même calibre, chaque ſoldat pourroit ſe ſervir des fuſils, ou des cartouches d'un autre, qui eſt malade ou abſent; & une même meſure qu'auroient les Sergens & les Caporaux de chaque compagnie, regleroit la charge de tous les fuſils pour la poudre, qu'il faudroit mettre dans les cartouches; & les munitions de chaque régiment ſeroient égales. Ces précautions, qui paroiſſent une bagatelle, ſont très-importantes; parce que perſonne ne tire ſi mal que le ſoldat: ce qui provient de ce qu'il n'a pas ſoin de meſurer ſa charge; qu'il ſe met mal en poſture en tirant; qu'il ne ferme §. IV.

me pas un œil, & ne sçait pas comment il faut coucher en jouë, & prendre sa visée.

§. V. On peut se servir avantageusement des armes à feu, en faisant observer certaines précautions nécessaires. Dans l'explication de mes *Calculs Militaires*, je parlerai de la poudre & des armes, que je trouverois à propos, qu'on fournit aux régimens d'infanterie, de cavalerie & de dragons.

Des dispositions avant une bataille, c. 16. Des dispositions pendant une bataille, c. 5.

CHAPITRE V.

Connoissances que vous devez avoir du païs, où vous avez dessein de porter la Guerre. Moïens pour y réüssir.

§. I. SI votre dessein est de porter la guerre dans un païs, dont vous n'avez que des connoissances confuses, à cause de la distance, qui se trouve entre ce païs & le vôtre; vous y enverrez des Officiers intelligents, qui déguisés, & sous prétexte de voïager, de négocier, d'aller en pélérinage, &c. ou qui aïant pris parti pour quelques jours dans les troupes de ce païs, observeront la situation des Places, celle des ports de mer, & des autres endroits où l'on peut aborder; la qualité des hommes, des chevaux, des armes offensives, & deffensives; la méthode de faire le service; les ponts, les gués, & les défilés; le tems auquel les rivieres ont coû-

coûtume de croître par les pluies, ou par les néges qui fondent; la rareté ou l'abondance des vivres, de l'eau & des fourages; le nombre des troupes; de combien on peut les augmenter, & le tems qu'il faut pour cela; le nombre de la cavalerie & de l'infanterie, & laquelle des deux est la meilleure; si les troupes qu'on peut lever de plus, doivent nécessairement passer par quelque poste occupé par vos troupes, ou par vos vaisseaux; & s'il vous seroit possible de les empêcher de joindre leur armée dans la Province, que vous avez dessein d'attaquer; le nombre des vaisseaux de guerre;les fabriques pour l'artillerie, les munitions & les armes; la rareté ou l'abondance du fer, du plomb, du cuivre, du bois, du salpêtre, du soulfre, & autres choses, qui s'emploïent à la guerre; la méthode que les troupes de ce païs gardent dans leurs campemens; si elles sont plus vigilantes du jour ou de nuit, tant dans leurs Places, que dans leurs marches, & dans leurs camps; en quoi elles excellent, si c'est à attaquer, ou à se deffendre; à se battre en rase campagne, ou à deffendre avec opiniâtreté une bréche, ou un retranchement; si elles combattent mieux en partis détachés, ou en bataille rangée; qu'elles sont leurs passions dominantes, si c'est la colere, la crainte, l'interêt, la gloire, ou l'yvrognerie; quelle sorte de fatigue elles supportent le moins si ce sont les longues marches, les veilles, la faim, la chaleur, ou le froid; quels sont les Seigneurs du païs les plus ai-

aimés & les plus puiſſants; quel eſt leur génie, s'ils aiment leur Prince ; quel eſt le caractére du Souverain ; quels ſont les talens de ſes Miniſtres ; quelles ſont les rentes fixes, & les contributions que l'Etat lui peut fournir dans une preſſante néceſſité, & pendant combien d'années les peuples peuvent continuer ce tribut extraordinaire.

Il importe infiniment de ſçavoir toutes ces particularités : car, comme je le dirai dans la ſuite, ſur le témoignage de Saint-Evremont, il faut découvrir le foible des ennemis pour les attaquer par-là ; à l'exemple de Céſar, qui après une grande attention, aïant remarqué; que les éléphans tomboient, dès qu'ils étoient bleſſés au flanc, ſe ſervit dans la ſuite de cette connoiſſance, pour défaire plus facilement ceux, qui les menoient dans leur armée (1). La maniere de vous prévaloir de tous les défauts d'un Païs ou d'une Nation, ſera expliquée dans les endroits de cet Ouvrage, où l'on aura occaſion de traiter de chacun de ces points ; & afin de ne pas ennuïer, par un long détail des circonſtances des exemples ſuivans, je les rapporterai de la maniere la plus briéve, qu'il me ſera poſſible.

☞ Vous verrez dans Tite-Live, que la plûpart des choſes, que je viens de propoſer, avoient été pratiquées par le Conſul Lucius Emilius Paulus, avant que de commencer la guerre contre Perſée, Roi de Macédoine (2); & dans Quinte-Curce, qu'Alexan-

(1) Commen. de Céſar.
(2) Hiſt. Rom.

lexandre en avoit usé de la même maniere, lorsqu'il projettoit de faire la guerre aux Perses (1).

☞ Solis dit, que lorsque Hernan Cortez méditoit la conquête des Indes, il s'informa très-soigneusement de la grandeur & des limites de l'Empire du Mexique, de ses Provinces, de ses frontieres, de ses montagnes, de ses riviéres, de ses principales mines, des distances des deux mers & de ses ports (2).

☞ Lorsque Moïse envoïa des espions dans la terre de Chanaan, il leur donna l'instruction suivante : " Considerez, leur dit-il, cette terre, & quel est le peuple qui l'habite; s'il est fort, ou foible; s'il y a peu, ou beaucoup d'habitans : observez aussi, si cette terre est bonne, ou mauvaise; quelles sont ses Villes; si elles sont fermées de murailles, on non; si le terroir est gras, ou stérile; s'il est planté de bois, ou s'il est sans arbres (3). "

Holoferne, s'informant de la qualité du peuple d'Israël, à qui il alloit faire la guerre, parla ainsi à ses espions : " Dites-moi, quels sont ces Peuples, qui habitent les montagnes? Quelle est la force & le nombre de leurs Villes; quelle est aussi la puissance de ce peuple, leur multitude, & le Général,

(1) Vie d'Alexandre.

(2) Conq. de la nouv. Espagne, l. 4.

(3) *Considerate terram qualis sit : & populum qui habitator est ejus, utrum fortis sit an infirmus : si pauci numero an plus : ipsa terra bona an mala : urbes quales, murata an absque muris : humus pinguis an sterilis : nemorosa, an absque arboribus.* N. c. 13. v. 19.

„ ral, qui commande leur armée (1).? „

☞ Gustave Adolphe, Roi de Suède, aïant projetté de faire la guerre à l'Empereur Ferdinand, passa en Allemagne déguisé, pour examiner l'Empire, la situation des Provinces, le génie des Princes, la force des Places, & généralement tout ce qui lui importoit de sçavoir pour la guerre, qu'il meditoit (2).

☞ César, avant de déclarer la guerre aux Anglois, assembla les Marchands, qui avoient été en Angleterre, pour s'informer des particularités du païs: mais comme ces personnes, qui étoient d'une profession différente, ne sçûrent pas répondre aux questions, qu'il leur faisoit; il envoïa Volusenus en Angleterre, pour examiner la côte, & s'instruire des peuples de cette Isle; parce que le peu de tems, qui restoit pour la guerre, ne permettoit pas de pouvoir prendre de plus grandes instructions (3).

☞ Foresti remarque, que les Moscovites sont beaucoup plus propres à soûtenir un siége, que le choc d'une bataille (4). Comin Ventura dit, que l'infanterie des Bohêmes ne vaut rien pour les assauts, & que leurs forces consistent dans le bon ordre, qu'ils observent en combattant en campagne (5).

☞ Les

(1) *Dicite mihi quis sit populus iste, qui montana obsidet: aut quæ, quales & quantæ sint civitates eorum: quæ etiam sit virtus eorum, aut quæ sit multitudo eorum, vel qui rex militiæ illorum?* Judith, c. 5. v. 3.

(2) Supl. de Foresti.

(3) Com. de César.

(4) Mapam. Hist.

(5) Relation de la Bohême.

☞ Les Cretois, qui étoient bons dans les partis détachés, servoient peu dans les batailles rangées (1).

☞ Juste Lipse, après Tite-Live, nous apprend, " que les hommes sont tous différents dans leurs passions (2). ,,

☞ La maniere d'avancer les négociations avec les Turcs, consiste à gagner leurs Ministres à force d'argent (3); & l'expérience nous enseigne, que parmi eux l'interêt l'emporte sur l'honneur (4).

☞ Xénophon dit, que lorsque Cyrus pénétra avec Gobrias dans le païs du Roi d'Assyrie, il s'informa du génie de ce Prince, & s'il étoit aimé de ses sujets (5).

CHAPITRE VI.

Comment on peut suppléer aux précautions proposées, pour connoître le païs, où l'on a dessein de porter la Guerre. Avis touchant les Cartes Géographiques.

SI le païs où vous projettez de porter la guerre, a été autrefois en commerce avec le votre; je crois, qu'on peut se dispenser d'y envoier des Officiers, pour y faire les observations, qui ont été proposées; §. I.

(1) Beyerlink de Mil. & Milit.

(2) *Sunt tam civitatum, quam singulorum hominum mores, gentesque, aliæ iracundæ, aliæ audaces: quædam timidæ: in vinum, in venerem proniores aliæ sunt.* Doct. Civ.

(3) Comin Ventura, Relation de Constantinople.

(4) Suarez, hist. des Emp. Ottom.

(5) Pædia.

ſées; parce que vos Ambaſſadeurs, & les perſonnes affidées, que vous y aurez euës, pourront en donner à votre Cour une connoiſſance ſuffiſante: les premiers ſurtout, qui ſans craindre d'être traités comme eſpions, peuvent faire de grandes découvertes, qui ſont impoſſibles aux ſimples émiſſaires, ou du moins très-périlleuſes pour eux.

☞ Le Chevalier Borri dit, que lorſque les Ambaſſadeurs de Veniſe reviennent des Cours étrangéres, ils ſont obligés d'inſtruire le Sénat de tout ce qu'ils ont pû découvrir par rapport aux mœurs des princes, au caractére des ſujets, à la ſituation, la fertilité, & les richeſſes du païs juſques aux moindres circonſtances. Il ajoûte, que ces connoiſſances ſont très-utiles à cette République, pour prendre de juſtes meſures dans les occaſions, qui ſe préſentent (1).

§. II. *des Eſpions,* On peut auſſi établir utilement, même pendant la paix, des perſonnes affidées, & des eſpions dans le païs, où vous avez deſſein de porter la guerre.

§. III. Outre les inſtructions, que vous pourrez avoir ſur la Province, où vous avez intention de faire la guerre, vous chercherez les meilleures & les plus modernes Cartes Géographiques de cette Province. Vous tâcherez en les parcourant ſouvent, de vous former une idée claire de la ſituation du païs; afin de bien diſpoſer vos marches, & celles des convois; de choiſir les lieux propres pour les

(1) Inſtructions politiques.

les magasins de vivres, de fourages, de munitions pour les Hôpitaux & généralement pour tout ce qui vous sera nécessaire: mais ne vous fiez pas tellement à ces Cartes, que vous négligiez de consulter, sur ce qu'elles contiennent, des personnes, qui aïent connoissance du païs; parce que vous trouverez quelquefois sur le papier des riviéres & des ponts, qui n'existent pas, & il y en manquera quelques-autres qui existent. Il y aura aussi plusieurs erreurs par rapport aux montagnes & aux distances; sans compter que les Cartes, qui ne se font pas dans le païs en toute liberté, ne marquent pas les défilés, les ravins, les gués, les fontaines, les endroits marécageux, &c. de sorte, que si à force d'argent vous pouviez obtenir, que quelqu'un des Ingénieurs du païs vous en remît le Plan avec toutes ces circonstances, vous ne devez pas disputer sur le prix.

☞ En 1706. le Commandant d'un détachement écrivit à son Capitaine-Général, qui étoit absent, pour sçavoir ce qu'il devoit faire, supposé que les ennemis, qui étoient supérieurs s'approchassent. Le Capitaine-Général répondit, que nous n'avions qu'à passer une telle riviére, & faire halte à l'autre bord. Nous allâmes d'Officier en Officier, pour nous informer de cette riviére. Enfin, nous apprîmes, qu'il n'y avoit à l'endroit indiqué qu'une espéce de petit fossé ou canal, qui pendant l'hiver, à force de pluies, recevoit quelques eaux, & qui après quelques heures de beau tems demeuroit à sec, tel qu'il étoit, lorsqu'on nous le don-

noit comme un aſile aſſûré; & cela, parce que la Carte du Capitaine Général marquoit une riviére dans cet endroit-là.

CHAPITRE VII.

Il faut ſe hâter d'acheter dans le Païs, qui doit devenir ennemi, ou demeurer neutre, les choſes dont vous pouvez avoir beſoin, & qui peuvent faire faute aux Ennemis.

§. I. APRE'S avoir reconnu votre païs, & celui que vous regardez déja en vous-même, comme ennemi; il ſera à propos, que vous commenciez à travailler aux préparatifs de guerre; & comme il vous reſtera plus de tems pour ceux, que vous devrez faire dans les Etats de votre Souverain, que pour ceux, qui devront être faits dans les Etats d'un autre, je commencerai par ces derniers.

Avant que les ennemis aïent quelque ſoupçon de la guerre, vous tirerez adroitement de leur païs les ouvriers, les métaux, les grains, les bois, & les autres choſes néceſſaires, qui ſe trouvent dans leurs Provinces, & dont les vôtres manquent; quoiqu'il les faille païer à un prix plus haut qu'à l'ordinaire; non ſeulement, parce que vous en avez beſoin: mais parce que tout cela fera faute aux ennemis.

☞ L'Auteur du Livre, intitulé: *L'Empereur & l'Empire trahis*, dit que Loüis XIV.

Roi

Roi de France, se préparant à la guerre contre l'Allemagne, remplit les magasins de Lorraine & d'Alsace de grains achetés dans la Suabe, & dans la Franconie; & par-là, il parvint à faire aisément ses provisions de vivres, & à les rendre difficiles aux ennemis.

☞ Les Ecrivains nous représentent Ulisse, qui durant une paix simulée avec les Troyens, tira de Troye les ouvriers, dont il avoit besoin, pour former son armée navale (1).

Il est encore à propos d'acheter avant la guerre, dans le païs qui doit demeurer neutre, les choses qui vous sont nécessaires: ce qui peut faire, que les ennemis, venant à en manquer, en reçoivent un grand préjudice. §. II.

☞ Charles V. Duc de Lorraine, conseilloit à l'Empereur Leopold, aux Anglois & aux Hollandois, d'acheter des Princes du Nord, quantité de mats & autres bois pour construire des vaisseaux, avant que la France fit cette provision (2).

Toutes les choses nécessaires pour une guerre, enchérissent du double, dès qu'elle est déclarée; à cause que la consommation en est plus grande; & que ceux, qui veulent vendre, pour en augmenter le juste prix, se servent de la necessité, où ils voïent qu'on est de les acheter. Les transports en sont plus chers; parce qu'en tems de guerre, ce n'est pas toûjours le plus court che- §. III.

(1) Foresti, siécle fabuleux.
(2) Testam. Polit.

chemin qu'on peut prendre, & parce que les voitures ſont plus rares, à cauſe qu'elles ſont emploïées à pluſieurs autres choſes néceſſaires pour la guerre; les troupes en enlévent, & les païſans en font paſſer en des païs éloignés, pour ſe mettre à couvert des incommodités & des riſques, qu'on court ſur la frontiere.

☞ Le Général Montecuculi dit, que ce furent ces conſidérations, qui portérent Philippe, Roi de Macédoine, à faire des préparatifs de guerre contre les Perſes, deux ans avant qu'elle fut déclarée (1).

§. IV. Les achats, que je propoſe, doivent être faits par des perſonnes en qui vous aurez de la confiance; & qui feront ſemblant de les faire pour leur commerce particulier; parce que ſi on venoit à découvrir, qu'ils ſont pour le compte de votre Prince, vous feriez entrer les ennemis dans quelque ſoupçon; ou pour mieux dire, vous leur feriez voir clairement, que vous vous préparés à la guerre; & alors les ennemis ſaiſiroient ce que vous auriez acheté, & vous perdriez la choſe achetée & l'argent.

Il faut auſſi uſer de ménagement, par rapport à ce que vous acheterez dans le païs, qui doit être neutre; à cauſe que le Prince ne voudroit peut-être pas permettre, qu'on vous vendît des proviſions de bouche & des munitions de guerre, de peur de ſe broüiller avec celui, à qui vous avez deſſein de faire la guerre; ou parce qu'il appréhenderoit, que

(1) Memoires de Montecuculi.

que ces préparatifs ne fussent contre son propre païs.

☞ Il n'y a pas longues années qu'un marché presque arrêté, que l'Espagne faisoit de quelques vaisseaux de guerre dans les païs étrangers, fut rompu; parce que les Allemands, aïant eu connoissance du traité, firent de puissantes instances, & de fortes menaces; pour que le Gouvernement de ce païs ne permît pas cette vente.

CHAPITRE VIII.

Sur le nombre d'Infanterie & de Cavalerie d'une Armée.

APRE's avoir fait provision de ce qu'il faut acheter dans le païs ennemi, voïons de quelles troupes vous devez composer votre armée. §. I.

Si le païs, où vous avez dessein de porter la guerre, est un païs de plaine, il est à propos, que la quatriéme ou la cinquiéme partie de votre armée soit de cavalerie ou de dragons: c'est-à-dire, que sur 20000. hommes il y ait 4000. ou 5000. chevaux: mais si c'est un païs de montagne, ou qu'il soit entre-coupé de bois & de ravins, une sixiéme partie de cavalerie suffira, & même moins. C'est pour cela, que nous voïons, que dans les plaines de Flandres les armées sont très-fortes en cavalerie, & que toute la milice des Suisses est en infanterie; à cause qu'ils habi-

tent un païs rude, où la cavalerie seroit absolument inutile. Ainsi vous devez emploïer plus ou moins de cavalerie, à mesure que le païs, où vous porterez la guerre, sera plus ou moins stérile, ou abondant en eau, & en fourages.

§. II. De quelque maniere que ce soit, si votre infanterie est bonne, c'est dans son grand nombre, que vous devez mettre la force de votre armée; parce qu'elle combat dans toute sorte de terrain; elle sert pour les attaques & la deffense des Places; & dans un jour de bataille elle n'est pas moins utile que la cavalerie, qui agit seulement dans les combats, qui se livrent dans les endroits plains & spatieux, & ne sert que peu dans les siéges. " La rase campagne, dit Vegece, est „ propre pour la cavalerie; & les collines, „ les Villes, les plaines, & les lieux escarpés „ sont propres pour l'infanterie (1). „ Tacite parlant des Allemands, nous apprend, „ que toute leur force consistoit dans l'in- „ fanterie (2). „

La cavalerie coûte beaucoup plus au Prince pour la païe, l'avoine, & les remontes, que l'infanterie; de sorte, que la dépense de 1000. hommes à cheval suffit pour païer 2500. hommes à pied.

Si la cavalerie est nombreuse, elle ne peut pas se maintenir long-tems dans un camp, qu'il conviendroit quelquefois de conserver: ce

(1) *Equitibus campi; peditibus colles, urbes, plana & abrupta servantur.* De re Milit.

(2) *Omne in pedite robur.* De moribus German.

ce qui provient de la grande conſommation qu'elle fait.

Lorſque votre principale force conſiſte en cavalerie, & celle des ennemis en infanterie, ils peuvent ſe mettre plûtôt que vous en campagne ; parce qu'ils ne ſont pas obli- *De la* gés d'attendre ſi long-tems, que les fourages *Guerre offenſive* croiſſent ; & pour peu qu'ils vous devancent, *c. 12.* ils profiteront de pluſieurs importants avantages. Lorſque le nombre de la cavalerie eſt *Des ſieges, c. 2.* fort grand, l'armée ſe voit forcée de ne pas s'éloigner des riviéres, pour avoir la quantité d'eau qu'il faut ; & quand on deffend un camp retranché, on manque d'infanterie.

☞ Ces deux dernieres réflexions ſe trouvent dans les memoires de Montecuculi, dans l'endroit où ce Général parle des armées des Turcs.

Nieccoluci, dans ſon *Art Militaire*, dit §. III. que ſouvent un bon ſoldat de cavalerie ne ſert pas, à cauſe que ſon cheval, s'il vient à s'effaroucher, ne le veut pas mener où il faut. A quoi on peut ajoûter, que le cheval, bleſſé par une arme blanche, revient difficilement à la charge ; & par conſéquent celui qui le guide, ne peut pas reprendre ſon rang. En un mot, faites attention, qu'il eſt plus facile, que les fantaſſins, dont l'obéïſſance dépend uniquement de l'ordre de leur Chef, ſervent avec ſuccés ; que les cavaliers, dont l'action eſt ſubordonnée au caprice des bêtes. Mais laiſſant à part les preuves que la raiſon dicte, cherchons celles, que l'expérience nous fournit.

CHAPITRE IX.

Usage dans lequel étoient les Anciens d'emploïer peu de cavalerie. Exemples de celle qu'il fallut démonter pour vaincre. De l'infanterie, qui s'est deffenduë rase campagne contre la cavalerie; & de l'infanterie qui a défait la cavalerie.

§. I. NOus ne sçavons pas si les Romains & les Grecs dont les armées ont donné des loix au monde, ont fait de grands exploits avec leur cavalerie: mais personne n'ignore, combien les derniers se rendirent célébres par leur Phalange Macédonique, & les premiers par leurs Légions. A la vérité, lorsque les légions étoient de 4000. fantassins, il y avoit 200. chevaux; & 300. lorsqu'elles étoient de 5000. & comme ordinairement il n'y avoit pas d'autre cavalerie dans les armées Romaines, il est clair que cette nation pensoit, que la plus grande force consistoit en infanterie.

C'est le sentiment de Vegece (1); & Fraccheta qui le cite, rapporte les paroles de Polybe, pour confirmer ce qui a été dit touchant le nombre, & la qualité des troupes, qui composoient les légions. " Chaque „ légion, dit-il, étoit composée de 4000. „ fantasins & 200. chevaux; ou de 5000. „ fan-

(1) De re Milit.

„ fantassins & 300. chevaux ; lorsqu'une „ pressante nécessité le demandoit (1) „

§. II. Marc Valere Corvin, voïant que dans la bataille contre les Samnites, sa cavalerie ne pouvoit les battre, lui fit mettre pied à terre; & alors ces cavaliers combattans à pied défirent les mêmes ennemis, par qui ils avoient été répoussés & fort mal traités.

La même chose arriva aux Préteurs Romains, Caïus Calpurnius & Lucius Quintius dans un combat, contre les Espagnols sur le le bord du Tage; au Dictateur Aulus Posthumius, dans la bataille du Lac Regile; au Consul Marc Horace, contre les Sabins; au Consul Caïus Sempronius Atratinus, contre les Volsques; au Dictateur Appius Claudius, contre les Herniques; & au Dictateur Lucius Papyrius, contre les Toscans. Vous trouverez tous ces exemples rapportés fort au long, dans l'Histoire Romaine écrite par Tite-Live, & que je ne fais que citer, à cause qu'ils sont en grand nombre.

§. III. Les troupes du Pape Jules II. & celles de l'armée d'Espagne aïant pris la fuite en désordre dans la bataille de Ravenne, l'infanterie Espagnole se battit en retraite; & quoiqu'investie par l'armée victorieuse de France, elle s'ouvrit un chemin, & attaqua si vivement, qu'elle se sauva; & Gaston de Foix Général de l'armée Françoise y fut tué (2).

Dans

(1) *Singulæ quoque legiones quaternis milibus peditum constant, equitibus ducentis; aut, si quando ingens aliqua necessitas urget, quinis milibus peditum, trecentis equitibus.* Semin. des Gouv. c. 55.

(2) Guichardin. Hist. d'Italie.

Dans la bataille de Rocroy, que les Espagnols avoient déja perduë, un peloton de leur infanterie résista à toute l'armée de France, qui fut obligée de faire venir du canon, pour battre la muraille vivante de ces généreux guerriers. Le Prince de Condé, qui respectoit en ses ennemis la valeur, qu'il portoit lui-même à un si haut point, accorda des conditions honorables à cette infanterie commandée par le Comte de Fontana, & par Don Idiaquez (1).

En 1709. la cavalerie des ennemis aïant été entiérement défaite à la bataille de Gudigna, celle d'Espagne, aussi bonne sans contredit qu'aucune qui soit au monde, se vit repoussée, toutes les fois quelle entreprit de rompre le bataillon quarré, que les ennemis avoient formé de leur infanterie; qui se retira en sûreté, quoiqu'elle fit sa retraite par la plaine.

Notre Cavalerie tira-t-elle un meilleur parti de cette partie d'infanterie ennemie, qui faisoit retraite avec le Marêchal de Starremberg, après que son armée eut été battuë en 1710. à Villaviciosa? cette infanterie ne se retira-t-elle pas avec ce Général depuis la Castille jusqu'en Catalogne par un païs de plaine, & qui nous étoit ami?

§. IV. Le Marêchal de Montluc dans ses *Commentaires* donne l'avantage à l'infanterie sur la cavalerie, pendant que la premiere conserve son rang, & qu'elle a de quoi faire feu. Il autorise son sentiment par son propre

(1) Du Buisson, vie de Turenne.

pre exemple; il rapporte qu'avec fort peu d'infanterie, il avoit défait près de Saviliano, un parti supérieur d'Arquebusiers à cheval & d'autre cavalerie armée de lances.

Pendant qu'en 1513. les Suisses attaquoient les François & les Allemands près de Novarre; les Suisses, qui n'avoient point de cavalerie, détachérent un corps de trois mille fantassins, pour faire tête à la cavalerie, & aux gens-d'armes de l'armée Françoise; & ils firent si bonne contenance, que toutes les représentations, les menaces, & les prieres de M. de la Trimouille leur Commandant ne purent jamais déterminer cette cavalerie, ni ces gensd'armes à attaquer ces trois mille Suisses, quoique les autres troupes de cette Nation massacrassent une quantité d'Allemands & de François, qui furent battus ce jour-là (1).

CHAPITRE X.

Un peu de Cavalerie est toûjours nécessaire. Avantages, qu'on en peut retirer. Quand est-ce qu'il convient d'en avoir un grand nombre. On doit bien dresser l'infanterie, pour s'en servir dans quelque occasion, que ce puisse être.

JE ne prétends pas, que vous formiez une armée, sans un nombre raisonnable de cavalerie; parce que tout corps est imparfait, §. I.

(1) Guichardin, hist. d'Italie ou guerre d'Albert Lazzari.

fait, quand il lui manque quelqu'un de ses principaux membres ; les yeux ne pouvant pas faire l'office des oreilles, ni les mains celui des pieds. C'est S. Paul qui me fournit cette pensée (1). Il arrive souvent, que l'infanterie n'est pas propre pour une prompte expédition, facile à la cavalerie, qui ne doit pas se mêler de ce qui regarde directement l'infanterie.

La cavalerie est nécessaire pour des courses dans le païs ennemi, pour des surprises, pour des secours dans des lieux éloignés, pour couper les convois des ennemis, pour insulter les fourageurs, pour prendre langue, pour tomber par une prompte évolution sur le flanc de l'armée ennemie un jour de bataille, comme on le verra, lorsque je traiterai ces matieres. Un nombre raisonnable de cavalerie est encore plus nécessaire pour poursuivre une troupe en déroute : car, comme la crainte fait rompre son rang à celui qui fuit ; celui qui poursuit le conserve pour sa propre sûreté ; & avec votre seule infanterie vous n'atteindrez jamais une armée, que vous aurez mise en déroute : au lieu que quand même vous seriez entiérement défait, la plus grande partie de votre cavalerie se sauvera, si elle ne trouve pas quelque défilé qui l'arrête ; parce qu'elle se retirera selon le pas, que prendra celle des ennemis, qui la poursuit.

☞ Les

(1) *Corpus non est unum membrum, sed multa. Non potest autem oculus dicere manui : operâ tuâ non indigeo ; aut iterum caput pedibus : non estis mihi necessarii.* Ep. S. Paul. ad Corint. 1. c. 12.

☞ Les dix mille Grecs, qui firent la fameuse retraite de Perse avec Xénophon, Cléarque & autres Capitaines, se trouvérent en état de résister à ce grand nombre de cavalerie, qui pendant plusieurs jours les incommoda dans leur marche : mais le même Xénophon dit, que ces Grecs s'affligeoient beaucoup, quand ils considéroient, que si une fois ils étoient vaincus, ils n'avoient aucune espérance de se sauver ; & s'ils étoient vainqueurs, ils connoissoient chaque jour par expérience, qu'ils ne pouvoient pas poursuivre les ennemis, ni profiter de la victoire ; parce qu'ils n'avoient point de cavalerie. Au lieu que Tisaferne, Ariée & les autres ennemis mettoient facilement la leur en sûreté, toutes les fois qu'ils étoient répoussés (1).

☞ Je ne crois pas, qu'il ait péri la dixiéme partie de notre cavalerie, qui se trouva à la bataille de Saragoce, que nos troupes perdirent au mois d'Août 1710.

☞ Dans les fréquentes pertes, que les Turcs ont faites en combattant contre les Allemands, ils ont toûjours sauvé la plus grande partie de leur cavalerie.

§. II. Vous pourrez avoir un plus grand nombre de cavalerie, lorsque vous vous appercevrez, que les ennemis la craignent plus que l'infanterie : comme il arrive en Catalogne, où les païsans, qui même dans la plaine se servent aussi-bien du fusil que le meilleurs soldats, appréhendent pourtant si fort la cavalerie, que jusques dans les montagnes les plus inaccessibles

(1) Entrep. de Cyrus le jeune.

cessibles ils fuïent en la voïant. C'est pourquoi dans ce païs-là nos armées sont toûjours fortes en cavalerie, quoique le terrain escarpé semble en demander très-peu.

Si votre Nation se trouve plus propre à agir à cheval qu'à pied, vous devez avoir beaucoup de cavalerie, lorsqu'il survient une guerre importante, qui ne vous donne pas le tems de discipliner & d'aguerrir votre infanterie.

☞ Les Turcs, les Polonnois, les Tartares & autres Peuples, qui n'aiment pas à servir dans l'infanterie, & qui sont naturellement fort adroits & agiles à cheval, composent de cavalerie la plus grande partie de leurs armées.

☞ Du tems de Charles V. & de Philippe II. que l'infanterie d'Espagne avoit plus de réputation que sa cavalerie, les armées de ces Princes avoient fort peu de cavalerie à proportion de l'infanterie; & lorsque le Roi mon maître vit en arrivant en Espagne, que le goût de la Nation avoit changé, & que les nouveaux Regimens de cavalerie & de dragons se disciplinoient plus promptement, que ceux d'infanterie, Sa Majesté mit sur pied un plus grand nombre des premiers à proportion des autres.

§. III. Il arrive, que les ennemis craignent davantage l'infanterie ou la cavalerie; & que quelques Peuples sont naturellement plus propres pour l'une que pour l'autre. Cette différence vient de la qualité des armes, qu'on donne aux troupes, plus ou moins propres à résister à la cavalerie; de la coûtume où elles sont

Des premieres démarches d'un Général, c. 44.

sont de se battre plus ou moins souvent contre la cavalerie, que contre l'infanterie; de la confiance, qu'elles ont dans la legéreté des chevaux, s'il faut fuir; ou de la crainte d'être atteintes par la cavalerie, ce qu'elles n'appréhendent pas de l'infanterie; de ce qu'une Nation a été mise plus souvent en déroute, par l'infanterie ou par la cavalerie; & qu'elle s'est accoûtumée à manier des armes, qui ont plus de rapport à celles de l'infanterie ou de la cavalerie; enfin d'une certaine inclination, que les hommes portent du sein de leurs meres, sans qu'il y entre aucun motif particulier. *Des dispositions avant une bataille, c. 6.*

§. IV. Quoiqu'il en soit, il faut se persuader, qu'on aura besoin dans la suite de beaucoup d'infanterie; & que vous devez par conséquent l'augmenter peu à peu. Regle que le Roi mon Maître nous a apprise en la mettant lui-même en pratique: car après que son infanterie fut devenuë meilleure, & que cette premiere guerre de la couronne fut finie; Sa Majesté s'appliqua à relever par toute sorte de voïes ses Regimens d'infanterie, dont il rendit les compagnies plus nombreuses; & on a vû en 1718. & 1719. dans la guerre de Sicile, & peu après en Afrique, qu'il n'est point d'infanterie au monde, qui l'emporte en valeur sur celle du Roi.

Je ferai voir un peu plus bas, que jusqu'au regne de quelques Rois, il y avoit si peu d'infanterie Françoise, qu'à l'exception de six mille Gascons, cette couronne n'avoit que des Regimens d'infanterie étrangers; & nous voïons aujourd'hui, que toute l'in-

fanterie Françoise est très-bonne ; parce qu'elle a été exercée, & qu'elle a une paie raisonnable.

§. V. Afin que l'infanterie soit bonne, il faut l'exercer même pendant la paix, & tâcher de lui faire perdre cette crainte mal fondée, qu'elle a coûtume d'avoir de la cavalerie, comme je le prouverai dans la suite.

C. 28. & suiv. *Des premieres démarches d'un Général*, c. 16.

CHAPITRE XI.

Des levées des troupes.

§. I. AYANT parlé du nombre d'infanterie & de cavalerie qu'une armée doit avoir suivant les différentes observations qui ont été faites ; il reste à donner quelques avis, par rapport aux levées de l'une & de l'autre. Je commence par les recrûës dans le païs qui vous est soûmis ; je traiterai ensuite de celles qu'il faut faire chez les étrangers.

Vous leverez vos recrûës d'infanterie ou de cavalerie, dans les Provinces ou dans les lieux, dont les habitans sont naturellement plus propres pour l'une ou pour l'autre troupe : car il y a des hommes de certains endroits, qui ne valent rien pour l'une & sont excellents pour l'autre: soit que cela provienne d'une inclination naturelle ; ou que les armes & l'exercice de l'un des deux corps aïent plus de rapport à l'éducation, que les habitans de différents lieux ont reçûë.

☞ Polybe loue les Capitaines de Ptolomée,

mée, de ce que dans la guere contre Antiochus, ils avoient distribué à chaque Nation les armes, qui lui étoient les plus propres (1).

☞ Les anciens écrivains disent, que les Romains tiroient leurs frondeurs des Isles Baleares ou de Maillorque ; & d'un autre païs, ceux qui devoient être armés d'arcs : choisissant dans chaque Nation ceux, qui par leur inclination, ou par leur maniere accoûtumée de se battre avec certaines armes étoient plus propres à un genre de combat.

Les hommes des païs pauvres & rudes, réüssissent ordinairement mieux dans l'infanterie, à cause qu'ils sont accoûtumés à marcher à pied, & à souffrir la misére & des fatigues, qu'un païsan qui a été nourri plus délicatement ne pourra pas endurer ; & qui sera néanmoins très-bon pour servir dans la cavalerie. On remarque que les habitans de l'Extramadure & de l'Andalousie sont très-propres pour la cavalerie, & ne sont pas aussi bons pour l'infanterie, que le sont ceux de Biscaye, de Galice, des Asturies, les Suisses, & autres Nations d'un païs pauvre & plein de montagnes, où les habitans ne trouvent leur subsistance, qu'à force de travail.

Les hommes d'une contrée misérable sont ordinairement plus humbles & plus obéïssants, que ceux des Provinces riches. C'est la remarque de Nieccoluci (2). Chacun peut voir la différence qu'il y a en Espagne entre un habitant d'Andalousie & un de Galice. Dans

(1) Hist. L. 5. & Frach. c. 54.
(2) De art. milit.

Dans un païs pauvre les recrûës coutent moins; parce qu'avec peu d'argent on y fait davantage; & que le peu d'aisance que le païsan trouve chés lui, le porte à chercher un sort plus heureux dans une autre profession & dans un autre païs. Nous lisons dans diverses histoires & principalement dans celle de Dolce, que les Huns, les Gots & quelques autres Nations, qui innondérent une partie du monde, prirent parti dans les armes sans répugnance pour sortir de leur païs natal, dont la stérilité ne leur fournissoit pas dequoi contenter leurs désirs.

C. 21. & 22.

§. II. Nieccoluci conseille de donner à l'infanterie les recrûës qui ont été faites dans les Villages, dont les habitans sont accoûtumés aux incommodités de la campagne; & il veut qu'on destine pour la cavalerie les hommes, qu'on recrute dans les Villes, à cause qu'ils sont ordinairement moins robustes (1). Il semble que Sénéque ait fait la même observation, lorsqu'il a dit " que les plus forts „ soldats se tirent de la campagne, & les „ plus foibles des Villes (2). „

C. 21. & 22.

Nieccoluci pousse encore plus loin son sentiment: car il veut, que les hommes d'une profession rude soient enrôlés dans l'infanterie; & que ceux, dont le métier ne demande que des exercices modérés, prennent parti dans la cavalerie. Je prévois, que vous m'accusez peut être déjà de m'étendre trop sur

(1) Art. de la guerre.

(2) *Fortior miles è confragoso venit: segnior est urbanus & verna.* Ep. apud Lipf. doct. civ. l. 5.

ſur ce point: mais comme il ne vous en coute rien pour omettre ce qui ne vous paroîtra pas néceſſaire; permettez moi de vous propoſer ce qui ſeroit le plus convenable, & ce qui, bien loin d'être impoſſible, n'a rien de trop difficile.

Lorſque les approches ou les commencemens d'une guerre obligent d'avoir plus de troupes; ſi ce nombre d'augmentation ne doit pas être fort grand, il ſuffiroit d'augmenter chaque ancienne compagnie de dix, vingt & juſqu'à trente hommes. Pour cela le Roi donneroit huit ou dix piaſtres par homme au Capitaine: ou bien il faudroit tirer ces hommes d'augmentation des Regimens, qui doivent reſter la premiere année en garniſon, & donner le même argent aux Officiers de ces derniers corps pour recruter un pareil nombre de ſoldats. Par ce moïen l'armée ſeroit plûtôt complette, & remplie de gens d'un meilleur ſervice; ainſi que l'expérience l'a fait voir à l'égard des troupes du Roi mon Maître, qui paſſérent en Sicile en 1712; Sa Majeſté s'étant ſervie pour les lever des moïens, dont on vient de parler. §. III.

Un expédient encore fort utile eſt celui, dont le Roi de Sardaigne ſe ſert pour la levée de ſes Regimens Provinciaux. J'en parlerai dans le chap. 25. Ce que nous voïons pratiquer chaque jour en divers Roïaumes pour augmenter les troupes, ſe réduit à faire des levées de nouveaux corps en accordant les brevets en blanc de tous les Officiers aux Colonels, qui ſe chargent de ces levées; & c'eſt à quoi je trouve beaucoup §. IV.

d'inconveniens ; car le Colonel cherchant alors à gagner autant qu'il peut, vend les brevets à celui qui donne le plus, & compose un Regiment de petits marchands & autres gens de cette sorte, sans naissance & sans expérience ; qui accoûtumés à trafiquer tâchent de faire la même chose par rapport à leurs compagnies ; & qui promettent aux soldats, qu'ils enrôlent, des engagemens qu'ils ne leur païent pas, & des halebardes qu'ils ne leur donnent jamais.

Dès qu'ils ont présenté & remis vingt-cinq ou trente hommes conformément au traité, par lequel les Capitaines doivent être admis à la paie, ils prêtent la moitié de leur monde à d'autres Capitaines ; afin qu'aïant une fois fait passer en revûë le nombre convenu, ils puissent commencer à toucher la paie : ce qui n'arriveroit pas, si les revûës se faisoient sur des Listes, où seroient les noms, les surnoms & autres marques de distinction des soldats. Quelque tems avant que le tems prescrit pour la levée du Regiment finisse, le Colonel qui est ordinairement riche, ou qui l'est devenu par l'argent des brevets qu'il a vendus, ne manque pas de trouver à la Cour des protecteurs, qui lui obtiennent une premiere & une seconde prorogation ; de sorte qu'avant que le Roi se puisse servir du Regiment, il a déjà païé autant de soldes inutiles aux nouveaux Officiers, qu'il lui en couteroit pour lever le Regiment.

Ce n'est pas là tout, comme il y a un enchaînement de traités entre le Colonel & les Capitaines, & entre ceux-ci & les subalter-

nes,

nes, par rapport aux hommes, & à l'argent que chacun d'eux doit fournir en échange du brevet; quand il en faut venir à un compte final, on voit une infinité d'incidens, qui naissent des traités verbaux, que la plûpart d'eux alléguent; citant des témoins pour attester, que quoiqu'ils se soient engagés par écrit de donner cent pistoles au Colonel pour servir de planche aux autres Capitaines dans le traité qu'il feroit avec eux, le même Colonel a offert de se contenter de cinquante pistoles.

Il arrive aussi quelque fois, que le Capitaine achete en blanc tous les brevets de sa compagnie, & offre par exemple le brevet de Lieutenant à condition que celui, qui veut l'être, lui fera dans tant de jours douze hommes, pour chacun desquels le Capitaine promettra de païer une pistole, à mesure que chaque homme lui sera remis: mais il n'oubliera jamais d'insérer dans le traité, que le terme des jours prescrit pour la recrûë entiére des douze hommes s'étant écoulé, sans que celui, qui prétend à la Lieutenance, ait rempli ce point de la convention, il perdra son déboursé & son droit. Le Capitaine commence par se nantir de six ou huit soldats: mais il ne païe pas le même nombre de pistoles, sous prétexte qu'il n'a pas encore reçû les lettres de change qu'il attend; ou que le Colonel ne lui a pas compté un certain argent, qu'il lui doit pour des recrûës remises au Regiment. Le Colonel s'excuse sur ce que le Roi n'a pas achevé de lui païer ce qui lui est dû pour ses appointe-

mens, ou pour quelque clause du traité qu'il a fait. Alors le pauvre Lieutenant manquant de moïens pour s'entretenir hors de chez lui, ne continue plus la recrûë des autres six hommes; le terme porté par le traité expire; & le Capitaine, qui a déjà les six premiers hommes, vend la Lieutenance à un autre, avec qui il tâche d'en user de la même maniere, pour faire sa compagnie aux dépens d'autrui.

Je n'ai rien dit jusqu'ici à ce sujet, que je n'aïe moi-même éprouvé dans la levée de divers Regimens, dont les Colonels avoient obtenu les brevets en blanc : tout cela m'aiant passé par les mains, lorsque j'étois Inspecteur ; sans que le Capitaine Général, l'Intendant, tous les Majors des vieux Regimens ni moi aïons pû éclaircir les comptes, décider les procès ni mettre ordre aux brouilleries qui survenoient dans ces nouveaux corps.

Avant que les Officiers de ces Regimens commencent à sçavoir leur métier, la paix vient à se faire ; & comme il est nécessaire d'incorporer ceux des corps réformés aux bataillons, ou aux regimens, qui existent ; le Prince demeure chargé de ces demi païes, qui subsistent long-tems ; ou l'on fait tort aux anciens Officiers de mérite, si on leur refuse leur avancement, jusqu'à ce que les réformés aïent été mis en pied : d'où il suit que plusieurs, qui serviroient bien dans les troupes, se retirent chés eux : sur-tout il n'y reste aucun Cadet ; ensorte qu'au bout d'un certain tems, il n'y a plus dans les Regimens que très-peu de gens de condition. Il

Il est encore plus dangereux d'accorder des brevets en blanc à des Sujets, qui ne sont pas d'une fidélité reconnuë, sur-tout dans un païs suspect. Les exemples de Cyrus & de la Republique de Sienne en sont une preuve.

De la guerre deffensive, c. 32.

§. V.

On évitera tous ces inconveniens, par les expédiens que j'ai proposés; & s'il vous paroît suivant le premier qu'en augmentant le nombre des soldats des anciennes compagnies, celui des Officiers seroit trop petit pour les fonctions Militaires: Quel obstacle y a t-il d'augmenter un Subalterne par Compagnie? Dans celles des Suisses, & dans celles des Gardes Espagnoles & Walonnes du Roi mon Maître, il y a quatre Officiers; & il n'y a que peu de tems qu'en Espagne une compagnie de trois cens hommes n'avoit qu'un Capitaine & un Enseigne. Vous me direz, qu'en ce tems-là la quantité des reformés suppléoit au defaut de ceux, qui auroient dû être en pied; mais dans la derniere guerre de Sicile, nos bataillons se trouvoient sans Officiers réformés avec cinquante hommes par compagnie & trois Officiers seulement, & notre infanterie ne laissa pas de faire tout ce qu'on pouvoit attendre de la meilleure, qu'il y ait au monde.

Si malgré ce qui a été dit, ou parce que le nombre des troupes qu'on augmente est trop grand, le Prince se determine à former de nouveaux corps: je serois d'avis, que pour chacun d'eux on tirât des soldats des vieux Regimens pour en faire des Caporaux, & des Caporaux pour en faire des Sergens;

qu'on prît des Cadets & des Sergens pour Sous Lieutenans; des Sous-Lieutenans pour Lieutenans; des Lieutenans pour Capitaines; un Aide-Major ou un Capitaine pour Major; un Capitaine ou un Major pour Lieutenant-Colonel; un Lieutenant-Colonel pour Colonel; & un bon Tambour pour Tambour-Major. Que le Roi paîât aux vieux Regimens huit ou dix piastres pour chaque soldat ou Caporal, qui passeroit aux nouveaux. Que Sa Majesté paîât aussi aux Officiers des nouveaux corps huit ou dix piastres pour chaque homme de ceux qui resteroient à faire, jusqu'à ce que leurs compagnies fussent complettes; & qu'en attendant qu'elles le fussent, les Officiers, les Sergens & les Caporaux de ces compagnies ne joüissent que de la paîe, qu'ils avoient dans leurs vieux corps, & jusqu'à ce tems, on ne nommeroit pas à leurs emplois: ce qui n'est pas un inconvénient pour le service; parce que les levées des Regimens entiers se font ordinairement pendant que la paix dure encore; & alors l'absence de dix ou douze Officiers, d'autant de Sergens & Caporaux par bataillon, qui sont allés faire des recrûës pour les nouveaux corps, n'est nullement préjudiciable.

De cette maniére un nouveau Regiment coûteroit fort peu au Prince, & dans peu de mois il se trouveroit discipliné, & en état d'agir: ce qui n'arrive pas en plusieurs années à ceux, qui se composent d'Officiers, de Sergens & de Caporaux sans expérience: les Veterans serviront avec plaisir en se voîant avancés: par-là on attirera dans les armées

la

la jeûnesse & la noblesse des provinces; & lorsque la paix se fera, le Roi, ne se trouvant pas chargé d'Officiers sans mérite, pourra regarder pour bien emploïés les appointemens, qu'il donnera à ceux qu'il réformera, & les autres ne trouveront pas, qu'on leur fasse injustice en remplaçant les réformés, en qui ils reconnoissent des services égaux aux leurs.

CHAPITRE XII.

Instructions, qu'il faut donner aux Inspecteurs, sur la qualité des recrües, des remontes, des habits & des armes qu'ils reçoivent.

§. I.

LES Entrepreneurs conviennent avec le Ministre, choisi par le Prince, du prix des armes & des habits, qu'ils doivent fournir, suivant la qualité d'un habit & d'une arme de chaque espéce, qu'ils présentent: mais au tems de la remise ni les habits, ni les armes ne sont pas conformes à la montre. On ne se souvient pas même à la Cour, où l'on ne veut pas se souvenir de remettre ces montres aux Inspecteurs; pour qu'ils ne reçoivent rien, qui ne soit de la qualité, dont on est convenu. De là vient, que le Roi païe ces sortes de choses pour bonnes, tandis qu'elles sont mauvaises & de peu de durée.

Les plus grandes fourberies qu'il y ait à l'égard des chevaux, viennent ordinairement de la part des Officiers, qui les vont acheter, ou les recevoir de la main des Entre-

trepreneurs, qui les ont achetés: les prenant avec des maladies ou des défauts, ce qui vient auſſi de ce que le Maréchal, en qui l'Officier a de la confiance, ſe laiſſe ſurborner par l'Entrepreneur, ou par celui qui vend le cheval: ſur-tout lorſque ce Maréchal n'eſt point du même Regiment, qui par conſéquent ne craint pas les reproches qu'on pourroit lui faire, quand on viendra à découvrir le grand nombre de mauvais chevaux, qu'on fait paſſer pour bons.

On peut remédier à cet inconvenient en donnant cette commiſſion à des Officiers intelligents & déſintéreſſés; & ſi le nombre des chevaux qu'on doit recevoir eſt conſidérable, il faut envoïer deux Maréchaux, parce qu'il en coûteroit trop à celui qui vendroit peu de chevaux d'en ſuborner deux. L'Inſpecteur aura la même précaution de ne pas ſe fier à un ſeul Maréchal, & il confrontera exactement la liſte des ſignes & des marques, que l'Entrepreneur aura remiſe; parce que pluſieurs Officiers ont coûtume de prendre pour eux & pour leurs amis, les meilleurs & les plus jeûnes chevaux, & de mettre à leur place des roſſes, qu'ils achetent pour cinq ou ſix piſtoles. On ſçait, qu'à meſure que l'Inſpecteur accepte les chevaux, il doit leur faire couper en ſa preſence le bout de l'oreille; afin que de là juſqu'au quartier on ne les change pas. On ſuppoſe auſſi, que ſi dans la remonte il ſe trouvoit des chevaux de rebut, on ne devroit pas les recevoir; & que ſi l'Officier, qui les a achetés, y met un prix exhorbi-

tant,

tant, l'Inspecteur en doit rabattre ce qui lui paroît raisonnable ; quoique l'Officier produise un certificat de celui qui a vendu le cheval, pour prouver qu'il l'a païé ce qu'il dit.

Je suppose encore, que les Inspecteurs ne recevront pas de mauvaises recrûës ; dont on ne fait de long-tems, ni presque jamais de bons soldats ; sur-tout si ce sont des hommes fort âgés, qui ont beaucoup de peine à apprendre, & qui dans peu d'années deviennent incapables de résister à la fatigue. §. II.

☞ Vegece dit, que les forces fondamentales de l'Empire Romain consistoient dans le soin qu'on avoit de ne prendre pour soldats, que ceux qui étoient les plus propres à cet exercice (1). Lorsque Dieu prescrivit à Moïse des regles pour la levée d'une armée, il lui ordonna " de choisir tous les ,, hommes les plus forts d'Israël depuis ,, vingt-ans & au-dessus (2). ,,

Si les recrûës se font pendant une paix, qu'on croit de longue durée, on peut recevoir de jeunes garçons de quelques années au dessous de 18. ans, qui est l'âge ordinaire ; pourvû qu'ils aïent de la disposition à croître, & qu'ils soient bien faits ; parce qu'ils apprennent les exercices de la guerre beaucoup mieux, que les plus avancés en âge, & s'attachent avec plus d'inclination au métier. Aussi remarquons-nous que ceux, qui deviennent les meilleurs soldats, sont les en-

(1) Art. de la guerre.

(2) *A vigesimo anno & suprà omnium virorum fortium, &c.* Num. c. 1. v. 3.

enfans des soldats mêmes, & ceux qui dès l'enfance suivent les troupes en qualité de Valets des Officiers, des Vivandiers, ou de Galopins des compagnies.

§. III. Il ne faut jamais recevoir beaucoup de soldats mariés; parce que s'ils laissent leurs femmes, l'amour, qu'ils ont pour elles, les porte à déserter; & s'ils les font suivre, elles les embarrassent dans les marches, les rendent lâches dans l'occasion; & les incitent à voler dans les villages & aux champs, pour avoir dequoi nourrir leurs enfans; parce que la païe du mari n'est pas suffisante pour nourrir tant de personnes.

☞ Lorsque Moïse ordonna aux Tribus de Ruben, de Gad, & à la moitié de celle de Manassés de se disposer à suivre l'armée d'Israël, il les avertit " de laisser leurs femmes ,, & leurs enfans (1). ,,

☞ Valdemarc I., Roi de Dannemarc, destinant une partie des troupes, contre ses voisins Idolâtres, qui insultoient ses mers & ses côtes, ordonna, qu'il n'y eût parmi elles aucun homme marié, ou qui l'aïant été auroit des enfans; afin que l'amour, qu'ils auroient pour eux ou pour leurs femmes, ne leur donnât pas du dégoût pour la navigation, & ne les rendît pas lents dans les devoirs de la guerre (2).

☞ S. Thomas dit, que le soldat distrait par l'attachement qu'il a pour sa femme est moins hardi dans l'occasion (3). Marc-Antoi-

(1) *Deuter.* C. 3. v. 18.
(2) Supl. de Foresti.
(3) De Regim. Princ. l. 4. c. 10.

toine voïant fuir Cléopatre dans la bataille d'Actium prit la fuite avec elle, & abandonna le combat dans le tems qu'il étoit sur le point de remporter la victoire (1).

☞ Aristote remarque, que les soldats sont incités à voler par les femmes, qui sont ordinairement avares (2). On voit parmi les Allemands, qui ont coûtume d'en mener beaucoup, qu'elles causent dans le païs plus de dommages, que leurs maris.

On peut ajouter un autre inconvénient: sçavoir qu'en recevant beaucoup de gens mariés, on rend un Etat moins peuplé: ce qui peut être d'un grand préjudice comme je le ferai voir ailleurs: car les hommes ne peuvent pas toûjours avoir leurs femmes avec eux. D'ailleurs les incommodités, qu'elles & leurs enfans souffrent, sur-tout pendant les marches, ne permettent pas, que plusieurs de ces enfans puissent vivre jusqu'à parvenir à être grands. Lorsqu'un païsan se détermine à se marier, il a appris un métier, où il s'est appliqué au labourage & aux travaux de la campagne: ainsi son absence est préjudiciable à son païs pour l'exercice de son métier, ou pour la culture des champs. *Des Revoltes, c. 17.*

„ Judas Macabée congédia de son armée „ ceux, qui étoient emploïés à la construc-„ tion des maisons, les gens mariés, les „ vignerons & les lâches (3).

On

(1) Plutarque. vie de Marc-Ant.
(2) Polit. l. 2. lect. 13.
(3) *Dixit his qui ædificabant domos, & sponsabant uxores, & plantabant vineas & formidolosis, ut redirent unusquisque in domum suam.* 1. Machab. c. 3. v. 56.

On remarque qu'anciennement on désaprouvoit même, que les Généraux menassent leurs femmes dans les Provinces, où ils commandoient. Sévére Cecinna s'explique sur ce point d'une maniére extrêmement forte. " La compagnie des femmes, dit-il, „ ne cause que de l'embarras, tant dans la „ paix que dans la guerre : leur faste cor- „ rompt les mœurs : leur timidité retarde les „ entreprises : avec elles une armée Romai- „ ne semble être une armée d'Eunuques. „ Non - seulement ce sexe est incapable de „ travail, il est même cruel & ambitieux ; „ s'il a beaucoup de liberté, il veut dominer „ à quelque prix que ce soit : lorsque leurs „ maris sont accusés d'être intéressés, les „ femmes sont toûjours mêlées dans la cau- „ se : lorsqu'elles entrent dans une Provin- „ ce, les scélérats ont recours à elles, com- „ me à des personnes, qui entreprennent „ volontairement les mauvaises négocia- „ tions, & qui sçavent réüssir en tout (1). „

Il faut nécessairement deux femmes par Compagnie ; à cause qu'elles lavent & racommodent le linge des soldats à meilleur marché que les étrangeres ; & sans que les soldats s'embarrassent de faire les vivandiers, elles vendent l'eau-de-vie, les legumes, le vin & les autres alimens les plus nécessaires.

(1) Tacite, Ann. l. 3.



CHA-

CHAPITRE XIII.

Différence entre les recrûës forcées & les volontaires. Avis par rapport aux premieres, & touchant les marques pour distinguer les corps.

L'AUTEUR du Dialogue entre le grand Capitaine & le Duc de Naxera, préfére aux recrûës composées d'hommes, qui se sont engagés volontairement, celles qu'on fait dans les Provinces, en choisissant les hommes. Il allegue pour raison, que les premieres ne sont composées ordinairement, que de fainéans & de mauvais garnemens, qui pour éviter le travail & le châtiment, s'échapent de la maison de leurs Peres & de leurs Villages. §. I.

On pourroit opposer à ce sentiment, qu'il est naturel, que celui qui vient de bonne volonté s'enrôler dans une armée, soit plus courageux, que celui qu'on prend au hazard dans le païs. Si le premier est vicieux, la profession Militaire corrige beaucoup ; & la sévérité, avec laquelle on châtie le vice, rendra cet homme moins vicieux, qu'il ne l'auroit été en restant dans son Village : car il est certain, que parmi les biens en petit nombre, que la guerre procure, un des principaux est d'arracher des Villages les hommes d'un génie pervers. Si vous m'objectez, qu'en ne faisant que des recrûës de volontaires, §. II.

Des Motifs qui doivent déterminer à la paix ou à la guerre, c. 13.

ceux, qui ſont capables d'exciter des troubles dans les Provinces, y reſteroient. Je réponds, que le même génie inquiet de cette ſorte de gens les déterminera à ſuivre par choix le tumulte des armes; & ſi quelqu'un d'eux ne prend pas ce parti par choix, on ne manquera pas d'expédiens pour le lui faire prendre par force; ſans que, généralement parlant, cela empêche les recrûës de volontaires.

La derniere guerre nous a appris par expérience, que dans les recrûës, qui ſe font par force, les Communautés ſe détruiſent; à cauſe que le Seigneur du Village, ou ceux qui ſont en charge, au lieu de donner un fainéant, feront prendre un bon travailleur, qui n'aura point d'appui, ou pour qui ils ne s'intéreſſeront pas autant, que pour le vagabond. Les Miniſtres de la Juſtice ferment ordinairement les yeux, lorſqu'il s'agit de chercher un inſolent, qui ſçait s'en faire craindre; parce qu'il ſe voit protégé par quelqu'un des Principaux du lieu, ou qu'il ſçait les ſuborner; deſorte que pour l'ordinaire la priſon eſt le partage de quelque malheureux, qui n'a aucune diſpoſition pour la guerre, & qui quelquefois ſeroit le meilleur citoïen, pour conſerver la tranquillité dans ſon Village, pour ſecourir ſes pauvres parens, pour cultiver les champs, ou pour exercer un métier.

En ſuppoſant, que ceux, qui gouvernent dans le lieu, & leurs prépoſés agiſſent équitablement, il reſte un inconvenient par rapport aux Officiers de recrûës, qui par des engagemens qu'ils ont contractés, ou par intérêt

térêt rejettent ceux qui sont bons; & enrôlant un volontaire pour deux piastres, le vendent à une Communauté pour quarante pistoles.

Il y a encore un autre inconvenient par rapport aux Echevins des Villes, qui trouvent toûjours des défauts dans les enfans des fermiers de leurs parens, & de leurs amis, & dont quelques-uns se laissent gagner secretement par argent, afin de rejetter un tel soldat; ou bien ils sont trompés par des Chirurgiens, qu'on paîe, pour déclarer, que certaines infirmités, qu'on leur suppose, sont habituelles & dangereuses. Le sort, qui est en usage en diverses Provinces, empêche une bonne partie de ces inconveniens: cependant il y en a un, qu'on ne sçauroit éviter: c'est que ceux, qui n'ont aucun métier ni emploi, s'absentent ou se cachent tellement, que la nécessité oblige de tomber sur ceux, qui sont les plus utiles à la Republique. En quelques autres païs où l'on a plus de répugnance pour la milice, les bons & les mauvais se cachent, les recrûës sont retardées des années entieres, & pendant ce tems là les terres demeurent incultes.

Je comprends fort bien, qu'on ne trouvera pas assés de soldats volontaires dans les endroits où l'on a horreur de la guerre; & qu'il faudra indispensablement avoir recours à des levées forcées. En ce cas on envoie ordinairement des ordres secrets; afin que ceux, qui sont nommés ne s'enfuïent pas. Le Commandant de la Province, qui les addresse aux Magistrats ou aux Capitaines des §. III.

milices des lieux, prend la précaution nécessaire ; pour que ces ordres arrivent tous en un même jour. Le lendemain ou peu de tems après, on met en prison ceux, qui sont destinés pour servir. Après cela on convoque les milices sous prétexte d'une alarme ou de quelqu'autre motif, qui suivant la conjoncture peut paroître plus vrai-semblable. Dans ces ordres on déterminera le nombre de soldats, qu'on doit tirer de chaque endroit, qui se reglera sur l'état des habitans, que le Gouverneur de la Province aura eû soin de se faire donner auparavant ; parce que s'il falloit assembler alors le Conseil de chaque Communauté, il seroit impossible, que le secret fût gardé.

Les mêmes ordres obligeront à faire quelques soldats de plus, que ceux dont on a besoin ; parce qu'on est toûjours à tems de congédier ceux, que chaque endroit fournit de trop. On doit aussi y specifier, que les soldats seront depuis l'âge de 18. ans jusqu'à quarante ; qu'ils seront sains & libres ; qu'ils ne seront ni fils uniques ni mariés ; excepté qu'on ne trouve des hommes mariés, qui n'habitent pas avec leurs femmes ; ou qui seuls & dans la fainéantise ne secourent pas leurs parens, ne cultivent pas leurs terres, & n'exercent aucun métier.

A ces ordres qui sont ordinaires, & comme pour ainsi dire de style, j'ajouterois, que dans six ans les soldats de cette recrûë auront leurs congés. Par là leurs parens seroient moins affligés, & on ne verroit pas déserter tant de ces soldats : mais je traiterai

Des premieres demarches d'un Général, c. 20. & suiv.

rai ailleurs des expédiens pour empêcher la désertion.

Vous me direz, que selon la regle, que je viens d'établir, on n'auroit jamais une armée de Vétérans? je réponds, que de mille soldats, qui auront servi six ans, il s'en trouvera huit cens, qui resteront volontairement dans les troupes.

Il est encore ordinaire, qu'on fasse des deffenses de cacher, ou d'empêcher d'arrêter ceux, que le Magistrat a destinés pour ces recrûës: cependant je n'ai jamais vû châtier personne pour un pareil crime; quoiqu'il soit assés fréquent, & qu'il puisse avoir de très-dangereuses suites.

Le Maréchal de Montluc trouve à propos, que chaque corps ait une marque de distinction; afin que dans une action on puisse connoître celui, qui fait bien ou mal son devoir; & que les Officiers & les soldats, craignant d'être remarqués, s'efforcent tous à ne rien faire, qui les deshonore. Le même Montluc dit, qu'il avoit fait couvrir d'un tafetas jaune les casques des soldats de sa compagnie (1). §. IV.

Une autre raison pour ces différentes marques de distinction est, que par ce moïen, les hommes de chaque corps se peuvent connoître les uns les autres, & se rallier quand ils se sont mêlés avec ceux des autres Regimens. Mais cette diversité de marques me paroît plus nécessaire sur les drapeaux; parce qu'étant plus élevés on les ap-

(1) Com. de Montluc.

apperçoit mieux que celles, que les soldats peuvent avoir.

☞ Le Roi mon maître fit mettre sur les drapeaux de chaque Regiment, les armes & le nom de sa Province. Vegece rapporte, que les Romains avoient grand soin de se rallier à l'endroit où chacun d'eux voïoit son drâpeau; lorsqu'après avoir rompu leurs rangs, ils se trouvoient mêlés les uns parmi les autres (1).

☞ Les Tlascaltéques, peuples les plus guerriers de la nouvelle Espagne, avoient coûtume de distinguer les corps ou les compagnies par la couleur des panaches, & par la différence des étendarts; dont les uns avoient la figure d'un Lion, & les autres celle d'un Aigle (2).

CHAPITRE XIV.

Inconveniens, qu'il y a de faire des recrûës dans un païs étranger, d'y acheter, ou d'en recevoir des troupes.

§. I. APRE'S avoir parlé des troupes levées dans les Etats de votre Prince, je vais traiter des étrangeres. Je deduirai d'abord les raisons générales pour lesquelles il seroit bon de tâcher de s'en passer: j'examinerai ensuite comment on peut y parvenir.

(1) *De re Milit.* l. 2.
(2) Solis, conq. de la nouv. Esp. l. 3.

nir. Enfin nous verrons quelles précautions il faut prendre, lorsqu'on est indispensablement obligé de les recevoir. Je ne sçaurois toûjours distinguer les troupes auxiliaires, celles qui servent à prix d'argent un autre Souverain, & celles que votre Prince a recrûtées; à cause que souvent dans ces trois cas on trouve les mêmes inconvéniens.

Si les Etats de votre Prince, sans se dépeupler peuvent fournir les soldats nécessaires & tels qu'il les faut, ne recevez ni troupes auxiliaires, ni troupes étrangéres achêtées ou recrûtées, qui soient en nombre supérieur ou égal à celles de votre Nation; parce que ce seroit prendre un maître au lieu d'un hôte: c'est le sentiment du Prince d'Orange (1), & de Vegece (2). Par cette raison Abimelec dit à Isaac: " Eloignez-vous " de nous; puisque vous étes devenu plus " puissant que nous (3). §. II.

☞ Tite-Live rapporte, que Scipion l'Africain persuadé, que les troupes Romaines ne suffiroient pas contre le grand nombre de Carthaginois commandés par Asdrubal Gisgon & par Magon Amilcar, renforça son armée par des étrangers; mais qu'il se garda bien d'en prendre un nombre assés grand pour en pouvoir craindre le moindre mal, supposé qu'ils vinssent à lui manquer de fidélité. Il se souvenoit du malheur, que faute de

(1) Dans son Annibal & Scipion.

(2) *De re Militari.*

(3) *Recede à nobis, quoniam potentior nobis factus es valdè.* Genes. c. 26. v. 16.

de cette précaution Gneus son pere & Publius son oncle avoient éprouvé (1).

☞ Genseric, Roi des Vandales, sous prétexte d'aller secourir en Afrique Boniface, Tyran de ce païs, contre l'Empereur Valentinien II, s'empara d'une bonne partie de la Mauritanie, & de quelques autres Provinces, qui appartenoient à Boniface (2).

☞ Engiste fut appellé en Angleterre par les Romains, pour la deffense de cette Isle, contre les Ecossois & contre les Pithes. Aïant dompté ces Nations, il enleva l'Isle aux Romains, & se fit Roi des Anglois (3).

§. III. Comme les Regimens étrangers font venir leurs recrûës de plus loin, & ne servent que par intérêt, & nullement par soûmission ni par amour pour le Prince, ils ont ordinairement une plus forte païe, que les troupes de la Nation. Juste Lipse les appelle ", des véritables sangsuës du thrésor Roïal ,, (4). Le Général Montécuculi dit, que quoique les troupes étrangeres soient païées par leurs Princes, si l'on vient à compter ce qu'elles dépensent au-dessus de celles du païs en fourrages, en ustenciles, en quartiers de rafraîchissement ou d'hyver, en marches, en présens, en désordres, & en extorsions, elles coutent beaucoup plus; que si un Souverain levoit des Regimens dans ses Etats, & les païoit de son argent (5).

Si

(1) Hist. Rom.
(2) Dolce. Hist. des Emp.
(3) Dolce. Hist. des Emp.
(4) *Vera hirudines ærarii.* Doc. civ. l. 5.
(5) Mem. de Montécuculi.

Si cette païe, ou quelqu'autre chose qu'ils §. IV.
doivent recevoir, n'est pas prête, elles se mutinent & se retirent ; & plus on a besoin d'elles, plus elles deviennent insolentes ; à cause qu'elles ne se croient pas obligées de servir par droit de vasselage, qui contient dans l'obéïssance les sujets, qui n'alleguent pas comme les étrangers un traité réciproque de païe & de service, & ne refusent pas de faire leur devoir sous prétexte d'un retardement du prêt ; parce que les enfans, les femmes, les biens & les emplois, que les naturels ont dans le païs, sont des gages de leur fidélité & de leur soûmission.

☞ Une des principales causes, pour lesquelles les François perdirent le Duché de Milan, fut parce que la païe des Suisses, qui servoient sous M. de Lautrec ne se trouvant pas prête, ils se retirérent du service de France (1).

☞ L'armée de cette même Couronne, commandée par M. de Montpensier étoit devant Frangéto presque assûrée de battre les troupes de Don Ferdinand, Roi de Naples ; lorsque les Suisses, qui composoient une bonne partie de cette armée, arrachérent la victoire des mains de M. de Montpensier ; puisqu'au lieu de combattre, ils se mutinérent & démandérent leur païe : croïant que dans cette conjoncture, où leur secours étoit plus nécessaire, on les contenteroit à quelque prix que ce fût (2).

Vous

(1) Com. de Montluc.
(2) Grovio & Guich. Hist. d'Italie.

§. V. Vous me repliquerez, que vous pouvez citer aussi des exemples de certaines troupes, qui faute de paie se sont mutinées contre leur Prince légitime; & peut-être me rappellerez-vous les continuels soulevemens des Espagnols en Flandres du tems du Duc d'Albe, de Loüis de Requesens, du Prince de Parme, des Archiducs Erneste & Albert, du Comte de Mansfeldt, & autres Gouververneurs des Païs-Bas: mais dans toutes les histoires écrites sans partialité on peut remarquer, combien ces soulevemens furent différents de ceux, que les étrangers ont coûtume d'exciter: car les Espagnols, même pendant leur revolte, ne laissérent pas de secourir plusieurs fois l'armée d'Espagne, qui avoit besoin de leur assistance, de résister aux ennemis de la Couronne, qui vouloient les gagner à force d'argent; & s'ils attaquoient les Places, dont les Espagnols s'étoient rendus maîtres, ce n'étoit pas pour les remettre aux ennemis: mais pour leur servir de sûreté, & d'un moïen pour obtenir plus facilement leur pardon, comme vous le verrez dans les histoires de cette guerre écrites par le Cardinal Bentivoglio, par Strada, & par Manuel de Meteren, qui étoit au service des Hollandois, & qu'on ne soupçonnera pas par conséquent d'avoir été partial en faveur des Espagnols. Je vous ferai sentir plus bas, que la chose est bien differente, lorsque les étrangers se mutinent; & pour être persuadé, que quelque Nation que ce soit souffre avec beaucoup plus de constance pour son Prince naturel, que pour tout autre:

tre : remarquez, que plusieurs milliers d'Allemands vinrent en Italie de leur propre volonté & sans le moindre intérêt avec George Fronsperg, pour deffendre la cause de l'Empereur leur maître, où ils souffrirent patiemment une infinité de travaux & de misére : & chacun sçait que cette Nation se mutine aisément, lorsquelle sert des Souverains étrangers (1).

CHAPITRE XV.

Autres inconvéniens, qu'il y a à se servir de troupes étrangeres.

§. I.

LE Prince, qui vous louë ou qui vous prête des troupes étrangeres les retirera peut-être dans le tems, qu'elles vous feroient le plus nécessaires ; ou parce que lui-même en aura besoin pour son service ; ou parce qu'il formera le dessein de se declarer vôtre ennemi.

☞ Nous en avons un exemple récent & bien authentique en Espagne, dont les armées, jusques à ce que le Roi mon maître vint de France, n'étoient composées que d'Anglois, de Hollandois & d'Allemands, troupes auxiliaires, ou louées, qui se retirérent tout à coup la veille d'une cruelle guerre ; de sorte que l'Espagne feroit restée sans deffense, si les François n'avoient accou-

(1) Guichardin, Hist. d'Italie.

couru promptement à son secours ; & si le Roi avec une diligence incroïable n'avoit levé plus de 70000. Espagnols.

§. II. Les étrangers, non contents de vous abandonner, s'empareront peut-être des Places du Païs, où ils servoient, qui seront à leur bienséance.

☞ En 1527. les Venitiens, qui étoient alliés du Pape Clément VII. le voïant prisonnier des Allemands, s'emparérent de Ravenne & de Cervie, Places qui appartenoient à l'Eglise (1).

§. III. Vous m'objecterez, que les étrangers, qui servent dans votre armée, sont au contraire un gage assûré de l'amitié de leurs Princes? Je réponds, que lorsqu'ils seront rappellés par leurs Souverains, vous ne pourrez pas les empêcher de s'en retourner, de peur de vous rendre ennemi de ces mêmes Souverains : car celui, qui met 50000. hommes en campagne, se souciera fort peu, que vous lui en désarmiez trois ou quatre mille : & si le nombre de ceux, qui servent dans votre païs est grand, en peu de tems ils trouveront une conjoncture favorable pour se retirer.

§. IV. Il est presque impossible, qu'on soit d'accord sur ce qu'il faut entreprendre, lorsqu'une armée est composée de troupes de divers Princes ; parce que le Commandant, que chaque Prince y a, fait ensorte qu'on attaque, ou qu'on secoure le païs, qui couvre mieux les frontieres du sien, ou qui peut mieux

(1) Guichardin, hist. d'Italie.

mieux favoriser les desseins secrets du Prince son maître. Dans cette varieté de sentimens l'union parmi les Chefs diminuë, des défiances perpetuelles succédent; & l'exécution des entreprises est retardée.

☞ J'ai oüi dire à plusieurs Officiers, que le Prince Eugene étant un jour fort rêveur, un de ses amis lui en demanda la cause. Il lui répondit, qu'il faisoit réflexion, que si Alexandre le Grand se fût vû obligé d'avoir l'approbation des Deputés de Hollande, pour mettre à exécution ses projets, il s'en seroit fallu de plus de la moitié, que ses conquêtes eûssent été si rapides.

☞ Les Venitiens, le Pape Alexandre VI, Louis Sforce & l'Empereur arméren à l'envi, sous prétexte de pacifier l'Italie & de secourir le Roi de Naples, contre les François: mais l'intention de tous étoit de s'emparer du Roïaume de Naples; ainsi que Guichardin l'assûre dans son histoire d'Italie. Les Potentats de cette ligue, agités par des défiances continuelles, convenoient rarement sur la résolution, qu'il falloit prendre; parce que chacun vouloit secourir, ou investir la Place ou le païs, qui favorisoit le plus ses desseins particuliers, & se défioit des propositions de l'autre; & il résulta de la mésintelligence des ligueurs, qu'ils perdirent l'occasion de profiter de plusieurs conjonctures importantes.

Si par la faute des troupes auxiliaires vous perdez une bataille, on ne dira pas dans le monde, qu'elles l'ont perduë, mais que c'est vous. Au contraire si vous la gagnez elles s'at- §. V.

s'attribueront la plus grande partie de la victoire, quoiqu'elles aïent eû la moindre part au combat.

☞ Les Suisses d'amis qu'ils étoient des François devinrent leurs ennemis; parce qu'en 1510. s'attribuant toute la gloire des victoires de Charles VIII. & de Louis XII, ils demandérent à ce dernier une solde plus considérable, que celle qu'on avoit accoûtumé de leur donner. Le Roi irrité de la hauteur de cette Nation la lui refusa, & il se brouilla avec elle pour long-tems. Cependant dans plusieurs batailles, qui furent funestes aux François durant le cours de cette guerre, jamais on ne dit dans le monde: "„ Les Suisses ont été battus; mais les Fran- „ çois ont perdu une telle bataille (1). „

§. VI. Comme les étrangers font venir de leur païs tout ce qui leur est nécessaire pour leurs équipages, ils tirent l'argent des Etats de votre Prince. Par-là ils appauvrissent votre païs, tandis qu'ils enrichissent le leur.

☞ Une des raisons pour lesquelles les Romains avoient dans leurs armées peu d'Etrangers, étoit; afin qu'ils n'enlevassent pas l'argent d'Italie (2).

§. VII. Si vos régimens étrangers sont défaits, il vous faudra beaucoup plus de tems, & d'argent pour les rétablir, que s'ils étoient de votre nation: parce que, pour ceux-ci, vous faites les recrûës dans le païs; & vous serez obligé de les envoïer chercher fort loin pour les autres. Juste

(1) Guichardin, hist. d'Italie.
(2) *Fulg. apud Beyerl. de Mil. & Milit.*

§. VIII. Juste Lipse dit, que si pour armer, & exercer vos troupes, vous emploïez le tems & l'argent, qu'il faut aux Etrangers pour venir, & pour s'en retourner, vous auriez toûjours des troupes en état de vous servir (1). Il fonde son sentiment sur celui de Végece, qui dit, " qu'il est plus utile d'instruire les siens dans l'exercice des armes, que d'appeller des Etrangers à force d'argent (2). "

§. IX. Si vous faites la guerre loin de votre païs, vous éprouverez, par rapport à vos troupes nationales, le même inconvenient; parce qu'en ce cas, il vous faudra plus de tems & plus d'argent pour les recrûës, que vous leverez dans vos Etats, que pour celles que vous ferez dans les Provinces voisines du païs, où vous soûtenez la guerre.

☞ Alexandre Farnese refusa une fois de combattre en Flandres, alléguant pour raison; que si les corps Italiens & Espagnols, qui faisoient sa plus grande force, venoient à être battues, les recrûës qu'il faudroit faire dans des Provinces si éloignées, seroient trop difficiles, & d'une trop grande dépense (3).

§. X. En ne vous servant pas d'Etrangers, vous avez l'avantage d'aguerrir une plus grande partie de vos Sujets, & une moindre d'une autre nation, qui trouveroit ses troupes disci-

(1) *Doct. Civ.*

(2) *Utilius constat armis erudire suos, quàm alienos mercede conducere.* De re Mil. 1. c. 18.

(3) Le Cardinal Bentivoglio, hist. des Païs-Bas.

ciplinées à vos dépens, si elle venoit à se déclarer votre ennemie.

☞ Les François ne furent jamais si embarrassés, que lorsque les Suisses se déclarérent leurs ennemis ; car comme Charles VIII. & Louis XII. s'étoient toûjours servis de l'infanterie de ces peuples, la France se vit des ennemis aguerris à ses dépens, sans avoir aucune infanterie expérimentée à leur opposer; parce que, comme je l'ai déjà dit, les François, qui n'avoient pour toute infanterie que quelques Gascons, s'étoient toûjours servis de celle des Suisses (1).

CHAPITRE XVI.

Suite du même Sujet.

§. I. LEs Etrangers s'imaginent, que le Prince qu'ils servent, sans y être obligés comme Sujets, les doit distinguer. Ils ne font pas réflexion, que celui qui donne ponctuellement son argent, pour prix de ce qu'il achette, ne s'engage pas à une reconnoissance. Cependant, pour se faire valoir auprès du Souverain, ils tâchent de lui inspirer de la défiance à l'égard des Nationaux, & de leur nuire par différentes voyes; " Si vous „ donnez entrée chez-vous à l'Etranger, „ dit l'Ecclesiastique, il excitera un trouble, il vous renversera, & il vous chasse-„ ra

(1) Guichardin, hist. d'Italie.

„ ra, & il vous chassera de votre propre „ maison (1). „

D'un autre côté ceux, qui sont nés Sujets, regardent avec envie les distinctions, dont joüissent les Etrangers; & ils attribuent cette inégalité de traitement au peu d'estime, que le Prince a pour eux, & à sa défiance.

☞ Les Hongrois se soulevérent, & détrônérent leur Roi Pierre I. à cause que ne se fiant pas à eux, il remit le principal maniement des affaires aux Allemands & aux Italiens, dont il avoit attiré un grand nombre en Hongrie (2).

☞ Les Suédois se révoltérent contre Magne I. leur Roi, voïant que ce Prince confioit aux Etrangers les emplois de la Suéde (3). Les Bohêmes prirent les armes contre Frederic, qui gouvernoit pendant le neuviéme interregne, à cause qu'il donna une magistrature à un Allemand, qui avoit sa confiance (4).

☞ Guichardin attribuë une grande partie des révolutions, que l'Espagne essuïa en 1520. au pouvoir, que Charles V. avoit donné à M. de Chevres, & à quelques autres Flamands ses favoris, au préjudice des Ministres Espagnols; & à la facilité qu'il eût d'élever des Etrangers aux emplois, qui de droit appartenoient aux Nation-

(1) *Admitte ad te alienigenam, & subvertet te in turbine, & abalienabit te à tuis propriis.* Eccl. c. 11. v. 36

(2) Foresti Mapam. Hist.

(3) Contin. de For. Mapam. Hist.

(4) Foresti Mapam. Hist.

tionnaux (1). Sandoval, Evêque de Mondognedo, fait la même remarque (2).

§. II. J'ai déjà dit, que vous êtes en danger de vous voir abandonné par les troupes auxiliaires. J'ajoûte, que si quelqu'une de ces Puissances, qui font trafic de leurs sujets, vous a loüé celles que vous avez, vous courez risque dans votre pressant besoin d'être supplanté par un autre Prince, qui leur offrira une plus forte païe, & qui fera un plus grand avantage à celui qui les loüe.

☞ Philippe de Comines dit, que les Suisses abandonnérent le Prince d'Orange dans la deffense de la Bourgogne; à cause que Louis XI. Roi de France leur offrit une plus grosse païe, & une pension plus forte aux Cantons, où ils avoient été levés (3).

§. III. Ordinairement les Officiers des régimens étrangers prennent pour leur compte les recrûës, les armes & les habits: il est donc naturel, que pour n'être pas obligés à de grandes dépenses, sur tout pour les recrûës, qui doivent venir de fort loin, ils ne défendent pas une Place, ou quelque autre poste jusqu'à l'extrêmité, comme ils le devroient; & qu'ils tâchent de capituler à bonne heure; afin que leurs régimens ne soient pas prisonniers.

☞ Il semble, que les Anglois mirent cette maxime en pratique dans la pénultiéme guerre, puisque nous ne les avons pas vûs en Espagne deffendre vigoureusement aucune Place. Comme on ne doute pas de leur va-

(1) Hist. d'Italie.
(2) Vie de l'Emp. Charles V.
(3) Dans ses Memoires.

valeur, il y a tout lieu de croire, qu'ils ne firent pas une longue deffense, pour ne pas exposer leurs régimens à être faits prisonniers; & que les Officiers craignirent alors une réforme, ou d'être obligés à une depense, pour lever de nouveaux bataillons à leurs dépens.

Les Etrangers, étant pour l'ordinaire différents de vos peuples en génie, en mœurs & en modes; ne s'accorderont pas avec les Nationaux; parce que les uns se mocquent de tout ce que les autres font; & d'une bagatelle, qui ne semble tirer à aucune conséquence, il naît tous les jours des disputes & des mépris réciproques, qui se terminent souvent par des querelles sérieuses: ainsi que nous l'avons vû entre les François & les Espagnols; quoique ces deux nations fussent réellement aussi unies, qu'elles doivent l'être. §. IV.

☞ Aristote dit, que les Etrangers sont une occasion de trouble dans les Etats; jusqu'à ce que par une longue fréquentation, ils se soient faits aux usages des naturels (1). Guichardin raconte; que l'armée de France, commandée par M. de Montpensier, contre Don Ferdinand d'Aragon, Roi de Naples, diminua considérablement par le peu de correspondance, que les François, & les Suisses vouloient avoir avec les soldats du païs, qui se retiroient mécontents (2).

☞ Le Général Montécuculi, parlant des troupes étrangéres dit, " Que semblables „ aux corps de différente nature, elles ne „ con-

(1) Polit. l. 5.
(2) Hist. d'Italie.

„ contractent jamais l'union nécessaire (1).„

La différence des langues entre les Etrangers & les Nationaux, qui fait, qu'ils ne s'entendent pas les uns les autres, causera parmi eux de la défiance & du mépris. Il n'y a point de sourd, qui ne soupçonne, quand les autres parlent, que c'est de lui, qu'on s'entretient. " Si je n'entends pas ce que si-
„ gnifient les paroles, dit saint Paul, je se-
„ rai barbare à celui à qui je parle, & celui
„ qui me parle le sera aussi à mon égard
„ (2).„ Le châtiment, dont Dieu punit ceux, qui vouloient construire la Tour de Babel, " fut de confondre tellement leur
„ langue, qu'ils ne pûssent plus s'entendre
„ les uns les autres (3). „

Cette diversité de langage, & des bruits de guerre des tambours & des trompettes, causera une grande confusion dans une armée de différentes nations, sur laquelle les ennemis tombent de nuit, lorsqu'on s'y attend le moins.

Josephe rapporte, que l'armée des Madianites, composée de différentes nations, fut surprise de nuit, & défaite très-facilement par Gedeon, Général des Israëlites; parce que ces nations, dont les langues étoient différentes, se prirent les unes & les autres pour ennemies dans la confusion de la sur-

pri-

(1) Memoires de Montécuculi.

(2) *Si ergo nesciero virtutem vocis, ero ei, cui loquor, barbarus: & qui loquitur mihi barbarus.* Ep. 1. ad Cor. c. 14. v. 11.

(3) *Descendamus & confundamus ibi linguam eorum, ut non audiat unusquisque vocem proximi sui.* Genes. c. 11. v. 7.

prise, & contribuérent également à leur défaite réciproque (1).

CHAPITRE XVII.

Autres inconveniens qu'il y a à se servir de Troupes Etrangéres.

SI vos régimens étrangers sont d'un païs, qui donne aussi des troupes aux ennemis; lorsque par quelque motif particulier, il ne leur conviendra pas de vous obéïr, ils s'en excuseront sur une fausse interprétation du traité, qu'ils auront passé avec votre Prince, ou sous prétexte des loix de leur païs: d'ailleurs, leurs parens & leurs amis, qui servent chez les ennemis, leur auront bien-tôt persuadé ce qui leur paroîtra favorable à leur parti. §. I.

☞ Les Suisses du canton de Zuric, qui étoient au service de l'Eglise en 1521. refusérent d'envoïer mille hommes des leurs, pour mettre en garnison dans Parme; sous prétexte qu'ils ne pouvoient pas s'écarter de l'endroit où étoient les autres de leur nation (2).

☞ Les Suisses, qui servoient Loüis Sforce contre Loüis XII. Roi de France, furent cause, que le premier perdit la liberté & l'Etat de Milan; parce que, sollicités, ou perver-

(1) Antiq. Jud.
(2) Guichardin, hist. d'Italie.

vertis par ceux de leur nation, qui servoient dans l'armée Françoise, il refusérent de suivre Sforce : sous prétexte, que sans une permission expresse de leurs Cantons, ils ne pouvoient pas combattre contre leurs parens & leurs compatriotes, aïant été recrûtés à la sourdine ; au lieu que les Suisses, qui servoient la France, avoient été levés publiquement (1).

§. II. Si par malheur vous venez à être battu, vous courez risque d'être abandonné par les Etrangers : ce qui n'arrivera pas si facilement de la part de vos propres troupes, qui sçavent que la conservation de leurs loix, de leur liberté, de leurs familles, de leurs biens, & de leurs privileges, dépend de leur constance à se deffendre : au lieu que les Etrangers diront peut-être avec Plaute : " Ici on „ ne seme, ni on ne moissonne pas pour „ nous (2) ; „ & pourvû qu'ils mettent leur personne en sûreté, il ne leur en coûtera rien de vous laisser dans le danger : peut-être même tâcheront-ils de profiter de votre disgrace.

Le fameux Tasse, prêtant à Emiren des termes propres à inspirer à son armée de la valeur & de la constance contre Godefroi, le fait parler ainsi au nom de la Patrie : " Protégez mes Loix & mes Temples sacrés : „ Faites que je ne me voïe pas baigné dans „ mon propre sang : Mettez les vierges en „ sûreté contre les impies : Deffendez les sépul-

(1) Guich. hist. d'Ital.

(2) *Mihi istic nec seritur, nec metitur.* Plaut. ap. Lipf. l. 3.

„ pulchres & les cendres des nos peres: Ces
„ vénérables vieillards vous montrent en gémissant leur cheveux blanchis par le nombre de leurs années: Les femmes présentent à vos yeux leurs mammelles, leurs seins, les berceaux de leurs enfans, & leur lit nuptial. „

Guarda tu le mie Leggi; e i sacri Tempi:
Fa, ch' io del sangue mio non bagni, e lavi:
Assecura le vergini da gli empi,
E i sepolchri, e le ceneri de gli avi:
A te piangendo i lor passati tempi,
Mostran la bianca chioma i vecchi gravi:
A te la moglie le mammelle, e'l petto,
Le cune, e i figli, e'l marital suo letto (1)

☞ Les Allemands, qui étoient en garnison dans le château de Naples, voïant les affaires de Don Ferdinand, Roi de ce Roïaume en mauvais état, remirent, non seulement le château à Charles VIII. Roi de France, ils donnérent encore au pillage le thrésor du Roi Ferdinand, au service duquel ils étoient (2).

§. III. Si les Etrangers sont à craindre dans les disgraces, ils le sont aussi dans les prospérités: car le Prince, qui les loüe, ou qui les prête, jaloux de la puissance de votre Souverain, leur donnera des ordres secrets d'agir de telle maniere dans les victoires que vous remporterez, que vous n'en puissiez pas tirer de grands avantages.

☞ Gio-

(1) Chant. 20.
(2) Giovio, l. 2.

☞ Giovio, & quelques-autres Auteurs croïent, que les Milanois, jaloux de la trop grande puissance, que les Venitiens se seroient acquise, si l'armée de leur ligue avoit exterminé celle de Charles VIII. Roi de France, dans la bataille du Taro, & dans sa retraite d'Italie, négociérent avec le Comte de Gayazo, qui servoit dans leurs troupes sous les ordres de Loüis Sforce, Général des Milanois; pour qu'il agit de telle sorte, que Charles VIII. ne fut pas entierement défait, & qu'il ne s'opposât pas à sa retraite (1).

§. IV. Quoique vous ne perdiez, ni ne gagniez point de bataille, il est encore à craindre, que le Souverain des Etrangers ne vienne à soupçonner; que si le vôtre remporte le principal avantage, qui l'avoit déterminé à entreprendre la guerre, il pourroit faire la paix sans lui: car alors ce Souverain étranger préscriroit sécretement à ses troupes la maniére, dont elles devront agir, afin que vous ne remportiez pas cet avantage, & que votre Prince ait besoin de son secours, jusqu'à ce qu'il réüssisse lui-même dans le dessein, qui l'a porté à entrer dans cette guerre, & à contracter alliance avec vous.

☞ François I. Roi de France, allié avec les Princes d'Italie, pour le secours du château de Milan attaqué en 1526. par les troupes de l'Empereur Charles V. agit avec tant d'art & de lenteur, que le château vint à se rendre. Politique, dit Guichardin, que le Roi

(1) L. 2.

Roi très-Chrétien mit en usage par la crainte qu'il avoit, que si les Italiens réüssissoient une fois à chasser les Impériaux du Milanez, ils pourroient faire la paix avec l'Empereur; ou pour le moins, ils ne contribueroient plus tant à la guerre, qu'il avoit dessein de continuer, pour procurer la liberté à ses deux fils, qu'il avoit laissés en Espagne pour garants du traité, qu'il avoit fait avec l'Empereur, lorsqu'il étoit son prisonnier (1).

Le Général des Etrangers, n'aïant pas de plus grands interêts à ménager, que celui de se maintenir dans le commandement, fera quelquefois tout ce qu'il pourra; afin que vous ne veniez pas à bout de votre entreprise; & ce seroit un malheur pour votre Prince, de confier une partie du succès de la guerre à celui, qui ne la fait pas en vûë de procurer la paix. §. V.

☞ Stilicon, Général de l'armée de l'Empereur Honorius, & Vandale de nation, connoissant qu'il avoit plus d'autorité pendant la guerre que durant la paix, rompit la paix, qu'Honorius avoit concluë avec Alaric, Roi des Goths, en envoïant un de ses Officiers Juif appellé Saül; afin que sous prétexte d'un duel particulier, il attaquât les Goths, pendant que sous la foi d'un traité de paix, ou d'une tréve, ils celébroient la Pâque, sans avoir pris aucune précaution militaire (2).

☞ Le manége du Prince d'Orange ne fut gué-

(1) Hist. d'Italie.
(1) Dolce, vie des Emp.

guére différent de celui de Stilicon dans l'affaire de Mons; lorſqu'il ſçût qu'il y avoit un traité de paix, dont il ne s'accommodoit pas, à cauſe qu'il le privoit de l'important commandement des troupes des Alliés.

§. VI. Vous me direz, que cette ambition de commander peut produire le même effet parmi les Chefs des troupes de votre Prince ? Je réponds, qu'ils ſont retenus par la crainte d'être punis, ou par l'amour de la patrie, qui eſt expoſée pendant la guerre à tous les maux qu'elle traîne après elle.

☞ Remarquez dans Tite-Live, comment Camille, Fabius, & pluſieurs autres Dictateurs & Conſuls Romains, préférant le bien de la patrie à l'ambition de commander, prenoient un ſi grand ſoin de terminer la guerre, qu'avant la fin de leurs dictatures, ils abdiquoient le commandement de l'armée (1).

§. VII. Les Etrangers, qui ſçavent, qu'ils ne doivent demeurer dans votre païs, que pendant un tems limité, & qui n'ont ni biens, ni parens, ni autre choſe qui les y attache, le pilleront comme un païs ennemi : c'eſt le ſentiment de Comines (2), fondé ſur celui de Tacite, qui dit : " Que les Etrangers, ,, regardant le païs, où ils ſervent, comme ,, une terre étrangere & ennemie, brûlent ,, pillent & ravagent tout (3). ,,

Le dégat que les Etrangers feront dans le païs par où ils paſſeront, lorſque votre Prince

(1) Hiſt. Rom.

(2) Memoires de Comines.

(3) *Omnia tanquam externa, aut urbes hoſtium, urere, vaſtare, rapere.* 2. hiſt.

ce lès congédiera, sera encore beaucoup plus grand; car alors ils useront de leurs forces pour se venger de celui, dont ils se croïent offensés; parce qu'il ne les garde pas à son service.

☞ Amasias, Roi de Juda, congédia de son armée 10000. Israëlites, qu'il avoit pris à sa solde: cette troupe irritée d'être congédiée, saccagea le païs de Juda, depuis Samarie jusques à Bethoron (1).

Nonobstant tout ce que je viens de dire, il y a des occasions, où il convient d'avoir des Etrangers. J'en parlerai bien-tôt. En attendant, examinons le second point, que j'ai proposé. §. VIII.

CHAPITRE XVIII.

Moyens pour n'être pas obligé d'avoir des Troupes étrangéres dans votre Armée.

Les observations que j'ai faites seroient inutiles, si nous ne fournissions pas au Prince le moïen de se passer d'Etrangers dans son armée, sans le priver du secours de ses Alliez; & comme il seroit inutile de connoître la maladie, si on n'y appliquoit pas le reméde convenable. Je dis que le Prince doit chercher du secours dans un Allié en engageant cet Allié de porter ses armes sur une autre frontiere des ennemis, qui, pour s'y opposer, seront ob- §. I.

(1) Paralip. c. 25.

obligés de faire diverſion, & de détacher les mêmes troupes, qu'ils emploieroient de plus contre l'armée de votre Prince, dans laquelle ſeroient les Etrangers, qui donnent lieu à cette diverſion.

☞ Chriſtierne, Roi de Dannemarc, qui fit alliance avec les Moſcovites, contre la Suéde, bien loin d'exiger, qu'ils s'incorporaſſent à ſon armée, les porta à attaquer la Suéde par un autre endroit. La ville de Lubec, dans un traité de ligue offenſive & deffenſive, avec Guſtave Vaſa, ne voulut pas conſentir, que Guſtave joignît ſes troupes à celles de Lubec. Il fut convenu, qu'en cas que Chriſtierne II, Roi de Dannemarc, leur déclarât la guerre, Guſtave avec 20000. hommes entreroit dans le païs ennemi, pour faire diverſion des forces Danoiſes, qui incommoderoient le plus les Etats de Lubec (1).

§. II. Votre Prince peut encore exiger de ſon Allié, que ſon ſecours, ou ce qu'il doit fournir pour ſon contingent, ſoit en argent, en vivres, en munitions, en armes, en chevaux, en artillerie, en vaiſſeaux, &c.

Des motifs qui doivent déterminer à la Paix ou à la guerre. c. 28.

☞ Il paroît que Don Charles de la Noya, Vice-Roi de Naples pour l'Empereur Charles V. en 1525. étoit de mon ſentiment; puiſqu'il exigea, que le Pape, & quelques-autres Princes d'Italie, alliez de l'Empereur, lui donnaſſent en argent, ce qu'ils étoient obligés de fournir en troupes (2). Cet-

(1) Supl. de Foreſti.
(2) Guichardin, hiſt. d'Italie.

Cette négociation est aisée à conclure par l'avantage, que l'autre Prince y trouve.

CHAPITRE XIX.

Un Prince se met à couvert de beaucoup de fraudes & de disputes, s'il peut obtenir un des partis proposés.

SI votre Prince obtient, que son Allié prenne un des deux partis, qui ont été proposés on évitera l'écueil, contre lequel les alliances ont accoûtumé d'échoüer; parce qu'il n'y aura point de dispute sur l'entreprise d'une telle ou telle autre expédition, plus utile à l'autre Prince: de sorte, que chacun, travaillant pour soi, s'efforcera d'avancer ses conquêtes, ou prendra des moïens assûrés pour se deffendre. §. I.

Comin Ventura, dans son Discours sur les affaires du Turc, fait la même observation, & dit; que pour les raisons, qui ont été alléguées, l'Espagne lui devroit faire la guerre du côté d'Alger; tandis que les Venitiens l'attaqueroient dans le Levant, & l'Empereur sur les frontieres, &c. sans quoi, ajoûte cet Ecrivain, je ne crois pas, que la ligue fut de durée; parce que les Espagnols voudroient, que leurs forces fussent emploïées à la conquête du Ponant, les Venitiens à celle du Levant, &c. & ce qui résulteroit de ces différends, seroit une mauvaise correspondance, une négligence dans

dans ce qui pourroit regarder l'intérêt de chacun en particulier, & enfin la rupture de la ligue (1).

§. II. Si vous recevez en argent les fecours du Prince allié, vous éviterez le piége dans lequel vous pourriez tomber, fi vous les receviez en troupes; parce que cet Allié, les comptant par régimens, aura fi peu de foin de les rendre complets, que le fecours paroîtra beaucoup plus confidérable, qu'il ne l'eft en effet; fans qu'il vous foit permis de preffer les recrûës avec la même vivacité, que fi les régimens appartenoient à votre Maître.

☞ Guichardin dit, que les Venitiens étant obligés de fournir à l'armée de la ligue 9000. hommes, ils n'en avoient donné que 3000. d'effectifs, fi peu les corps étoient complets: ce qui retarda beaucoup les progrès de cette armée en 1517. (2).

§. III. S'il vous paroît, qu'il ne dépendra pas toûjours de votre Prince d'obtenir un des deux expédiens propofés, vous vous accommoderez au tems & à l'occafion, & vous recevrez les fecours tels qu'on vous les donnera; car, après tout, je ne fuis pas obligé de fournir des remédes contre l'impoffible, & comme dit Ovide; " Il n'eft pas „ au pouvoir du Medecin de guérir un malade, lorfque le mal l'emporte fur toutes „ les regles de l'art (3). „

N'y

(1) Tref. Polit. tom. 2.
(2) Hift. d'Italie.
(3) *Non eft in Medico femper relevetur ut æger: Interdum doctâ plus valet arte malum.*

N'y aïant donc aucune regle certaine pour pouvoir ſe paſſer des Etrangers, nous tâcherons d'en découvrir une pour prevenir les maux, qu'ils peuvent faire au païs, qui les reçoit: après que nous aurons examiné en quel cas on court moins de danger, quand eſt-ce qu'on eſt obligé d'én avoir, & avec quelles précautions il faut faire des recrûës d'Etrangers?

CHAPITRE XX.

En quelles occaſions les Etrangers ſont plus à craindre. Quand eſt ce qu'ils ſont utiles & néceſſaires, Quels ſont ceux, qui doivent être regardés comme enfans du païs où ils n'ont pas pris naiſſance.

EN traitant des *Motifs qui doivent déterminer à la guerre ou à la paix*, je donne la raiſon pour laquelle les troupes étrangéres ne ſont pas fort à craindre pour un Prince, dont les Etats ſont fort éloignés du païs, où elles font la guerre. Indépendemment de cette circonſtance, on ne s'expoſera pas à tant de riſques, ſi on ſe ſert de ces troupes plûtôt pour attaquer offenſivement les Provinces d'un autre Souverain, que pour deffendre ſon propre païs; & quoique dans le premier cas vous ne ſoïez pas exempt de tous les inconveniens, dont j'ai parlé, vous en éviterez au moins une bonne partie. §. I.

☞ Hermocrate de Siracuſe diſoit aux Si-

ci-

ciliens, que les Etrangers pouvoient être appellés pour envahir le païs ennemi; mais non pas pour deffendre la patrie (1).

§. II. Si vous faites la guerre loin de votre païs, les troupes que vous leverez dans vos Etats vous coûteront davantage, & leurs recrûës se feront plus lentement, que celles des régimens, qui se leveront dans les Provinces moins éloignées du païs, où vous ferez la guerre: ainsi que je l'ai déjà dit.

§. III. En cas que la fidélité des sujets soit suspecte, il est à propos de prendre des troupes étrangéres, sous prétexte ne pas dépeupler votre païs, & de ne pas l'exposer aux autres maux, que les levées causent. Par là on ne donne pas lieu aux sujets de croire, qu'on ait de la défiance: ce qui pourroit exciter en eux un plus grand mécontentement.

☞ Dans les guerres Civiles, qui ont si souvent affligé la France; les François se sont toûjours servis d'un grand nombre de Suisses, Allemands & autres Nations; parce que les divisions du Roïaume ne permettoient pas à aucun parti de se fier entierement aux Nationnaux, qui chageoient à tout moment d'inclination & d'étendarts.

☞ Alexandre, Roi de Judée, prit à son service des Ciliciens & des Pisides; parce qu'étant en exécration auprès de ses sujets, il ne se fioit pas à eux dans la guerre, qu'il avoit contre les Princes ses voisins (2).

Les

(1) Thucyd. Hist. l. 4.
(1) Josephe, Antiq. Jud.

Les troupes étrangéres sont nécessaires au Souverain, dont les Etats sont plus riches qu'ils ne sont peuplés, comme sont la Hollande, Venise, & même notre Espagne, qui pour cette raison compose presque la troisiéme partie de ses armées d'Etrangers; afin que dans les Villages il reste du monde pour exercer les métiers, & cultiver les terres.

§. IV.

Je ne regarde pas comme Etrangers ceux, qui étant nés sujets de votre Prince dans un païs, que les ennemis auront conquis, l'abandonnent pour passer dans celui, que votre Souverain conserve; parce que le malheur de la guerre, qui leur a fait perdre leur patrie, ne les prive pas du privilége, qu'ils ont d'être nés sujets; & s'ils ne l'avoient pas, ils mériteroient de l'acquerir pour avoir quitté leurs maisons, leurs parens & leurs biens: non en vûë d'un plus grand avantage, que les Etrangers, qui traitent avec le Prince, demandent: mais par un pur motif de fidélité envers leur Souverain; sans exiger de lui d'autre récompense, que celle qu'il voudra bien leur donner. Quand même la plûpart d'eux ne laisseroient pas grand chose dans leur païs; le sacrifice, qu'ils font à votre Prince du peu qu'ils ont, a beaucoup de mérite. " Nous avons tout quitté, & nous ,, vous avons suivi ,, , disoit saint Pierre au Sauveur du monde aprés avoir abandonné une pauvre cabanne, un filet, & une barque de Pêcheurs (1). Et chacun sçait comme l'E-

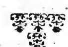
(1) *Ecce nos reliquimus omnia & secuti sumus te.* Ev. S. Math. c. 19. v. 27.

l'Evangile décide sur les dons magnifiques de quelques Israëlites, & la petite offrande de la Veuve (1).

Je dis la même chose des sujets d'un autre Prince, qui étant persécutés pour la Religion Catholique, viendront dans le païs du vôtre pour la professer en liberté : car si les Etats de quelque Souverain que ce soit servent d'azile à un criminel étranger ; ne doit-on pas recevoir avec plus de distinction celui, qui s'y réfugie pour la chose du monde la plus sacrée ?

☞ Les Irlandois chassés de leur patrie pour être fidéles à leur Religion & à leur Prince, trouvérent dans les Etats d'Espagne, de France, de Savoye & de l'Empire le favorable accueil qu'ils méritoient ; & c'est la seule Nation qui roule avec l'infanterie Espagnole. Le Roi mon Maître emploie encore sans aucune différence des Espagnols naturels les Flamands & les Italiens qui restent en Espagne ; quoique leurs provinces aïent passé sous la domination d'un autre Prince ; & ils servent avec le même désintéressement & le même zele que les Naturels ; sans qu'on ait éprouvé aucun des dangers presque inévitables avec des troupes étrangéres.

(1) *Vidua hæc pauper plusquam omnes misit. Nam omnes hi ex abundanti sibi miserunt in munera Dei : hæc autem ex eo quòd deest illi, omnem victum suum quem habuit, misit.* Evang. S. Luc. c. 21. v. 3.



CHA-

CHAPITRE XXI.

De quel païs on doit tirer les Etrangers, supposé qu'il en faille recrûter, ou en prendre à sa solde.

IL y a des païs, qui naturellement produisent des hommes plus hardis. Il semble, que Dieu même nous l'ait déclaré; lorsqu'à la vûë de la terreur panique des Israëlites, qui sortirent de l'Egypte, il offrit à Moïse de le faire Prince des hommes du monde les plus vaillans (1). §. I.

Cela supposé, si vous devez recrûter, ou prendre à votre solde des Etrangers, & si vous avez la liberté de choisir, tirez-les d'un païs guerrier; afin que pour appanage ils apportent de leur patrie la discipline & le courage; autrement il vous faudroit trop de tems pour les discipliner, & leur inspirer la valeur. §. II.

Il vous sera encore plus avantageux, si vous pouvez vous servir de troupes, que vos ennemis apprêhendent, par les victoires qu'elles auront remportées autrefois sur eux; car le souvenir de leurs pertes passées abattra leur courage dans les combats à venir. §. III.

☞ Cyrus le jeune dans son entreprise contre Artaxerxe prit des Grecs, peuples très-re-

(1) *Te autem faciam principem super gentem magnam & fortiorem quam hac est.* Num. c. 4. v. 12.

redoutables aux Perses, & aux autres Nations, qui obéissoient à Artaxerxe (1).

☞ Dans un combat de Mexicains & d'Espagnols, les derniers commandés par Jean d'Escalante, & les premiers par le Général Qualpopoca, les Mexicains furent d'abord mis en déroute : cependant la victoire, qui s'étoit déja déclarée pour Escalante, fut suspenduë; parce que deux mille Indiens Totonaques ses alliés prirent la fuite, au lieu de poursuivre les ennemis : évenement ridicule, que Solis attribuë à la crainte naturelle, que les Totonaques avoient des Mexicains, qui quoique vaincus sembloient conserver de l'ascendant sur cette Nation (2).

§. IV. Autant que vous le pourrez, ne prenez pas de troupes d'un païs extrêmement froid, pour faire la guerre dans celui, qui est fort chaud; ni d'un païs chaud pour un païs froid. Sans cette précaution les ennemis n'auront besoin d'autre force, que de celle de leur climat, pour détruire votre armée.

☞ Dans la campagne, que l'Empereur Charles V. fit en 1547. contre l'Electeur de Saxe, le Landgrave de Hesse, & quelques autres Puissances d'Allemagne, l'Empereur se vit obligé de faire retirer ses troupes dans les quartiers plûtôt que les ennemis ; à cause que les Italiens, qui composoient une bonne partie de l'armée Impériale, ne pouvoient plus résister aux froids du païs, qui n'étoit pas

(1) Xenophon, entrep. de Cyrus le jeune.

(2) Conq. de la nouv. Esp. liv. 3. c. 11.

pas fort rude pour les Allemands ennemis de l'Empereur (1).

☞ Nonobstant le peu de distance qu'il y a depuis l'Angleterre & la France jusques en Espagne, nous avons vû dans la derniere guerre, que par la chaleur du climat il est mort infiniment plus de monde des régimens Anglois & François, qui servoient en Portugal & en Estramadure, que des autres troupes d'un païs chaud; malgré l'attention qu'on eut toûjours de ne pas camper dans ces Provinces pendant les trois mois de l'été.

CHAPITRE XXII.

Des Recrûës des troupes, qui professent une Religion différente de celle des vôtres.

DISPENSEZ-VOUS, autant que vous le pourrez, de recrûter, ou de prendre à votre solde des troupes d'une Religion différente de celle des vôtres; parce que ce choix & cette préference ne feroient pas regardés dans la Chrétienté, comme quelque chose de louable. §. I.

☞ On n'approuva point dans le monde, que les François pour faire la guerre à l'Empereur Charles V. eûssent fait alliance avec les Turcs. On loua au contraire beaucoup les Venitiens; lorsqu'attaqués par les redoutables puissances de la Ligue de Cambrai, ils

(1) Guer. d'Albert Lazari.

ils refuſerent le ſecours, que les Ottomans leur offroient; & ils aimerent mieux perdre leurs domaines de terre ferme, que de paſſer pour Alliez de ces Infideles contre des Princes Catholiques. (1). Il n'eſt pas facile, à peine eſt-il même poſſible, que ceux, qui ne s'accordent pas en matiere de Religion, conviennent en autres choſes. Un célébre Auteur parlant des Japonois, dit, " que „ parmi les troupes, qui ſont de différente „ Religion, on verra des diſputes continuel„ les, qui très-ſouvent ſe terminent par „ des combats formels; parce que chacun „ s'efforce de donner la préférence à ſa Re„ ligion ſur celle des autres (2).

Si les troupes de Religion différente ne diſputent pas entre elles, le danger eſt encore plus grand, parce que le commerce journalier & l'amitié peuvent inſinuer inſenſiblement aux Catholiques les erreurs des Infidéles: ſur-tout s'ils commencent à s'unir par des mariages reciproques, qui en captivant la volonté enchaînent l'entendement, lorſque la conſtance manque de force.

☞ Dès que le peuple d'Iſraël eût prévariqué, Eſdras dit de lui: " J'ai vû des Juifs „ qui épouſoient des femmes d'Azot, d'Am„ mon & de Moab, & leurs enfans qui par„ loient à demi la langue d'Azot, ſans pou„ voir parler celle des Hébreux; de ſorte „ que leur langage tenoit de ces deux Lan„ gues:

(1) Foreſti Mapam. hiſt.

(2) *Agitantur non rarò ſeditionibus inter ſe, quin & armis decertant, dum ſuam religionem ſinguli aliis anteferre conantur.* Japanin. Ep. Jap.

„ gues : c'eſt pourquoi je les ai repris ſévé- „ rement, & leur ai donné ma malédic- „ tion (1). „

Des Revol-tes, c. 10.

Joſué inſinuant aux Iſraëlites de ne pas s'unir d'amitié, & de ne pas contracter des mariages avec des perſonnes d'une autre Region, leur fit la remontrance ſuivante ; " Si „ vous voulez vous attacher aux erreurs „ de ces peuples, qui demeurent parmi „ vous, & vous mêler avec eux par le lien „ du mariage, & par une union d'amitié ; „ ſçachez dès maintenant, que le Seigneur „ votre Dieu ne les exterminera pas devant „ vous ; mais ils deviendront à votre égard „ comme un piége, & un filet (2). „ David parlant de ce même peuple dit : " Ils ſe „ ſont mêlés parmi les Nations, ils apprennent à les imiter dans leurs œuvres, & ils „ adorent leurs Idoles en ſculture (3). „

☞ Le régiment Allemand de Saſſi, qui paſſa en 1521. au ſervice de Guſtave Vaſa, Roi de Suede, & dans lequel il y avoit pluſieurs perſonnes infectées de l'héréſie de Luther, fut en partie cauſe, que la Suede chan-

(1) *Vidi Judæos ducentes uxores Azotidas, Ammonitidas, & Moabitidas. Et filii eorum ex mediâ parte loquebantur Azoticè, & neſciebant loqui Judaïcè, & loquebantur juxta linguam populi & populi. Et objurgavi eos & maledixi.* 2. Eſdras, c. 13. v. 23.

(2) *Si volueritis gentium harum quæ inter vos habitant erroribus adhærere, & cum eis miſcere connubia atque amicitias copulare : jam nunc ſcitote, quod Dominus Deus veſter non eas deleat ante faciem veſtram, ſed ſint vobis in foveam ac laqueum, &c.* Joſue. c. 23. v. 12.

(3) *Et commiſti ſunt inter gentes, & didicerunt opera eorum : & ſervierunt ſculptilibus eorum.* Pſ. c. 105. v. 25.

changea de Religion; car dès lors les Suédois commencérent à abandonner la Catholique, & à se gâter par le commerce, qu'ils eurent avec les Allemands (1).

§. II. Quoique généralement parlant je n'approuve pas, qu'on s'allie avec des Infidéles, pour étendre des conquêtes sur les Etats des Princes Chrétiens. Il semble néanmoins qu'il est permis de se servir de toute sorte de troupes: lorsqu'il n'y a pas d'autre moïen pour deffendre son propre païs.

☞ Don Alfonse le Chaste pour s'opposer à l'invasion de Charlemagne, s'allia avec Marsile, Roi Maure de Saragoce; & le Roi Don Alfonse III. surnommé le Grand, aïant à craindre de ses sujets & de ses ennemis, fit alliance avec Lope, Roi Maure (2).

CHAPITRE XXIII.

Précautions à prendre par rapport aux Etrangers, que vous avez, ou que vous attendez.

§. I. J'AI dit plus haut, que malgré les inconveniens qu'il y avoit à se servir d'étrangers, vous y serez quelquefois obligé, & j'ai offert de faire voir avec quelles précautions il importe d'agir à leur égard.

Si les troupes étrangeres, qui doivent se ren-

(1) Supl. de Foresti.
(2) Foresti, hist. des Rois d'Esp.

rendre à votre armée, sont auxiliaires, votre Souverain doit faire en sorte, qu'elles soient commandées par un Chef bien intentionné pour la Nation, ou pour sa personne; & il tâchera de le contenter à quelque prix que ce soit, afin qu'il soûtienne véritablement ses intérêts dans son service.

☞ Thucydide régarda comme un bonheur pour ceux de Potidée, que le secours des Corinthiens contre les Atheniens fut commandé par Ariſtée fils d'Adamant, qui avoit toûjours fait paroître beaucoup d'affection pour les Potidéens (1).

§. II. Distribuez les Etrangers en différentes Provinces, Places, armées ou détachemens; afin que dans tous les postes ils soient inférieurs aux troupes nationnales, que vous y aurez; parce que si tous leurs corps étoient ensemble, ils pourroient donner la loi, au lieu de rendre service. L'exemple des troupes de Soliman en est une preuve: Elisabeth les appella à son secours, & leur permit d'entrer dans Bude en nombre supérieur à la garnison, & elles s'emparérent de la Place.

Des Motifs qui doivent déterminer à la paix ou à la guerre, c. 22.

En séparant les Etrangers vous les empêcherez d'exciter des tumultes faute de païe, ou sous quelque autre prétexte.

☞ Par cette raison Polybe blâme les Carthaginois de n'avoir pas dispersé leurs troupes auxiliaires après la prémiere guerre contre les Romains (2).

S'il

(1) Hist. liv. 1.
(2) Hist. l. 1.

S'il étoit absolument nécessaire de confier quelques postes à la garde des Etrangers; il faut, que ce soient les moins importants & situés en des endroits où il y ait moins d'occasion d'avoir des intelligences avec les ennemis, & dont les habitans soient d'une fidélité avérée.

☞ En 1514. le Pape Leon X. aïant reçû contre le Duc d'Urbin un secours de 300. Lances Françoises, fit passer cette troupe à Rimini; parce que ce poste étant éloigné des ennemis, les François ne pouvoient pas causer un grand mal au Souverain Pontife, quand même ils en auroient eu le dessein (1).

§. III. Si votre Nation aime la gloire, elle prétendra, que toutes les operations les plus périlleuses, doivent être pour elle: mais vous ne devez pas laisser d'y emploïer une bonne partie de vos régimens étrangers; parce qu'autrement ils pourroient rester supérieurs aux Nationnaux, dont un nombre pour petit qu'il soit, mis à la tête des Etrangers, suffit pour conserver le privilége d'avoir le pas sur eux.

§. IV. Si pour ne pas dépeupler votre païs, on recrûte des soldats étrangers dans le dessein d'en former des régimens pour le compte de votre Prince; je leur donnerois des Colonels, des Lieutenans Colonels, des Majors, la moitié des Capitaines, & des Officiers subalternes de votre Nation; afin que par la fidélité de ces Officiers vous puissiez être plus assûré de l'obéïssance respective des

(1) Guichardin, hist. d'Italie.

des soldats, qui rarement font le contraire de ce que les Officiers veulent. Il est à propos que les autres Capitaines & les autres subalternes soient de la même Nation que les soldats, pour les commander en attendant qu'ils entendent assez la langue du païs par rapport à l'exercice, & les autres choses essentielles.

Souvent les évenemens de la guerre obligent de faire des détachemens imprévûs de la partie des troupes, qui se trouve le plus à portée, & de former ensuite des brigades, dans quelqu'une desquelles parmi deux ou trois bataillons de la Nation, il s'en trouvera un d'Etrangers. Si celui-ci n'entend pas les bruits de guerre, ni la voix du commandement, qui se fait en la langue de votre païs, il confondra toutes les évolutions de la brigade. A quoi on peut ajoûter, que pour les surprises de nuit cela peut causer de grands inconveniens. Ainsi je crois, que dans l'exercice militaire les Etrangers se dévroient servir des mêmes bruits de guerre, & du même langage des Nationnaux. §. V.

V. c. 16. §. 5.

Quand il n'y a pas d'autre expédient pour former des régimens étrangers, que de permettre, que tous les Officiers soient de leur Nation, comme il arrive dans les levées des Suisses, qui se font avec permission des Cantons; les Colonels ont coûtume de se réserver dans le traité la prérogative de nommer aux emplois, qui viendront à vaquer, & certain avantage par rapport au pouvoir de distribuer aux Officiers & aux soldats, la païe & les appointemens qui leur sont dûs; de §. VI.

caf-

casser les Officiers; & de s'attribuer une trop grande jurisdiction par rapport à la justice de ces corps. Abus infiniment préjudiciables au Prince qui les a à sa solde; parce que ces soldats & ces Officiers, voïant que leur avancement, leur intérêt, leur honneur, & leur vie sont à la disposition du Colonel, vivent dans sa dépendance absoluë; sans se souvenir presque du Souverain, qu'ils servent: de sorte que s'il prend fantaisie au Colonel de faire quelque chose contre le Prince, tous les membres du régiment, qui sont ses créatures, suivent aveuglément sa volonté: le Prince ne devroit donc jamais laisser passer de pareilles conditions dans les traités avec les Colonels des corps étrangers. Ce seroit assez de leur accorder en blanc les premiers brevets: en quoi il n'y a pas le même inconvénient; parce que ceux, qui les achetent, reconnoissent en avoir plus d'obligation à leur argent qu'à la grace du Colonel.

CHAPITRE XXIV.

Des Déserteurs, qui d'un païs suspect passeront dans le vôtre.

§. I. SUR le bruit des levées que vous faites, plusieurs déserteurs des troupes, qui doivent vous devenir ennemies se rendront dans vos Places, & dans vôtre armée: mais je vous conseille de ne pas les recevoir, si vous

vous pouvez d'une autre maniere remplir le nombre que vous souhaitez : car quand même ils ne seroient pas envoïés artificieusement, ils portent avec eux un témoignage de leur infidelité & de leur inconstance. Ils font voir, que l'avidité de quelque argent pour l'enrôlement, ou la légereté de leur génie les porte à abandonner leur Prince, & à voltiger continuellement d'une armée à l'autre : ce qui a fait dire à Strada, " Qu'un dé-
„ serteur s'acquitte rarement jusques au bout
„ de son devoir (1). „

Quoique vous ne receviez pas dans vos troupes les soldats, qui viendront de celles des ennemis ; il vous est avantageux de favoriser leur désertion. Ainsi selon le conseil de Vegece (2) vous devez les caresser, les régaler, & leur accorder la permission de vendre les armes, les habits & les chevaux qu'ils auront : mais donnez leur un passeport pour un autre païs, qui ne doit pas être voisin de certains postes, où les ennemis ne peuvent pas envoïer des troupes, & qui pourroient faire déserter exprès leurs plus fidéles soldats pour les y faire entrer : surtout s'il n'est besoin que de peu de monde pour garder ces postes. §. II.

Vous ne leur permettrez pas de s'arrêter long-tems, ni de passer en grand nombre dans certains lieux de vos Etats dont la fidélité vous sera suspecte ; & où ils pourroient prendre quelques connoissances, qu'il vous importe de cacher à vos ennemis.

& Anni-

(1) *Desertor rarò fortiter finit.* De Bel. Belg.
(2) *De re Militari.*

Des occasions où il faut tâcher d'en venir à un combat, c. 5.

Des Espions, c. 9. & 12.

☞ Annibal & Themistocle en faisant déserter exprès quelques-uns de leurs soldats parvinrent à les faire entrer dans des postes où ils n'auroient jamais pû entrer sans cet artifice. Ainsi il sera bon d'user de précautions dans les passeports qu'on donnera aux déserteurs ennemis. En traitant *des Espions* je ferai voir comment on peut se servir de faux déserteurs pour en faire des espions utiles.

§. III. Si vous vous déterminez, par le besoin que vous avez de soldats, à permettre aux déserteurs de prendre parti dans vos troupes, n'en formez pas des corps, ou des compagnies entieres : mais distribuez-les dans les régimens, de maniere que dans toutes les compagnies le nombre des autres soldats soit fort supérieur à eux. C'est ainsi qu'en usa le Marquis de Lede à l'égard des déserteurs, qui dans la derniere guerre de Sicile vinrent à notre armée, où il parut convenable de les recevoir, à cause que les vaisseaux Anglois fermoient le passage aux recrûës d'Espagne.

On ne devroit pas recevoir des déserteurs dans les régimens, qui sont en garnison dans les Places frontieres : c'est ce que de Ville (r) recommande expressément ; & en traitant des *Surprises* vous verrez que plusieurs n'ont réussi que par de faux déserteurs.

(r) Charge d'un Gouv. de Place.



CHA-

CHAPITRE XXV.

Moïens pour être prêt d'entrer en campagne avant les ennemis.

J'Ai parlé de la maniére de hâter quelques préparatifs, qui peuvent vous faciliter le moïen de vous trouver prêt pour la guerre plûtôt que les ennemis. Nous avons vû ensuite quelles troupes vous sont utiles, & celles qui ne vous conviennent pas. En parlant des étrangeres, j'ai passé insensiblement à traiter de la maniere de les distribuer: mais nous ne sommes pas encore arrivés au point principal, qui est de prendre garde, que dans la levée de ces troupes les ennemis n'aïent pas connoissance de la guerre, que vous projettez de faire: & qu'ils ne s'y trouvent pas plûtôt prêts que votre Souverain. Il est tems d'examiner cette matiere. §. I.

En parlant des *Premieres démarches d'un Général*, je prouverai qu'une armée peut tirer des avantages très-considérables, si au commencement de la guerre elle acquiert la réputation d'être supérieure en nombre & en valeur, & si son Général passe pour un homme habile & actif. Je donnerai aussi quelques avis: afin que les idées avantageuses, qu'on a conçûes de lui, ne se perdent pas. Je dis donc à présent, qu'avant d'entrer en guerre vous devez avoir pris secretement les mesures nécessaires; afin d'occuper un quar- §. II.

Des premieres démarches d'un Général, c. 4 & 5.

quartier, une Place, un pont, un défilé, un endroit pour des magazins, ou quelque autre poste, qui vous paroîtra important pour le projet que vous avez.

☞ Tite-Live dit, que jamais les Romains n'eurent aucune guerre si périlleuse à soûtenir que celle des Sabins; parce qu'ils firent sentir à Rome la force de leurs armes, avant de les menacer (1).

§. III. Il y a deux moïens pour réussir dans le dessein qu'on a formé. Le plus commun, mais qui n'est pas toûjours le plus efficace, est de chercher des prétextes apparents, ou des voies secretes pour faire avancer des troupes vers un poste de la frontiere, qui vous soit avantageux. Ces troupes, quoiqu'en petit nombre, aidées par des intelligences, ou favorisées par la négligence des ennemis, peuvent surprendre le poste, sur lequel vous avez jetté votre vûë. Dans cette entreprise l'adresse, soûtenuë par un peu de force, suffit.

☞ Henri, Duc d'Autriche, avant de se déclarer ouvertement ennemi de Geysa II. Roi de Hongrie, lui surprit la Place de Posonio (2).

Quoique les ennemis aïent des forces égales, ou supérieures; vous agirez sans opposition pendant tous ces mois, que vous aurez pû vous mettre en campagne avant eux. Lorsque je traiterai de la guerre offensive, vous verrez ce que doivent faire vos premie-

(1) Histoire Romaine.
(2) Foresti Mapam. hist.

mieres troupes qui camperont : mais l'expédient le plus sûr est d'avoir conservé depuis la paix des troupes supérieures à celles du Prince, auquel vous avez dessein en tems & lieu de déclarer une guerre imprévûë.

☞ Don Alfonse VII. Roi de Castille, qui ne perdit jamais de vûë le droit qu'il avoit sur les Etats de son Roïaume possédé par les Aragonois, se mit en campagne avec une armée de Castillans, dès que Don Alfonse, Roi d'Aragon, fut mort, & avant que Don Ramire son héritier eût des forces prêtes pour conserver les conquêtes de son prédécesseur : Alfonse aïant ainsi profité de ce tems favorable, recouvra sans opposition Naxera, Logrogno, Arnedo, Viruega, & tout le païs depuis Vilorao jusqu'à Calahorra (1).

Le Prince : qui conserve un corps supérieur de troupes pendant la paix, est non seulement assûré de porter le premier coup aux ennemis ; il leur enleve même des Provinces entieres, avant qu'ils se trouvent en état de deffense. C'est ce que l'Espagne a éprouvé plusieurs fois à ses dépens, lorsque les François nous prenoient quantité de Places, pendant que nos Rois formoient leurs alliances & faisoient leurs levées. Comin Ventura remarque, que la raison, pour laquelle les Turcs remportent de grands avantages presque dans toutes les guerres, est qu'ils entretiennent beaucoup de troupes pendant la paix (2).

Quand

(1) Saavedra, coron. Got.

(2) Thresor politique, tom. 2.

Quand même vous seriez certain de finir les nouvelles levées plûtôt que les ennemis, ma raison ne perdroit rien de sa force ; parce qu'il faut des années pour aguerrir des recrûës. Faites attention aux paroles du Général Montécuculi : " Il faut, dit il, du tems „ pour discipliner une armée, beaucoup plus „ encore pour l'aguerrier, & infiniment da- „ vantage pour faire de vieilles troupes : „ l'art, qui imite la nature n'agit pas par „ sauts, mais par degrés (1).

Le même Ecrivain & l'expérience nous apprennent, que la dépense que fait une Monarchie pour être toûjours armée, est compensée par l'utilité que la force assûre à son commerce ; car les Etrangers viennent païer dans les Doüanes une bonne partie des frais, qui se font pour les troupes : au lieu que celui, qui ne conserve que peu de troupes, est obligé de subir la loi, que les autres Nations imposent au trafic, qui se fait dans son païs. Par tout où il y a des troupes la justice est respectée, & les sujets obéïssent. Aujourd'hui il se passe peu d'années sans guerre : ainsi les dépenses des nouvelles levées, les degats que causent les réformes, parce que les Officiers, qui sçavent d'y être compris, ne se soucient pas que les soldats aïent soin de leurs habits & de leurs armes. Les progrès, que les ennemis font sur vos Provinces, & ceux que vous ne faites pas sur les leurs, à cause que vous vous trouvez avec trop peu de troupes, ou parce qu'elles ne sont pas disci-

(1) Memoires de Montécuculi.

disciplinées ; tout cela va beaucoup plus loin, que ce qu'il en couteroit pour entretenir les vieilles troupes.

Il faut beaucoup de tems pour faire de grosses levées. Les premieres, que vous ferez, donneront de l'inquietude à tous les Potentats, qui pourroient craindre, que la guerre à laquelle vous vous préparez, ne soit contre eux. Inconvenient qu'évitera le Prince, qui aura conservé assez de troupes pour commencer la guerre sans le secours des recrûës.

☞ Porchachi dit, que la précipitation avec laquelle les Princes Italiens, ligués contre l'Empereur Charles V. en 1526. firent un traité par l'entremise d'Octavien Evêque de Lodi, pour une levée de quantité de Suisses, nuisit beaucoup à la Ligue ; parce que l'Empereur instruit par ce mouvement de la guerre qui le menaçoit, se hâta de son côté à faire des préparatifs pour se mettre en état de deffense (1).

Lorsque votre Prince a lieu de croire, que s'il conserve beaucoup de troupes pendant la paix, ses voisins feront la même chose ; il peut faire une réforme de soldats, sans affoiblir excessivement le nombre des régimens, qui lors d'une guerre s'augmentent en quatre jours par le moïen, qui a déjà été proposé. *V.* c. 11. §. 3.

Victor Amedée II. de Savoye, actuellement Roi de Sardaigne, se sert d'un autre expédient aussi bien trouvé, que le sont tous ceux que la sublimité de son génie imagine. Il

1) Notes sur Guichardin.

Il permet aux Officiers & aux ſoldats de douze régimens de reſter chez eux ; il leur fournit en certains tems de quoi s'entretenir en habits & en armes, & il leur donne chaque mois une paie proportionnée au peu de fatigue, qu'ils endurent pendant la paix ; parce qu'ils ne ſont obligés, que de ſe rendre une ou deux fois l'année aux Places les plus proches de leurs Provinces, pour y paſſer en revûë, & y faire l'exercice pendant quelques jours. S'il meurt un ſoldat de ces corps, on y en met un autre ; de ſorte qu'en trois ou quatre jours ce Prince a ſur pied une augmentation de ſix mille hommes preſque tous aguerris.

§. IV. On ſuppoſe, qu'avant la guerre, & ſans donner aux ennemis, que le moins de ſoupçon, que vous pourrez, vous ferez réparer & munir vos Places frontieres, & fortifier les paſſages par où les ennemis pourroient entrer dans votre païs, pour y porter une guerre offenſive, ou pour vous obliger à faire diverſion : mais comme il eſt impoſſible de prendre toutes les meſures néceſſaires ; ſans que votre deſſein ne tranſpire aſſez, pour donner au moins du ſoupçon aux ennemis, ſuppoſé même qu'ils ne tirent pas de là une certitude parfaite de la guerre, que vous méditez : il me ſemble, qu'il faudroit avoir pris ſes précautions, dès le tems de la plus profonde paix.

Il n'y a rien en cela, qui ſoit contre l'interêt du Prince ; parce que les munitions de guerre ſe conſervent pluſieurs années dans de bons magaſins : ſur-tout ſi on a le ſoin de gar-

garnir de planches ceux de la poudre, & d'en ouvrir les fenêtres les jours que le Soleil eſt fort, & l'air ſec. En renouvellant la farine, le blé, les légumes, le vin, la viande ſalée, &c. Le Prince y gagne, parce qu'aïant acheté les denrées à bon marché au tems de la récolte, il les vend quand elles ſont plus cheres. Alors même, s'il eſt néceſſaire, on en deffend la vente à toute ſorte de perſonnes. Le biſcuit ſe diſtribuë aux troupes au lieu du pain de munition, ſuppoſé que les mariniers ou les païſans ne l'achetent pas. Par de ſemblables expédiens Don Clement d'Aguilar Intendant de Sardaigne procura un profit conſidérable au Roi, lorſqu'il changea il y a quelques années les vivres de la Place de Cagliari.

A l'égard des réparations des fortifications, la dépenſe n'en feroit pas à beaucoup près ſi grande; n'y aïant perſonne, qui ne ſçache, qu'une vingtaine de briques, de pierres, de faſcines, ou de thuiles emploïées à propos empéchent la ruine d'une partie d'une muraille, d'un parapet, ou la perte des denrées qui ſont dans un magaſin. Cependant ſi ces réparations & ces proviſions de bouche & de guerre n'avoient pas été faites, il feroit abſolument néceſſaire qu'on y travaillât.

☞ Guillaume III. de Naſſau n'eût pas plûtôt été élû Capitaine Général des Provinces-Unies en 1672; qu'il ſe détermina ſur le champ à fortifier Weſel, Orſoy & Rhimberg, pour ſe préparer à la guerre, à la-

Des Révol-tés, c. 34. laquelle il s'attendoit, de la part des Anglois & des François (1).

De la guerre offensiv. c. 17. Il faut aussi fortifier ou démolir certains postes, selon que la fidélité du païs, où vous vous trouverez, vous sera suspecte; & que la guerre que vous faites sera offensive ou deffensive.

De la guerre deffensive, c. 3. Vous verrez en traitant de la *Guerre deffensive* Chapitre X. quelles mesures il faut prendre, & quels ouvrages il faut faire aux fortifications extérieures, & au corps de la Place, sur laquelle vous sçavez, que les ennemis ont dessein de tomber. Je cite dès-à-present ce Chapitre; parce qu'il ne seroit pas extraordinaire, que les ennemis voulussent commencer par un siége, & par conséquent ces circonstances ne seroient pas étrangeres au sujet, dont on traite ici.

CHAPITRE XXVI.

Afin que vos préparatifs ne déterminent pas le Prince à qui vous avez dessein de déclarer la guerre, à se hâter d'en faire de semblables.

§. I. SI pour la guerre, que vous méditez, vous avez un Allié secret, vous devez de concert avec lui faire semblant d'avoir quelque motif de mécontentement réciproque; afin qu'on ait lieu de croire, que vous armez l'un contre l'autre. Dans ces cas vous as-

(1) Vie de Guillaume III. de Nassau.

assemblerez vos troupes, & établirez vos magasins en un lieu, qui rende cette croïance plus vrai-semblable : mais il faut, que vous puissiez de là transporter les munitions sans beaucoup de peine à un endroit commode, dès que la guerre se déclarera.

☞ Rien ne favorisa tant Gotarze, Roi des Parthes, pour la victoire qu'il remporta sur Meherdate son ennemi, que d'être secretement allié avec Jazate, Roi des Adjabeniens, qui faisant semblant d'être ami de Meherdate leva des troupes, qui servirent ensuite en faveur de Gotarze contre Meherdate (1).

☞ L'Empereur Ottoman Selim I. voulant persuader, que l'armement qu'il préparoit contre les Egyptiens, étoit contre les Perses, faisoit ses préparatifs de guerre dans un endroit, par où il paroissoit, qu'effectivement il menaçoit les Perses (2).

Quand vous n'aurez pas dans vos intérêts un Allié secret, vous pourrez armer sous prétexte d'une autre entreprise différente de celle que vous projettez: mais prenez garde de faire connoître, que vous vous préparez contre un Prince, qui inquiet sur les préparatifs que vous faites, se trouveroit ensuite prêt à s'unir avec le Prince à qui vous déclarerez la guerre, par des avantages qu'il rencontreroit à le secourir. Ainsi je crois, que l'expédient le moins dangereux est de donner à entendre, que vous armez contre un

(1) Tacite, ann. l. 12.
(2) Suarez, Hist. des Emp. Ottom.

un Prince Infidéle, ou contre un Souverain éloigné des Etats de vos voisins, qui par conséquent ne prendront aucun intérêt dans sa deffense.

☞ Don Pedro, Roi d'Aragon, voulant enlever la Sicile à Charles d'Anjou, fit courir le bruit, qu'il en vouloit aux Maures. Sous ce prétexte il équipa une grosse flotte, qu'il conduisit aux côtes d'Afrique, où elle resta jusqu'à ce qu'il eût des nouvelles favorables de sa négociation en Sicile: alors aïant fait voile vers cette Isle, il s'en empara (1).

§. II. Vous pouvez aussi, sous prétexte de craindre de la part de quelque Prince voisin, & de faire des levées & des provisions pour garnir vos Places, rassembler des troupes & des préparatifs de guerre pour former une armée.

☞ Alachise, Duc de Trente & de Brescia, feignant de vouloir mettre ses Places en sûreté contre la tyrannie de quelques autres Ducs ses voisins, assembla quantité de troupes pour faire la guerre à Cannebert, Roi des Lombards, qui ne s'apperçût, qu'on eût armé contre lui, que lorsqu'Alachise eût surpris Pavie (2).

§. III. Si les conjonctures du tems font, qu'aucun de ces prétextes ne paroisse vrai-semblable, & si vous avez dessein de faire la guerre à deux Princes; dès que vos préparatifs seront découverts, menacez seulement celui, qui craindra le plus, & tâchez de favoriser les prétentions de l'autre; afin qu'il ne se pres-
se

(1) Foresti Mapam. Hist.
(2) Foresti Mapam. Hist.

se pas d'armer par crainte, ou par mécontentement; ou pour le laisser en effet en repos, jusqu'à ce que l'autre soit vaincu; afin que vous puissiez avec moins d'embarras tourner vos armes contre le second, lorsqu'une partie de la difficulté sera ainsi levée.

☞ Nabuchodonosor, surnommé le Grand, armant contre les Juifs & contre les Tyriens ne menaçoit que Tyr; afin que Jerusalem ne s'embarrassât pas des préparatifs qu'il faisoit: ce qui lui réussit (1).

☞ Philippe Roi de Macédoine, voïant que les Illyriens, les Thraces & les Peoniens avoient armé; & connoissant combien la guerre d'une ligue lui seroit funeste, fit la paix avec ces Nations: les attaquant ensuite l'une après l'autre, il les subjugua toutes (2).

☞ Don Sanche II. Roi de Castille, bien loin de déclarer en même tems la guerre à ses freres Alfonse, Roi de Leon, & Sanche, Roi de Galice, conquit les Etats du premier: après quoi il n'y eut personne, qui deffendit la cause du second; & Don Sanche unit ainsi à la Couronne de Castille les deux Roïaumes, que Ferdinand son pere avoit divisés (3).

☞ Quoique Edouard VI. Roi d'Angleterre (& III. si on ne compte que depuis les Edouards de la Maison d'Anjou) projetta de faire la guerre à l'Ecosse & à la France; il crut que la bonne politique ne vouloit pas, qu'il

(1) Foresti Mapam. Hist.
(2) Foresti Mapam. Hist.
(3) Foresti. hist. des Rois de Castille.

qu'il en vînt aux mains en même tems avec deux ſi puiſſants ennemis: il termina donc les différends, qu'il avoit avec la France, à laquelle il s'engagea de païer le tribut ordinaire, qu'il lui avoit dénié pour les Etats qu'il poſſédoit dans le Poitou & dans la Guienne; après cela il fondit ſur l'Ecoſſe, dont il fit la conquête. Déclarant enſuite la guerre à la France, il gagna les batailles de Creci & de Poitiers, fit priſonnier le Roi Jean, & impoſa aux François la loi, qu'il voulut (1).

☞ Bajazet II, ſe propoſant de ſubjuguer la Valachie, la Caramanie, & l'Egypte, au lieu de déclarer la guerre en même tems à ces trois Provinces, ſe contenta d'attaquer chacune en particulier, ſans donner à craindre aux autres; & aïant ſubjugué les deux premieres, il fit la guerre à la troiſiéme (2).

Si les deux Princes, contre leſquels vous avez deſſein de vous déclarer, ſe font la guerre entr'eux, vous pourrez, (ſur-tout s'ils ſont Infideles) ruiner l'un en vous liguant avec l'autre, & tourner enſuite vos armes contre ce dernier; ſuppoſé que dans le traité d'alliance il y ait des clauſes, qui la limitent à un certain tems: car après tout, quoique les deux Princes fuſſent Infideles, il ne ſeroit ni juſte ni décent de manquer à leur égard à la foi promiſe, que j'ai tant recommandée: mais elle ne vous oblige pas de demeurer ami ou allié de ce Prince plus longtems, qu'il n'eſt porté par le traité.

Il

(1) Suplem. de Foreſti.
(2) Suarez, hiſt. des Emp. Ottom.

Il y a encore moins de scrupule à faire la guerre à un des deux, qui se la font entr'eux; lorsqu'on ne s'est pas lié avec celui, à qui vous prétendez dans la suite déclarer la guerre.

☞ Le Roi Don Fruela I. aspirant à la conquête des Etats possédés par Jusefe & Abderraman, ne declara la guerre qu'au premier; après l'avoir vaincu, il la fit au second avec un succès également heureux; & afin que l'un de ces deux Infideles ne secourut pas l'autre, Fruela profita du tems, que ces deux barbares se disputoient par les armes la possession de l'Espagne (1).

Je propose ailleurs divers moïens, afin que les ennemis ne connoissent pas, par quelle frontiére vous avez dessein d'entrer dans leurs païs: quelques-uns de ces mêmes expédiens peuvent servir, afin qu'on ne prévoïe pas contre quel Prince, vous vous disposez à faire la guerre. §. IV. *De la guerre offensive,* c. 11.



CHAPITRE XXVII.

Derniers moïens, afin que les ennemis ne se pressent pas d'armer.

FRACCHETA dit, que si un Souverain prémédite de déclarer la guerre à un autre, il doit le féliciter sur quelque heureux succès qu'il aura eu; & que le Prince, qui reçoit des ambassades à ce sujet, doit faire sem-

(1) Foresti, hist. des Rois d'Espagne.

semblant d'être sensible à ce compliment ; quoiqu'il s'apperçoive qu'il y a de l'artifice (1). Pour moi je loue davantage le remerciement du second, que l'action du premier : car comme dit le Prophete Roïal, „ ceux qui parlent de paix avec leur pro-„ chain, & qui dans leur cœur ne pensent „ qu'à faire du mal, méritent qu'on en agis-„ se avec eux selon leurs œuvres, & selon „ la malignité de leurs desseins (2). „

☞ Cosroé, Roi de Perse, dit le même Fraccheta, envoïa complimenter Justinien sur la victoire, qu'il avoit remportée en Afrique ; & Justinien combla de présens les Ambassadeurs de Cosroé.

§. II. Amuser un Prince par de feintes négociations d'amitié & d'alliance, dans la vûë qu'il n'arme qu'avec nonchalance, tandis que l'autre secretement se presse d'armer ; c'est une ancienne maxime qui me paroît peu louable.

☞ Quintus Martius & Aulus Attilius, prêteurs ou legats Romains en feignant de négocier une nouvelle alliance avec Persée, Roi de Macédoine, firent que Persée ne commença ses hostilités, que lorsque Rome se trouva en état d'entrer en guerre (3).

§. III. Je pense, qu'il y a bien peu de noblesse d'ame dans une Souverain, qui pour faire une guerre offensive, met en usage la maxime précédente. Quand ce seroit même pour se

(1) Semin. des Gouv.

(2) *Qui loquuntur pacem cum proximo suo, mala autem in cordibus eorum. Da illis secundum opera eorum, & secundum nequitiam adinventionum ipsorum.* Pf. c. 27. v. 3.

(3) Tite-Live, hist. Rom.

se trouver en état de deffense, il devroit tout au plus tâcher d'endormir son ennemi par des espérances de le satisfaire sur ses prétentions, (sans pourtant s'y engager de parole) & profiter de ce tems pour assembler des forces; afin de pouvoir ensuite lui refuser, ce qu'il n'a pas droit de demander. Cette politique ne laissera pas de vous servir pour vous précautionner contre les artifices des ennemis. *Des Revoltes, c. 52.*

☞ Lorsque l'Empereur Ferdinand d'Autriche, vit qu'Elizabeth, Reine de Hongrie lui faisoit des réponses équivoques; qu'elle gagnoit toûjours du tems pour se mettre en état de deffense; & pour ne pas lui désemparer ce Roïaume, conformément au traité fait avec le Roi Jean Scepusse, sans faire de nouvelles instances, il exposa ses raisons à la tête d'une armée (1).

☞ Les Carthaginois se trouvant hors d'état de pouvoir résister en Afrique à l'armée de Scipion sans les troupes, qui faisoient la guerre en Italie sous les ordres d'Annibal, envoïérent des Ambassadeurs à Rome pour demander la paix, dans le dessein sécret, que pendant qu'on seroit en pourparler, l'armée d'Annibal auroit le tems de repasser en Afrique. Les Preteurs Lelius & Fulvius, aïant eû quelque soupçon de la ruse, conseillérent au Senat Romain de continuer la guerre sans écouter une proposition si artificieuse, en lui représentant, que quand même la paix se concluroit, les Carthagi-

(1) Foresti Mapam. Hist.

thaginois ne manqueroient pas de la rompre, dès que les troupes d'Annibal feroient en Afrique; & qu'ils éviteroient ainfi le péril évident, qui les menaçoit alors. Le Conful Marcus Levinus fut auffi de cet avis (1).

De la guerre offenfive, c. 22. & fuiv. En traitant de la *Guerre offenfive*, je propoferai quelques autres expédiens, qui pourront vous fervir dans le cas préfent.

CHAPITRE XXVIII.

Comment on peut pendant la paix exercer les troupes pour la guerre.

§. I. COMME les termes pour l'exercice des armes & pour les évolutions des corps fe trouvent imprimés dans les Ordonnances de tous les Princes, & qu'ils le font très-clairement dans celles du Roi mon maître: je n'entrerai pas dans ce détail, les autres points qui peuvent faire la matiére de ce chapitre feront traités briévement; parce qu'ils font en trop grand nombre pour pouvoir s'y arrêter beaucoup, & qu'ils n'ont pas befoin d'une longue explication.

§. II. Il faut accoûtumer les foldats à remuer la terre, à faire & à pofer les fafcines, à planter les piquets, à fçavoir fe fervir des gabions pour fe retrancher, en formant le foffé,

(1) Tite-Live, Hift. Rom.

sé, le parapet & la banquette dans l'endroit que les Ingénieurs auront tracé; ou le parapet & la banquette seulement, prenant la terre en dedans de la même maniére, que cela se pratique dans les tranchées pour les attaques des Places: car lorsqu'il est besoin de faire de semblables travaux, sur-tout à la vûë de l'ennemi, les troupes, qui ne s'y sont pas exercées, se trouvent embarrassées, & les font ou imparfaitement, ou trop lentement. " Le soldat, dit Seneque, ouvre „ la tranchée au milieu de la paix (1). „

Qu'on les accoûtume aussi à pouvoir porter leurs tentes, leurs marmites & leur pain de munition pour quatre ou cinq jours; sans qu'il leur soit permis de les mettre sur les charrettes, ou sur les voitures; & cela par la raison qu'on peut inférer de l'exemple suivant.

☞ Pendant l'hyver de 1708. j'éprouvai, que les soldats de mon régiment & de celui de Pampelune dans les partis, qu'on détachoit continuellement du quartier de Graus, faisoient en 24 heures dix & quelquefois douze lieuës; de sorte que les dragons de Marimon bien montés, qui ne craignoient ni la fatigue ni le danger avoient peine à les suivre avec leurs chevaux: cependant ces mêmes fantassins, qui en vestes & chargés seulement de leurs armes & d'un pain marchoient si bien, ne pouvoient plus le printems prochain résister à une marche de trois lieuës, lorsqu'ils furent commandés

(1) *Miles in media pace vallum jacit.* Senec. Ep.

dés pour aller au siége de Tortose, & qu'ils furent obligés de porter leurs bagages, leurs tentes, les pavillons des armes, & du pain pour deux ou trois jours.

Il faut les instruire à tenir leurs armes en état & propres. Les couvre-platines, qui les garantissent de la pluie & de la poussiere, & les Armuriers que j'ai proposés au Chap. 4. serviront pour les tenir en état. Afin qu'elles soient propres, je voudrois qu'elles fussent bronzées; parce qu'ainsi en les essuïant, lorsqu'elles sont mouillées, & en leur passant dessus un linge un peu huilé, elles se conservent sans rouille, & les canons ne s'affoiblissent pas, comme il arrive, lorsqu'on les frote souvent avec de la cendre, de la poussiere de charbon, de la tuile ou du fer. Un autre avantage des canons bronzés est, que la reflexion des raïons du soleil n'empêche pas le soldat de bien coucher en joue.

Il ne suffit pas, que les soldats sçachent tirer dans l'exercice: il faut encore, que de tems en tems ils tirent à bale dans un blanc; & il seroit bon de donner un petit prix au soldat de chaque Compagnie qui auroit tiré le plus juste.

Il est important de leur ordonner souvent de camper & de decamper promptement & sans bruit; de marcher en silence & en ordre. Josephe dit, que les Romains marchoient toûjours, comme s'ils avoient eû les ennemis devant eux (1).

Il est aisé de comprendre combien il importe,

(1) Josephe, guerre des Juifs contre les Romains.

te, que les troupes soient instruites à se former promptement & sans confusion dans les occasions où le péril est pressant. Sur quoi divers Auteurs établissent pour principe, que chaque soldat doit sçavoir quel est celui, qui doit être à son côté. Selon moi c'est là une très-mauvaise regle ; parce que dans les régimens il y a toujours des soldats malades, détachés, morts, ou déserteurs : en sorte qu'il faudroit nécessairement avoir chaque jour une nouvelle liste. Ainsi il suffira, qu'ils sçachent le poste de la gauche, du centre, ou la droite destiné à leurs compagnies ; duquel des quatre rangs ils sont ; & que la premiere Compagnie, qui commencera à se former doit laisser aux autres le terrain, qui leur est destiné. Que dans les exercices on rompe souvent les rangs, & qu'on les reprenne de nouveau sur la regle, qui vient d'être proposée, sans que les soldats disent un seul mot ; parce qu'autrement il y aura de la confusion ; & dans l'occasion ils ranimeroient les ennemis, en leur faisant connoître leur peu de discipline : ainsi qu'il arriva aux troupes de Scipion & à celles d'Henri IV, Roi de France.

Des dispositions pendant une bataille, c. 2.

Dans l'exercice, d'un bataillon on en fait ordinairement deux, dont l'un charge l'autre en bon ordre, tirant avec de la poudre seulement & sans bourrer beaucoup. Il seroit pourtant bon, que cet exercice se fît de brigade contre brigade ; parce que nous voïons, que plusieurs régimens le font fort bien, lorsque c'est entr'eux seulement, & qu'ils se confondent, lorsqu'il se fait par brigades ; soit

par faute d'expérience, soit par l'abus qu'il y a de souffrir cette diversité avec laquelle les Inspecteurs ou les Colonels font instruire les régimens de différentes armées, ou dans une même armée ceux de différentes Nations. On suppose, que les soldats entendent les divers bruits de guerre; afin qu'ils ne fassent pas un mouvement pour un autre.

De tems en tems vous ferez remettre aux soldats des grenades, des peles, des sapes, des hottes, & autres instrumens, dont au bout de quelques jours vous demanderez un compte exact; afin qu'ils s'accoûtument à le rendre en bonne forme dans les siéges & dans les autres occasions, où s'est introduit l'abus préjudiciable de les laisser perdre: ce qui cause une dépense considérable pour le Roi, & peut même empêcher de réüssir dans une expédition, où ces instrumens doivent être emploïés.

☞ J'ai entendu dire à divers Officiers, qui ont servi à Ceuta sous les ordres du Marquis de Villadarias Capitaine Général, qu'il avoit coûtume de remettre dans les corps-de-garde de vieux clous & autres choses inutiles, dont il se faisoit rendre compte au bout de quelques jours; & lorsqu'il en manquoit, il examinoit de quel Officier de garde, ou de quel soldat en faction venoit la faute; & le châtioit, comme s'il se fût agi d'une chose d'importance.

Il est encore plus nécessaire d'accoûtumer les soldats à conserver le pain, qu'on leur distribue dans une marche pour un certain tems; parce qu'on voit dans divers corps un

si

ſi grand déſordre, que dès le premier jour ils vendent le pain, ou le jettent pour n'avoir pas la peine de le porter, & après ils font obligés de voler pour vivre; ou ils tombent malades faute de nourriture ; ou la faim les fait déſerter ; & il faut de toute néceſſité détourner la marche, ou la ſuſpendre pour avoir d'autre pain : ce qui peut avoir des ſuites funeſtes dans une armée, lorſque pour une expédition, qui demande une grande diligence, elle marche ſans autre proviſion de vivres, que ceux, que le Général a fait diſtribuer: car l'expérince nous apprend, que lorſque les troupes viennent à manquer de pain plus de deux jours, la moitié ſe débande.

☞ Xénophon parlant d'une entrepriſe de Cyrus dit," qu'il ordonna à tous de ſe pour-„ voir de vivres, & de les conſerver; par-„ ce qu'il en feroit rendre compte (1). „

☞ Pour un ſeul jour, que notre armée manqua de pain en 1708. dans le camp près de Flix, j'ai vû les ſoldats faire étrangement éclater leurs murmures: car comment avec leur paie acheter un pain de munition une piaſtre, comme on l'acheta ce ſoir là & le lendemain.

Il faut inſtruire les fantaſſins à monter en croupe de la cavalerie; parce que cela eſt ſouvent néceſſaire pour le paſſage des riviéres & pour les marches précipitées, &c. Alors les eſcadrons commencent par doubler la hauteur, ou par prendre du terrain ſur un flanc

(1) *Apud Bonini*. Cir. Polit.

flanc ou fur tous les deux; afin que fans déranger la cavalerie un foldat à pied fe place commodément entre deux chevaux. Enfuite les cavaliers laiffant l'étrier du montoir libre aux fantaffins, fe panchent vers le côté droit; afin que les fantaffins ne les entraînent pas par terre, fi faute de fçavoir faifir la felle, ils viennent à fe prendre à eux. Lorfque le fantaffin ne fçait pas monter à cheval avec fon fufil, il doit le donner au cavalier, & après qu'il eft monté à cheval, il le met en bandouliere. Dans pareille occafion & même pour pouvoir marcher plus commodément à pied, pour ne pas s'éclabouffer, & ne pas tacher fes cafaques, la méthode des Allemands & des Piémontois eft fort bonne: car par le moïen d'un bouton & d'une gance au bout de chaque bafque de devant & derriere de leurs cafaques, ils les attachent fur les côtés.

Je remarque, que nos troupes marchent fort lentement rangées en ordre de bataille, & dans les mouvemens de converfion qu'on leur fait faire. Je crois, qu'il feroit utile de les accoûtumer à marcher d'un pas plus vîte; parce que fouvent il eft à propos de fe hâter, pour fe faifir d'un terrain, que les ennemis ont deffein d'occuper; & fi j'ofois me hazarder à contredire l'opinion commune, je dirois, que les quarts de conververfion fervent fouvent de peu, s'ils ne fe font preftement. La raifon eft, que ce mouvement fe fait pour empêcher, qu'une troupe ne foit flanquée, ou pour prendre le flanc des ennemis; & s'ils marchent dans la

mê-

même vûë, qui peut douter que celui qui aura plûtôt fait l'évolution, ne réüssisse dans son entreprise?

„ Que les soldats apprennent à marcher „ d'un pas militaire, leger & égal, „ dit Vegece (1). Don Sanche de Londogno rapporte, que le pas que les Romains nommoient *Militaire* consistoit en 20000. pas pendant cinq heures; & que celui qu'ils appelloient *plein* se faisoit plus vîte (2).

Les Grenadiers se doivent exercer à jetter à propos les grenades avec la main ou avec la fronde; lorsque de la premiére maniére on ne les peut pas jetter au-dessus des murailles, au-delà d'un ruisseau, ou de quelqu'autre distance, qui se trouvera entr'eux & les ennemis. C'est pour cela, que Montécuculi dans ses Memoires suppose, que les grenadiers doivent toûjours être munis de frondes.

Les anciens apprenoient aux soldats à manier les armes des deux mains, & nous lisons dans la Ste. Ecriture," que ceux qui „ suivoient David étoient des combattans „ très-vaillants; parce qu'ils tendoient l'arc „ avec adresse, qu'il tiroient des pierres avec „ des frondes, & lançoient des flêches de l'u- „ ne & de l'autre main (3). „ En ce tems il paroîtroit trop long d'accoûtumer les trou-pes

(1) *Militari gradu ambulare celeriter, & æqualiter discant.* De re Milit.

(2) Discip. Milit.

(3) *Erant fortissimi & egregii pugnatores, tendentes arcum, & utrâque manu fundis saxa jacientes, & dirigentes sagittas.* Paralip. c. 12. v. 1

pes à mettre cette pratique en usage : cependant il ne seroit pas inutile, que le soldat sçut tirer de la main gauche dans les deffenses des murailles & des retranchemens, qui ont un angle fort obtus vers la droite ; ou lorsqu'étant à cheval, il est nécessaire de tirer vers le côté droit.

Il est clair, qu'il y auroit aussi de l'avantage à exercer les cavaliers à se servir de la main gauche pour le sabre ; sur-tout lorsque dans les escarmouches l'ennemi lui gagne ce côté là : car alors ils ne peuvent pas se servir du sabre avec la main droite, à moins qu'il ne soit si long, qu'il puisse blesser de la pointe.

Les Germains du tems qu'ils n'étoient pas moins guerriers, qu'ils le sont aujourd'hui, accoûtumoient leurs troupes à souffrir la faim, la soif, la chaleur & le froid (1). Platon ajoute à ce conseil celui de les accoûtumer à la dureté du lit (2). A l'égard de ce dernier les entrepreneurs ont grand soin qu'il soit observé ; & à l'égard des autres quatre incommodités, les accidens de la guerre y exposent assés de tems en tems, sans qu'il soit besoin de les chercher de dessein prémédité. Il est pourtant certain, que si dans une trop longue paix on n'est pas exposé nécessairement à essuier quelque fatigue, il faudroit s'accoûtumer à celles que le métier force souvent d'endurer. Car selon Sénéque, " pendant la paix le soldat s'amollit ,, fau-

(1) Beyert. de Mil. & Milit.
(2) *Apud Franch.* C. 54.

„ faute d'ennemis à combattre.... Il faut „ donc l'accoûtumer à un travail inutile; „ afin qu'il puisse supporter celui qu'il sera „ contraint d'essuïer (1). „

CHAPITRE XXIX.

Derniers avis sur la même matiére, & principalement par rapport à la Cavalerie.

§. I. ON suppose, que les dragons doivent sçavoir l'exercice de l'infanterie & de la cavalerie, pour les occasions où il servent à pied & à cheval.

Les soldats de cavalerie doivent exercer leur chevaux à franchir des fossés, à grimper sur des montagnes, à galoper dans les bois, parce qu'autrement le moindre embarras, qui se trouve dans le terrain, les arréte; comme cela s'observoit à l'égard des régimens étrangers nouvellement arrivés en Catalogne, où notre cavalerie accoûtumée à poursuivre les Miquelets, franchissoit hardiment les fossés & les ravins, & n'étoit pas arrêtée par les montagnes.

Il faut instruire les chevaux à tourner promptement de l'une & de l'autre main, afin qu'ils servent bien dans les escarmouches; à ne pas ruër, de peur qu'ils ne mettent

(1) *Miles in media pace decurrit sine ullo hoste... & super vacuo labore lassatur, ut sufficere necessario possit.* Ep. 18.

tent les escadrons en desordre; & à ne pas prendre le frein aux dents, pour éviter qu'ils ne jettent par terre les cavaliers, ou qu'ils ne les emportent malgré eux au milieu des ennemis. Tous ces avis & une partie de ceux du Chapitre précédent sont tirés de Xénophon dans son traité du Général de la cavalerie.

On doit les accoûtumer à ne pas s'épouvanter de la fumée, du bruit de la poudre, & de celui des tambours, des trompettes & autres instrumens dont diverses Nations se servent dans leurs armées.

☞ Les troupes de Selim, I. Empereur Ottoman, gagnérent sur celles des Perses une célébre bataille; parce que les chevaux des Perses, n'étant pas accoûtumés au bruit de l'artillerie, mirent leurs escadrons en confusion, lorsqu'ils entendirent les décharges du canon des Turcs (1).

Il faut aussi les exercer à souffrir des fantassins en croupe, à soûtenir la vûë de chameaux, & à entendre les cris, que les Nations barbares poussent dans les attaques; si on doit faire la guerre contre ces Nations, & si elles ont quelques chameaux dans leurs armées.

De la guerre offensive, c. 6.

Il faut mettre aux chevaux des brides, qui les obligent à tenir la tête un peu élevée; afin que les cavaliers soient plus couverts; & ils doivent les monter à étriers un peu courts; parce qu'en s'y appuïant bien dessus, ils ont plus de force, & peuvent alon-

(1) Suarez, hist. des Emp. Ottom.

alonger beaucoup plus le corps & le bras pour fraper, où ils ne pourroient atteindre dans leur posture naturelle. J'ai remarqué, que ces deux choses s'observent parmi les Allemands & les Piémontois & plus encore parmi les Hongrois, qui manient parfaitement le sabre: à peine voit on les hommes, quand ils vont à la charge.

Il seroit très à propos, que dans l'été les cavaliers accoûtumassent leurs chevaux à nager; afin que dans un parti ou dans un détachement, ils puissent passer les riviéres, qui ne seront pas extrêmement rapides, parce qu'il n'y a pas toûjours de la sûreté à aller chercher un pont, qui pour l'ordinaire est gardé par des troupes ennemies. C'est par là, que les Hongrois, qui sont regardés comme de très-bons partisans, font aisément des incursions; car il leur suffit pour passer une riviére, que la rapidité de l'eau ne soit pas extrêmement forte, & qu'il y ait une entrée & une sortie libre; de sorte qu'ils pénétrent dans le païs ennemi, & en reviennent par les endroits, qu'on soupçonne le moins. Ce qu'ils firent dans la derniere guerre contre les deux Couronnes, en est une preuve; puisqu'une poignée de ces gens-là entra dans Milan, laissant derriere une grosse armée & plusieurs riviéres considérables.

Pour nager sur des chevaux, il n'y a d'autre science, que de ne leur pas tirer si fort la bride, qu'ils viennent à se renverser; & de ne la leur pas tellement lâcher, qu'ils embarrassent leurs jambes dans les renes.

Des passages des Rivières, c.6. Il faut encore, que le cavalier regarde souvent la terre, de peur que sa vûë ne soit troublée par le courant de l'eau. En parlant des *Passages des rivières*, vous trouverez quelques autres expédiens pour réüssir dans ces entreprises.

La pratique des Romains, le conseil de Vegece, & le sentiment de Montécuculi dans ses Memoires s'étendent encore au delà de ce que je propose: car ils veulent nonseulement, qu'on apprenne aux chevaux à nager portant leurs cavaliers, mais même aux fantassins; afin qu'ils puissent passer les riviéres, lorsque la nécessité l'exige. "Tout „ nouveau soldat, dit Vegece, doit pendant l'été apprendre à nager; parce qu'on „ ne passe pas toûjours les riviéres sur des „ ponts: au contraire soit en se retirant, soit „ en poursuivant l'ennemi, les troupes sont „ fréquemment obligées de nager: ainsi il „ n'est pas seulement utile d'apprendre à nager aux fantassins: mais encore aux cavaliers & aux chevaux (1). „

(1) *Natandi usum æstivis mensibus omnis æqualiter debet Tiro condiscere; non enim pontibus semper flumina transeuntur; sed & cedens & insequens, natare cogitur frequenter exercitus. Non solum autem pedites, ipsosque equos vel lixas ad natandum exercere percommodum est.* L. 1. c. 10.



CHA-

CHAPITRE XXX.

Des bruits de guerre, & des expédiens convenables, afin que la voix de ceux, qui commandent, soit bien entenduë.

PARMI les Romains & les autres Anciens, qui commandoient les mouvemens militaires par les instrumens de guerre, il y avoit toûjours à côté du Chef un Trompette, qui avec une sorte de trompe, nommée des Latins *Buccina*, plus grande que les autres, & d'un son différent donnoit le signal nécessaire, qui étoit répété aussi-tôt par les autres trompettes, qu'à cet effet on mettoit à la tête de chaque légion. Pour mieux distinguer le commandement, quelques-uns de ces Anciens commandoient les mouvemens militaires au son des tambours, lorsque les instrumens ordinaires, dont ils se servoient, étoient les trompettes, & au contraire, lorsqu'ils se servoient ordinairement de tambours; afin que le bruit pour la nouvelle évolution ne se confondît pas avec celui, qui continuoit dans la précédente. §. I.

Les uns & les autres se fondoient, sur ce que l'ordre donné par les instrumens, couroit plus promptement d'une extrêmité de la ligne à l'autre ; ce qu'un Officier chargé du même ordre n'auroit pû faire. Les Auteurs en alléguent plusieurs autres raisons : mais el-

elles ſont moins importantes & plus conteſtables.

§. II. Je n'oſerois combattre cette regle, que tant de grands hommes ont ſuivie; mais je ne ſçaurois comprendre, comment il ſe pouvoit faire, qu'en changeant de bruit à chaque mouvement, les troupes ne les confondiſſent pas; ou ſi ces bruits ne varioient pas, comment on pouvoit empêcher, que les ennemis ne connuſſent pas d'abord le mouvement, que leurs adverſaires alloient faire, & ne le rendiſſent pas inutile par un autre tout oppoſé. S'il vous paroît, qu'il y a peu de différence entre avoir connoiſſance par les bruits de guerre d'une évolution que vous allez faire, & connoître celle qui eſt déjà commencée; je forme un doute encore plus grand, qui eſt; qu'il n'arrive pas toûjours qu'il faille, qu'une ligne entiére faſſe un mouvement; & s'il devoit y avoir un bruit de guerre différent pour chaque brigade, ou pour chaque régiment, il ſeroit impoſſible, que cette grande variété ne cauſât pluſieurs équivoques un jour de bataille, où les inſtrumens des ennemis, le bruit des combattans, & les décharges des armes à feu ne permettroient pas d'entendre aſſez diſtinctement le bruit de guerre, auquel il faut obeïr.

§. III. J'ai déja fait voir les inconveniens, qui ſe rencontrent à ne pas faire en ſorte, que dans
C. 23. toutes les Nations, qui compoſent une armée, les bruits de guerre ſoient les mêmes, & qu'on ſe ſerve de la même langue pour le commandement.

§. IV. Il me ſemble, qu'il ſeroit à propos, que les

les Aides-de-Camp & les Majors, sur-tout ceux des brigades, se servissent de porte-voix d'un peu plus de deux pieds de longueur, dont usent les Officiers de vaisseaux, pour du château d'arriere commander la manœuvre; parce que cet instrument porte plus fortement la voix vers le lieu où l'on veut qu'elle aille, & que des endroits, qui sont derriere, on entend moins celui qui parle; parce que la voix, poussée ainsi par devant, ne se répand pas sur les côtés. De cette sorte, on trouveroit cet avantage, que le Major, se tournant vers la brigade, lui feroit mieux entendre le commandement, sans que les ennemis puissent l'oüir.

CHAPITRE XXXI.

Avantages, qu'on peut retirer, en occupant les troupes dans les exercices proposés. Derniers avis par rapporte à ces exercices.

EN exerçant les troupes de la maniere que je l'ai proposé, on trouve encore ces avantages. On évite qu'elles ne croupissent dans l'oisiveté; on les éloigne du vice; & peut-être même les empêche-t-on de se soulever. Par-là les soldats entretiennent la force du corps, & conservent leur courage, ou en acquiérent. Les exemples suivants en feront voir clairement les raisons.

☞ Blesus, commandant des trois légions Romaines, qui se trouvoient dans la Pannonie, ou

ou la Hongrie, les dispensa pour un peu de tems de l'exercice militaire, qu'elles avoient accoûtumé de faire chaque jour, pour solemniser les obseques d'Auguste, ou pour célébrer le couronnement de Tibére. Ce délassement tout court qu'il fut, causa la fameuse révolte, que Drusus eût tant de peine à appaiser (1).

☞ Alexandre regarda comme quelque chose de dangereux pour les troupes, les 34. jours de repos qu'elles eurent après la prise de Babilone, & les divers travaux qu'elles avoient soufferts dans leurs conquêtes précédentes. N'aïant alors aucune expédition à faire pour les occuper, il proposa des prix à huit guerriers de son armée, qu'on jugeroit s'être acquis plus de mérite, permettant à chacun de venir exposer ses services; & pour porter un jugement équitable, il nomma des personnes intégres, pour décider en présence de toutes les troupes, qui, curieuses d'assister à un pareil spectacle, ne pensoient à autre chose (2).

☞ Tite-Live raconte, que le Consul Caïus Flaminius, après avoir subjugué les Liguriens, pour empêcher les troupes de se livrer à l'oisiveté, les emploïa à construire le chemin, qui va d'Arezo à Bologne, & qu'on appelle de son nom, *Voye Flaminienne* (3).

☞ Platon convient, que l'exercice rend les

(1) Tacite, Ann. l. 1.
(2) Vaugelas, dans la traduct. de Q. C.
(3) Hist. Rom.

les troupes robustes (1). Tite-Live rapporte, que Quintus Flaccus, Prêteur Romain à Capouë, craignant que les délices de ce païs, & le trop long repos de ses troupes, ne les rendissent efféminées, ainsi qu'il étoit arrivé dans le même endroit à l'armée d'Annibal, les tira des maisons où elles logeoient, & les occupa à construire leurs logemens le long des murailles de la ville (2).

☞ Scipion l'Africain, pour entretenir son armée toûjours forte & aguerrie, après la prise de Carthagene en Espagne, ordonnoit un jour à ses légions de courir pendant l'espace de quatre miles. Le jour suivant, il vouloit que chaque soldat netteïât ses armes devant les tentes. Le lendemain il les faisoit camper les unes vis-à-vis des autres, comme si elles avoient eu à combattre. Le quatriéme jour elles se reposoient; & le cinquiéme elles recommençoient de la même maniere (3).

☞ Fraccheta remarque avec Vegece, que le soldat discipliné est vaillant; parce que sçachant ce qu'il doit faire, il a plus de hardiesse: étant naturel que chacun s'applique courageusement à ce qu'il croit avoir appris dans la perfection (4).

☞ Guichardin dit, que quoique M. de Lautrec ne voulut au commencement faire d'autre entreprise contre Naples, que celle de bloquer la Place; il ne laissoit pas d'occuper

(1) De Rep. dial. 3.
(2) Histoire Romaine.
(3) Tite-Live, hist. Rom.
(4) Semin des Gouv. c. 60.

per ſes troupes à diverſes eſcarmouches, & autres fatigues; parce qu'il craignoit, que dans l'oiſiveté d'un long blocus, elles ne ſe ralentiſſent (1).

Pour tenir vos troupes dans l'exercice, ne les fatiguez pas par trop de gardes, par des marches fort pénibles, ni par quelque autre grand travail inutile; parce que, ſelon la remarque de Don Bernardin de Mendoza, " ,, il n'y a aucun corps ſi ſujet aux maladies ,, que celui d'une armée (2), ,, & ce ne ſeroit pas agir avec regle que de l'affoiblir par trop d'exercice, au lieu de le rendre plus robuſte par un exercice moderé.

L'Auteur du Dialogue entre le grand Capitaine & le Duc de Naxera veut, qu'on établiſſe dans les Provinces la coûtume d'exercer les jours de fêtes les milices, & principalement la jeuneſſe, à ſçavoir manier les armes, afin de trouver les recrûës à demi diſciplinées.

☞ J'ai obſervé, qu'à Turin la jeuneſſe s'y exerce à tirer au blanc preſque tous les jours de fêtes. Les Catalans faiſoient la même choſe, lorſque le port des armes leur étoit permis; & les autres ont fait voir dans les guerres de leurs Provinces, qu'ils pouvoient paſſer pour bons ſoldats. Les Maillorquins ſont eſtimés pour les plus excellents ſoldats d'Artillerie de l'Europe: ce qui vient de la coûtume, qu'ils ont de tirer au blanc avec le canon les jours, qu'ils ne ſont pas occupés au travail. L'Au-

(1) Hiſtoire d'Italie.
(2) Theorie & prat. de la guerre.

L'Auteur du même dialogue veut, qu'on distribue dans les villages des jumens & des chevaux de bonne race; qu'on ne permette pas de monter sur des mules ou mulets; & qu'on accorde quelque privilege à ceux, qui entretiendront des chevaux; afin que dans l'occasion on trouve un plus grand nombre de chevaux, & d'hommes pour les monter. On parvient aisément à cette derniere fin en Espagne, où naturellement il n'y a pas un païsan, qui ne monte bien un cheval. Je crois qu'il faudroit accorder des Privileges à ceux, qui entretiennent de bon haras, & deffendre de nourrir des mulets, ou des mules dans les Provinces propres à élever des chevaux, dont la race augmenteroit par l'avantage, qu'on trouveroit dans un plus grand débit; si comme l'Auteur de ce dialogue le prétend, on ne permettoit plus l'usage des mulets pour la selle.

CHAPITRE XXXII.

Motifs pour modérer les Equipages.

§. I. UN peu avant que la guerre soit déclarée, tems auquel tout le monde tâche de se mettre en équipage, le Prince devroit faire un reglement touchant les chevaux, les mulets & les valets, que chaque Officier, & toute autre personne qui suit l'armée, auroit permission d'avoir. On trouvera dans

mes *Calculs Militaires* ce reglement, à commencer depuis le Capitaine-Général, jusqu'au dernier emploïé dans les troupes, les vivres, les Hôpitaux, l'Artillerie, &c. Je ne donne pas ici ce plan; parce qu'étant nécessaire d'expliquer la raison du nombre des valets, des mulets, & des chevaux, qu'on destine à chaque personne: cette matiere regarde plus particulierement mes *Calculs Militaires*, que cet Ouvrage, où je traite seulement de ce qui peut avoir rapport à la charge de Généralissime, comme je l'ai déjà dit.

§. II. Lorsque le bagage d'une armée est grand, il occupe dans les défilés trois ou quatre lieuës de terrain; de sorte, que si les ennemis tombent tout à coup sur la partie la plus éloignée du gros des troupes, il est impossible de le deffendre, & l'on a le désagrément de voir; que les ennemis profitent de cet avantage, & qu'ils remportent une espéce de victoire.

☞ Tacite dit, que Germanicus avoit remarqué qu'il étoit aisé d'attaquer le bagage de son armée, & difficile à le deffendre (1). Don Lelio Brancaccio croit, que la même chose arrivera à toutes les troupes, chargées d'un trop grand bagage (2).

Quoique les ennemis ne l'attaquent pas, il causera une incommodité considérable, & un grand retardement dans les défilés, & les passages des ponts & des gués: ce qui re-

(1) Ann. l. 3.
(2) Charges Milit.

retarde aussi beaucoup la marche de l'armée, qui ne peut pas toûjours l'abandonner, par la crainte où l'on est des partis ennemis.

☞ Le Général Montécuculi, dit très-agréablement dans ses Memoires, que le bagage en aucune maniere, ne s'explique si bien, que par la signification du mot Latin, *impedimenta*, qui veut dire, *embarras, empêchemens.*

Nous voïons que les grands équipages consument en peu de jours les fourages & l'avoine, qui suffiroient à la cavalerie pour un tems considérable, & il faut de nécessité changer de camp, ou la moitié des chevaux meurt de faim. C'est ce que l'expérience nous apprend chaque jour.

Ces grands équipages qu'on fait, & qu'il faut entretenir, ruinent les familles: ce qui est cause que la Noblesse quitte le service, ou qu'elle ne s'y soûtient qu'à force de pilleries, pour pouvoir subvenir aux frais & à la dépense. V. c. 17, §. 3.

Quelques expresses & réitérées, que soient les deffenses, on prend plusieurs soldats, & les meilleurs des régimens, pour avoir soin de ces grands équipages; parce que les Officiers, ne pouvant pas se passer d'un nombre considérable d'hommes pour tant de chevaux, de mulets, & un si grand train; & n'aïant pas assez de bien pour païer tous les valets, qui leur seroient nécessaires, se servent de soldats, choisissent les plus adroits, & les plus déterminés; a-

fin que les équipages ne perdent pas leur rang; qu'ils puiſſent être plus promptement chargés lorſqu'il faut décamper, & que les fourages ſoient faits avec diligence. Mal ſi connu & ſi ordinaire, qu'il eſt plus néceſſaire d'y remédier, que de le prouver.

Je dis, enfin que la ſenſualité, qui accompagne un ſi grand faſte, rend les hommes effeminés : comme, ſuivant la remarque de Tite-Live, il arriva aux troupes d'Annibal à Capouë; car aïant goûté l'abondance & les délices de ce païs, elles ne pouvoient pas même ſouffrir la petite incommodité d'habiter ſous une tente (1).

☞ La premiere choſe, que fit Scipion le jeune, ou l'Aſiatique, venant commander l'armée, qui étoit devant Numance, fut de réformer les équipages, qui faiſoient vivre les troupes dans une délicateſſe, qui ne leur étoit pas convenable (2). Valere Maxime rapporte, que le Conſul Metellus en avoit uſé de la même ſorte dans la guerre contre Jugurtha. Saluſte, parlant de ce Conſul aſſûre, " que par le premier édit „ qu'il fit, il retrancha tout ce qui pouvoit „ contribuer à la moleſſe (3). „

(1) Hiſtoire Romaine.

(2) Monarchie Eccl. de Pineda.

(3) *Edicto primo adjumenta ignaviæ ſuſtulit, ne quiſquam in caſtris panem, aut quem alium cibum coctum venderet; ne lixæ exercitum ſequerentur; ne miles gregarius in caſtris nevè in agmine ſervum, aut jumentum haberet.* Bel. Jugurth.

CHA-

CHAPITRE XXXIII.

Exemples de la sobriété de diverses Nations, par rapport à la modération des Equipages.

TOus les Ecrivains font cas de la frugalité avec laquelle certaines nations anciennes vivoient. Les Romains, se souciant peu du vin, se contentoient d'eau, & seulement par reméde ou par régal, ils y ajoûtoient quelques gouttes de vinaigre. Ils ne s'embarrassoient pas de fours; parce que de la farine qu'on leur distribuoit, ils faisoient une pâte, qu'ils cuisoient sur la braise. §. I.

Les Tartares encore aujourd'hui, s'ils n'ont pas le tems de rôtir la viande, la portent en tranches sous leurs selles, & lorsque la chaleur des chevaux l'a séchée, ils la mangent. §. II.

Quand toute autre nourriture manque aux Turcs, ils saignent leurs chevaux, & vivent quelque tems de leur sang; & si la cherté des vivres augmente, ils mangent les chevaux. L'eau & le ris leur suffisent pour leur nourriture ordinaire. Ils ne font pas même grand cas du pain. Ils portent dans de petits sacs une poudre de viande extrêmement rôtie, & en aïant jetté une petite quantité dans de l'eau, ils prennent un boüil- §. III.

lon comme une médecine, ou comme un régal. Le vin leur eſt deffendu par leur loi; & ſi la viande leur manque, ils ne s'en embarraſſent pas; parce qu'ils ne ſe font pas une peine de vivre avec de l'eau & du ris.

§. IV. Les anciens Ecoſſois ne faiſoient proviſion, ni de pain ni de vin. Ils cuiſoient la viande dans la peau même des bêtes; & ſi elle venoit à leur faire mal, ils jettoient dans le feu une plaque de fer, que chacun portoit avec ſoi, ſur laquelle ils mettoient un peu de pâte faite avec de l'eau & de la farine, qu'ils portoient auſſi à ce ſujet, pour s'en ſervir quand ils ſeroient malades.

§. V. Chacun connoît la ſobriété des anciens Sparthes, & elle ſe trouve bien décrite par le Pere Foreſti, qui rapporte, que Denis, tyran de Syracuſe, voulant par curioſité éprouver quels étoient les plus ſomptueux repas des Sparthes, fit venir un Cuiſinier de ce païs, qui aïant apprêté les mets dans la ſimplicité accoûtumée de ſa patrie, mit Denis de mauvaiſe humeur. Le Cuiſinier convint, qu'il manquoit au repas les apprêts convenables. Denis lui aïant demandé quels ils étoient? il lui répondit: " La fatigue, la „ chaſſe, la ſueur, la courſe, la faim & la „ ſoif (1). „

§. VI. Les Ecrivains nous apprennent en même-tems avec quelle facilité les armées de ces nations ſe mettoient en mouvement, & entroient

(1) *Labor in venatu, ſudor, curſus in eurotà fame & ſitis.*

troient dans le païs ennemi, sans l'embarras de charrier tant de choses inutiles. Chaque soldat portoit assez de vivres pour dix, vingt, & jusqu'à trente jours : excepté la viande ; parce qu'on conduisoit de grands troupeaux dans les endroits, où l'armée passoit.

On doit inférer de ces exemples, que l'excès des équipages d'aujourd'hui, & par conséquent la difficulté des marches, & l'impossibilité de rester huit jours dans un païs sans magasins, viennent de la délicatesse à laquelle les Officiers sont accoûtumés ; dont plusieurs s'imaginent, qu'il est de l'essence de l'Officier de faire porter une tente pour manger, & une pour dormir ; parce que la premiere se remplit de mouches ; d'avoir des mulets pour aller chercher du vin dans les contrées où il est exquis ; d'en avoir quelques-uns pour aller prendre de la glace dans les Villes voisines du camp, & quelque chevaux pour chasser dans les campagnes d'alentour. On retrancheroit tout celà, si les Officiers vouloient imiter de loin les Nations, dont je viens de parler. J'ai oublié de citer les Auteurs où se trouvent les faits que j'ai rapportés, je les citerai de suite à la fin de ce Chapitre (1).

Aïant prouvé, que de l'excès des équipages

(1) Voi. Map. Hist. Du Verdier, Sagredi, Suarez, hist. des Turcs, Manesson Malet, Milice des Turcs, Tite-Live, Polybe & Vegece dans leurs traités des Romains.

pages vient la diverſité des mets ; il reſte à faire obſerver, que de cette diverſité nait l'intempérance, & que de l'intempérance viennent les maladies. Ainſi l'a dit Platon dans le troiſiéme Dialogue de ſon Traité de la République. Ces trop grands équipages ne ſont-ils pas une ſuite de ces ſoins honteux, qu'on ſe donne pour contenter ſa bouche ? Peut-on ſans indignation entendre des Généraux de certaines Nations, qui ne parlent jamais que de ſauſſes & de ragoûts ; & font de leurs entretiens une converſation de Cuiſiniers ? Combien de fois arrive-t-il qu'un Général occupe ſon imagination des plats, qu'on doit ſervir ſur ſa table ; quand il ne devroit penſer qu'aux devoirs importants du ſervice de ſon Prince.

CHAPITRE XXXIV.

Moïen ſûr pour modérer les équipages.

§. I. AFIN que le reglement que j'ai propoſé ſur la modération des équipages ſoit plus efficace ; il faut que le vôtre n'excede pas ce qui eſt preſcrit par le même reglement. J'en trouve la raiſon dans Tacite, qui parlant de Veſpaſien dit : " Que ſe „ conformant à l'ancienne œconomie, il „ fit naître en tous le déſir de l'imiter : „ ce

„ ce qui est un aiguillon plus fort, que „ les loix & la crainte des supplices (1).

J'ai dit, que les équipages excessifs donnent lieu aux pilleries des Officiers, qui ne peuvent pas les entretenir de leur argent. Platon ajoûte, qu'il y a le même risque dans le faste des Commandans ; parce qu'accoûtumés à dépenser avec excès, quand ils ne pourront plus y subvenir du leur, ils ôteront aux autres ce qu'ils auroient dû leur conserver. Cet Auteur les compare à ces mâtins mal appris, qui lorsque la nourriture, à laquelle ils sont accoûtumés, leur manque, dévorent le troupeau dont ils étoient les gardiens (2).

§. II. Vous me direz peut-être, que votre modération dans la dépense passera pour avarice ? Cette calomnie s'évanouira bien-tôt en paroissant désintéressé dans toutes les occasions, qui se présentent de pouvoir vous avantager au péril de l'honneur & de la conscience ; & en secourant, autant que vous le pourrez, le malade, le blessé, & l'Officier que vous sçavez être dans le besoin. Par des réalités si louables vous détruirez bien-tôt un soupçon mal fondé.

☞ L'Histoire nous représente l'Empereur Alexandre Severe comme un Prince très-libéral : mais elle dit en même tems, qu'il

(1) Annales, l. 3.
(2) De Rep. Dial. 3.

qu'il n'usoit d'autres mets que de ceux, que les moindres des siens avoient coûtume de manger ordinairement (1).

Indépendamment de ce que je viens de dire, il vous suffira de faire voir, par une vie sobre, & une conduite peu fastueuse, le mépris que vous faites de la ridicule superfluité des autres.

Marius, aïant appris qu'on se plaignoit de ce qu'il n'étoit pas splendide, & qu'il avoit des manieres peu polies ; parce qu'il n'aimoit pas les somptueux repas ; & qu'il n'avoit ni Comedien ni Cuisinier de haut prix, fit voir par les paroles suivantes le mépris qu'il faisoit de ceux qui le blâmoient : „ Qu'ils aiment, dit-il, & qu'ils boivent ; „ qu'a donnés à leur ventre & à un amour „ honteux, ils passent leur vieillesse là où „ ils ont passé leur jeunesse : mais qu'ils „ nous laissent pour notre partage la sueur, „ la poussiere, & autres choses sembla-„ bles (2). „

§. III. S'il ne s'est point fait de reglement touchant les équipages, vous pourrez en retrancher l'excès par le même moïen dont se servit en Flandre le Prince Eugene de Savoye, qui donna ordre à tous les Officiers d'envoïer pour quelques jours une partie de leurs équipages à un lieu désigné. Ce Général

(1) Dolce, vie d'Alexandre Severe.

(2) *Ament, potent: ubi adolescentiam habuere, ibi senectutem agant, in conviviis, dediti ventri, & turpissimæ parti corporis: sudorem, pulverem & alia talia relinquant nobis.* Sal. Bell. Jugurth.

néral deffendit enſuite de les faire revenir juſqu'à nouvel ordre, & paſſa ainſi toute la campagne ſans l'embarras d'un gros équipage. Je ſuis perſuadé, que ſi les Officiers voïoient deux campagnes de ſuite, qu'ils ne peuvent ſe ſervir d'une partie de leurs grands équipages, ils ſeroient les premiers à retrancher ceux, qui ne leur ſont pas néceſſaires.

Fin du premier Volume.





